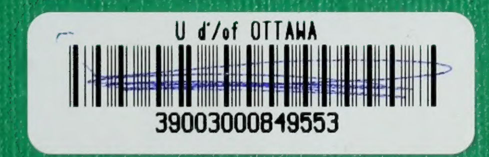


U d'/of OTTAWA
39003000849553

HISTOIRE SECRÈTE
DE L'ACADÉMIE DE DIJON

(de 1741 à 1770)

COMPOSÉE ET ANNOTÉE PAR LE PRÉSIDENT RICHARD DE RUFFEY

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

HISTOIRE SECRÈTE
DE L'ACADÉMIE DE DIJON
(de 1741 à 1770)

COMPOSÉE ET ANNOTÉE

PAR

LE PRÉSIDENT RICHARD DE RUFFEY

EXTRAITS PUBLIÉS
AVEC UNE INTRODUCTION, DES NOTES, ET UN INDEX ALPHABÉTIQUE

THÈSE POUR LE DOCTORAT
PRÉSENTÉE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

MAURICE LANGE

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
AGRÉGÉ DES LETTRES
PROFESSEUR AU LYCÉE DE DIJON



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1909



A LA MÉMOIRE

DE

MON ONCLE

ARTHUR GIRY

HISTOIRE SECRÈTE
DE L'ACADÉMIE DE DIJON

Par le président de Ruffey

AVANT-PROPOS

Les deux manuscrits dont nous publions d'importants extraits [1] sont entrés à la Bibliothèque de la Ville de Dijon en 1903 (vente Mallard) [2]; ils proviennent de la bibliothèque de M. Richard de Vesvrotte, le dernier descendant de Richard de Ruffey. Antérieurement à cette date M. l'abbé Deberre en avait déjà publié plusieurs passages intéressants [3]; sa copie, malheureusement, est très peu correcte. Le reste paraît ici pour la première fois. J'ai pensé qu'il méritait les honneurs de l'impression, et j'espère que le lecteur sera aussi de cet avis.

L'ouvrage du président de Ruffey se compose de trois parties. La première est une Histoire de l'Académie de

1. Bibl. de la Ville de Dijon, mss. 1625 et 1626.

2. M. Mallard les avait acquis en 1896, à la vente, faite par le libraire Damidot, de livres provenant des bibliothèques de Mrs Richard de Ruffey et Vaillant de Meixmoron (catal. de cette vente, n° 842). C'est aussi la vente Mallard qui a fait entrer à la Bibl. de Dijon les mss. 1627 (« Académie : affaires générales », notamment la corresp. de M. de Ruffey et du marquis du Terrail) et 1628 (premier registre de la Société littéraire). V. Catal. de la vente Mallard, n°s 941 et 942.

3. *La Vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle*. Paris, Picard, 1902. Voir notamment les portraits de Ruffey, du prés^t de Brosses, de Voltaire, de l'abbé Leblanc (p. 249, 268-9, 285).

Dijon depuis sa fondation en 1740 jusqu'à la réception de Ruffey en 1759 [1]; la seconde, intitulée Histoire secrète de l'Académie, a le même point de départ, mais nous conduit jusqu'à la démission que Ruffey donna, en 1770, de sa place de vice-chancelier [2]; une troisième partie enfin, la plus longue et la plus curieuse, se compose de « notes pour servir à l'Histoire secrète [3] ». Il y en a 387, d'intérêt inégal comme leur étendue : on ne me saura pas mauvais gré d'en avoir retranché le fatras. Pour éviter d'inutiles redites, j'ai pareillement laissé de côté la première partie du manuscrit. Je me suis contenté de dire brièvement ce qui la caractérise [4].

En dépit de ces sacrifices, l'impression des manuscrits soulevait une grosse difficulté. L'idéal eût été de ne pas séparer le texte de l'Histoire secrète des notes qui en sont le perpétuel commentaire. Mais ce commentaire est si abondant, la disproportion est telle entre l'étendue des notes et celle du texte qui en est l'occasion, qu'elles auraient, le plus souvent, occupé presque toute la page, et parfois même la page tout entière, et encore les pages suivantes ! Et la lecture d'un texte à ce point morcelé eût été, on l'avouera, singulièrement fastidieuse.

Je me suis donc résigné à conserver la disposition du manuscrit : les notes à la suite du texte qu'elles commentent. Du moins ai-je pris soin d'indiquer, toutes les fois qu'il y

1. Bibl. de Dijon, ms. 1625 (34 feuillets, p. 1-65).

2. *Ibid.*, feuillets 37-142, p. 1-210. Le volume se termine par une « table des personnes dont il est fait mention... » ; mais les références ne sont pas exactes.

3. Ms. 1626 (p. 1-694). Les 39 dernières pages de l'Histoire secrète ne sont pas annotées.

4. V. Introduction, p. 29-32. On trouvera dans l'Introduction des *Notes et documents pour servir à l'Hist. de l'Acad. de Dijon*, de Milsand (2e éd. Paris, Aubry, 1871), une Histoire sommaire de cette Académie.

avait lieu, la personne ou la circonstance à laquelle la note se rapporte. Bref de deux inconvénients j'ai préféré subir le moindre.

Je ne saurais terminer cet avant-propos sans adresser mes remerciements à M. Oursel, bibliothécaire de la Ville de Dijon, dont l'obligeance a facilité mes recherches, ainsi qu'à MM. Chabeuf, directeur, et Metman, bibliothécaire de l'Académie de Dijon, qui, avec beaucoup de bonne grâce, ont bien voulu m'autoriser à consulter ses Registres. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude.

INTRODUCTION

I

L'ACADÉMIE DE DIJON, DE 1740 A 1759

Dès la fin du XVIIe siècle il existait en France, sans parler des académies de Paris, plusieurs sociétés littéraires pourvues de lettres patentes : celle de Caen, la plus ancienne, réorganisée par Segrais en 1676, celles d'Angers, de Nîmes, de Soissons, de Villefranche. Mais c'est surtout au XVIIIe siècle que les académies de province se multiplient, deviennent florissantes et par leur activité attestent un heureux effort de décentralisation intellectuelle : Lyon a la sienne en 1700 [1], Montpellier en 1706, Bordeaux en 1712, Pau en 1720, Béziers en 1725, Marseille en 1726, Toulouse en 1729 [2], Montauban en 1730 [3], La Rochelle en 1732, Arras en 1738, Dijon en 1740 [4]...

1. Lettres patentes en 1724.
2. Id. en 1746.
3. Id. en 1744.
4. Puis Rouen (1744), Clermont (1747), Auxerre (1749), Amiens, Nancy, Châlons-sur-Marne (1750), Besançon (1752), Metz (1760), etc. (*La France littéraire*, Paris, Vve Duchesne, 1769, tome I). M. Jacquet (La *Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, Paris, 1886) se demande pourquoi la capitale bourguignonne se laissa devancer par d'autres villes de province. Il croit pouvoir attribuer ce retard à l'indépendance d'humeur des Dijonnais et à la répugnance qu'ils avaient pour toute contrainte (p. 232). Dès 1693 Étienne Moreau, avocat général à la Chambre des Comptes, avait fait imprimer un « discours sur l'établissement d'une Académie des Belles-Lettres dans la ville de Dijon » ; mais le succès qu'il obtint fut tout platonique. Selon Ruffey, le président Bouhier « s'était occupé plusieurs fois » d'exécuter ce projet ; mais il « en fut empêché probablement par ses grandes occupations, ses fréquentes attaques de goutte, la crainte de n'être pas secondé selon ses désirs ». Il se contenta de réunir dans sa bibliothèque, à l'exemple de Lantin, un certain nombre d'érudits et de littérateurs de son choix (Histoire de l'Académie, v. *suprà*, p. 2, note 1 ; f. 6-7).

Hector-Bernard Pouffier, doyen du Parlement de Dijon, était mort en 1736, léguant aux doyens ses successeurs sa maison de Dijon, sa terre d'Aiserey, et quarante mille livres de contrats, à la charge de « payer annuellement 2.000 livres qu'il destinait à la fondation de l'Académie, hypothéquées sur ces fonds[1] ». Quatre magistrats étaient désignés pour administrer conjointement avec le doyen du Parlement les biens qu'il laissait au doyenné, et pour être avec lui directeurs perpétuels de l'Académie : c'étaient le sous-doyen, le vingt-cinquième conseiller du Parlement, le plus ancien des gens du roi et le vicomte-mayeur de Dijon.

Or l'Académie n'était pas née, et déjà les difficultés commençaient[2].

Pouffier, qui ne faisait partie d'aucune société littéraire et n'avait, écrira Richard de Ruffey, aucune notion d'une bonne académie, n'en avait pas moins dressé lui-même les statuts de la nouvelle compagnie, et ceux-ci présentaient de telles différences avec les statuts des autres académies du royaume que l'expédition des lettres patentes en fut retardée de six mois. Expédiées enfin de Versailles au mois de juin 1740, elles furent enregistrées le 30 du même mois par le Parlement de Dijon ; et le 13 janvier 1741 la séance publique d'ouverture de l'Académie de Dijon eut lieu dans une salle de l'Hôtel de Ville[3].

Mais c'est alors surtout qu'apparurent les vices d'une constitution que, par un excès de délicatesse et de respect pour le fondateur ou pour des raisons moins avouables, les directeurs s'opiniâtraient à ne pas vouloir modifier[4]. On en lira plus loin la critique

1. Ruffey, Histoire de l'Académie, f. 9.

2. C'est en 1739 que Lantin, le nouveau doyen, fait les démarches nécessaires auprès de M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État de la province, et de M. de Maurepas, et prie le président de la Marche (depuis premier président), qui était alors à Paris, de solliciter les lettres patentes (*ibid.*, f. 12).

3. *Ibid.*, f. 12 et 16.

4. Ils y étaient cependant autorisés par un article formel des statuts.

détaillée [1] ; bornons-nous ici à dire brièvement quelles en étaient les clauses essentielles.

L'Académie se composerait de vingt-quatre membres, dont six honoraires, douze pensionnaires, et six associés. Elle comprendrait trois classes : une de Physique, une de Médecine et une de Morale. Les académiciens devraient résider.

Telles étaient les limites étroites que le testament de Pouffier assignait au développement de l'Académie. Les Humanités étaient exclues de son programme [2] : c'est-à-dire qu'à moins de passer pour moralistes ou pour physiciens, les Crébillon, les Piron et les Rameau n'auraient pu y trouver place ! Mais à supposer même que l'on eût, par cette interprétation arbitraire, élargi le sens des statuts, la nécessité de la résidence eût été un nouvel obstacle. Bossuet, s'il eût vécu au XVIII[e] siècle, n'eût pas été, n'eût pas pu être de l'Académie de Dijon !

Les directeurs ne dérogèrent aux statuts qu'en faveur de Buffon, à qui ils offrirent et qui accepta une place d'honoraire. Aussi bien Buffon était « physicien », et cette exception unique était encore un indice que dans l'Académie de Dijon les Sciences auraient le pas sur les Lettres.

Il y avait cependant à Dijon, et y faisant résidence, des personnages considérables par leur situation et par leurs talents, qui n'eussent point déparé la classe de Morale. Aucune collaboration n'eût été pour l'Académie plus honorable et plus utile que celle du président Bouhier : son érudition, sa grande expérience, les relations qu'il entretenait avec tous les savants de l'Europe, et les velléités qu'il avait eues déjà de transformer en académie la société de gens de lettres qu'il se plaisait à réunir dans son hôtel de la rue Saint-Fiacre, tout désignait Bouhier au choix des directeurs, et l'on ne doute pas que son exemple n'eût valu à

1. V. Histoire Secrète, p. 39-40, et Notes 2 et 8.

2. Parce que, disait Pouffier, « le progrès en a été confié à l'Académie Française de Paris, dont l'excellence rendrait inutile le travail des autres sur de pareilles matières ». V. dans Milsand (*Notes et documents...*) le testament de Pouffier (p. 179-200).

l'Académie d'autres collaborations précieuses. Les directeurs ne le consultèrent même pas. Ils ne se soucièrent pas davantage du concours du P. Oudin, le savant annotateur de la Bibliothèque latine des écrivains de la Société de Jésus, l'éditeur des sentences de Publius Syrus. Ils ne songèrent à s'adjoindre ni les Charles de Brosses, ni les Fevret de Fontette, ni les Richard de Ruffey, dont les talents déjà formés eussent fait honneur à l'Académie [1]. Sans doute leur jalousie mesquine craignit pour leur autorité le voisinage de ces lumières.

Les premiers honoraires furent, outre Buffon, un conseiller bizarre et atrabilaire qui s'était quelque peu, jadis, occupé de mathématiques [2], le fils d'un des directeurs, auteur d'un Supplément au glossaire du Roman de la Rose [3], un chantre de la cathédrale [4], un prêtre de Notre-Dame [5], et un avocat de Montbard naguère mis à la Bastille sous le prétexte d'avoir connu la conspiration de Cellamare [6]. Quant aux pensionnaires ou associés de la classe de Morale, ils s'appelaient Michault, Cocquard, Fromageot, Bernard Piron, l'abbé Joly, l'abbé Jurain : encore quatre de ceux-ci donnèrent-ils leur démission moins de deux mois après la première séance ! Ce fut la première crise par laquelle passa l'Académie de Dijon, et l'occasion en fut justement un des malencontreux statuts élaborés par le fondateur.

Sur les 2.000 livres de rente qu'il avait allouées à l'Académie, six prix devaient être, annuellement, décernés après concours, les pensionnaires seuls concourant et les prix étant adjugés par les directeurs et les honoraires. C'était, comme l'écrit Ruffey, réduire des académiciens à la condition d'écoliers ! Aussi, à la séance du 3 mars 1741, lorsque Lantin, premier directeur, proposa aux pensionnaires un sujet de composition, ils se révol-

1. Le voyage du président de Brosses en Italie est de 1739-40. Il avait 31 ans en 1740, Fevret de Fontette en avait 30, Ruffey 34.

2. Loppin de Montmort.

3. Lantin de Damerey.

4. L'abbé Fabarel.

5. Le chanoine Derepas.

6. Taphinon.

tèrent. Le 10 mars le poète Cocquard, dans un mémoire qu'il lut en leur nom, déclara « qu'un tel concours entre des académiciens était chose inouïe, que cet article des statuts était abusif et impraticable, qu'il dégraderait l'Académie et la chargerait de ridicule s'il était exécuté... » Bref il demanda en termes énergiques l'abolition du concours [1].

Les directeurs s'obstinèrent : les pensionnaires ne cédèrent point, et le 14 avril quatre pensionnaires, Cocquard, Michault, Bodier et Joly, donnèrent leur démission. Cet exemple fut suivi peu de temps après par Aublanc et l'abbé Jurain ; enfin deux honoraires, sans démissionner, cessèrent de venir à l'Académie. L'un, Loppin, n'y revint jamais ; l'autre, l'abbé Fabarel, n'y rentrera que longtemps après, en 1775.

Cet incident tragi-comique eut du moins un bon résultat : il fit réfléchir les directeurs. Le concours des pensionnaires fut aboli et les six prix de la fondation remplacés par un prix unique, une médaille d'or de 300 livres qui se donnerait, par voie de concours public, « annuellement et alternativement sur les objets des trois classes désignées par le fondateur ». On affecta le reste des fonds à la création de douze pensions pour les pensionnaires, ce qui, d'ailleurs, était contraire à l'intention formelle de Pouffier, mais ce qui, apparemment, décida les six qui restaient à ne pas suivre leurs confrères dans une infructueuse retraite. L'Académie était sauvée ! mais un tel début n'avait guère servi à son prestige [2].

Des difficultés survenues vers la fin de 1741 entre l'Académie et les directeurs usufruitiers des biens laissés au doyenné, l'attribution des prix du nouveau concours, la frappe de la médaille du prix, dont Bouchardon donne le dessin et M. de Boze la légende [3], voilà les menus événements dont est faite l'histoire de l'Académie pendant près de dix années : c'est dire qu'il ne s'y passe rien de mémorable. L'Académie de Dijon existe... Mais quelques

1. Ruffey, Histoire de l'Académie, f. 18.

2. *Ibid.*, f. 20-21.

3. Gros de Boze (1680-1753), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions dès 1706, successeur de Fénelon à l'Académie Française, garde du Cabinet des antiques en 1719.

bonnes dissertations (sur des sujets de médecine), quelques règlements utiles, l'effort qu'elle fait pour se créer une correspondance étrangère, voire pour introduire les Belles-Lettres dans le plan de ses études [1], ne suffisent pas à remédier aux vices de sa constitution et, pour parler le langage du président de Ruffey, à briser toutes les « entraves qui l'empêchaient de prendre l'essor ».

Elle n'a bientôt que trop lieu de s'en apercevoir. Voici que l'abbé Goujet, dans son Supplément au Moréri, révèle sans indulgence au public les imperfections des statuts de Pouffier, approuve la démission des rebelles, insinue que Buffon ne veut pas qu'on sache qu'il est académicien de Dijon, — et, pour comble de malheur, voici qu'elle-même fournit des armes à ses adversaires en couronnant les « paradoxes » de Rousseau.

Grâce à Ruffey, nous connaissons à présent le nom de l'académicien pensionnaire qui avait proposé le sujet du prix de 1750. Du portrait peu flatté qu'il trace de Gelot retenons seulement que celui-ci était de naissance modeste, avait eu des débuts pénibles, « manquait de principes, ne respectait aucun rang, ne connaissait aucun égard et d'autre loi que sa volonté [2] ». Au demeurant, un esprit faux [3]. Nous savons d'un autre côté, par Claude Micault, qu'il fonda à Dijon un petit concert bourgeois d'où les gens de qualité étaient exclus [4]. Enfin les discours qu'il lut à l'Académie en séance publique étaient, prétend Ruffey, « de véritables compilations, sans méthode, sans style et sans goût ».

Quant à la commission chargée d'examiner les manuscrits, elle comprenait trois honoraires : Lantin de Damerey, Derepas, et Léaulté, et quatre pensionnaires : Gelot, Fromageot, Guyot et Perret [5]. Or parmi ces membres de la classe de Morale un seul avait, semble-t-il, assez de perspicacité pour pouvoir mettre ses confrères en garde contre un choix dangereux. Mais le portrait

1. Ruffey, Histoire de l'Académie, f. 24.

2. Notes pour servir à l'Histoire secrète, v. note 28.

3. V. Histoire secrète, p. 44.

4. *Le Mercure dijonnais, ou Journal des événements qui se sont passés de 1742 à 1789, principalement en Bourgogne* (éd. G. Dumay, Dijon, 1887), p. 109-110.

5. Registres de l'Académie, I, f. 70.

que Ruffey a tracé de Fromageot le fils est celui d'un original fort indépendant qui « cachait ses talents sous l'extérieur le plus négligé » et qu'un « génie ardent portait au singulier et à l'extrême ». D'ailleurs, janséniste. C'est dire que le paradoxe de Rousseau n'avait pas de quoi lui déplaire [1].

Les autres académiciens n'en furent pas indignés non plus. « L'Académie », écrit Ruffey, « se contenta de déclarer, dans son assemblée publique où l'on fit la lecture de l'extrait de l'ouvrage couronné, qu'elle en adjugeait le prix aux talents supérieurs de l'auteur et au chef-d'œuvre d'éloquence qui lui était présenté, sans adopter ses sentiments, à l'exemple de plusieurs célèbres académies [2] ».

Cela n'était pas si mal jugé : Ruffey lui-même en convient. Mais une académie plus savante et plus amoureuse des Arts eût été peut-être moins équitable... Ruffey va plus loin : il prétend qu' « aucun des juges du prix n'était capable d'apercevoir les paradoxes de Rousseau, de les développer et de prévoir les conséquences de leur jugement [3] ». Malheureuse académie, qui ne pouvait échapper au soupçon d'hérésie qu'à la condition de passer pour niaise !

De fait, lors même que l'on eut cessé d'incriminer ses intentions, on continua à la blâmer d'avoir, en un pareil sujet, proposé l'alternative. En vérité il était grand temps qu'elle sortît de ce marasme et connût enfin des jours prospères. C'est à préparer cet heureux changement que le président de Ruffey s'employa avec un zèle dont nous serions tentés de le louer davantage, s'il ne s'était lui-même tant loué.

1. V. note 38.
2. Ruffey, Histoire de l'Académie, f. 26. Elle ne se déjugea pas. Deux ans après, désavouant l'ouvrage de Le Cat, médecin de Rouen, publié sous le nom d'un académicien de Dijon, elle faisait consigner dans ses Registres l'expression de ses sentiments : « De quelque plume que parte cet ouvrage et quel qu'ait pu être le dessein de celui qui l'a composé, il fera toujours honneur au discours de M. Rousseau qui, usant de la liberté des problèmes la seule voie propre à éclaircir la vérité), a eu assez de courage pour en soutenir le parti, et à l'Académie, qui a eu assez de bonne foi pour le couronner » (Registres de l'Académie, I, f. 81. Date : 16 juin 1752).
3. V. Histoire Secrète, p. 44.

II

LE PRÉSIDENT RICHARD DE RUFFEY.

Gilles Germain Richard, seigneur de Ruffey, Trouhans, Vesvrotte et le Martray, était né à Dijon le 17 octobre 1706. Il appartenait à une famille de robe dans laquelle la charge d'élu du roi se transmettait depuis plus d'un siècle [1]. Pourvu de cette charge en 1730 sur la résignation de son père, il l'avait remplacé aussi en 1735 dans l'office de président à la Chambre des Comptes, sans d'ailleurs cesser de remplir ses fonctions d'élu : il ne les résigna qu'en 1748, à la suite de « tracasseries » que lui avait attirées, dit-il, sa « scrupuleuse probité [2] ». Les registres des États de Bourgogne n'ont gardé aucune trace de ce différend ; ils nous invitent néanmoins à croire que les « gens puissants et trop accrédités » dont il avait eu à se plaindre étaient Chartraire de Montigny, le trésorier des États, et ses auxiliaires [3]. Son nom apparaît en effet pour la dernière fois parmi ceux des élus signataires des registres le 25 mai 1748 : or le même jour il est ordonné que « par M. Richard de Ruffey et M. Chartraire de Montigny il sera incessamment procédé à la reconnaissance de l'endroit convenable pour le dépôt des papiers, minutes et registres des greffes des bailliage, chancellerie et siège prévôtal de cette ville, et en conséquence aux réparations nécessaires pour en assurer la conservation... [4] ». Six semaines après, Richard de Ruffey a vendu sa charge, et des lettres de provision sont octroyées à son successeur [5]. Que s'était-il passé ? Nous l'ignorons.

1. *Armorial général de la Chambre des Comptes*, par J. d'Arbaumont, Dijon, Lamarche, 1881 (p. 415). Sa généalogie, *ibid.*, p. 71-73.
2. V. note 44.
3. V. note 12 : M. de Montigny y est appelé « l'homme le plus accrédité et le plus impérieux » : M. Loppin de Montmort, président au Parlement, osa néanmoins « lui tenir tête » et fit « échouer ses projets injustes ».
4. Archives départementales de Dijon, C 3196, f. 254.
5. J.-B. Voisenet (*ibid.*, B 11.999).

Peut-être le trésorier des États, que Ruffey appelle un « tyran », ne sut-il pas s'accommoder d'une surveillance indiscrète ; peut-être avait-il ses raisons pour ne pas collaborer de bonne grâce à la conservation des papiers, minutes et registres des greffes [1]. Et Ruffey, nous le verrons, n'était pas homme à plier.

Sur « l'insulte imméritée » qu'il essuya un peu plus tard de la part d'un officier de la Chambre des Comptes et qui le détermina à se défaire aussi de cette charge, nous en savons moins encore. Sans doute la Chambre des Comptes ne jugea pas à propos de prendre officiellement parti dans une querelle privée. Ruffey en fut outré. En vérité, dès à présent, nous avons des raisons de croire qu'il n'était pas d'humeur facile et ne cédait que trop souvent aux impulsions d'un tempérament irritable.

Au reste sa retraite anticipée « le rendait à lui-même ». Rebuté par « l'injustice des hommes », il put se donner tout entier aux Lettres et aux Sciences, qu'il aimait.

Il était très fier d'avoir fait jadis d'excellentes études au collège Louis-le-Grand, d'y avoir été, comme Voltaire (plus âgé que lui de douze ans), le disciple du P. Porée, et d'avoir remporté en rhétorique le prix de poésie française [2]. C'était le temps où paraissait *la Henriade* : Voltaire était déjà célèbre. Nul doute que le jeune Richard de Ruffey n'ait été séduit par son exemple ; et qui sait s'il ne prit point ses modestes succès d'écolier pour les premiers rayons de la gloire ? Dès l'âge de vingt et un ans, il faisait imprimer une ode [3] ; d'autres suivaient, et puis des traductions en vers, des stances, un épithalame, voire un poème héroïque tiré de l'Écriture Sainte. Quand il ne faisait pas de ces vers une publication spéciale [4], il les envoyait au *Mercure de*

1. Nous le trouvons, dans les registres des États de Bourgogne, particulièrement occupé de l'entrée et de la sortie des blés et de négociations avec les traitants des étapes (Arch. dép., C 3192 et suiv.).

2. V. note 44.

3. *Ode sur le camp de la Saône commandé par M. le duc de Lévy* (1727, in-4).

4. *Éloge funèbre de M. de la Monnoye*, traduit du latin du P. Oudin (en vers français), 1728, in-8. *Ode sur la naissance de Mgr le Dauphin* (1729, in-4).

France [1]. Vers médiocres, et qui ne lui vaudront qu'une petite place, bien modeste, dans la Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne [2], mais qui du moins témoignent de son goût pour les Lettres [3], et qui nous expliquent l'empressement qu'il mit à rechercher l'amitié de Voltaire. Nous savons par lui-même quand ils firent connaissance : ce fut en 1754, à Colmar, quand Voltaire s'en revenait de Prusse [4] ; ajoutons qu'ils se retrouvèrent quelques jours après aux eaux de Plombières (Voltaire y était accompagné de ses nièces, Mme Denis et Mme de Fontaine) et que Ruffey charmé en rapporta dans ses bagages une « Histoire lyrique des eaux de Plombières », où le récit alternait avec des vers et des chansons [5]. Deux visites qu'il fit à Voltaire, l'une en 1758 aux Délices [6], avec Mme de Ruffey, l'autre en 1761 à Ferney, avec le premier président Fyot de la Marche [7], achevèrent d'établir entre eux cette « liaison » et cette « correspondance réciproque » qu'il avait rêvée. Si les lettres du président de Ruffey sont perdues, sauf une, nous possédons, fort heureusement, plusieurs de celles de Voltaire [8]. Aimables comme leur auteur savait l'être,

1. *Antiochus*, poème héroïque (1729), Ode sur la Beauté (1730), Stances sur la Fièvre (1731), Épithalame de Mlle de la Briffe (fille du gouverneur de Bourgogne) et de M. le comte de Morges (1732).

2. « Il s'est fait connaître dans la république des Lettres par plusieurs amusements qui ont mérité l'estime des connaisseurs » (éd. 1745, p. 201-2).

3. Le président de Brosses, dans une lettre à Voltaire (1758), parle de lui comme d'un « fort galant homme, plein de connaissances, aimant les vers avec passion, même les siens... » (*Corresp. de Voltaire et du président de Brosses*, p. par Foisset, 1835 et 1858, p. 29).

4. V. note 70. Cf. lettre de V. à R., du 7 janvier 1755 (éd. Moland, Paris, 1877-83. *Corresp.* I, p. 306). On trouvera plus loin (note 70) les vers adressés cette même année par V. à R. dans *le Mercure* de décembre.

5. Registres de l'Académie, III, f. 58-59.

6. V. Voltaire, éd. Moland (*Corresp.* I, p. 318), l'invitation adressée par V. à R., le 12 janvier 1758. — Cf. lettre de V. à de Brosses, du 1er oct. 1758.

7. Le président Fyot de la Marche (Claude-Philibert) avait le même âge que V. et avait été son condisciple à Louis-le-Grand. Voir dans la *Corresp. de V. et du prés. de Brosses* une série de lettres à lui adressées par V. de 1761 à 1766 (p. 253-301).

8. On en trouve plus de soixante (v. notamment p. 305-396) dans la *Correspondance de V. et du président de Brosses* (1858) citée plus haut. Reproduites par Moland. La première en date est de 1754 ; les deux dernières (5 sept. et 30 oct. 1777) sollicitent R. en faveur de M. de Florian et de Mme Denis, qui ont un procès à Dijon : son fils, le président Frédéric-Henri Richard de Ruffey, est leur juge.... Une cinquantaine de lettres

elles prouvent que même la grande querelle de Voltaire et du président de Brosses, dont Ruffey était aussi l'ami, ne nuisit pas à leurs relations [1]. Celles-ci ne cessèrent jamais complètement : elles devinrent seulement plus rares et plus froides quand les « déclamations impies » de Voltaire eurent blessé Ruffey dans ses sentiments religieux [2].

Plus active encore, et plus amicale, fut sa correspondance avec Buffon. Quand il écrivait à ses amis, M. de Buffon ôtait ses « manchettes », et son style était, comme lui-même, plein de simplicité et de bonhomie. Les nombreuses lettres qu'il écrivit à Ruffey témoignent que leur amitié fut sans nuages [3]. La première est datée de 1729 (Buffon a vingt-deux ans, Ruffey en a vingt-trois), la dernière du 23 septembre 1786 : celle-là un peu cérémonieuse (on vient de lier connaissance), celle-ci du ton le plus affectueux. Souvent dans ces jolies lettres Buffon cherche délicatement à panser les blessures qu'a faites à son ami l' « injustice » ou l' « ingratitude des hommes ». D'autres fois il l'informe de ses travaux : il le met au courant de ses expériences sur le tonnerre et lui dit ce qu'il faut faire pour les renouveler avec succès. Enfin,

inédites de V. à R., provenant de la vente Damidot (v. p. 1, note 2), appartiennent aujourd'hui à M. Cunisset-Carnot, premier président de la Cour d'appel de Dijon, qui a bien voulu nous autoriser à dire ici qu'elles seront publiées.

1. V. surtout la lettre de Ruffey à Voltaire (octobre 1761). Elle lui fait honneur, et nous ne résistons pas au plaisir d'en citer quelques lignes :

« Je prends une partie infinie, Monsieur, à tout ce qui vous regarde, et suis véritablement fâché de voir votre repos troublé par une bagatelle. Les petites choses ne sont pas faites pour affecter les grands hommes. Quoi ! quelques onces d'un métal que vous possédez abondamment, demandées *peut-être* mal à propos, pourraient-elles altérer votre philosophie ? Vous craignez d'être dupe : c'est cependant le beau rôle à jouer ; votre tranquillité en dépend. Songez que, même en vous défendant, vous prostituez à la chicane la plus belle plume de l'univers.....

L'enchanteur qui écrit votre vie apprendra-t-il à la postérité que vous avez plaidé pour des moules de bois ? Vous êtes mécontent du président : vous savez de quel bois il se chauffe ; payez-le, et ne vous chauffez plus à son feu.... » (*Corresp. de V. et du prés. de Br.*, p. 167 ; Volt., éd. Moland, *Corresp.* IX, p. 505-6).

2. V. note 70.

3. V. *Correspondance de Buffon*, publiée par M. Nadault de Buffon, 2 vol., Hachette, 1860.

grâce à l'abbé Deberre, nous possédons aujourd'hui le texte primitif du Discours sur le Style, tel que Buffon le communiqua à Ruffey ; et les retouches qu'il fit subir à cette première rédaction prouvent assez qu'il apprécia ses conseils [1].

A cette estime Richard de Ruffey répondait par une respectueuse admiration. Lorsqu'en 1777 la statue de Buffon eut été érigée dans le Jardin du Roi, il l'en félicita en des vers où s'exprimait ingénument l'orgueil d'avoir un ami si illustre [2].

Voltaire, Buffon : voilà, en vérité, les deux noms dont Richard de Ruffey paraît obsédé, et voilà comme les deux pôles entre lesquels semble osciller son activité intellectuelle. Il est d'ailleurs en fort bons termes avec le président de Brosses et avec le premier président Fyot de la Marche, ami et protecteur éclairé des Lettres et des Arts [3] ; il est en correspondance avec Daubenton, Lacurne de Sainte-Palaye, l'abbé d'Olivet, l'abbé Barthélemy, qui n'est pas encore l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, mais que de savants ouvrages ont fait entrer déjà à l'Académie des Inscriptions, et qui est garde du Cabinet des Médailles ; avec Schœpflin, l'érudit professeur de l'Université de Strasbourg, l'auteur de l' « Alsatia » et des « Vindiciae celticae [4] ». Ce n'est pas tout : il a formé une bibliothèque très riche, dont il dresse lui-même le catalogue [5]. Il a un médaillier « de plus de 4.000 médailles antiques et des plus curieuses médailles modernes ». Il a un cabinet « rempli de pièces curieuses d'histoire naturelle [6] ». Et, comme si toutes ces occupations ne lui

1. Deberre, p. 390 et suiv.

2. Vers lus à l'Académie (en l'absence de Ruffey), le 4 décembre 1777, par Guyton de Morveau. Ils figurent dans les Registres de l'Académie et ont été imprimés dans une des notes de la *Correspondance de Buffon*, tome II, p. 269.

3. Il existe dans le ms. 1627 de la Bibliothèque de Dijon (Académie : Affaires générales) une lettre de Ruffey à M. de la Marche, du 11 avril 1761, et la réponse de ce dernier (f. 112-116), qui avait déjà résigné en faveur de son fils (Jean-Philippe) et habitait son château de Chalon-sur-Saône.

4. V. note 46.

5. Un extrait du catalogue des livres de R. est conservé à la Bibliothèque de Dijon, F. Baudot 107.

6. V. note 45.

suffisaient pas encore, nous le verrons tout à l'heure former, présider, gouverner une société littéraire, en attendant qu'il fasse partie de l'Académie de Dijon et se donne la rude tâche de la « réformer ».

Le danger d'une activité et d'une curiosité si alertes est qu'elle expose l'esprit à se disperser en recherches menues et superficielles. La science de nos plus grands Encyclopédistes est plus étendue que profonde : à plus forte raison celle d'un homme qui, sans avoir leur génie, se sent attiré tour à tour, et parfois simultanément, dans les directions les plus diverses. C'est ce qui est arrivé à Richard de Ruffey [1] : comme les quelques vers qui nous restent de lui sont d'un amateur des plus médiocres [2], les fragments scientifiques que conserve de lui la Bibliothèque de Dijon [3] et les titres des mémoires qu'il lut à l'Acadé-

1. Cf. Deberre, p. 247 et 280.

2. Outre les vers publiés par *le Mercure de France*, on a de lui des vers adressés à la Société royale et littéraire de Nancy sur le « Traité des dangers de l'esprit » composé par le roi Stanislas et inséré dans le tome V de *l'Année littéraire* (p. 262). Ils figurent, manuscrits, parmi les Œuvres académiques de la Société littéraire (ms. 482 [1]); ils furent d'ailleurs imprimés et sont mentionnés à ce titre dans la *France littéraire* en 1769 (I, p. 394). Puis la fable de la Vigne et du Laurier, dédiée au prince de Condé et lue dans la séance publique du 18 juillet 1766 (impr. dans les *Mémoires de l'Académie*, I, p. 365 ; réimpr. par l'abbé Deberre); des vers à M. le marquis du Terrail (*Mém. de l'Acad.*, I, p. 361) ; divers fragments conservés dans les Registres de l'Académie. — Un essai historique (en prose) sur le siège de Dijon en 1513 fut lu à l'Académie le 9 janvier 1761 ; il est imprimé dans les *Mém. de l'Acad.*, I, p. 33. — Le Catalogue de la vente Damidot (1896) signalait parmi ses manuscrits : des traductions, en vers, de différents auteurs (n° 817); une traduction de l'Italie délivrée, du Trissin (n° 862); des ouvrages de prose et de poésie (n°s 867-8) ; des poésies, contes et épigrammes (n°s 874 et 882). Nous ne savons ce que sont devenus ces manuscrits.

3. Bibl. de Dijon, ms. 482 [2] (Extraits, notes, travaux originaux de M. de Ruffey). Le ms. 482 [1] (Œuvres académiques de la Société littéraire) contient de lui : des Réflexions critiques sur les Lettres à un Américain, du P. de Lignac (contre l'*Histoire naturelle* de Buffon, Hambourg 1751), lues à la Société littéraire en janvier 1753 ; une communication « sur plusieurs météores ignés qui ont paru en Bourgogne pendant l'automne de 1753 »; la description d'une nouvelle machine hydraulique (1754) ; une méthode nouvelle pour fonder les piles des ponts (s. d.). D'autres communications à la Société littéraire et à l'Académie sont analysées dans le premier registre de la Société littéraire (ms. 1628) et dans les Registres de l'Académie.

mie [1] attestent qu'il n'a approfondi aucune grande question scientifique : rien dans la liste de ses travaux qui ressemble, même de loin, aux études du président de Brosses sur Salluste, sur les Terres australes, ou sur la Science étymologique ; rien qui ressemble à une œuvre, ou seulement à l'ébauche d'une œuvre...

A vrai dire, son œuvre est ailleurs, et nous l'avons déjà nommée : c'est la réforme de l'Académie de Dijon ; c'est le méritoire effort qu'il a fait pour donner à sa ville natale une société littéraire digne d'elle et conforme à ses propres vues. Cherchons dans quelle mesure il y a réussi.

*
* *

Le président Bouhier étant mort en 1746, six ans plus tard un des membres de la société littéraire qu'il avait réunie dans son hôtel proposa au président de Ruffey d'en recueillir les restes [2]. Celui-ci habitait, rue Chapelote, l'ancien hôtel des comtes de Neuchâtel [3], et précisément il venait, en réparant cette vieille demeure, d'y faire construire une vaste galerie pour y placer sa bibliothèque [4]. C'est dans ce confortable asile que, le 17 avril 1752, il réunit MM. de Brosses, Jehannin, Espiard de la Cour, de Tournay, Michault, Cocquard et l'abbé Joly (M. de Fontette et l'abbé Legoux, invités aussi, n'avaient pu venir), et leur proposa de former une société de gens de lettres qu'il recevrait chez lui une fois par semaine « pour y tenir des conférences et lire des mémoires sur les Sciences, sur différents sujets de littérature, et principalement concernant l'histoire naturelle ».

Nous avons sous les yeux le procès-verbal de cette séance.

« Ce projet », y est-il dit, « parut si utile et si agréable... que sur-le-champ on nomma et choisit quelques autres gens de

1. Liste complète de ses lectures et communications à l'Académie de 1739 à 1777. F. Baudot 9 (copie de la Table des registres).

2. Plusieurs des membres de cette Société étaient morts avant ou après Bouhier : Papillon dès 1738, l'abbé Oudin en cette même année 1752.

3. Aujourd'hui rue Berbisey, 33.

4. V. note 45.

lettres, et qu'on travailla aux statuts académiques... M. de Brosses, qui voulut bien se charger de la rédaction de ces règlements, nous proposa en même temps un travail commun sur la Langue celtique et sur l'analogie des mots de cette langue avec ceux de la nôtre, et surtout du patois bourguignon... Il revint ensuite à l'étude de l'histoire naturelle et nous invita à apporter souvent des extraits de livres nouveaux dans ce genre, afin de cultiver et d'augmenter nos connaissances sur la Physique, à laquelle il semble qu'on s'adonne aujourd'hui préférablement à toute autre science [1]. »

Ce que fut cette société, Richard de Ruffey l'a dit longuement. Des éloges qu'il lui prodigue retenons seulement ici que par sa composition et par ses statuts elle était fort différente de l'Académie. Presque tous ses membres (ils étaient quinze) appartenaient, comme Ruffey lui-même, à la grande robe : M. de Brosses était président, M. de Fontette, les deux Espiard (de la Cour et de la Borde), les deux Jehannin étaient conseillers au Parlement de Bourgogne ; Bouillet, avocat général à la Chambre des Comptes ; Cœurderoy, président aux requêtes du Palais ; M. de Tournay, frère de M. de Brosses, ancien grand bailli du pays de Gex... La petite robe et le petit clergé n'y furent représentés d'abord, l'une que par Michault et Cocquard, l'autre par l'abbé Joly et Léaulté, curé doyen de Saint-Jean ; encore les trois premiers, anciens membres de la Société du président Bouhier [2], étaient-ils des transfuges de l'Académie ! Léaulté seul, à ce moment, faisait partie à la fois des deux compagnies rivales [3].

Aussi n'y a-t-il au long bureau autour duquel on s'assied aucune distinction de rang ni de place, — hormis pour le directeur et pour le secrétaire, assis aux deux extrémités [4]. Et l'ab-

1. Premier registre de la Société littéraire, p. 5 (Bibl. de Dijon, ms. 1628). C'est malheureusement le seul que possède la Bibliothèque de Dijon, et nous ne savons ce que sont devenus les autres.

2. Ils y étaient entrés en 1738 (v. note 51).

3. Honoraire de l'Académie en 1747, à la place de Taphinon.

4. Statuts, art. 7.

sence de toute hiérarchie, qui évite les froissements d'amour-propre, crée entre les membres de la Société une confraternité véritable.

Deux mois après sa première séance, l'établissement d'une classe d'associés compatriotes accroît encore son prestige, au détriment de l'Académie. Elle lui associe les plus illustres des Bourguignons en résidence à Paris, Crébillon, Buffon, Rameau, l'abbé Leblanc, Le Compasseur de Courtivron, et en même temps, sous le nom d'associés correspondants, les plus savants hommes de la province, les Berryat, les Nadault, les Daubenton, les du Molin, les Gueneau de Montbeillard.

En revanche, pas de médecins : car il n'y a pas à la Société littéraire de classe de médecine ; il n'y a même point de classes du tout. C'est dire que les statuts dressés par le président de Brosses n'assurent ni aux Lettres ni aux Sciences un rôle prépondérant [1]. On cherche équitablement à maintenir la balance égale entre les unes et les autres : à vrai dire, on ne fait pas entre elles une distinction radicale. On ne trace pas encore entre elles une ligne rigide de démarcation. Le sens même de ces mots : Sciences, Lettres, demeure flottant. « On appelle sciences humaines, écrivait Furetière, la connaissance des Langues, de la Grammaire, de la Poésie, de la Rhétorique et autres choses qu'on apprend dans les Humanités. » Et inversement « Lettres se dit aussi de Sciences [2] ». Tels Ruffey et ses collaborateurs ne distinguent pas entre les savants et les gens de lettres, entre les sociétés littéraires et les sociétés savantes [3]. Et

1. Article 22 des Statuts : « Chacun sera absolument libre en particulier de choisir selon son goût ou ses connaissances le genre ou la matière qu'il voudra traiter, pourvu qu'elle ne soit pas de pur calcul ou de pure théologie non historique. »

2. Dictionnaire de Furetière (1690), aux mots Sciences, Lettres. Furetière ajoute : « On appelle les Lettres humaines, et abusivement les Belles-Lettres, la connaissance des poètes et des orateurs ; au lieu que les vraies Belles-Lettres sont la Physique, la Géométrie et les sciences solides. » — Définition curieuse et par où, dès la fin du XVIIe siècle, se manifeste le goût de plus en plus vif qui incline les esprits vers les « sciences solides ».

3. Témoin ce fragment de l'*Histoire de l'Académie* : « On a lieu de s'étonner que la ville de Dijon, patrie de tant de grands hommes et d'il-

s'ils se rendent compte de la différence qu'il y a entre l'esprit littéraire et l'esprit scientifique, ils ne croient pas que ces deux esprits soient incompatibles : ils se flattent de les faire fructifier ensemble dans leur Société. Que s'ils y ont assigné une place d'honneur à l'Histoire naturelle, c'est que cette science, plus qu'aucune autre, satisfait leur éclectisme : moins aride que la géométrie ou que l'algèbre, plus « solide » que la poésie ou la rhétorique, elle participe à leurs yeux des unes et des autres : le génie de Buffon ne le prouve-t-il pas ?

Et pourtant, et c'est là une dernière différence entre les deux sociétés voisines, les membres de la Société littéraire étaient plutôt (comme ce nom semblait l'indiquer) des littérateurs, — disons des amateurs de Belles-Lettres, — que des hommes de science. De fait, les Lettres y eurent la meilleure part [1]. Le président de Brosses y donnait le ton, suivi du secrétaire Michault, de l'avocat-poète Cocquard, de l'abbé Joly, de MM. de la Cour, Bouillet, Cœurderoy, Léaulté, Jehannin, etc. Seuls

lustres *savants*, n'ait pas été décorée d'une académie dès le temps où des *sociétés savantes* y cultivaient les *Lettres* avec autant d'ardeur que de succès. Il s'y forma sur la fin du siècle dernier plusieurs *sociétés littéraires* dont la principale composée de *gens de lettres* d'un mérite et d'une condition distinguée » (p. 5).

1. L'abbé Deberre est d'un autre avis : « Si l'on parcourt, dit-il, le premier registre qui renferme les travaux de l'Académie (*sic*), il apparaît tout de suite que les Sciences y occupent le premier rang... » (p. 255). Peut-être ne suffisait-il pas de parcourir ce registre, et il semble bien que M. D. ait été dupe des « apparences ». Nous avons fait un relevé exact des lectures et des communications qu'il signale, et notre conclusion a été tout autre. Par exemple, le président de Brosses lit son mémoire sur les fragments de Salluste et son portrait de Cicéron, un compte rendu de son Traité de la matière étymologique, son mémoire sur la découverte des Terres australes, un fragment de sa traduction de la *Sémiramis* de Métastase, etc. ; Cocquard lit des épigrammes de l'Anthologie, un mémoire sur la coutume d'adorer la divinité, un autre sur la position donnée aux morts, un autre encore sur l'anoblissement par les femmes (il avait écrit ennoblissement, v. le ms. de son mémoire dans les Œuvres acad. de la Soc. littéraire, ms. 482 [1], p. 79-83 ; et la discussion qui s'ensuivit lui fournit le sujet d'une dissertation qu'il lut à l'une des séances suivantes, le 11 avril 1753). Michault disserte, non sans témérité, sur l'étymologie des mots en « age », lit sa vie du P. Oudin, un mémoire sur Pierre Palliot ; Léaulté lit ses observations sur la Théogonie d'Hésiode et son discours sur les Muses ; l'abbé Joly une épître morale en vers, et une dissertation sur

Lardillon, de Tournay, Barberet et Ruffey lui-même semblent y avoir fait à la Physique et à l'Histoire naturelle une place supérieure ou égale à celles qu'ils y faisaient aux Lettres [1].

Lorsqu'au bout de quelques années la Société littéraire se fut dissoute et que l'Académie, comprenant elle-même la nécessité d'une réforme, offrit à Richard de Ruffey d'abord une place d'honoraire, puis celle de vice-chancelier, ce fut encore « sa » Société qu'il lui proposa pour modèle. Les détails dans lesquels il est

les épitres grecques attribuées à Aristénète; De Tournay un mémoire sur la vie et les ouvrages d'André du Ryer; De la Cour un mémoire sur les Triomphes, un autre sur les Conquêtes du peuple romain; Bouillet une ode sur la Calomnie, des mémoires sur l'ancienne chevalerie, sur le luxe, sur les lois somptuaires; Jehannin puiné, une traduction en vers du premier livre du Paradis perdu, et une traduction en prose de l'Avis à un auteur, du comte de Shaftesbury; Ruffey lui-même des odes, nouvellement traduites, de Haller, une épigramme de Métastase, une épitre sur l'Esprit (Œuvres acad., p. 247), un petit poème sur Lekain. On discute la lettre de Maupertuis sur le progrès des Sciences; on compare le *Catilina* de Crébillon et la *Rome sauvée* de Voltaire. Entre temps seulement, et presque toujours pour terminer la séance, on fait une part à la Physique et à l'Histoire naturelle; au demeurant la Société a « excepté particulièrement dans le plan de ses études tout sujet de calcul algébrique » et se refuse à suivre Rameau dans ses réflexions « transcendantes » (cité par Deberre, p. 256). Entre temps seulement on rend compte d'observations physiques détachées, tirées de diverses sources; M. de Brosses propose, mais sans succès, de faire des observations météorologiques. Tout compte fait, nous sommes en présence de lettrés intelligents, qui cherchent à se tenir au courant des progrès chaque jour plus sensibles que leur siècle fait dans les Sciences : mais ils suivent ce mouvement, ils ne le dirigent pas; leur bonne volonté n'est pas soutenue par une véritable vocation scientifique.

1. Lardillon : Mémoires sur les fourmis, sur les effets de la grêle, sur la façon de faire former des racines aux rejetons des arbres; Barberet : Mém. sur la formation de la grêle, sur l'action de l'air sur les corps humains ; Ruffey : Mém. sur la variété des couleurs des animaux domestiques; sur la maladie du blé appelée nielle; sur le livre (du P. de Lignac) intitulé *Lettres à un Américain* et critiquant l'*Hist. nat.* de Buffon (Œuvres acad. de la Soc. littéraire, ms. 482 [1], p. 36-54) ; sur les cornes des animaux ; sur une nouvelle machine hydraulique (*ibid.*, p. 207-209) ; sur la cause de la dureté des corps ; sur la graine de moutarde; sur plusieurs météores ignés qui ont paru en Bourgogne pendant l'automne de 1753 (*ibid.*, p. 195-197). — Pour les années suivantes signalons des mémoires de M. de Tournay, la lecture, faite par Bouillet, du Discours de du Molin pour servir d'introduction à l'étude de l'*Hist. naturelle* (*ibid.*, p. 65-77), un mémoire sur le Chêne, par Daubenton (*ibid.*, p. 161-173), et l'éloge de Berryat, par Michault (*ibid.*, p. 211-216).

entré lui-même sur les services qu'il lui rendit nous dispensent de les commenter : rappelons seulement que c'est à lui que l'Académie dut des officiers fixes ; c'est lui qui proposa à cette compagnie de « resserrer les liens des grands hommes bourguignons avec leur province » en créant des places d'associés « compatriotes » et « correspondants », et c'est ainsi que les Crébillon, les Rameau, les Daubenton, les Sainte-Palaye entrèrent à l'Académie, et que Piron lui-même fut académicien ! C'est lui qui assura l'éclat des séances publiques en se chargeant de la décoration de l'Hôtel de Ville ; lui qui fit sentir au chancelier, l'ancien évêque de Troyes, Poncet de la Rivière, combien il serait honorable pour l'Académie d'avoir pour protecteur le prince de Condé ; lui qui, par ses démarches et par ses propres dons, excita en faveur de l'Académie la libéralité des gens de lettres et des « personnes distinguées » de la province...

D'autre part il n'eut de cesse qu'il n'eût doté l'Académie de nouveaux statuts, dont le résultat le plus important fut l'abolition des trois classes « ridiculement établies par le fondateur [1] ».

Cependant il ne pouvait chasser de l'Académie tous les « mauvais académiciens » qui s'y étaient introduits avant son élection, et qu'il ne méprisait pas moins pour la bassesse de leur origine que pour la médiocrité de leurs talents. C'est pourquoi il se garda bien d'abolir la distinction établie par le fondateur entre honoraires et pensionnaires : il ne fit au contraire que la préciser en procurant à l'Académie des honoraires « d'un rang et d'un mérite considérables », d'abord les anciens membres de sa chère Société [2], et à leur tête M. de Brosses, ensuite d'autres présidents ou conseillers de cours souveraines, des prélats, un intendant, un commandant en chef en Bourgogne, un marquis de Paulmy, un marquis du Terrail, et d'autres encore ! Mais cette dualité même maintenait au sein de l'Académie une source permanente de rivalités et de jalousies secrètes.

1. V. note 158.
2. A l'exception toutefois de Cocquard et de l'abbé Joly, convaincus d'avoir jadis inspiré à l'abbé Goujet sa critique de l'Académie dans le Supplément au Moréri.

Pareillement il échoua dans l'effort qu'il fit pour y assurer, comme auparavant dans la Société littéraire, une place égale aux Lettres et aux Sciences. Il comptait sur l'étude des Lettres (« humaniores litterae ») pour dégrossir un peu ces médecins et ces physiciens dont il déplorait la rusticité. Il prêchait d'exemple en leur lisant l'éloge de Voltaire, son illustre ami, ou bien une fable allégorique en l'honneur du prince de Condé, ou des traductions d'Horace, de Tibulle et de Properce. A l'âge de quatre-vingts ans il leur lira encore des vers et des contes ! Il fera même devant eux l'éloge des grands hommes qui, « sentant la nécessité d'allier les Sciences et la Littérature, se sont fait un devoir et une gloire de la cultiver [1] ». C'est une autre question de savoir si ses conseils étaient écoutés. Ici le doute n'est pas possible. Certes le renfort qu'apporta aux Lettres dans l'Académie de Dijon l'élection des principaux membres de la Société littéraire ne leur fut pas inutile [2]; mais encore y a-t-il lieu de croire qu'ils ne montrèrent plus pour elles le même zèle : ils se contentèrent souvent de refaire à l'Académie les lectures qu'ils avaient faites dans la Bibliothèque du président de Ruffey [3]. Des observations critiques, écrites de sa main, au sujet des « pièces de littérature » lues à l'Académie [4] attestent la médiocrité de la plupart de ces essais. La démission qu'il donna dès 1770 de sa place de vice-chancelier, puis la mort du président de Brosses, précipitèrent le déclin des Lettres, tandis que les Sciences, la Médecine surtout, affirmaient leur prépondérance par la voix et par la plume des Chaussier, des Fournier,

1. Analyse d'un « Essai sur la Littérature », lu par Ruffey à l'Académie les 15 et 22 mars 1787 (Registres de l'Académie). « Il veut non seulement faire connaître l'importance et l'étendue de la Littérature, mais encore rendre hommage à nos compatriotes et à ceux des membres de l'Académie qui se sont distingués dans les différentes parties de la carrière littéraire... Fontenelle, Mairan, d'Alembert, Maupertuis, Buffon, Condorcet et plusieurs autres ont également brillé dans l'Académie Française et dans celle des Sciences. C'est à la magie de son style enchanteur que M. de Buffon doit une partie de sa gloire et du succès de ses ouvrages... »

2. F. Baudot 9; Milsand, *Notes et documents* (liste des lectures faites aux séances publiques); *Mém. de l'Acad.*, tomes I et II.

3. F. Baudot 9.

4. F. Baudot 243, f° 64-69.

des Hoin, des Maret et autres bêtes noires du président de Ruffey.

Les Mémoires de l'Académie en fournissent la preuve manifeste : si le tome II (1774) contient encore quelques ouvrages littéraires (notamment le mémoire de Gueneau de Montbeillard sur la peine de mort et l'Essai de géographie étymologique de M. de Brosses), neuf ans plus tard le tome III est exclusivement scientifique.

Faut-il s'en étonner ? A dire vrai, les Bourguignons eurent toujours, — ont peut-être encore, — plus de dispositions et de goût pour les Sciences que pour les Lettres, et, s'ils cultivèrent les Lettres, ils s'y firent remarquer plutôt par leur érudition patiente que par une vivacité primesautière, et plus par le savoir que par la grâce. Est-ce pour cela que la Bourgogne a produit si peu de poètes ? La Champagne a La Fontaine et Racine ; la Normandie, Malherbe et Corneille ; l'Anjou a Du Bellay ; le Vendômois, Ronsard ; la Bourgogne, Crébillon — et Piron.

En revanche, dans tous les travaux qui exigent une longue patience et de sages méthodes, la Bourgogne a excellé. Il suffit pour s'en convaincre de feuilleter la Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne ; et le compilateur de ce grand ouvrage, le docte et modeste Papillon, est lui-même un exemple d'opiniâtre labeur. Bégat, Saumaise, Lantin, le président Bouhier, le P. Oudin, l'abbé Goujet et sa Bibliothèque française, l'abbé Lelong et sa Bibliothèque historique, revue et augmentée par Fevret de Fontette, l'abbé Joly et ses Remarques sur le Dictionnaire de Bayle, l'abbé Courtépée et sa Description de Bourgogne, le chanoine Lebeuf, que Voltaire appelait le plus savant homme de son temps, et combien d'autres encore ! témoignent du goût de leur province pour les recherches précises, minutieuses et déjà tout imprégnées d'un véritable esprit scientifique.

C'est pourquoi, quand le goût des Sciences se fut propagé à Paris et dans les provinces, la Bourgogne fut des plus empressées à favoriser leurs progrès. Les tendances nouvelles se trouvèrent d'accord avec ses inclinations. Les applications seules furent différentes : les physiciens, les naturalistes, les médecins remplacèrent les philologues, les juristes, les historiens et les

géographes. De là l'enthousiasme qu'excitèrent dans toute la Bourgogne l'œuvre et la gloire de Buffon ; de là les travaux des Berryat, des Daubenton, des Nadault, des Gueneau de Montbeillard, des Hoin, des Maret, des Guyton de Morveau et de tant d'autres savants bourguignons, connus ou inconnus, qui collaborèrent à l'*Histoire Naturelle*, à l'*Encyclopédie* ou à la *Collection académique*.

Richard de Ruffey, nous l'avons vu, subit lui aussi cette attraction, et peut-être Buffon l'eût-il, lui aussi, entraîné dans son orbite, si son esprit discursif et, plus encore peut-être, la tâche qu'il s'imposa de réformer l'Académie ne l'eussent détourné à chaque instant vers d'autres objets. Nous sommes même tentés de croire que chez lui, comme chez la plupart des académiciens de Dijon, le goût des Sciences l'emportait sur celui des Lettres ! De même que, s'il admire Voltaire, c'est à Buffon que va sa tendresse, de même nous soupçonnons qu'en cultivant les Lettres et en plaidant leur cause à l'Académie, il se piquait de continuer la tradition de ces magistrats humanistes qu'avaient été à Dijon les Lantin et les Bouhier, mais que l'influence du milieu et peut-être son intime penchant lui faisaient trouver dans l'étude des Sciences des satisfactions plus profondes. La Bibliothèque de Dijon conserve, écrit de sa main, un volumineux recueil d'observations scientifiques [1], et, terminant un extrait du catalogue de ses livres, plus de cinquante pages de titres d'ouvrages concernant surtout les mathématiques, la géométrie et la mécanique [2].

Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'en s'efforçant de garder aux Lettres, dans l'Académie de Dijon, la place éminente qu'elles avaient eue dans la Société littéraire et auparavant à l'Hôtel Bouhier, le président de Ruffey soit allé contre le génie de son siècle et contre celui de sa province. Et voilà sans doute une des causes des dissentiments qui s'élevèrent entre ses confrères et lui. Au demeurant il y en avait d'autres, plus graves et surtout plus apparentes.

1. Ms. 482[2].
2. F. Baudot 107. Les dernières lignes de ce manuscrit, écrites d'une main sénile, ont trait à des publications mathématiques de 1786.

Pour décider les directeurs à se laisser diriger eux-mêmes, et les pensionnaires, anciens et nouveaux, à subir de bonne grâce son autorité, il eût fallu au réformateur de l'Académie de Dijon une main singulièrement souple, un esprit des plus habiles à endormir les défiances, à ménager les amours-propres et les susceptibilités. Or telles n'étaient point, mais point du tout, les qualités du président de Ruffey.

Nous prêtons volontiers nos défauts à autrui. Il reproche amèrement à Maret, qui avait remplacé Michault dans les fonctions de secrétaire, son « amour-propre » et sa « passion de dominer ». Il l'accuse d'avoir formé « l'odieux projet de s'emparer de l'autorité [1] ». Mais au détriment de qui, sinon de Ruffey lui-même ? Le reproche qu'il fait à Maret, c'est à lui que le faisaient pensionnaires et directeurs, non sans apparence de raison ; il suffit pour s'en convaincre de parcourir son « Histoire secrète ». En vérité, que ses confrères aient été blessés de ses hauteurs, qu'ils aient souffert impatiemment son autorité hargneuse, qu'ils aient cherché à la secouer, voilà ce qui ne saurait étonner personne, hormis Richard de Ruffey.

Il a raconté longuement les difficultés que lui suscitèrent ceux qu'il appelle ses ennemis, les Hoin, les Michault, les Maret, et les odieux complots qu'ils tramèrent contre lui, jusqu'à cette séance où, découragé, rebuté par tant d'obstacles, outré d'une telle « ingratitude », il prit « la sage résolution » de se démettre de sa place de vice-chancelier [2]. Il s'en démit tapageusement (la dispute qui s'ensuivit fait penser à la bataille du *Lutrin*) ; puis il s'en alla par la ville déblatérer contre Maret, qu'il rendait responsable du traitement indigne qui lui avait été infligé.

La rancune qu'il en éprouva fut tenace : elle dura seize ans. Pendant seize ans on ne le revit plus qu'aux séances publiques de l'Académie, où il allait encore par décence. Il fallut que l'Académie traversât une nouvelle crise, courût un nouveau péril pour qu'il cessât de lui tenir rigueur. En 1786 une grosse

1. V. Histoire Secrète, p. 75.
2. V. *Ibid.*, p. 76.

querelle éclata entre une partie de l'Académie et son secrétaire Guyton de Morveau, qui émettait la prétention de disposer à sa guise du logement attribué au secrétaire dans l'Hôtel de l'Académie et devenu vacant par la mort de Maret [1]. Les têtes s'échauffèrent si bien que l'existence de l'Académie sembla, une fois de plus, menacée. Buffon exhortait son ami à la « bonne œuvre » d'apaiser les belligérants :

« Si vous n'étiez pas si fâché », lui écrivait-il, « vous pourriez peut-être les concilier... Songez que c'est un édifice que vous avez bâti, et qu'il est presque de votre honneur de ne pas le laisser tomber en ruine [2] ! »

C'était prendre Ruffey par son faible. Il n'y tint pas : il reparut à l'Académie [3]. Calmé, apaisé lui-même, il contribua à rétablir l'ordre et la tranquillité dans cette compagnie « fougueuse [4] », et ce fut encore un service, le dernier, qu'il lui rendit.

Mais il ne tarda guère à rentrer dans sa retraite. De ses anciens confrères la plupart étaient morts, et trop de nouveaux venus avaient pris leur place dans une nouvelle salle des séances [5], et ceux qui survivaient étaient justement des Chaussier et des Raudot, des médecins ! ses anciens ennemis ! et il était d'ailleurs manifeste que leur esprit triomphait dans l'Académie nouvelle : la Littérature y était complètement délaissée... Il vint pendant huit mois, assez régulièrement, puis il ne vint plus qu'aux séances publiques [6]. On ne retrouve dès lors son nom que

1. Déjà l'année précédente la paix avait été troublée par des querelles de médecins (Le Roux contre Enaux et Chaussier, qu'il accusait de s'être approprié sa méthode curative de la rage, puis contre Maret, au sujet de la variole, Registres de l'Acad., XIV, p. 306, 511, 526, etc.). — Où l'abbé Deberre a-t-il vu que « Guyton de Morveau et Maret s'étaient mis à la tête du parti des mécontents, et menaient une vive campagne contre Ruffey » ? (p. 283).

2. *Corresp. de Buffon*, II, p. 211 (lettre du 23 janvier 1786).

3. Le 22 novembre 1786 (Registres de l'Académie).

4. Buffon, lettre à Ruffey, 29 avril 1771 (*Correspondance*, I, p. 236).

5. En 1774 l'Académie avait quitté l'Hôtel de l'Université pour celui du président Bouchin de Grandmont (Courtépée, *Descr. de Bourgogne*, éd. 1847, II, p. 148).

6. Registres de l'Académie. Nommé pour la dernière fois le 20 décembre 1689.

sur le registre des actes mortuaires, à la date du 3e jour complémentaire de l'an II (19 sept. 1794).

Il avait eu la douleur de survivre à sa femme [1], à deux de ses fils, Germain, qui était prêtre et mourut en 1773, et Frédéric-Henri, conseiller, puis président à mortier au Parlement de Dijon, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1793 [2], et à l'une au moins de ses filles, cette malheureuse Sophie de Monnier, dont la triste vie amoureuse se termina par le suicide en 1789 [3]. Il n'eut même pas à son dernier jour la consolation de se dire qu'il emporterait dans la tombe l'affectueuse gratitude de cette Académie, dont Voltaire lui écrivait jadis : « Ne verrai-je point cette Académie dont je vous regarde comme le fondateur [4] ? » et Buffon : « Je l'appelle la vôtre, parce qu'en effet, si vous ne l'avez pas créée, vous l'avez du moins ressuscitée [5]. » Il laissait du moins à la postérité le soin de rendre à sa mémoire la justice qui lui était due, et tel est apparemment le service qu'il attendait de ces manuscrits où il a consigné tour à tour, avec le récit des faits dont il fut témoin et auxquels il prit part, l'expression de ses enthousiasmes, de ses vœux, de ses espérances, de ses mécomptes et de ses rancunes.

III

L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ET L'HISTOIRE SECRÈTE

Le premier, intitulé « Histoire de l'Académie », porte la date de 1766 et s'arrête à celle de 1759, c'est-à-dire au moment précis

1. Anne-Claude, fille de Frédéric de la Forest, baron de Montfort, chevalier de Saint-Louis (d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des Comptes*, p. 73). Morte le 12 août 1793 (Reg. de l'état civil).

2. D'Arbaumont, *ibid*. Son troisième fils, Charles, seigneur de Vesvrotte, fut président à la Chambre des Comptes jusqu'à la Révolution (*ibid*.).

3. Mariée en 1771 à M. de Monnier, premier président honoraire de la Chambre des Comptes de Dôle. C'est en 1776 que se produisit le scandale de sa liaison avec Mirabeau, et c'est à la demande des Ruffey que celui-ci fut emprisonné au fort de Joux (v. Paul Cottin, *Le roman d'amour de Sophie de Monnier et de Mirabeau*, 1776-1781, Plon et Nourrit, 1902). Sur ses autres amours, v. les *Biographies* Michaud et Didot.

4. *Corresp. de V. et du prés. de Brosses*, p. 386 (p. déjà par Beuchot, éd. de V., LXIV, p. 346). — Date : 1769.

5. Buffon, *Correspondance*, I, p. 120. — Date : 1769.

où Ruffey vient d'être adopté par l'Académie et entreprend de la réformer. Moment décisif, moment heureux, que tous les événements antérieurs ont conspiré à faire naître ! « Heureuse révolution », proclame Ruffey lui-même, « qui devait changer la face de l'Académie et la placer dans le vrai chemin de sa destination[1] ! » Qu'est-ce à dire, sinon qu'en dépit du titre que porte cette première partie la véritable histoire de l'Académie n'a guère commencé que du jour où « M. de Ruffey » y fut associé ?

Il est curieux de comparer cette apologie à une autre « Histoire de l'Académie de Dijon » : celle que son secrétaire Maret a écrite pour le premier volume de ses Mémoires. Certes Maret ne disconvient pas des services que lui a rendus l'élection du président de Ruffey à une place d'honoraire : « Son zèle et ses services », dit-il, « rendaient l'acquisition qu'on allait en faire bien importante[2]. » Et il ajoute que « cet événement produisit tout l'effet qu'on avait lieu d'en attendre[3]. » Un autre que Ruffey se fût contenté de ces louanges. Mais nous avons des raisons de croire qu'il les trouva, lui, trop maigres et trop peu chaleureuses : l'importance de son acquisition méritait mieux, à son gré, qu'une mention de quelques lignes dans un mémoire de quarante pages. Au surplus, il est permis de se demander s'il n'avait pas rêvé pour lui-même l'honneur d'être l'historiographe de l'Académie de Dijon, et si la première partie de son manuscrit n'avait pas été écrite dans cette vue.

En 1766 l'Académie de Dijon est à son apogée : la collaboration des principaux membres de la Société littéraire, la protection du prince de Condé qui, cette année-là pour la première fois, préside sa séance publique, les dons importants qui lui sont faits, lui assurent un prestige qu'elle n'a jamais eu et sont le couronnement de nobles efforts dont Ruffey a pris sa grande part.

1. Ruffey, Histoire de l'Acad., f. 29.
2. Maret, Histoire de l'Acad. *Mém. de l'Acad. de Dijon*, I, p. XXXI.
3. *Ibid.*, et XXXII.

Dans cet auguste sanctuaire
Je vois le Sénat littéraire
Dont Ruffey par ses soins anima les travaux [1].

Ainsi s'était exprimé, le 15 décembre 1765, un poète de quatorze ans dont l'Académie de Dijon avait honoré le talent précoce en le recevant parmi ses membres ; et ces vers, qui unissaient dans un même éloge l'Académie et son bienfaiteur, avaient dû sonner délicieusement aux oreilles du vice-chancelier. Or l'Histoire de l'Académie a été écrite par lui au lendemain de cette séance mémorable ; elle est vraiment l'écho de ces louanges. Sans doute celles-ci l'avaient confirmé dans le sentiment de ses mérites et dans l'idée de la gratitude que l'Académie lui devait : et c'est ce qui nous donne à penser qu'en écrivant cette Histoire il se flattait de la faire servir quelque jour à la commune gloire de l'Académie et du président de Ruffey... Voilà aussi de quoi expliquer la satisfaction qu'il y laisse voir, et pareillement le soin qu'il y a pris de surveiller sa plume irritable. Mais son espoir fut trompé. On verra plus loin en quels termes il s'exprime, dans l'Histoire Secrète, sur le compte de Maret, et l' « odieux projet » qu'il lui prête d'avoir travaillé à le supplanter : une des causes de cette grande querelle fut peut-être la déception et le ressentiment qu'il éprouva de ce qu'il regardait comme une usurpation.

Et pourtant, oui malgré la contrainte officielle que semble ici s'imposer sa verve, même de ce document où il s'efforce de ne pas être trop lui sa personnalité jaillit et déborde, et c'est une autre différence avec l'historique de Maret, clair, précis, impartial, de ton un peu froid, estimable exemplaire du genre académique. Si Ruffey se tient à carreau pour ne pas blesser les personnes, il se dédommage en partie dans l'expression des

1. François de Neufchâteau, Remerciement à l'Acad. de Dijon, v. *Mém. de l'Acad.*, I, p. 356. — Une note confirme que « le zèle de M. de Ruffey a beaucoup contribué aux progrès de l'Académie ». Un peu plus loin (*ibid.*, p. 357) le jeune poète parle de l'exemple glorieux donné par un des « favoris des Nymphes d'Aonie », et une autre note explique l'allusion : il s'agit du « médaillier offert à l'Académie par le président de Ruffey ».

généralités : là où Maret, en termes mesurés, félicite les académies de mettre pour jamais les Sciences à l'abri des efforts destructeurs de l'ignorance [1], Ruffey éclate en invectives contre l'envie, l'ignorance et la paresse qui ont de tout temps fait la guerre aux Sciences (elles la font maintenant aux académies), et contre ces « esprits faux », ces « cœurs corrompus », ces « âmes viles », qui « décrient la Science, se font gloire de la mépriser et de la haïr [2] »... Et toute une page sur ce ton. Si Ruffey ménage le fondateur de l'Académie et ses premiers directeurs, il exprime pourtant le regret qu'ils ne se soient pas assuré le concours du président Bouhier, dont les lumières leur auraient évité de graves erreurs [3], et il ne se refuse pas le plaisir d'analyser, chemin faisant, le mémoire de Cocquard, qui avait combattu vigoureusement la prétention des directeurs à décerner des prix aux pensionnaires [4]. Ailleurs il signale, non sans aigreur, l'importance prise à l'Académie, entre 1742 et 1750, par la classe de médecine [5]. Sur ce point aussi (et pour cause) Maret, — le docteur Maret — se montrera plus réservé...

*
* *

Si, même lorsqu'il veut être calme, Ruffey n'y réussit guère, on devine de quelle encre il saura écrire quand il donnera un libre cours à l'expression de ses sentiments passionnés. Tel est l'intérêt qui s'attache à l'Histoire secrète : on peut tenir pour certain qu'il l'a écrite dans l'espoir qu'un jour elle plaiderait pour lui, le vengerait des « méchants », des « sots », et de tous les « fâcheux » qui avaient tramé sa perte; mais aussi, à n'en pas douter, il l'a écrite pour lui-même, sous l'impulsion pressante de sa verve débridée. C'est là qu'il s'est dédommagé de la contrainte, des

1. Maret, Hist. de l'Acad. (*Mém. de l'Acad.*, p. VII.)
2. Ruffey, Hist. de l'Acad., f. 3.
3. *Ibid.*, f. 14-15.
4. *Ibid.*, f. 18-19.
5. *Ibid.*, f. 24.

réticences, de tous les sacrifices douloureux que lui imposaient ailleurs les convenances mondaines et les devoirs académiques; c'est là vraiment qu'il a déversé tout ce qu'il y avait en lui de bile recuite et de rancunes longuement remuées. Écrite, selon toute apparence, au lendemain des événements qui l'éloignèrent de l'Académie [1], l'Histoire Secrète est l'expression toute brûlante de ses mécomptes et de sa rancœur. Et l'on n'est pas surpris, dès lors, de la trouver si différente de l'Histoire écrite en 1766; on comprend pourquoi l'allure en est si tumultueuse, et l'accent si âpre. Mais on ne s'étonne pas non plus de tirer de ce fatras maint renseignement inédit, maint trait de caractère ou de mœurs.

Tout d'abord sur l'auteur lui-même : sa vigoureuse personnalité s'y détache en plein relief. Et nous pensons moins encore ici à la médaille d'apparat qu'il a gravée de lui-même [2] qu'à la figure vraie dont ingénument il nous révèle les détails. Richard de Ruffey jugé par lui-même est un parangon d'honneur, de noblesse, de dignité, de dévouement, de sagesse, de persévérance : il méritait des statues. Richard de Ruffey vu à travers son Histoire Secrète inspire des sentiments plus mêlés.

On a pu deviner déjà quel est son travers dominant. Il est bouffi de vanité, et l'idée qu'il a de son importance s'affirme ou se trahit à chaque page. Avec quel orgueil il nous parle de la Société littéraire qu'il avait réunie dans sa bibliothèque et dont il était le « chef » ! Avec quelle complaisance il loue le bon ordre, le bon ton et la politesse qui y régnaient, les sujets utiles et agréables

1. Il n'y est question nulle part des graves événements qui, en 1771, aboutirent à la crise parlementaire. Peut-être est-ce l'émotion jetée dans la société dijonnaise par l'exil des Parlementaires et l'établissement du Parlement Maupeou (mai 1771, v. Foisset, *Le président de Brosses*) qui a empêché Ruffey d'achever les Notes de l'Histoire Secrète. — D'autre part il ne connait pas l'élection de l'abbé Gaillard à l'Académie Française (même année). A plus forte raison ne nomme-t-il point, parmi les académiciens de Dijon rayés de la liste (v. note 150) Gentil et l'abbé Laureau, dont la radiation fut prononcée en 1772 (Extrait du contenu aux Registres, ms. F. Baudot 243, f° 37).

2. V. notes 44 et 49.

qui y étaient traités! quel plaisir il prend à écrire que « les progrès de cette société furent le germe de l'émulation qui excita l'Académie à vouloir l'imiter »! Et du jour où Malherbe vint, où Ruffey entra à l'Académie, comme il sait faire valoir les services qu'il lui rendit, ses vues patriotiques, son zèle et son désintéressement!

« L'Académie de Dijon lui doit sa naissance et sa réforme : il l'a tirée du néant où l'ignorance l'avait plongée et où elle serait éternellement demeurée sans lui. Les difficultés qu'il a éprouvées tant au dedans qu'au dehors de l'Académie auraient rebuté une âme moins ferme et un esprit moins patriotique; elles sont la preuve qu'il était seul capable d'exécuter ce glorieux projet... [1] »

Nul doute que dans ses relations avec ses confrères il ne leur fît sentir de même le poids de ses bienfaits. Si, comme le disent les moralistes, la reconnaissance est pénible même à l'égard de qui ne la sollicite point, à plus forte raison doit-elle peser à ceux de qui on l'exige avec une tyrannique âpreté. On lira dans l'Histoire Secrète le récit détaillé des « conjurations » qui se tramèrent contre lui; on verra comment il déjoua les desseins perfides de Michault et de sa cabale [2]. En quels termes assez éclatants célébrer cette grande victoire? Ruffey n'hésite pas : la conjuration de Catilina, qui a fourni à Crébillon le sujet d'une tragédie et au président de Brosses celui de savants commentaires, lui paraît seule comparable à celle dont « la force de son courage et son esprit » ont triomphé, et, sans sourciller, il écrit :

« M. de Ruffey sauva l'Académie de Dijon comme Cicéron avait sauvé Rome en découvrant la conjuration de Catilina [3]. »

Sa fatuité n'a vraiment d'égale que le mépris que lui inspirent directeurs et pensionnaires : ceux-là indifférents ou hostiles au progrès de l'Académie, superstitieusement attachés à la lettre de ses statuts, avares jusqu'à lui refuser le confort le plus néces-

1. V. note 44.
2. V. Hist. Secr., p. 59-61.
3. V. note 108.

saire ; les autres « se ressentant tous plus ou moins d'une éducation négligée, sans élévation dans l'esprit ni noblesse dans les sentiments, envieux, opiniâtres, impérieux, insolents, regardant avec humeur et envie la naissance, la fortune et le mérite des honoraires, et craignant toujours d'en être ou effacés ou abaissés...

« Rustica progonies nescit habere modum [1]. »

Quel dédain en ces propos, et qu'ils peignent bien Richard de Ruffey ! Il a beau vanter ailleurs l'indépendance de son esprit et se déclarer affranchi des préjugés de son siècle : qu'en réalité il est bien de son temps et de sa caste, de cette grande bourgeoisie de robe, si dédaigneuse des petits bourgeois, si attachée à ses privilèges et à ses droits de préséance, si persuadée qu'elle est d'une essence, d'une « qualité » supérieure ! Quelque justifiés que puissent être les reproches qu'il adresse aux pensionnaires, le ton acerbe dont il les tance et le regard superbe dont il les foudroie n'en sont pas moins significatifs. S'il voulait rendre l'Académie moins dépendante des directeurs, ce n'était pas pour établir entre tous ses membres ces relations de confraternité littéraire ou scientifique qui sont le principal attrait des compagnies de ce genre : il s'agissait de faire passer ces petits avocats, ces vils médecins, ces simples ecclésiastiques de la direction débonnaire de M. Vitte sous la férule du président de Ruffey ; et, pour le repos des académiciens sinon pour les progrès de l'Académie, celle-ci valait encore moins que celle-là.

Mais la bienveillance qu'il refuse à une partie de ses confrères, la reporte-t-il du moins sur les autres ? sur ces honoraires, qui sont, eux, d'une « condition distinguée » et dont plusieurs, au demeurant, se sont fait une place honorable dans la république des Lettres ? Il suffit de lire quelques pages de l'Histoire Secrète et des notes qui lui font suite pour être assuré du contraire.

Il n'en épargne point et chacun a son tour,

les honoraires comme les autres. Il leur en veut apparemment

1. V. note 33.

de n'avoir pas mieux secondé ses vues, de s'être trop souvent contentés d'un vain titre, d'avoir enfin, par indifférence et quelquefois par jalousie, permis, voire même approuvé les « tracasseries », les « injustices », les « injures » qu'il a essuyées. Bref dans ces huit cents pages écrites de sa main on a grand'peine à découvrir le nom d'un confrère qu'il loue sans réserve. Et le contraste est si frappant d'une telle sévérité à l'égard d'autrui et des louanges indiscrètes qu'il se donne à lui-même que ce n'est point, certes, l'Histoire Secrète qui lui vaudra jamais une place dans le Temple du Goût.

A vrai dire elle serait mieux nommée : Apologie, ou Panégyrique, du président de Ruffey, puisqu'enfin c'est lui, toujours lui qui s'y montre au premier plan, et que les autres personnages ne lui servent proprement que de repoussoirs. Voilà sans doute aussi pourquoi on trouve dans ce document tant de longueurs, de répétitions, de déclamations oiseuses, pourquoi des incidents minimes s'y haussent aux proportions d'événements épiques. A la place des commérages par où l'auteur de l'Histoire Secrète prétend nous intéresser, nous aimerions certes mieux quelques renseignements précis sur les travaux de l'Académie, sur sa correspondance étrangère, sur la collaboration de ses membres à l'Histoire naturelle de Buffon ou à la Collection académique ! Mais à entrer dans ces détails il eût perdu de vue son véritable objet, et que fût devenue sa « vengeance » ?

Aussi bien ne nous plaignons pas, puisqu'enfin sans cette passion même il est probable que l'Histoire Secrète n'eût jamais été écrite, et ce serait dommage ! L'esprit critique et satirique dont elle porte l'empreinte à chaque page, la verve drue, le ton mordant, c'est justement ce qui en fait le prix : moins partiale, elle serait sans doute moins vivante et moins amusante. Tout un petit monde passe là sous nos yeux, comme dans un album de portraits : la bourgeoisie dijonnaise du milieu du XVIIIe siècle, crayonnée de verve, peu flattée, mais singulièrement pittoresque. Si l'« injustice » des hommes et leur « ingratitude » ont aigri le président de Ruffey en mortifiant son orgueil, ont fait de lui un

vieillard grincheux, atrabilaire, défiant, malveillant, par là-même elles l'ont rendu perspicace, habile à chercher, à trouver et à décrire les travers, les ridicules, les petites vues, les petits calculs, et tous les petits mobiles d'intérêt ou de vanité qui dirigent les « petits esprits » dans une ville de province, au XVIIIe siècle. Elles ont donné aussi à son style plus de mouvement et plus de chaleur.

Le style de Richard de Ruffey, eût dit Buffon, c'est l'homme lui-même : style plein, robuste, haut en couleur, d'allure ferme et délibérée ; d'ailleurs style « de robe », qui drape la pensée, qui l'étoffe là où elle est maigre, qui retombe sur elle en plis majestueux, comme devait faire la robe rouge sur le corps frêle de M. de Brosses... Mais la démarche solennelle d'un ancien président de la Chambre des Comptes, d'un vice-chancelier de l'Académie et d'un ami de Buffon n'exclut pas de l'Histoire Secrète la vivacité du ton, ni le choix pittoresque des termes et des tours, non plus que la causticité, et parfois la grivoiserie, d'un compatriote de Piron.

Au reste, il avait beau médire de sa ville natale et des Dijonnais, Richard de Ruffey était l'un d'eux, et lui-même le reconnaissait, le proclamait, quand il se faisait gloire de ses « sentiments patriotiques ». Jamais le dicton : « Qui aime bien châtie bien » ne fut, semble-t-il, mieux justifié. Et de cela aussi, sans doute, il est juste de lui tenir compte. En un temps où le mot de centralisation n'était pas encore inventé, mais où déjà la chose existait, où Paris exerçait sur toutes les provinces une attraction si puissante, où, pour ne parler que de la Bourgogne, Crébillon, Piron, Rameau, et même le président de Brosses, ne gardaient guère à leur province qu'une affection platonique, tenaient en réserve pour Paris les trésors de leur science ou les grâces de leur art, Richard de Ruffey se fit honneur d'être Bourguignon et de le rester. Avec son orgueil habituel, — mais cet orgueil ici est de la fierté, — il énumère les grands hommes qui ont illustré la Bourgogne et peuplé les académies de Paris. Ailleurs, rendant hommage aux intentions du fondateur de l'Académie de

Dijon, il reconnait qu'elles annoncent « les sentiments d'un bon citoyen, zélé pour la gloire et l'utilité de sa patrie [1] ». A notre tour rendons-lui justice : il s'est appliqué de toutes ses forces à mériter le même éloge.

« Vous êtes digne d'être heureux... », lui écrivait Buffon en 1774 [2]. « Personne n'ignore le bien et le très grand bien que vous avez fait à votre patrie en soutenant l'Académie prête à tomber. Tout le monde connaît vos vertus, et vos amis encore plus que les autres savent que vous n'avez jamais eu que des intentions pour le bien [3]. »

Faisons dans ces compliments la part d'une affection indulgente : au demeurant, les bonnes intentions du président de Ruffey et le service véritable qu'il a rendu à sa patrie ne valent-ils pas qu'elle lui en sache gré et lui donne dans son souvenir une place un peu plus flatteuse que lorsqu'elle ne voyait en lui que l'auteur de quelques « amusements » littéraires — et le malheureux père de Sophie de Monnier ?

1. Histoire de l'Académie, f. 3.

2. Il ajoutait : « Et vous l'êtes comme père et comme mari » hélas ! deux ans après, Madame de Monnier se laissait enlever par Mirabeau. « Ce sont là les deux pivots sur lesquels roule le bonheur d'un honnête homme. Les petits dégoûts extérieurs que peuvent lui donner ses envieux, les tracasseries académiques ne doivent pas l'effleurer, et je vous ai vu avec plaisir fort supérieur à ces misères... » Compliment immérité, nous le savons à présent. Sans doute, en présence de Buffon, Ruffey s'était dominé, et il ne lui avait pas fait lire l'Histoire Secrète...

3. *Corresp. de Buffon*, I, p. 169.

HISTOIRE SECRÈTE DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON

L'établissement d'une Académie à Dijon fut longtemps l'objet des vœux de tous les gens de lettres de la Bourgogne (1); *mais à peine fut-il formé que, bien loin de répondre à ce que le public devait en attendre et de contribuer à la célébrité d'une ville et d'une province si fécondes en grands hommes, il eut le malheur de tomber dans l'avilissement et le mépris.*

Les vices de constitution de la nouvelle Académie (2), *les fausses mesures que prirent ceux qui étaient destinés à la diriger* (3), *le génie des citoyens peu favorable à tout établissement utile* (4), *écartèrent les sujets académiques* (5), *étouffèrent l'émulation, abaissèrent les esprits, rétrécirent les idées, et réduisirent ce corps, dès sa naissance, à l'état de langueur dans lequel il a subsisté pendant vingt années.*

Développons en peu de mots les causes de cet événement.

Monsieur Pouffier, doyen du Parlement, fondateur de l'Académie de Dijon (6), *jaloux de décorer sa place de doyen, sollicita les faveurs de la Cour pour y attacher une pension perpétuelle. La modicité de celle qui lui fut offerte, ne répondant pas à la haute idée qu'il s'était faite de sa place, révolta son amour-propre : il la refusa, et résolut dès lors d'employer une portion considérable de son patrimoine pour rendre la place de doyen plus utile et plus honorable en lui assurant après sa mort la propriété de sa terre d'Aiserey*[1], *de sa maison de Dijon*[2], *et d'autres*

1. Sur la grand'route de Dijon à St-Jean-de-Losne. Le clocher et une partie du village étaient du bailliage de St-Jean-de-Losne ; le reste formait deux seigneuries, dont l'une appartenait à M. Bouillet, procureur général à la Chambre des Comptes ; l'autre, plus considérable, est celle dont il est question ici. Château agréable, jardins bien entretenus. Bossuet, dont le père était en partie seigneur d'Aiserey, y avait été nourri et élevé dans son enfance (Courtépée, *Description de Bourgogne*, éd. 1847, II, p. 156).

2. Au coin de la rue du Vertbois (auj. rue Pouffier) et de la rue St-Nicolas (rue Auguste-Comte).

biens[1], *et en nommant les doyens du Parlement ses successeurs premiers directeurs de l'Académie qu'il voulait fonder dans sa patrie.*

Malheureusement un doyen au Parlement n'a pas toujours les connaissances nécessaires pour bien diriger un corps académique. M. Pouffier aurait prudemment fait de consulter des gens éclairés, qu'il aurait trouvés dans sa patrie (**7**). Aussi le plan qu'il traça n'était-il qu'une esquisse informe (**8**). On a prétendu que M. Lantin, doyen successeur de M. Pouffier, en avait aperçu les défauts; mais, comme il avait été l'ennemi et souvent le contradicteur au Palais de ce magistrat, qui venait de le priver des revenus attachés au doyenné, il n'eut pas la générosité de les faire connaître aux autres directeurs (**9**).]

Il cacha ses petites idées de vengeance sous le voile du zèle, de la reconnaissance et du respect dû aux volontés du fondateur. Les autres directeurs (**10**), *manquant de pénétration et d'expérience dans les matières académiques, adoptèrent ces spécieuses maximes et, sacrifiant sans le savoir le bien public aux préjugés, résistèrent opiniâtrement à toutes les représentations qui leur furent faites par des personnes plus éclairées et moins prévenues...*

... Une Académie fondée sous de si fâcheux auspices pouvait-elle avoir le plus léger succès, et pouvait-elle ne pas s'éloigner de plus en plus du but auquel elle était destinée? Aussi la paresse, l'ignorance, le découragement ne tardèrent pas à s'en emparer; les prétentions et la conduite des premiers directeurs (**11**) *contribuèrent à favoriser l'invasion de ces fléaux des Lettres et des Sciences... Uniquement occupés de l'étude et de la pratique des lois, concentrés dans cette sphère et remplis de préjugés désavantageux aux Lettres et aux Sciences, qu'ils regardaient comme inutiles, ils se trouvèrent déplacés à la tête d'une académie dont ils ignoraient jusqu'au langage... Ils se crurent en état de juger*

1. Notamment 42.000 livres d'argent comptant.

des matières de physique et de médecine et de décerner des prix sur ces sujets, dont ils n'avaient pas les premières notions, parce que le fondateur leur en avait attribué le droit, et s'accoutumèrent à regarder comme ennemis tous ceux qui, aspirant à être de vrais académiciens, refusaient de plier sous le joug d'une autorité abusive et mal entendue. Ces maximes despotiques révoltèrent le public et les gens de lettres, et éloignèrent de l'Académie tous ceux qui auraient été capables de l'honorer par leurs mérites et leurs talents. Plusieurs bons académiciens se retirèrent sous divers prétextes (**12**). *La plupart de ceux qui restèrent à l'Académie y demeurèrent moins par amour pour les Sciences et les Lettres que par des motifs d'intérêt ou de convenance, ce qui ne fait pas l'éloge de leur façon de penser* (**13**).

La politique des premiers directeurs pour maintenir et assurer leur prétendue autorité fut de n'admettre à l'Académie que des personnes attachées au Parlement, d'un état inférieur au leur ou d'un état subalterne : en sorte que les places d'honoraires (**14**), *qui auraient dû naturellement être remplies par les gens de lettres de l'état le plus distingué, suivant l'usage des bonnes académies, le furent en plus grande partie par des avocats, de simples ecclésiastiques et autres personnes à peu près égales à celles qui composaient le corps des pensionnaires.*

Comme toutes les places de l'Académie se donnaient sans choix par les directeurs au premier qui les leur demandait ou qui les leur faisait demander (**15**), *les médecins s'y introduisirent en grand nombre. L'appât de la modique pension* (**16**) *qui se distribuait tous les ans en attira plusieurs. La classe de Médecine étant remplie, ils eurent le crédit de s'y introduire sous le titre de physiciens et remplirent aussi celle de Physique : en sorte qu'une société académique destinée aux Lettres et aux Sciences devint une académie de Médecine.*

De cette constitution monstrueuse et d'un gouvernement aussi anti-académique naquit une multitude d'abus (**17**) *qui se succédèrent les uns aux autres et s'accumulèrent à la honte des Lettres, au point de rendre ce corps aussi méprisé qu'il était méprisable.*

Il se serait bientôt détruit s'il n'avait pas été doté par le fondateur, qui avait sacrifié quarante mille francs à cet objet. L'Académie dut sa conservation à un vil intérêt.

Il y avait cependant parmi les académiciens plusieurs sujets dignes d'un meilleur sort (**18**); mais le bon grain était étouffé par l'ivraie. L'empire que les directeurs avaient tyranniquement usurpé s'affaiblit insensiblement après la mort de MM. Lantin et Quarré et dégénéra en faiblesse et en abandon. M. Vitte parvint au doyenné; les quatre autres directeurs (**19**) s'ennuyant de venir à l'Académie, toute la direction de ce corps se trouva réunie dans M. Vitte.]

M. Vitte[1] *avait de la probité, de la candeur et de la bonhomie; ses mœurs étaient douces et honnêtes; son esprit était petit et borné; son âme était faible et sans aucune élévation. Il rachetait ces défauts par une mémoire prodigieuse que l'âge n'avait pu affaiblir, et crut devoir y suppléer par une opiniâtreté invincible dont il se faisait gloire : les meilleures raisons l'affermissaient dans ses préjugés. L'avarice fut sa passion dominante; il eut l'art de la cacher au public par des dépenses momentanées dans des occasions d'éclat; mais l'Académie, qui en a ressenti les fâcheux effets* (**20**), *a le plus grand lieu d'en être convaincue.*

Ce fut sous la direction d'un tel homme que l'Académie a été forcée de languir pendant plus de vingt années. Incapable de sentir la honte du corps qu'il dirigeait, plus il s'avilissait, plus il le trouvait analogue à sa façon de voir et de penser, qu'il croyait la meilleure...

Il alléguait le danger d'innover et le respect dû aux volontés du testateur; mais il avait d'autres motifs (**21**)... Il s'est opposé tant qu'il a vécu à ce que l'Académie eût un chef littéraire pour guider le travail et les études, un secrétaire (**22**) pour rédiger et

1. Jacques Vitte (1681-1769), conseiller, 1704 (Petitot, *Continuation de l'histoire du Parlement de Bourgogne*, de Palliot (1733), p. 176).

exécuter, quelques fonds pour les dépenses communes de nécessité et de décence, trois choses absolument nécessaires pour le maintien d'une bonne constitution académique.]

En l'absence des directeurs, l'Académie était présidée par les honoraires. Il n'en restait que deux à Dijon des six de la première nomination, dont M. Lantin de Damerey [1], *fils du doyen du Parlement, était le seul qui fût d'un état propre à occuper cette place. Il avait de l'esprit naturel, mais une éducation négligée l'avait rendu sombre et caustique et avait rétréci ses idées. Il avait des mœurs sans aménité, plus d'érudition que de science. L'usage du monde n'avait pas formé son goût; sa probité était dure et austère; il s'était fait un principe de ne jamais plier.*

Un homme de ce caractère à la tête de l'Académie était peu propre à tirer ce corps de l'état déplorable où il était tombé...

[Insuccès des séances publiques de l'Académie. Mauvais discours qui s'y lisaient (**23**). Il faut en excepter quelques ouvrages des meilleurs académiciens, qui étaient toujours frappés au bon coin (**24**).]

Dans l'une des séances publiques on distribuait chaque année un prix de la valeur de trois cents livres. Le premier fut jugé avec équité et fut remporté par M. Fromageot, professeur en Droit, bon littérateur et bon critique (**25**) *; mais pendant quinze années presque tous les prix, surtout ceux de médecine et de physique, furent donnés par faveur et par intrigue à des gens qui prêtaient leur nom à un médecin de l'Académie* (**26**), *auquel ils abandonnaient la valeur du prix. Les directeurs, principaux*

1. L'autre était M. de Repas (v. note 14). J.-B. Lantin de Damerey, fils du doyen du Parlement (v. note 9). Auteur d'un supplément au glossaire du Roman de la Rose (Dijon, Sirot, 1737, in-12), des éloges de Rabelais et de M. Pouffier, et de deux discours prononcés à l'Académie de Dijon, l'un sur le Luxe (12 déc. 1749, impr. à D., veuve Sirot, 1750, in-4), l'autre sur la Tolérance (12 déc. 1755, impr. *ibid.*, 1756). Mort en 1756. (*Galerie Bourguignonne*, par Ch. Muteau et J. Garnier, Dijon et Paris, 1858 (3 vol.), II, p. 70). Un autre discours fut prononcé par lui, le 25 août 1743, pour la distribution du prix de morale. Impr. à Dijon, veuve Sirot, 1743.

juges, se prêtaient à cette indigne manœuvre soit par ignorance, soit par séduction, soit par la crainte de déplaire à un homme qui professait un art qui donne le droit de se venger impunément.

Toutes ces choses connues du public contribuaient à augmenter son mépris pour l'Académie et à porter au comble l'avilissement de ce corps. Il n'était encore connu que dans la Bourgogne ; mais un événement singulier arrivé en 1750 le fit connaître dans toute l'Europe.

C'est le prix remporté par Jean-Jacques Rousseau (27), *devenu depuis si fameux par sa singularité et les malheurs qu'elle lui a occasionnés. Un esprit faux de l'Académie* (28) *proposa ce problème : Si les arts et les sciences ont contribué à épurer les mœurs. Il fut adopté sans réflexion et donné au public pour sujet du prix de 1750.*

L'ouvrage de M. Rousseau, de Genève, fut trouvé si supérieur à tous les autres qui furent présentés qu'il emporta unanimement les suffrages. Son éloquence séduisit et contribua à voiler les paradoxes dont il était rempli. Aucun des juges du prix n'était capable de les apercevoir, de les développer, et de prévoir les conséquences de leur jugement.

Ce jugement, quoique fondé sur l'équité, arma tout l'empire littéraire contre l'Académie de Dijon (29). *Les sarcasmes les plus injurieux l'accablèrent de toutes parts, et cette querelle se renouvelle encore tous les jours, lorsque l'occasion s'en présente. On a jugé l'Académie trop sévèrement. Si son état et sa constitution eussent été plus connus, on l'aurait blâmée avec moins d'acharnement ; son sort aurait excité plus de pitié que d'envie. Il y avait en effet dans sa conduite de l'ignorance, de la gaucherie, de l'imprudence, de l'inconséquence, mais sûrement aucune prétention, aucune mauvaise foi ni aucune malice.*

Vers ce temps un littérateur attaqua l'Académie sans ménagement dans le supplément de Moréri (30). *Sur des mémoires peu fidèles* (31) *et dictés par l'envie, il en fit un tableau satirique et apprit au public tous les détails qui pouvaient contribuer à l'humilier et à la charger de ridicule. L'Académie lui répondit, mais se*

défendit si faiblement qu'elle ne put jamais forcer le littérateur non seulement à se dédire, mais même à lui donner la plus légère satisfaction (32).

[En 1756 les revenus de l'Académie doublèrent : le fondateur lui avait laissé une somme de vingt mille livres pour l'augmentation des prix, qui ne devait porter intérêt que vingt ans après sa mort ; ces vingt années étaient expirées. Mais M. Vitte haïssait trop l'Académie et s'y intéressait trop peu pour employer cette somme à son profit. Les pensionnaires de l'Académie surent profiter de la négligence des directeurs (33) : ils s'emparèrent sans droit ni formalité des nouveaux revenus, qu'ils partagèrent entre eux et dont ils ont toujours joui... Le fondateur de l'Académie avait ordonné que le doyen du Parlement serait tenu de la loger et meubler dans la maison décanale, ou, à son choix, de lui fournir un logement commode, honnête et décent. M. Vitte logea l'Académie dans la maison décanale, mais ne la logea pas décemment.]

Une salle obscure tapissée d'une vieille bergame, dont la cheminée à hotte était recouverte de lambeaux de la même tapisserie, et le plancher noirci par la fumée habituelle qui en exhalait ; des fauteuils d'emprunt à bras de bois, dont la dureté et l'incommodité annonçaient l'origine la plus reculée, furent le logement et les meubles que M. Vitte destina aux muses de la Bourgogne. Ce galetas fut leur temple pendant vingt années, pendant lesquelles il employa l'argent du fondateur à décorer la maison seigneuriale d'Aiserey. L'Académie l'avait souvent prié inutilement de rendre ce logement plus décent.

M. de Fontette (34), *conseiller au Parlement, étant parvenu par son rang à la place de troisième directeur de l'Académie, eut honte de siéger dans ce manoir.... Sollicité par l'Académie, il promit d'employer son crédit auprès du doyen du Parlement pour l'engager à faire usage des fonds destinés à la décoration de la maison décanale et rendre le logement académique moins indécent.*

Il obtint ainsi trois mille livres ; encore l'Académie en dut-elle faire l'avance. La salle d'assemblée fut boisée, plafonnée et décorée ; mais M. de Fontette exigea qu'on se servît de ses ouvriers...

Raisons de la mauvaise volonté que M. Vitte témoignait à l'Académie, ainsi que M. Thomas. Ils ne lui ont jamais pardonné de les avoir forcés de restituer 1.400 livres sur les 4.400 auxquelles s'élevait en 1740 la dotation faite par le fondateur en 1736. Parmi les autres directeurs qu'elle a eus depuis son établissement, deux seulement, Mrs Gauthier et Palaiseau [1], lui ont donné des marques non équivoques de leur zèle et de leur bonne volonté ; malheureusement ils n'ont été que directeurs triennaux.

Un intrigant de l'Académie (**35**) crut lui rendre un service important en lui procurant la correspondance d'un gentilhomme de Franche-Comté (**36**), parent du fondateur.]

Malgré l'état de langueur où l'Académie gémissait, plusieurs de ses membres lui acquéraient dans les provinces étrangères une réputation dont elle était privée dans sa patrie. M. Barberet remporta un prix de physique à l'Académie de Bordeaux (**37**), *M. Fromageot celui d'éloquence à l'Académie de Montauban pendant deux années consécutives* (**38**), *et M. Hoin fut reçu avec applaudissement associé regnicole de l'Académie de Paris* (**39**). *Leur succès aurait dû exciter quelque émulation dans l'Académie; mais elle y était entièrement éteinte. De plus de trente séances qui se tenaient dans l'année, il n'y en avait pas le tiers où l'on fît quelques lectures d'ouvrages, dont jamais il ne se faisait d'extrait : à peine en retenait-on le titre, tellement que le registre acadé-*

1. Pierre-François Gauthier (1725-1795). Conseiller 1748 (Des Marches, *Histoire du Parlement de Bourgogne de 1733 à 1790* (Chalon-s.-Saône, 1851), p. 72). — Directeur de l'Acad. 1766 (Milsand, *Notes et documents*, v. suprà, p. 2, note 4).

Philippe Barbuot de Palaiseau (1730-1815). Conseiller 1751 (Des Marches, p. 78). Directeur de l'Acad. 1769 (Milsand, *ibid.*). Le 22 décembre 1769, Ruffey propose à l'Académie de lui offrir une médaille afin de le remercier de « son zèle pour l'honneur et l'intérêt de la Compagnie » (Reg. de l'Acad. V, f° 118).

mique qui contient le retenu de vingt années n'a pas cent pages d'écriture (**40**).

[L'Académie eut pendant quinze ans un copiste gagé, et, lorsqu'elle sentit la nécessité absolue d'avoir de véritables secrétaires, le doyen refusa de les reconnaître. Ils en firent les fonctions sans oser en prendre le titre. Ces secrétaires étaient gens de mérite ; mais l'un d'eux (**41**) ne survécut pas longtemps à sa nomination. Son confrère (**42**) fit son éloge dans une séance publique et introduisit pour la première fois cet usage reçu dans toutes les académies, qui cependant est devenu abusif par sa généralité (**43**). On regrette cet abus, comme aussi la trop grande facilité des académies de province à accorder le titre d'académicien : c'est ainsi que l'on diminue le mérite des académies et la considération du public pour ces corps littéraires.]

L'Académie de Dijon n'avait rien à craindre pour lors d'un tel abus... Elle fut encore plusieurs années à se borner au désir de changer son état contre un meilleur... Un heureux hasard pour les Lettres et les Sciences prépara insensiblement cet événement.

[M. Richard de Ruffey (**44**), président à la Chambre des Comptes de Bourgogne, se détermina en 1750, en rebâtissant sa maison, de construire une vaste galerie pour y placer sa bibliothèque, dont il faisait son amusement et sa principale occupation (**45**). Il était en relation avec les gens de lettres les plus distingués (**46**). Il aurait été flatté de consacrer ses talents et ses travaux au service de l'Académie ; mais il partagea avec les présidents Bouhier et De Brosses l'honneur d'être oublié (**47-8**)].

Il savait se suffire à lui-même : ses livres, ses ouvrages, et le commerce de quelques amis spirituels et éclairés, lui procuraient un bonheur qu'il n'aurait pas trouvé dans le tourbillon de la société vulgaire, auquel il ne se livrait que par devoir et par bienséance (**49**).

Au commencement de l'année 1752, un homme de lettres (**50**),

charmé de la beauté du vaisseau de la bibliothèque de M. de Ruffey, proposa à l'exemple du président Bouhier (**51**) *d'y tenir chaque semaine une assemblée où l'on discuterait les points les plus intéressants de la littérature et des sciences, et où chacun lirait ses ouvrages, dont on ferait une judicieuse critique. Quoiqu'un tel projet flattât beaucoup le goût de M. de Ruffey pour les Lettres et les Sciences, il ne se rendit pas d'abord à cette invitation, voulant auparavant en combiner la possibilité et s'assurer du suffrage et du consentement de ceux qui lui paraissaient capables de former cette société* (**52**).

Ce préliminaire rempli, on prit jour pour tenir la première assemblée. Après un dîner où M. de Ruffey avait invité tous les sociétaires (**53**), *on s'assembla dans sa galerie, on dressa des règlements*[1], *et l'on donna dans cette séance à cette société la forme la plus académique. Le choix des sujets, leur goût, pour les Sciences et les Lettres, leur ardeur pour le travail, leur émulation, les bons ouvrages qu'on y lisait fréquemment, le zèle du président et du secrétaire* (**54**), *tout concourut à lui procurer des succès rapides et à faire connaître avantageusement cette société non seulement dans la Bourgogne, mais encore à Paris et dans les provinces* (**55**).

Cette société littéraire a subsisté environ dix années (**56**), *dont les six premières ont eu le sort le plus heureux et le plus florissant; mais la mort de plusieurs de ceux qui la composaient, l'absence et les voyages de quelques autres* (**57**), *le relâchement dans le travail, et plusieurs autres causes* (**58**) *en occasionnèrent la dissolution.*

Pendant la durée de cette société, M. de Ruffey, qui en était le chef, cherchait à y introduire des personnes capables d'y cultiver les Sciences avec avantage. Quoique l'Académie l'eût regardée avec un œil d'envie et que ses directeurs en eussent parlé avec aigreur, il n'en avait pas moins d'estime pour les bons académi-

1. Ces règlements se trouvent en tête du premier des registres de la Société littéraire (ms. 1628). Ils contiennent 26 articles; 10 autres articles furent ajoutés depuis.

ciens et ne dédaignait pas d'assister souvent à leurs séances publiques. Il engagea MM. Barberet et Hoin d'accepter des places dans la Société. Flattés de ce choix et de l'avantage de pouvoir briller en bonne compagnie et parmi des connaisseurs, ils se piquèrent d'y travailler avec plus d'assiduité et d'émulation que pour l'Académie même. Ils furent charmés du bon ordre, du bon ton, de la politesse qui régnait dans la société dont ils étaient devenus les membres, des égards qu'on leur témoigna et des choses utiles et agréables qu'on y traitait.

Le rapport avantageux qu'ils en firent à l'Académie contribua à y exciter quelque émulation, ce qui l'engagea à se nommer des secrétaires, malgré l'opposition de M. Vitte, et à offrir à M. de Fontette, après qu'il eut achevé sa direction triennale, une place d'académicien honoraire vacante par la mort de M. Lantin, espérant qu'il pourrait leur aider à relever l'Académie et faire goûter aux directeurs, sur l'esprit desquels il avait du crédit, les principes du gouvernement académique qui avaient contribué à donner de la célébrité à la société qui s'assemblait chez M. de Ruffey, dont M. de Fontette était un des membres. Ils eurent lieu dans la suite, en le connaissant mieux, de juger que leur espérance était mal fondée.

L'Académie, ou du moins les bons académiciens, étaient las et humiliés de son état ; ils désiraient ardemment d'en sortir ; mais ils n'avaient que de la bonne volonté : l'expérience leur avait montré leur insuffisance pour une pareille entreprise s'ils ne mêlaient à leur secte quelqu'un capable de la conduire et de l'exécuter. Ils jetèrent les yeux sur M. de Ruffey : ils connaissaient sa fermeté, son zèle et son amour pour les Lettres et les Sciences : ils lui firent offrir par M. de la Mare, directeur, une place d'académicien honoraire vacante.

M. de Ruffey hésite. Mais l'Académie lui députe deux académiciens qui lèvent ses doutes sur la discipline de ce corps. L'honneur de rendre un service important à sa patrie le décide. Il est reçu le 16 février 1759 et prononce un discours de réception (**59**), usage qui depuis a été constamment suivi.

MM. Vitte et Thomas furent forcés de dissimuler leur mécontentement et de répondre aux politesses prévenantes dont M. de Ruffey crut devoir les combler.]

Il s'appliqua pendant plus d'une année à connaître l'Académie, à étudier ses intérêts et à combiner ses avantages avant de travailler au plan de la réformation projetée.

Il se contenta seulement d'engager l'Académie à choisir quelques honoraires (**60**) *dont les talents lui étaient connus ou qui pouvaient être utiles à la Compagnie, et de lui conseiller de diriger ses travaux sur des matières relatives ou utiles à la Bourgogne, dont il fut formé une délibération expresse.*

Il persiste d'ailleurs à employer vis-à-vis des directeurs toutes les voies de politesse possibles, leur fait parler ou leur parle lui-même du projet de donner une meilleure forme à l'Académie. Sur cinq directeurs, trois se récusent, ne voulant rien faire sans le consentement de M. Vitte; M. Thomas témoigne la plus grande répugnance à rien innover. M. Vitte paraît d'abord mieux disposé : il accepte qu'on lui communique le projet des nouveaux règlements. Joie de l'Académie : des commissaires (**61**) travaillent sans relâche avec M. de Ruffey à cet ouvrage important. Mais M. Vitte change d'avis, sous l'influence de quelques académiciens (**62**), mauvais sujets dont l'ignorance et la paresse sont alarmées par la réforme qu'on projette. Parmi eux se trouvait son médecin [1]. Ce faux frère lui insinua que l'Académie avait dessein de se soustraire à l'autorité des directeurs et de détruire le plan du fondateur. Aussi, quand M. Maret vint communiquer à M. Vitte le nouveau projet de règlements, il en fut très mal reçu. M. Vitte déclara qu'il ne voulait entendre parler de rien : l'Académie était la maîtresse de faire tout ce qui lui plairait, mais il ne voulait aucunement s'en mêler...

On le prit au mot. Par le conseil de M. de Ruffey, l'Académie fit enregistrer le rapport de M. Maret et se passa du consente-

1. M. Fournier.

ment des directeurs : l'article 47 de ses lettres patentes (**63**) lui accordait d'ailleurs la permission de faire les nouveaux règlements nécessaires à son bien. Fondée sur un autre article des premiers statuts (**64**), elle se choisit des officiers et fit signer les nouveaux statuts à tous ses membres ; les mal intentionnés n'osèrent refuser (**65**).

Nouvelles considérations sur la nécessité et l'urgence de cette nomination d'officiers fixes, un chef littéraire et un secrétaire (**66**). M. Michaut fut choisi pour remplir cette dernière place.

Les talents qu'il avait montrés dans les fonctions de secrétaire de la Société de M. de Ruffey déterminèrent les suffrages en sa faveur ; mais son indolence naturelle et l'inconstance de son esprit l'empêchèrent de justifier le choix de l'Académie :

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

Par ménagement pour MM. les directeurs et pour ne pas blesser la délicatesse du Parlement dont ils étaient membres, l'Académie jugea qu'il était prudent de ne donner aux présidents littéraires qu'elle voulait choisir aucun nom qui pût désigner quelque autorité : elle leur donna les noms modestes de chancelier et de vice-chancelier, à l'exemple de plusieurs académies (**67**).

Reconnaissante des obligations qu'elle avait à M. de Ruffey..., elle lui offrit la place de chancelier... ; mais, pour ne pas exciter de jalousie, par amour du bien public et par intérêt pour la Compagnie, il la refusa et se contenta de la place de vice-chancelier, où il espérait pouvoir lui rendre de plus grands services, et demanda que M. de Fontette, conseiller au Parlement, son ancien, fût nommé chancelier.

M. de Fontette était alors à Paris, délégué par le Parlement de Dijon pour solliciter le fameux procès que cette compagnie a eu contre les Élus de la province (**68**). *Comme son retour ne paraissait pas prochain, M. de Ruffey crut qu'il n'était pas prudent de l'attendre pour terminer ce qu'on avait si heureusement commencé.*

[Il garde néanmoins toutes sortes de ménagements à l'égard des directeurs ; il travaille sur ce principe que tout l'honneur que l'Académie pourra acquérir rejaillira sur eux. Aussi bien elle contribuera à donner aux jeunes magistrats de l'amour pour le travail ; elle est propre à former des orateurs pour le barreau en donnant de la justesse et de la précision à leur esprit, de la perfection à leur style et à leur goût.]

L'Académie, agissant par ces principes, se proposa, pour acquérir de la considération et de la protection, d'admettre dans son corps les illustres Bourguignons de tous états qui honoraient les provinces et la capitale (**69**). *M. de Voltaire, ami de M. de Ruffey, fit l'honneur à cette compagnie d'accepter une place d'honoraire* (**70**). *Pour se concilier la bienveillance du Parlement, elle projeta de recevoir académiciens tous les magistrats de ce corps qui auraient le goût des Lettres et des Sciences* (**71**).

Plusieurs préjugés défavorables s'opposaient souvent aux vues patriotiques et au zèle de M. de Ruffey. Il en régnait un depuis longtemps, d'autant plus nuisible à l'Académie qu'il tenait à sa constitution fondamentale. Le fondateur avait ordonné qu'elle serait présidée par les directeurs, à défaut l'un de l'autre. Les trois premiers étaient des conseillers; mais le quatrième était un officier du parquet et le cinquième le maire de Dijon, que le Parlement regardait comme fort inférieurs en dignité à ceux de son corps, ce qui fomentait un préjugé qui éloignait de l'Académie les officiers du Parlement et surtout les présidents, et même les personnes distinguées des autres états. Il était de la plus grande importance de le détruire et de trouver quelqu'un qui pensât assez bien et assez noblement pour s'élever au-dessus de l'opinion vulgaire, et qui eût assez d'amour pour les Lettres pour la braver. M. de Ruffey sut trouver ce philosophe courageux dans la personne de M. le président de Brosses (**72**).

La réception de M. de Brosses fit la plus grande sensation dans le public en faveur de l'Académie. Elle détermina l'ancien évêque de Troyes, résidant nouvellement à Dijon, connu à la Cour par son éloquence (**73**), *à accepter une place d'honoraire. M. de Ruffey*

répondit à son discours de réception et introduisit pour la première fois cet usage observé dans les Académies de Belles-Lettres de province, et à Paris dans la seule Académie Française.

[Cette réception en amena d'autres. M. le marquis d'Anlezy, commandant en Bourgogne, et M. de Villeneuve, intendant de cette province, y assistant, l'Académie profita de leur présence pour leur offrir des places d'honoraires, qu'ils voulurent bien accepter (**74**). Ils furent reçus séance tenante, ce qui empêcha les mauvais esprits de les influencer (**75**).

L'Académie venait de s'engager d'honneur à détromper le public prévenu contre elle. Sur le conseil de M. de Ruffey, elle invita à sa séance publique tous les membres du Parlement et les personnes de la ville les plus distinguées. La séance fut brillante : on avait fait pour les lectures un choix des meilleurs ouvrages, qui furent retouchés avec soin, et l'Académie, pour la première fois, se montra digne de son nom (**76**).

Cet événement fit connaître la nécessité de chercher un lieu plus vaste pour tenir les séances publiques. Un des directeurs (**77**) offrit une salle de l'Hôtel de Ville, que l'Académie accepta avec reconnaissance. Elle crut toutefois devoir demander son consentement à M. Vitte, qui le refusa. Mais M. de Ruffey pénétra aisément la raison de ce refus : on fit dire à M. Vitte qu'il ne lui en coûterait rien, et il consentit à tout.

D'autre part, M. de Ruffey offrit à l'Académie de faire toutes les avances nécessaires. Il se chargea de la décoration de la salle de l'Hôtel de Ville où se tint la séance de rentrée ; plus de quatre cents personnes y assistèrent (**78**). Mais la dépense de cet appareil déplut à plusieurs pensionnaires, et plus encore l'achat que fit M. de Ruffey d'un beau poêle de faïence pour la salle d'assemblée... Ces petitesses le déterminèrent à ne plus leur proposer aucune dépense et à payer désormais de ses deniers toutes celles qu'il conviendrait de faire pour terminer et soutenir l'ouvrage qu'il avait si heureusement commencé.]

Il avait besoin de courage et de fermeté pour vaincre tous les

obstacles qui s'opposaient à ses projets, surtout n'ayant trouvé personne qui osât le seconder. L'envie et l'ignorance armèrent les sots contre lui ; il eut à soutenir plus d'une fois leurs attaques et leurs outrages (79)... *On s'efforçait de donner du ridicule au zèle qui le portait à relever et à soutenir l'Académie ; on traitait de fanatisme le sacrifice qu'il faisait de son temps, de son repos, de son argent, pour son service. Les plus modérés en plaisantaient avec lui. Le premier président du Parlement* (80) *prenait surtout un plaisir singulier à toutes les tracasseries académiques. C'était un homme de beaucoup d'esprit et fait pour briller à l'Académie par son éloquence naturelle, si la dignité de sa place et encore plus son humeur peu sociable n'y avaient fait obstacle.*

[Il joua à M. de Ruffey le tour de l'inviter à dîner avec Mrs Vitte et Thomas. Le dîner se passa en propos vagues et en politesses froides ; mais après dîner M. de la Marche parla de l'Académie, par malice, et la bombe creva : M. de Ruffey eut à soutenir l'assaut de ces deux vieillards, qui l'accablèrent de bêtises et de platitudes. Il respecta leur âge et leur faiblesse.

Mais dans le sein même de l'Académie des orages violents s'élevèrent contre lui. M. Michaut fut appelé à Paris par le duc de la Vallière, à qui l'on avait vanté ses talents pour le choix et la connaissance des livres et l'arrangement d'une bibliothèque : il fallut le remplacer pendant son absence. Mrs Maret et Hoin s'étant partagé les voix, M. de Ruffey, qui présidait, proposa un nouveau scrutin, qui fut favorable à M. Maret (81). Dépit de M. Hoin, qui fondait son droit sur son ancienneté. M. de Ruffey fit tous ses efforts pour l'apaiser, mais n'en put venir à bout. Le bruit et les disputes qu'il excitait dans les assemblées scandalisèrent plusieurs académiciens, qui ne sont pas rentrés à l'Académie depuis ce temps (82). Il se présenta d'ailleurs une circonstance dont il profita pour se mettre à la tête des mécontents. M. Marlot, maire de Dijon [1], étant mort pendant que l'Académie

1. Il ne l'était plus (v. note 77). Il avait été remplacé par M. Rousselot, maître des Comptes depuis 1745, secrétaire en chef des États, et vicomte mayeur de 1763 à 1770 (*Armorial de la Ch. des Comptes*, p. 277).

était en vacances, et M. de Ruffey ayant suivi la pompe funèbre avec le secrétaire et une délégation de trois académiciens, M. Hoin et les mécontents trouvèrent mauvais que l'Académie eût été par députation à cette cérémonie sans leur en faire part. Ils s'en expliquèrent à la séance suivante, et, sur ce qui leur fut rapporté que M. Gelot y avait marché en robe à côté de M. de Ruffey et que M. Michaut n'était qu'à la cinquième place, ils projetèrent de le brouiller avec M. de Ruffey en lui faisant croire que celui-ci lui avait fait une injure. Le moyen réussit : M. Michaut vint faire une scène à M. de Ruffey et lui tint beaucoup de propos qui confirmèrent qu'il avait une tête des plus mauvaises.]

Les trois années prescrites pour le service des officiers étant écoulées, on fut dans le cas de procéder à une nouvelle élection.

M. de Ruffey indiqua pour la place de chancelier M. de Villeneuve, intendant de Dijon, dont le zèle patriotique pouvait rendre de grands services à la Compagnie (83). Cet avis anéantit l'effet de la brigue et entraîna la plus grande partie des suffrages. M. de Ruffey fut réélu vice-chancelier (84).

Mort de M. Thomas, second directeur. Il méritait peu de regrets, ce qui dispensa l'Académie d'en témoigner. Il fut remplacé par M. Fleutelot de Beneuvre (85), qui depuis est devenu doyen. La haute réputation de lumières et d'équité qu'il s'était acquise au Parlement fit concevoir de grandes espérances à l'Académie et à M. de Ruffey, qui s'empressa de le prévenir et de lui demander son amitié ; mais il le trouva froid et réservé, quoique poli.

M. Fleutelot ne tarda pas à avoir des doutes salutaires sur la valeur et l'utilité des anciens règlements ; mais quand M. de Ruffey lui envoya un mémoire détaillé sur l'histoire et les intérêts de l'Académie, bien loin de l'en remercier, il se plaignit qu'il lui avait voulu donner des leçons ; il écouta les discours des sots qui regardaient M. de Ruffey comme l'ennemi des directeurs. Ses préjugés augmentèrent par le refus que fit M. de Ruffey de le prendre pour arbitre des différends qu'il lui supposait avec M. Hoin.

M. de Ruffey avait été insulté par un insolent, il s'était payé par ses mains hors de l'Académie (86) : l'arbitrage devenait inutile.

Malgré toutes les tracasseries que M. de Ruffey essuyait, il ne perdait pas de vue les intérêts de l'Académie. Pour donner un bon exemple et exciter la libéralité des gens de lettres en sa faveur, il lui fit présent d'un médaillier composé de plus de quinze cents médailles, la plupart impériales, avec le catalogue qu'il en avait dressé (**87**).

La comtesse de Rochechouart, qui, non contente de protéger les Lettres et les Sciences, les cultive encore avec avantage (**88**), *augmenta ce médaillier de six cents médailles, dont le tiers était d'argent. Leur exemple fut suivi par plusieurs personnes dont M. de Ruffey sut exciter la générosité* (**89**) *; mais aucun ne la poussa plus loin que M. Le Goux* (**90**). *Son zèle pour l'Académie l'engagea à lui faire présent d'un cabinet d'histoire naturelle d'un grand prix* (**91**). *M. de Ruffey eut à se féliciter d'avoir procuré à cette Compagnie un citoyen qui joignait à des talents décidés le patriotisme le plus noble et le plus modeste : à peine voulut-il écouter le remerciement qu'il lui fit au nom de l'Académie* (**92**) *; il se déroba tant qu'il put aux témoignages de sa reconnaissance ; il exigea d'elle un silence qu'elle ne lui accorda qu'à regret* (**93**).

Tant de bienfaits répandus sur l'Académie par le canal de M. de Ruffey auraient dû calmer la haine de ses ennemis, ou plutôt de ceux de la nouvelle Académie. Ils regrettaient la honte et la crasse de l'ancienne, comme les Israélites regrettaient les oignons d'Égypte, et, de même que les oiseaux de nuit qui ne se plaisent que dans les ténèbres, ils ne pouvaient soutenir la vue de sa gloire nouvelle, dont l'éclat les éblouissait. Leur haine, pour être impuissante, n'en était pas moins violente ; il ne leur manquait que les occasions de la faire éclater avec plus de succès.

Ils crurent en avoir trouvé une. M. Michaut, qui ne se gouvernait plus que par leurs conseils, négligea sa place de secrétaire ; il ne faisait plus d'extraits, ou n'en faisait que mal de

très courts. On s'était proposé, pour convaincre le public de l'utilité de l'Académie, de faire imprimer un volume des meilleurs ouvrages, précédé de l'histoire de l'Académie. Cette histoire regardait le secrétaire. M. de Ruffey s'en serait volontiers chargé : il l'aurait écrite avec plus de hardiesse et de noblesse ; mais, par ménagement pour M. Michaut, il n'avait pas voulu l'entreprendre. Or M. Michaut fit à grand'peine l'éloge de M. d'Anlezy, qui fut trouvé médiocrement écrit (**94**). Enfin, M. de Ruffey reçut de lui une lettre qui contenait sa démission de sa place de secrétaire. Il est vrai que peu après, par la voix de M. Hoin, il fit part à l'Académie de son repentir, reprit (malgré l'avis de M. de Ruffey) ses fonctions de secrétaire et fit des excuses à M. de Ruffey qui, en ayant pitié, le reçut chez lui comme auparavant. Mais cette prétendue conversion ne fut pas de longue durée. Quelques mois après, M. de Ruffey l'ayant pressé de travailler à l'histoire de l'Académie, il répondit qu'il y travaillerait dans quinze ans. Ce mauvais propos lui attira quelques reproches, qu'il souffrit si impatiemment que M. de Ruffey lui déclara qu'il renonçait désormais à son commerce. Ce fut pour lui un coup de foudre : il avait compris la table de M. de Ruffey dans ses arrangements économiques : il ne put supporter de s'en voir frustré. Le parti des mécontents profita de cette occasion pour achever de lui déranger la tête.

Chargé, à l'instigation de leur cabale, de l'examen d'un mémoire de M. de Ruffey (sur la manière dont devaient se faire les réceptions des académiciens) (**95**), il demanda à faire son rapport. (

Il se leva tout à coup et prononça contre M. de Ruffey, avec un air et un ton d'énergumène, une déclamation dictée par l'envie et la fureur, remplie de paradoxes séditieux et d'imputations calomnieuses (**96**). *M. de Ruffey eut besoin de toute sa modération et de tout son respect pour la Compagnie pour ne pas répondre à une insulte aussi qualifiée....*

Les mécontents triomphaient : ils avaient préparé ce coup à l'Hôtel Bouillet avec quelques cuistres étrangers, ennemis de

l'Académie (**97**) *; le libelle y avait été lu dans un dîner en présence d'une amie du maître de la maison* (**98**), *qui avait eu la faiblesse de ne pas s'y opposer et, quoique parent de M. de Ruffey, la lâcheté de ne pas l'avertir de la trahison qu'on lui préparait.*

A la séance suivante, M. de Ruffey voulut lire une réponse apologétique (**99**) *au libelle de M. Michaut. Il en avait à peine lu quelques phrases qu'il fut interrompu par les académiciens, qui le prièrent de ne pas continuer, disant qu'il n'avait pas besoin d'apologie. Il eut la complaisance de se rendre à leurs instances ; mais les brouillons firent nommer des commissaires* (**100**) *pour examiner les deux mémoires, prétendant les juger. En vain M. de Ruffey déclarait qu'il n'avait aucune prétention personnelle, que tout ce qu'il avait proposé n'était que pour le bon ordre de l'Académie, auquel on aviserait dans un temps plus favorable : il eut le désagrément de se voir compromis avec l'insolent qui l'avait insulté, et jugé tant bien que mal par l'Académie* (**101**).

Sur ces entrefaites, M. Michaut partit pour ses voyages ordinaires à Paris, et M. Maret reprit les fonctions de secrétaire.

Mais une nouvelle querelle éclata. M. Hoin continuant à mettre le trouble dans l'Académie et à contrarier M. de Ruffey, celui-ci lui écrivit une lettre détaillée sur l'irrégularité de sa conduite ; il lui rappelait les politesses dont il l'avait comblé et l'invitait à réprimer son humeur (**102**). M. Hoin fit part de cette lettre au plus grand sot de l'Académie, qu'on y avait vivement drapé (**103**) ; celui-ci eut à son tour l'indiscrétion d'en parler ; bref cette affaire fit beaucoup de bruit. M. de Ruffey fut diversement jugé. Quant à M. Hoin, il s'absenta quelque temps de l'Académie pour bouder et ronger son frein ; mais il fut bientôt rappelé par l'appât de sa pension. D'ailleurs cette leçon lui a fait le plus grand bien ; elle a contribué à le rendre plus sage et plus modeste. Mais cette conversion ne s'est opérée que dans la suite.

Démission et départ de M. de Villeneuve, chancelier de l'Académie. Le cabale des mécontents en ressent une maligne joie, et y trouve l'occasion de former un projet qui, mieux conduit et

mieux concerté, aurait produit la perte de l'Académie et l'aurait peut-être replongée dans son ancien avilissement.]

Il avait pour but de faire nommer à la place de chancelier de l'Académie... M. Michaut, homme vil, bas et rampant, dont ils auraient disposé à leur gré et qui, étant devenu l'ennemi de M. de Ruffey, lui aurait donné tant de désagréments qu'il se serait probablement retiré de l'Académie.

Les conjurés, car c'était une véritable conjuration (**104**), *employèrent toutes les basses manœuvres du mensonge et de l'artifice, leurs amis, leurs pratiques, leurs connaissances, des femmes même* (**105**), *pour séduire les directeurs de l'Académie, qui, déjà la plupart indisposés contre M. de Ruffey, prêtèrent l'oreille à la calomnie.*

.... Cette conjuration se tramait chez M. Bouillet... Ils vinrent à bout de séduire les esprits faibles de l'Académie ; mais, se défiant de la probité des bons académiciens, ils se gardèrent de leur confier un projet dont l'infamie les aurait révoltés. Il transpira cependant dans le public qu'il se tramait quelque chose contre l'Académie ; la plus indiscrète des femmes (**106**) *était dans la confidence : elle ne put s'empêcher de dire qu'il arriverait dans peu de grands événements à l'Académie.*

[M. de Ruffey y faisait peu d'attention, vivant dans la sécurité qu'inspirent la probité et l'honneur, quand, le matin du jour où on devait procéder à la nouvelle élection, un académicien (**107**) lui rendit visite et lui dit que M. Michaut l'était venu voir pour obtenir sa voix ; il avait refusé de la lui donner, ainsi que de tenir le secret qu'on voulait exiger de lui. M. de Ruffey fut étonné, mais non effrayé. Il prit à l'instant son parti : la force de son courage et de son esprit furent le salut de l'Académie (**108**). Il alla voir successivement un des directeurs, de ses parents (**109**), un des séducteurs de celui-ci (**110**), et un académicien dont il connaissait la faiblesse (**111**) : aux deux premiers il fit honte de trahir l'Académie ; le troisième eut honte d'avoir été séduit, et promit de ne pas aller à la séance. M. de Ruffey se rendit ensuite à l'Aca-

démie ; il arriva avant l'heure indiquée, pour avoir le temps de s'aboucher avec les bons académiciens ; un des plus zélés (112) arriva des premiers, qui devint furieux au récit de la conjuration. M. de Ruffey déclara que le seul moyen de la faire échouer était de réunir les voix sur l'ancien évêque de Troyes (113), dont la présence, les talents et la dignité en imposeraient aux directeurs et même aux conjurés.

L'assemblée fut des plus nombreuses. Il s'y trouva quatre directeurs (114). M. Fleutelot, qui présidait, ouvrit la séance par une réclamation au nom de M. Vitte, absent, et des autres directeurs, contre les nouveaux statuts, faits sans leur participation (115). Il présenta ensuite la démission de M. Michaut pour la place de secrétaire, où M. Maret fut élu unanimement. Il proposa qu'avant de procéder à l'élection du chancelier, on décidât comment se compteraient les voix des frères et celles des oncles et des neveux : proposition partiale et captieuse, qui fut décidée contre les règles même du Palais, à la pluralité des voix, en faveur de la cabale (116)...]

M. de Ruffey, en qualité de premier officier de l'Académie, prit la parole et démontra l'importance de faire un bon choix, dit qu'il avait été averti qu'il s'était formé une cabale en faveur de M. Michaut, qui avait brigué la place de chancelier, qu'un tel homme, tant par sa basse naissance que par sa personne, était indigne de l'occuper, que ce serait déshonorer l'Académie que de le nommer, que la classe des honoraires fournissait nombre de sujets dignes de cette place honorable, tels que M. l'ancien évêque de Troyes, Mrs de Brosses, Cœurderoy et Le Goux.

M. Perret appuya ce discours au nom de la classe des pensionnaires et demanda que l'exclusion fût donnée à M. Michaut pour avoir brigué les voix. Un directeur (117), ami de M. Michaut, répondit que c'était l'exclure que de ne pas le nommer. Cependant M. Fleutelot reconnut qu'il avait été indignement trompé. Il en eut honte, parla tout bas aux directeurs qui étaient à ses côtés et les fit revenir de toute prévention.

Il y eut six voix pour M. Michaut (**118**) ; tout le reste fut en faveur de l'ancien évêque de Troyes.]

Les conjurés, quoiqu'au désespoir d'être pris pour dupes, se crurent obligés d'applaudir pour cacher leur honte et leur confusion et d'aller, au sortir de l'assemblée, se faire écrire chez l'évêque de Troyes. Ils y menèrent même M. Michaut, qui les attendait impatiemment, à qui ils firent part de leur désastreuse aventure, et le consolèrent de la perte des honneurs qu'ils lui avaient préparés.

Le triomphe de l'Académie sur ses ennemis lui procura les plus grands avantages. La honte dont il les couvrit, les railleries du public (**119**), *le mépris général des honnêtes gens humilia leur insolence et les jeta dans une telle consternation qu'ils n'ont plus osé depuis faire éclater leur haine réduite à l'impuissance. Leur chef*[1] *les abandonna, honteux de l'avoir été et des écarts où l'avait jeté son amour-propre. Il s'est comporté depuis d'une manière à faire oublier ses égarements.*

Le nouveau chancelier chercha à signaler son zèle pour l'Académie par quelque service important. M. de Ruffey lui avait communiqué depuis longtemps combien il serait honorable pour cette Compagnie d'avoir pour protecteur le prince de Condé[2] *; mais en même temps il lui avait fait sentir avec quel secret cette affaire devait être conduite, de peur d'essuyer les oppositions des directeurs, jaloux de leur rang et de leur autorité. Il profita de cet avis et se trouvant, aux États d'Autun, à portée de demander cette grâce, le prince de Condé la lui accorda.*

1. M. Hoin (v. note 104).

2. Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé (1736-1818), gouverneur de Bourgogne jusqu'en 1789. Il venait de se distinguer à Johannisberg et à Friedberg. C'est lui qui plus tard sera le chef de la fameuse armée d'émigrés connue sous le nom d'armée de Condé. V. dans le *Mercure dij.* (*passim*), le récit de ses visites à Dijon et des fêtes données en son honneur. L'abbé Deberre a cité, d'après les mss. de Ruffey (mais on la trouvait déjà dans le 1er volume des *Mémoires de l'Acad.*, p. 365), la fable allégorique : « La Vigne et le Laurier » que Ruffey lut en son honneur à la séance publique du 18 juillet 1766.

Cet honneur acheva de détruire les préjugés désavantageux du public. D'autres suivirent : la réception de M. le marquis de la Tour du Pin, commandant en Bourgogne (**120**), et celle de M. Amelot, intendant (**121**). Ils furent reçus solennellement et l'on admira l'éloquence de leurs discours (**122**).]

M. de Ruffey avait procuré à l'Académie des membres distingués, des honneurs, des dons de toute espèce; mais elle manquait encore de revenus pour se soutenir avec décence... Il avait depuis longtemps des vues à ce sujet; mais diverses circonstances, l'envie et la malice des ennemis de l'Académie en avaient retardé l'effet. Il avait pensé qu'en excitant la libéralité de quelques gens de lettres opulents et généreux pour un objet qui donnerait à leur nom et à leur mémoire une illustration éternelle, il pourrait parvenir à en tirer un fonds qui formerait des revenus à l'Académie. Il trouva dans sa famille cet homme de lettres généreux (**123**).

M. le marquis du Terrail, par amitié pour M. de Ruffey, se détermina à donner à l'Académie de Dijon, dont il était honoraire, une somme de dix mille livres pour fonder un prix de la valeur de 400 livres. Par cette libéralité l'Académie put appliquer à ses besoins communs les 300 livres de l'ancien prix, qui n'était pas fondé, et 100 livres restant du revenu du fonds de M. du Terrail...

[M. de Ruffey eut l'adresse d'y joindre d'autres revenus mal employés; bref il lui procura ainsi plus de 600 livres de rente.]

M. de Ruffey essuya dans la suite de cette affaire toutes les contradictions possibles; il a eu des peines infinies pour arracher quelques marques de reconnaissance à l'égard de M. du Terrail (**124**). *Sa fermeté et sa constance ont triomphé de tous les obstacles; mais en devrait-on trouver quand on fait le bien ?*

Un des plus grands vint de M. de Fontette, à qui M. de Ruffey avait cédé la place de chancelier, et qui ne lui en savait aucun

gré. Il était à Paris lors de sa nomination, où il resta plus de deux années en qualité de député du Parlement. A son retour, jaloux des succès de M. de Ruffey, il ne daigna pas venir présider à l'Académie, et il était encore à Paris quand, les trois années expirées, on procéda à de nouvelles élections. Son absence perpétuelle le fit oublier pour être continué dans la place de chancelier, à laquelle fut nommé M. de Villeneuve. Il attribua cet oubli à M. de Ruffey; son envie et sa jalousie redoublèrent quand il apprit la donation faite à l'Académie.

Il ne pouvait en faire infirmer l'acte, enregistré pendant son absence; mais quand l'Académie sollicita des directeurs l'approbation des statuts et qu'il fut question d'appliquer à son profit la valeur de l'ancien prix, alors il s'intrigua pour tracasser. Il s'arma de motifs respectables : la gloire du fondateur, le respect dû à ses volontés : avec ces grands mots il séduisit les sots et les ignorants; les femmes même voulurent s'en mêler (**125**); il alla troubler l'inertie de M. Vitte, il s'appuya auprès de M. Fleutelot de l'autorité d'un magistrat qui en jugeait sur son rapport (**126**); il fit des mouvements pour faire agir le Parlement; mais il y avait perdu son crédit : ce corps ne voulut pas s'en mêler.

Pour concilier les avis opposés, un parent de M. de Fontette (**127**) proposa à M. de Terrail de consentir qu'on donnât alternativement son prix et le prétendu prix du fondateur. Mais M. du Terrail, instruit par M. de Ruffey de toutes ces tracasseries, refusa, sur son conseil, de se départir de ses droits et des engagements contractés avec l'Académie; il fit réponse en conséquence à M. de Brosses.]

Une contradiction plus fâcheuse à l'Académie et plus difficile à supporter lui vint de la part des fermiers généraux (**128**). *Ils lui firent la demande d'une somme de 2.132 livres pour un prétendu droit d'amortissement de la somme de 10.000 livres donnée par M. du Terrail pour la fondation du prix. Quoique ce droit ne soit réellement dû que dans le cas d'acquisitions de*

fonds par gens de main-morte pour dédommager le roi de la perte qu'il fait de ses droits dans les mutations, l'avidité de ces fermiers prétendait l'étendre jusque sur les donations faites en argent. L'Académie fit dresser des mémoires remplis de raisons solides pour détruire cette injuste prétention, qui furent envoyés à M. de Courteilles, intendant des finances pour cette partie. M. de Ruffey s'adressa à M. le marquis de Paulmy (**129**), *membre de l'Académie et beau-frère de M. de Courteilles, dont les talents et l'amour pour les Lettres et les Sciences sont connus.*

[On convint d'une transaction : moyennant un échange que ferait l'Académie de contrats sur la Bourgogne, qu'elle avait acquis, contre un contrat sur l'Hôtel de Ville, exempt de ces droits, elle ne serait plus inquiétée. Malheureusement M. de Courteilles mourut avant d'avoir fait rédiger sa décision, et les fermiers généraux en ont profité pour renouveler leur demande, qu'ils veulent bien, disent-ils, par grâce, réduire de moitié. Ils ont même surpris un arrêt du Conseil qui condamne l'Académie. Malgré les nouvelles démarches de M. de Ruffey, elle est encore dans l'incertitude de leur succès.]

M. du Terrail s'était immortalisé par le bienfait le plus important qu'il pût rendre aux Lettres et surtout à l'Académie dans les circonstances où elle se trouvait ; il avait droit à toute sa reconnaissance ; mais on l'engagea peut-être malgré lui à en ériger une marque qu'on ne put lui refuser, quelque répugnance qu'on eût à la lui accorder. L'abbé Le Blanc (**130**), *poète et littérateur, connu par plusieurs ouvrages et surtout par ses tentatives impuissantes pour obtenir une place à l'Académie Française, ne vit pas plus tôt l'Académie de Dijon acquérir de la célébrité qu'il conçut le dessein d'en devenir membre.*

On lui aurait volontiers accordé une place d'académicien non résidant ; mais il voulait être honoraire (**131**). L'Académie, depuis sa réforme, n'accordait plus ces places qu'à des personnes d'une naissance et d'un rang distingué et aux membres des trois

académies de Paris. Néanmoins l'abbé Le Blanc, tirant parti de la fondation de M. du Terrail, engagea celui-ci à demander pour lui une place d'honoraire. L'Académie fut fort embarrassée. Elle s'en tira ingénieusement en envoyant à M. du Terrail une patente académique pour qu'il la remplît lui-même. C'est à ce titre humiliant que l'abbé Le Blanc fut admis parmi les honoraires.

Plusieurs autres personnes d'un état médiocre ont indiscrètement ambitionné ce titre : un professeur de mathématiques (**132**), un garde du corps (**133**), des avocats (**134**), de simples ecclésiastiques (**135**), et parmi ces derniers un honoraire de l'ancienne académie (**136**), qui l'avait quittée depuis vingt ans et qui, ayant rendu un service important, fut décoré du même titre dans la nouvelle; mais voulant conserver son droit d'ancienneté (**137**), il s'est privé de l'honneur que l'Académie lui avait accordé par reconnaissance. Le service rendu à l'Académie par cet ecclésiastique consistait en ce qu'il s'était démis en sa faveur d'une ancienne tour où il s'était proposé de faire des observations astronomiques (**138**); mais il n'avait trouvé personne pour le seconder. L'Académie n'eut pas de peine à obtenir du prince de Condé un brevet de concession de cette tour, où elle se propose dans la suite d'établir un observatoire.]

Après tant d'obstacles et de contradictions..., l'Académie fut amplement dédommagée de toutes ces infortunes apparentes par les honneurs dont elle fut comblée pendant l'année 1766.

Le prince protecteur de l'Académie étant venu à Dijon pour y tenir les États de sa province, elle eut l'honneur de le haranguer à son arrivée et à son départ (**139**)*; il daigna présider son assemblée publique, composée des personnes les plus distinguées de la Bourgogne, de l'un et de l'autre sexe, et, de la main dont il venait de foudroyer les ennemis de l'État, il couronna l'auteur qui avait remporté le prix* (**140**).

Le buste du prince (**141**), *sculpté par un artiste habile, faisait le principal ornement de la salle d'assemblée qui retentit de ses louanges* (**142**).

Il promit à l'Académie de faire porter à son suisse la livrée de la maison de Condé (143), et de lui envoyer son portrait (144). Mauvaise inspiration de M. Maret et de l'ancien évêque de Troyes, qui manquèrent l'occasion de faire valoir auprès du prince le don d'un tableau allégorique, peint par un fameux peintre en miniature (145). Ce tableau, laissé sur une table, devint la proie d'un valet de chambre, et à peine le prince sut-il qu'il en était le possesseur.

Le buste dont on parle plus haut était le présent d'un citoyen généreux [1] qui ne cesse de combler l'Académie de ses bienfaits. Outre le buste du prince de Condé, il a donné ceux des maréchaux de Vauban et de Chamilly, ceux du président Jeannin, de Bossuet, de Fevret, de Voltaire, de Crébillon, de Rameau et de Piron (146). Le buste du président Bouhier a été offert à l'Académie par le président de Bourbonne (147), son petit-fils, orné d'une magnifique gaine. L'Académie l'en remercia et le pria d'accepter une place d'honoraire, dont ses talents le rendaient digne. Enfin elle se fit un plaisir de placer parmi tous ces bustes celui de son bienfaiteur, dont le sieur Attiret lui fit présent. Elle le fit décorer d'une gaine sculptée avec art, chargée d'une inscription, des armes des Le Goux et des symboles d'histoire naturelle dont il avait donné un magnifique cabinet, dans lequel ce buste fut placé (148).]

Pendant cette tenue des États... elle eut le désagrément de recevoir presque malgré elle un poète (149) *qui, pour se présenter à l'Académie, abusa du nom du prince de Condé, qu'il avait cru célébrer dans un poème allégorique. M. de Ruffey, qui connaissait ce sujet..., ne put empêcher sa réception... Ceux qui l'avaient introduit à l'Académie furent les premiers à rougir de leur choix et à solliciter, quelques années après, la radiation de son nom.*

Il n'a pas été le seul qui se soit rendu indigne du nom d'académicien (150). *Moins de complaisance dans l'admission des*

1. M. Le Goux, v. n. 141.

sujets aurait fourni à l'Académie moins d'occasions d'exercer sa sévérité.

[Mais, en dépit de M. de Ruffey, plusieurs académiciens, et surtout le secrétaire, préféraient à l'honneur de l'Académie le petit avantage d'obliger leurs protégés (**151**).]

M. de Ruffey mit en œuvre plusieurs moyens pour affranchir la Compagnie de la persécution de la médiocrité (**152**). *Celui qui réussit le mieux fut le règlement qu'il fit faire au commencement de la réforme, qui statuait que les associés non résidents seraient tenus d'envoyer au moins un ouvrage à l'Académie dans l'espace de trois années, à peine de radiation de leur nom. Cette sage loi réprima les prétentions de plusieurs de ceux qui ne cherchaient que l'honneur d'un vain titre sans travailler à le mériter* (**153**), *et délivra l'Académie de plusieurs sujets au-dessous du médiocre* (**154**). *La mort et quelques événements favorables lui en enlevèrent plusieurs autres* (**155**), *qu'elle jugea peu dignes de ses regrets.*

Si M. de Ruffey travailla à éloigner de l'Académie les personnes peu dignes d'y être admises, il s'appliqua encore avec plus de soin à lui procurer tous ceux qu'il croyait pouvoir l'honorer ou lui être utiles. Il lui procura plusieurs illustres Bourguignons (**156**). *Un d'entre eux, de l'Académie Française* (**157**), *le compromit avec le chancelier de l'Académie de Dijon, pour lequel il s'était toujours piqué d'avoir de grands ménagements; mais, suivant le système qu'il a toujours suivi, il se crut obligé de préférer le bien public au bien particulier.*

Cependant il persévère dans le dessein de procurer à l'Académie un état fixe et une constitution immuable. Il profite des heureuses dispositions qu'il trouve en M. Fleutelot, deuxième directeur, ébranlé malgré son indécision et sa défiance, et en M. Gauthier, troisième directeur, déterminé à ne rien faire que de concert avec M. Fleutelot. Celui-ci consent enfin à faire de nouveaux statuts et indique chez lui des conférences pour y travailler.]

Il en exclut M. Gelot, dont l'esprit hardi et indépendant lui était suspect. Il aurait désiré en exclure aussi M. de Ruffey ; mais il se trouvait à la tête de l'Académie en l'absence du chancelier : ainsi il devenait nécessaire. M. Fleutelot, qui se défiait de ses propres lumières, lui opposa M. de Fontette, qu'il choisit pour second d'autant plus volontiers qu'il n'était pas ami de M. de Ruffey.

Celui-ci travailla avec M. Maret, secrétaire de l'Académie, à préparer les matériaux nécessaires pour faire une opération solide et utile.

Ils dressèrent un projet de règlement académique, qu'ils présentèrent à l'examen de M. Fleutelot et de son conseil. M. Fleutelot fit peu d'objections : M. de Fontette, malgré l'envie qu'il en avait, trouva peu d'articles essentiels à réformer : il s'attacha à quelques observations grammaticales et à changer la tournure de quelques phrases. Enfin cet examen se termina (150). M. de Ruffey vit avec plaisir la fin de ces fatigantes conférences : il eut besoin de toute la patience à laquelle il s'était volontairement résigné pour essuyer en silence les désagréments qu'affectèrent de lui causer des gens qu'une basse jalousie animait contre lui (159).

L'assemblée des pensionnaires fut des plus tumultueuses... L'ignorance et la paresse allaient être proscrites : un des plus zélés sectateurs de ces vices (160) *s'y déshonora par la bassesse et l'indécence de ses sentiments et de ses propos... Quelques observations vagues et mal digérées furent le résultat de cette assemblée ; ils chargèrent le plus ancien d'entre eux* (161) *d'en faire le rapport à la séance générale de l'Académie.*

Cette séance si longtemps désirée par les bons académiciens se tint enfin.

L'orateur des mécontents put à peine lire quelques phrases décousues, et il fut si maladroit qu'il choqua personnellement son protecteur, ce qui fournit une occasion favorable d'augmenter les revenus de l'Académie aux dépens de ceux dont il était

chargé de soutenir les intérêts (**162**). Un académicien qui avait toujours montré du zèle et du désintéressement (**163**) se démasqua dans cette séance et perdit par sa mauvaise conduite l'estime que M. de Ruffey avait toujours eue pour lui.]

Après beaucoup de discussions, on sacrifia à la paix et à l'importunité quelques articles peu importants (**164**) *; tous les autres furent authentiquement confirmés et signés par toute l'Académie et ses directeurs* (**165**).

[M. de Ruffey s'applaudit de ce coup d'autorité, qui humilia les brouillons et les insolents et obligea les paresseux au travail annuel. Leurs productions, il est vrai, furent peu dignes d'une bonne Académie, et plusieurs employèrent la ruse et l'adresse pour éluder la loi ; mais du moins aucun n'osa plus l'enfreindre, et, les nouveaux pensionnaires n'ayant pas la même indulgence à espérer sur le mérite de leurs ouvrages, on était assuré qu'il ne se présenterait plus de sujets indignes du nom d'académicien.

M. de Ruffey est réélu vice-chancelier. Il ne s'y attendait pas ; mais, l'ancien évêque de Troyes ayant été réélu chancelier, on n'osa donner au vice-chancelier un successeur.]

M. de Ruffey fut moins flatté de cet honneur que de l'occasion qu'il lui procurait de continuer à consacrer ses services à l'Académie... La gloire d'être utile à une Compagnie dont il était un des chefs le dédommageait de l'ingratitude de ses membres et des désagréments qu'il en essuyait chaque jour.

L'Académie manquant de plusieurs choses nécessaires au progrès des Sciences et des Arts, M. de Ruffey en avait dressé une liste raisonnée, à dessein d'exciter en sa faveur la générosité des académiciens patriotes. M. de la Tour du Pin... y vit le titre d'un livre rare et précieux (**166**)... *qu'il tenait de la munificence du roi des Deux-Siciles ; sa générosité le détermina à s'en détacher en faveur de l'Académie.*

[Un académicien pensionnaire (**167**) augmenta sa bibliothèque

de cinquante volumes. La bibliothèque de l'Académie, dont le fonds avait été donné par le fondateur, avait été considérablement augmentée tant par des achats de livres choisis que par la libéralité des académiciens et des savants étrangers. Mais elle a toujours été mal rangée; plusieurs bons livres ont été perdus (168).

Le nom des bienfaiteurs fut inscrit sur un tableau qui fut placé dans la salle de l'Académie, tant pour faire honneur à leur générosité que pour exciter par leur exemple tous les académiciens riches à les imiter. Pour témoigner sa reconnaissance à M. du Terrail, l'Académie lui demanda son portrait, qu'elle a fait placer à côté de celui du fondateur.]

Quelque prévoyance et quelque prudence que M. de Ruffey ait toujours apportée dans le gouvernement de l'Académie..., il éprouva qu'il est des événements au-dessus de la prudence humaine. Celui dont on va parler ferait plutôt le sujet d'un conte que d'une histoire sérieuse, si les suites qu'il a eues et la célébrité que les mauvais plaisants lui ont donnée n'avaient influé sur le sort de l'Académie.

[Le logement qu'occupait l'Académie faisait partie de la maison décanale; les doyens du Parlement ne l'avaient jamais habitée et l'avaient louée à bas prix. Cette maison se trouvant vacante, un particulier riche (169) proposa d'en augmenter le loyer et d'y faire les avances des réparations, à condition que l'Académie se dispenserait d'entrer par la porte principale (170). En échange de cette renonciation, M. de Ruffey obtint la cession à l'Académie de quelques galetas, où fut placée la collection d'histoire naturelle. La nouveauté de ce présent attira dans ce cabinet, pendant quelques mois, un concours des personnes les plus distinguées, et surtout des dames. M. de Ruffey se donnait la peine d'y introduire les curieux. Leur nombreux concours, et surtout celui des dames, déplut au sauvage locataire : il en fit des plaintes. M. de Ruffey, compatissant à sa faiblesse, s'abstint d'aller si souvent à l'Académie pour contenter les curieux.

Sur ces entrefaites, un officier général (171) connaisseur en histoire naturelle, et recommandé par M. de la Tour du Pin, désira voir le cabinet. M. de Ruffey s'empressa de l'accompagner, avec un homme de lettres de Dijon. Le visiteur s'absenta un instant ; on s'en aperçut à peine... L'Académie était alors en vacances. A la rentrée M. de Ruffey apprit avec le plus grand étonnement que les domestiques de M. Bernardon s'étaient plaints que l'étranger qui était venu à l'Académie était descendu dans la cuisine de la maison, où il s'était servi d'une casserole pour soulager un besoin pressant.

M. de Ruffey, au désespoir de cette aventure, recommanda le plus grand secret. Elle fut cependant rendue publique par l'indiscrétion d'un médecin (172), et amusa la ville pendant plusieurs mois. M. Bernardon la connut aussi, mais la prit au tragique. Il résolut de ne permettre l'entrée de l'Académie que le vendredi, jour de ses assemblées. M. de Ruffey, qui ignorait sa colère et ses intentions, s'étant présenté comme de coutume pour entrer à l'Académie, reçut l'affront de se voir refuser par les domestiques d'un locataire l'entrée d'une maison où, par sa place, il avait plus de droit que lui-même.

Il en fit à l'Académie des plaintes amères. Il fut résolu de demander raison au doyen, qui était tenu de fournir à l'Académie un logement commode, honnête et décent. Mais le doyen se rejeta sur les directeurs, qui avaient fait le bail du locataire. Pour ne pas s'embarquer dans une affaire aussi compliquée, l'Académie nomma l'évêque de Troyes et M. Guyton de Morveau pour négocier avec M. Bernardon. Mais on ne put lui faire admettre qu'en l'absence du chancelier le vice-chancelier eût les mêmes droits. Il est d'ailleurs probable que l'évêque de Troyes fut fort aise de ne pas réussir et de donner à M. de Ruffey cette espèce de désagrément pour le punir de l'avoir trop bien remplacé (173).]

M. de Ruffey, abandonné par son corps et par les directeurs dans une affaire qui regardait plus l'honneur et l'avantage de

l'Académie que lui-même, ne jugea pas à propos d'aller plus loin et se proposa d'attendre la fin d'un bail qui déshonorait ceux qui y avaient pris part.

[La sottise de M. Bernardon n'en trouva pas moins des admirateurs (174). M. de Ruffey ne s'est vengé d'eux que par le mépris.]

L'Académie, dans ce temps, reçut trois associés faits pour l'illustrer et l'honorer, dont deux étaient Bourguignons : M. le chevalier de Boufflers (175), *connu par les grâces et la légèreté de ses poésies, M. Greuze* (176), *si célèbre par le naturel et la vérité de ses tableaux, et M. de Clugny* (177), *intendant de marine à Brest. C'est à ses soins qu'on est redevable du rétablissement de l'Académie de marine; il a fait à l'Académie de Dijon des présents de morceaux précieux d'histoire naturelle, dont elle a enrichi son cabinet.*

[Malgré les efforts obstinés de M. de Ruffey pour obtenir qu'on fixât le nombre des étrangers, des vues personnelles et l'amour-propre des académiciens pensionnaires s'étaient opposés à la confection d'un aussi sage règlement.]

Quoiqu'il dût appartenir exclusivement au président de proposer les sujets à recevoir, un homme qui lui-même aurait été refusé s'il n'avait pas été reçu dans l'ancienne académie (178) *s'avisa de proposer de recevoir un mathématicien d'Auxerre* (179), *qui lui était recommandé par un avocat de cette ville. Ce procédé irrégulier révolta l'Académie, qui fit examiner sévèrement les ouvrages du proposé, et lui donna l'exclu ion.*

[Les cabales, l'amour-propre, les petites passions se faisaient également sentir dans le jugement des prix (180).

Celui de 1763, dont le sujet regardait le canal de Bourgogne, fut adjugé à l'ingénieur de cette province (181), *dont l'ouvrage était inférieur à celui qui n'obtint que l'accessit, parce que ce dernier, dans la querelle des Élus et du Parlement, avait montré*

publiquement une partialité qui avait déplu à cette Compagnie (182).

Le prix de 1769, dont le sujet était l'éloge du chevalier Bayard (183), *supérieurement traité par M. Gaillard, de l'Académie des Belles-Lettres, fut donné à un oratorien* (184) *dont le style diffus charma et enthousiasma le secrétaire. Son rapport, trop favorable à ce rhéteur, entraîna la multitude contre l'avis des commissaires. L'Académie, pour réparer cette injustice, mit M. Gaillard au nombre de ses honoraires.*

(Nouvelle marque de patriotisme donnée par M. Le Goux :)

C'est à ses soins et à ses sollicitations que la Bourgogne fut redevable de l'établissement de l'École de dessin. Il l'avait protégée dans son berceau et lui procura ensuite la protection des États de la province. Il forma le projet d'y fonder des prix (185), *fit frapper des médailles pour les vainqueurs et désira que l'Académie en fût le juge. Ce projet eut son exécution la première année.*

Malheureusement M. Le Goux mécontenta les Élus en négligeant de les consulter. Aussi les moyens de conciliation imaginés par M. de Ruffey échouèrent-ils tout à la fois par la maladresse de M. Le Goux et par l'hostilité des Élus (186). M. Le Goux eut lieu de s'en apercevoir quand il voulut faire une seconde distribution de prix à l'École de dessin. M. de Voges, professeur de cette école (187), avait ordre des Élus d'empêcher les élèves de composer.

M. Le Goux s'en plaignit, pendant l'Assemblée des États, dans la Chambre de la noblesse ; il porta même ses plaintes au prince de Condé, qui lui fit une réponse vague et polie, puis, instruit par le secrétaire des Élus, M. de Blancey (188), le paya d'une défaite (189). M. Le Goux abandonna son projet, quoiqu'il eût fait à cette occasion des dépenses considérables pour la gravure des coins des médailles des prix qu'il avait eu dessein de fonder (190)[1].

1. Ici finissent les notes de Ruffey.

[En cette même année 1769, le prince de Condé, comme trois ans auparavant, assista à la séance publique de l'Académie [1]. Ce fut à cette séance que le plus ancien directeur présenta à ce prince le premier volume des *Mémoires* de l'Académie.]

Malheureusement ce volume, quoique tardif, fut imprimé avec plus de précipitation que la prudence ne l'exigeait pour sa perfection. Des brouillons accrédités qui dominaient l'Académie se firent un ridicule point d'honneur d'en accélérer l'impression pour pouvoir le présenter au prince protecteur pendant les États, ce qui occasionna plusieurs fautes grossières tant dans l'impression que dans la rédaction [2].

[Là encore les sages conseils de M. de Ruffey ne furent pas écoutés. — Les ouvrages lus dans cette séance furent moins goûtés que ceux que le prince entendit en 1766 : ils étaient plus savants et plus méthodiques, et par conséquent moins agréables [3]. L'assemblée fut aussi brillante. Le prince, harangué par M. de Ruffey à son arrivée à Dijon, le fut à son départ par M. Guyton de Morveau, avocat général.

M. de Ruffey estime que la protection d'un prince du sang est pour une académie plus glorieuse qu'utile. Un protecteur d'un rang moins élevé a chance de prendre plus d'intérêt au sort de la compagnie qui l'a choisi, et de justifier ce choix par ses services. Puis l'Académie ne peut guère s'adresser directement à un prince, et dès lors]

quoi de plus humiliant pour un corps respectable que d'être forcé de faire la cour à des subalternes et d'essuyer leur caprice et souvent leur insolence? Les philosophes ont de la peine à s'asservir à des bassesses qui sont tournées en habitude parmi les gens de la Cour et tous ceux qui aspirent à la fortune.

1. 26 novembre 1769 (Milsand, *Notes et doc.*, p. 250).
2. Dijon, Causse, 1769. V. page cxi la liste des « Errata ».
3. V. Milsand, *Notes et doc.*, p. 250.

[Après tant de services rendus à l'Académie, M. de Ruffey était en droit de jouir tranquillement du fruit de ses travaux. C'était le devoir de l'Académie d'honorer uniquement de sa confiance ceux qui par leurs services s'étaient acquis le droit de la mériter. Cette Compagnie, pour son malheur, se conduisit autrement. Composée d'honoraires qui venaient rarement aux séances et de pensionnaires qui n'écoutaient que leur amour-propre, leur intérêt et leurs affections particulières, elle sut mauvais gré à M. de Ruffey de son amour pour la vérité et le bon ordre, qui lui faisait démasquer les petites intrigues et les petites vues.]

M. Maret, médecin, homme hardi, entreprenant et sans principes, d'un esprit inquiet, sans cesse agité par une imagination fougueuse et toujours livré à l'enthousiasme, crut devoir profiter des dispositions de l'Académie pour satisfaire son amour-propre et sa passion de dominer. Il fit l'odieux projet de s'emparer de l'autorité.

[Il chercha à supplanter M. de Ruffey, qui seul pouvait s'opposer à la réussite de ses projets ambitieux. Par ses mensonges et ses intrigues il travailla à augmenter les sentiments de haine et de défiance que les directeurs avaient conçus contre M. de Ruffey. Il ne négligea aucune occasion de le rendre odieux aux pensionnaires; il s'intrigua pour s'attirer les relations et la correspondance des académiciens étrangers et pour les indisposer contre lui.

M. de Ruffey s'en plaignit par lettres à M. Maret lui-même; mais loin d'en recevoir des excuses, il en essuya des insolences : M. Maret osa le taxer de prévention et d'injustice. Il riposta par un mémoire détaillé de tous les sujets de plainte qu'il avait contre le secrétaire. Celui-ci lui répondit qu'il avait fait un portrait bien hideux de son caractère et de sa conduite, et lui proposa de prendre l'Académie pour juge. M. de Ruffey se serait indignement compromis en acceptant cette proposition.

M. Maret en avait trop fait pour reculer. Mais, pour le seconder et pour appuyer l'autorité qu'il usurpait, il choisit M. Gelot, le chargeant de tout ce qu'il y avait d'odieux et de malhonnête

dans les projets qu'il voulait faire réussir. Leur insolence n'eut plus de bornes : ils disposaient à leur gré des places, des prix, des fonds même de l'Académie; le président[1] n'était plus écouté et bientôt n'eut plus ni crédit, ni considération, ni autorité. Enfin M. de Ruffey,]

ne voyant ni remède aux maux présents ni espérance de rétablir le bon ordre entièrement détruit..., prit la sage résolution de se démettre de la place de vice-chancelier.

[Une insulte qu'on lui fit acheva de le décider : M. Maret lui refusa, pour les académies dont il faisait partie[2], quelques exemplaires des *Mémoires* imprimés que l'Académie s'était réservés pour en faire des présents.

La mort de M. Vitte, qui survint sur ces entrefaites et occasionna des changements dans la direction de l'Académie[3], fit aussi reconnaître la mauvaise administration qu'il avait faite des sommes données à l'Académie par le fondateur, ce qui autorisa cette Compagnie à demander des dommages et intérêts considérables à ses héritiers. M. de Ruffey, mécontent et las, résolut de ne prendre aucun intérêt dans cette affaire. Il partit pour Paris.

Pendant son absence, l'Académie fut vivement inquiétée par le commis des fermiers généraux pour le paiement des droits d'amortissement de la fondation de M. du Terrail. M. Maret, qui ne doutait de rien, oubliant ou feignant d'oublier les mécontentements qu'il avait donnés à M. de Ruffey, lui écrivit à Paris pour le prier d'agir auprès des fermiers généraux et du prince de Condé. M. de Ruffey ne fit aucune réponse à cette lettre ni à plusieurs autres, et, s'il s'occupa quand même de cette affaire, ce ne fut pas avec son zèle ordinaire : l'ingratitude de l'Académie

1. C'est-à-dire le chancelier Poncet de la Rivière, de 1764 à 1772.

2. Ces académies étaient celles de Besançon, Pau, Villefranche et Châlons-sur-Marne (v. n. 47).

3. Fleutelot de Béneuvre, sous-doyen et deuxième directeur depuis 1762, devint doyen et premier directeur. Mairetet de Minot devint deuxième directeur. En cette même année 1769, Raviot devint cinquième directeur à la place de Rousselot.

l'avait fort ralenti. Heureusement pour l'Académie, M. Le Goux lui prêta la somme suffisante pour satisfaire les fermiers généraux [1]. Il fit plus encore : n'ayant pu réussir à fonder les prix de l'École de dessin, il employa les fonds qu'il destinait à cet objet à l'achat du terrain propre à former un jardin des plantes [2].

Mort de M. du Terrail [3]. M. Maret écrivit à M. de Ruffey pour le complimenter au nom de l'Académie sur ce triste événement ; mais M. de Ruffey, doutant de la sincérité de ce compliment, ne fit point de réponse à cette lettre, se réservant de le faire de vive voix à son retour.

Occupations de M. de Ruffey à Paris : malgré tout, il reste attaché aux intérêts de l'Académie et travaille à lui être utile

en formant des liaisons avec les plus savants académiciens et autres personnes célèbres et s'instruisant auprès d'eux des choses relatives aux matières académiques. Il fit présent à plusieurs du volume des Mémoires de l'Académie de Dijon, s'empressa d'assister aux séances publiques des diverses académies, fréquenta souvent la Bibliothèque et le Cabinet d'histoire naturelle du Roi, visita les plus célèbres cabinets de tableaux et les monuments où l'on peut puiser des connaissances utiles aux sciences, aux arts et aux belles-lettres.

A son retour de Paris, M. de Ruffey s'occupa du projet de donner sa démission de la place de vice-chancelier.

[Il choisit pour la donner le jour où M. Raviot [4], nouveau

1. V. F. Baudot, 243, f. 35 : « Emprunt de 850 livres pour payer le droit d'amortissement. »

2. *Ibid.* — V. L'acte de donation, souscrit par Guyton de Morveau et Maret, fut passé le 13 février 1773 par le notaire Béguillet (F. Baudot, 9, p. 167, compte rendu de la séance du 19 février : remerciements de l'Académie à M. Legouz). V. Milsand, *Notes et doc.*, p. 340 et suiv., le récit de la translation des cendres de L. au Jardin botanique, où elles sont encore avec son buste.

3. Juin 1770 (F. Baudot, 243, f. 35).

4. Guillaume Raviot, né en 1739, conseiller 1763 ; maire 1770-84, puis receveur général des finances de Bourgogne (Des Marches, p. 95).

directeur, devait faire son entrée à l'Académie. Ce fut une séance tumultueuse [1].

Après les discours d'usage, M. de Ruffey exposa que la place de vice-chancelier, une des premières de l'Académie, était actuellement privée des fonctions honorables qui la constituent par l'usurpation de subalternes hardis et entreprenants qui s'arrogeaient une autorité indécente.

Grande rumeur... M. Maret, qui se reconnut, tenta maladroitement de se justifier. M. de Ruffey le menaça de lire en pleine académie la copie du mémoire qu'il lui avait envoyé : sur quoi l'Académie décida tumultueusement que M. de Ruffey remettrait

1. 28 juillet 1770. Il est curieux de comparer le récit de Ruffey à la version officielle donnée par les Registres de l'Académie (V, f. 216).

« M. de Ruffey a représenté que sa santé et son âge ne lui permettaient plus de faire les fonctions de vice-chancelier, et il a prié l'Académie de recevoir sa démission de la place honorable qu'il occupe depuis 1762. La Compagnie, qui est pénétrée de reconnaissance de tous les services importants que M. de Ruffey lui a rendus et qui sait combien il peut encore lui être utile, n'a accepté qu'avec regret la démission que faisait cet académicien et a arrêté qu'on procéderait incessamment à l'élection d'un vice-chancelier. »

Mais Ruffey n'était pas homme à étouffer son ressentiment. A la séance du 3 août, Maret déclara qu' « après avoir sacrifié à l'amour de la paix sa sensibilité à quelques reproches faits par un particulier (*sic*) sur sa conduite dans l'exercice des fonctions de secrétaire, dont l'Académie l'a honoré, il ne pouvait dissimuler la douleur qu'il ressentait de les voir répandre au dehors et craignait l'impression qu'ils pouvaient faire sur l'esprit de ceux qui ne seraient pas instruits de ces faits. Sur cette proposition tous Messieurs (*sic*) ont déclaré unanimement que, M. Maret ayant toujours mérité l'approbation de l'Académie par la manière dont il a rempli les fonctions dont elle l'a chargé, il devait être rassuré sur les discours dont il a eu lieu de se plaindre par la confiance qu'ils seraient désavoués dans toutes occasions par tous les académiciens, et il a été invité à donner à la Compagnie, comme il a fait jusqu'à présent, des preuves de son zèle » (Reg. V, f. 218).

Le 10 août enfin fut lue une lettre de M. de Béneuvre, directeur, disant « qu'il fallait procéder à l'élection d'un vice-chancelier, puisque M. de Ruffey s'était démis de cette place qu'il paraissait avoir désirée, et ne pas l'attendre pour cette élection, vu qu'il ne prévoyait pas le moment où il pourrait se rendre à la ville » (*ibid.*, f. 221).

C'est le président de Brosses qui fut élu vice-chancelier à la place de Ruffey et sur le refus de Legouz-Gerland.

son mémoire pour le supprimer. M. de Ruffey protesta qu'elle n'avait aucun droit de le demander, et l'on continua à se quereller au sujet de son mémoire, jusqu'à ce que M. Raviot, par une polissonnerie indigne d'un magistrat, le lui escamota dans sa poche.

La démission de M. de Ruffey fit beaucoup de bruit à Dijon ; la conduite et les prétentions de M. Maret furent universellement blâmées des honnêtes gens.

Mort de M. Michaut ; il s'était déshonoré par un mariage malhonnête [1].

On peut dire que l'Académie gagnait beaucoup en faisant de pareilles pertes. Celle de M. Guyot, un des pensionnaires, fut de cette espèce. Quoiqu'il fût en tout genre au-dessous du médiocre, par le crédit de ses protecteurs il fut nommé procureur général du Conseil de Corse, et l'Académie fut heureusement délivrée d'un membre inutile et même nuisible [2].

1. V. note 60.

2. Nommé procureur général au Conseil supérieur de Corse dès 1769, il donnera sa démission d'académicien de Dijon le 12 avril 1771 (F. Baudot 9, f. 149). Ruffey célébra son départ dans le distique suivant (F. Baudot 243, f. 102) :

Respuit ad Corsos Academia docta Guiotum,
Doctor et indoctus quod simul ipse fuit.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE SECRÈTE DE L'ACADÉMIE DE DIJON

[Le chiffre en italique est celui de la note correspondante du manuscrit.]

---

1 (*1*)

« Depuis la naissance des Lettres, elles ont toujours été cultivées en Bourgogne. Le XVIIe siècle a fourni de bons littérateurs qui s'assemblèrent chez M. Lantin pour les cultiver en société. Les principaux membres de cette société furent Mrs Legoux, Dumay, Baudot, Nicaise, La Monnoye, Moreau, avocat général de la Chambre des Comptes. Ce dernier fit un discours sur l'utilité d'une académie à Dijon, qui fut imprimé in-4 en 1693 [1]. »

2 (*2*)

Vices de constitution de la première académie.

Les principaux sont : « 1° d'avoir confié la direction de l'Académie à des personnes qui par leur état n'ont communément aucune connaissance des Lettres et des Sciences, ni aucun goût pour leur culture ;

2° de les avoir établis nominateurs des places de l'Académie;

3° d'avoir établi un concours entre les pensionnaires pour les prix et d'avoir fait les directeurs juges de ces prix... ;

4° d'avoir fixé à six le nombre des honoraires ;

5° d'avoir établi un secrétaire à gages non académicien ;

6° d'avoir laissé l'Académie sans aucun fonds personnel ;

7° d'avoir établi des classes, et d'en avoir établi une de médecine, art aussi anti-académique que ceux qui le professent, et une de morale, qui ne peut être traitée supérieurement dans une académie de province [2]. »

1. La Bibliothèque de la ville de Dijon possède ce discours (*D. sur l'établissement d'une acad. de Belles-Lettres dans la ville de Dijon*, Bibl. Dijon, 20.845). Cf. *Hist. de l'Acad.* par Maret (*Mém. de l'Acad.*, I, page IX).

2. Raisons longuement développées dans la suite de l'ouvrage.

3 (3)

Les directeurs de l'Académie.

« Ils ont accompli le proverbe de l'Écriture : *Si caecus caecum ducat, ambo in foveam incident*. Leur conduite était faite plutôt pour détruire que pour édifier... »[1]

Obstination des directeurs à ne pas rectifier les parties vicieuses du plan du fondateur ; — les places de l'Académie données non au mérite, mais à la faveur et à la sollicitation ; — les gens de distinction exclus au profit des gens les plus subalternes ; — autorité mal entendue qui a révolté les esprits et occasionné la désertion des meilleurs sujets.

4 (4)

« L'expérience a appris que le génie des Bourguignons était peu favorable à tout établissement utile, leur esprit peu souple et porté à la raillerie. L'envie qui les domine les engage à blâmer les meilleures choses, à jeter du ridicule sur ceux qui s'élèvent ou se distinguent par leur mérite et à travailler souvent à leur nuire, ce qui a occasionné le proverbe satirique qui qualifie les gens de ce caractère de « cousins de Bourgogne[2] ».

5 (5)

« *Sujets académiques.* »

Par exemple, le président Bouhier.

« Il joignait à une science profonde beaucoup de mérite et un grand usage du monde, ce qui est fort rare parmi les savants. Il a passé pour grand littérateur et bon critique, quoique les disputes littéraires qu'il eut avec un Zoïle moderne[3] aient répandu quelques doutes sur la jus-

1. Les premiers directeurs furent : Lantin, Vitte, Thomas, Quarré et Burteur.

2. Cité par l'abbé Deberre, p. 284-5.

3. Fromageot, le père, professeur à la Faculté de Droit ; Ruffey reparlera de lui (note 25). — Sa polémique avec le président Bouhier commença par la critique qu'il fit de l'ouvrage de B. intitulé : *Arrêt du Parlement de Dijon, du 19 juillet 1726, relatif à des testaments* (1726) ; cette première querelle dura cinq ans; il en éclata une seconde en 1735 à propos du traité de B. *sur la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*. On trouvera dans la *Bibliographie universelle* de Michaud (V, p. 210) les titres des nombreuses brochures que se jetèrent à la tête les deux belligérants ; mais on évitera

tesse de son discernement. Il voulut faire des vers, mais il prouva qu'il n'était pas né poète. On peut dire qu'il a vu les derniers moments du règne du genre de science qu'il avait embrassé. On néglige et on méprise actuellement le savoir ; on ne se pique que d'esprit et de goût. A-t-on gagné au change ? la question n'est pas décidée. »

Autres « sujets académiques » écartés de l'Académie de Dijon : « le président de Brosses, le président de Ruffey, M. Bouillet, avocat général à la Chambre des Comptes, M. de la Cour, conseiller au Parlement, et plusieurs autres qui cultivaient les Sciences et les Lettres avec distinction. »

6 (*6*)

M. Pouffier, fondateur de l'Académie de Dijon.

« Ce magistrat à qui l'Académie doit sa fondation n'a pas joui pendant sa vie d'une grande réputation. Il avait de l'esprit, mais son esprit était dur et caustique. Ses mœurs étaient antiques ; il manquait d'usage du monde, et sa façon de vivre a toujours eu quelque chose de singulier. Le long usage du Palais l'avait rendu un juge éclairé ; mais ses passions influaient quelquefois sur son jugement au point qu'il affectait d'être toujours au Palais d'un avis contraire à celui d'un magistrat qui fut son ennemi, contre lequel il poussa la rancune au delà du tombeau en prenant toutes les mesures nécessaires pour le priver des avantages qu'il se proposait d'attacher à la place de doyen. Il avait déguisé assez adroitement pendant sa vie que l'orgueil était sa passion dominante ; mais son testament, qui en est un monument authentique, ne permet pas d'en douter, quoiqu'il ait tâché de le cacher sous des vues patriotiques. La petitesse des moyens qu'il y emploie pour opérer de grandes choses ne donne pas une idée avantageuse de son génie et de son esprit [1]. »

de confondre, comme l'a fait Beuchot (*ibid.*, XV, p. 231), Fromageot père avec son fils J.-B. Fromageot, né en 1724, dont R. nous parlera aussi (n. 24 et 38).

Sur le président Bouhier (1673-1746) et ses ouvrages, v. le P. Oudin, *Commentarius de vita et scriptis Johannis Buherii* (Dijon, 1746) ; l'abbé Papillon, *Bibl. des auteurs de Bourgogne*, art. Bouhier ; l'abbé d'Olivet, *Discours pour la réception de Voltaire* (successeur de B. à l'Académie Française) ; Ch. Des Guerrois, *Le président Bouhier, sa vie, ses ouvrages et sa bibliothèque*, Paris 1855 ; Emm. de Broglie, *Les portefeuilles du président Bouhier*, Paris, 1896 ; l'abbé Deberre, ouvr. cité, 1re partie, ch. 1er, et *pass.*

1. Hector-Bernard Pouffier (1658-1736), conseiller en 1681 (Petitot, p. 121). Son testament a été publié par Milsand (*Notes et documents...*, p. 179-200). Son éloge par Lantin (Dijon, 1754).

Le magistrat ennemi de Pouffier était Lantin[1]. Une note ultérieure précise les causes et les effets de leur haine] :

« M. Lantin parvint au doyenné du Parlement après M. Pouffier ; mais, comme ils étaient ennemis, ce dernier ne voulut pas qu'il jouît des revenus qu'il attachait à cette place, et pour l'empêcher il ordonna par son testament que les doyens n'en jouiraient que vingt ans après sa mort. Leur haine fut des plus vives et influait sur leurs décisions au Palais. On a prétendu qu'elle avait été occasionnée par la préférence en faveur de M. Lantin d'une femme dont ils étaient amoureux ; mais, comme la chronique scandaleuse accusait M. Pouffier d'impuissance, ce qui fut confirmé par le procès que sa femme voulait lui intenter à ce sujet, il est probable que cette haine dut son origine aux railleries piquantes que M. Lantin fit de son rival... Leur haine dégénéra en rancune et se ralentit sur la fin de leurs jours au point de faire souvent ensemble des soupers galants... » (N. *12*).

7 (*9*)

M. Pouffier aurait prudemment fait de consulter des gens éclairés.

C'est ainsi que « le président de Montesquieu avait été consulté par le duc de la Force sur l'établissement de l'Académie de Bordeaux, qu'il avait dirigée longtemps avant de venir briller dans la capitale. »

8 (*11*)

Aux griefs qu'il a déjà exprimés contre la constitution de l'Académie R. ajoute les suivants :

« La présidence accordée au maire de Dijon, et en son absence à un échevin, excluait naturellement de cette académie le haut clergé, la noblesse et les membres des cours supérieurs, qui devaient répugner à être présidés par des directeurs aussi subalternes.

La servitude imposée aux pensionnaires et aux associés privés de la voix délibérative était capable d'étouffer l'émulation, d'abaisser et de rétrécir les esprits et d'avilir le corps entier.

.... Le grand nombre d'académiciens subalternes, la plupart sans éducation, sans politesse et sans usage du monde, devait rendre des plus mauvais le ton d'une telle compagnie, et par conséquent peu supportable aux gens d'un mérite et d'un état distingué.... [2] »

1. V. note 9.

2. Le testament de Pouffier, daté du 1er octobre 1725, fut imprimé en 1736 (Dijon, Sirot, in-4). Reproduit par Milsand (*Notes et documents*, p. 179-200).

9 (*12*)

« ... M. Lantin, sous un extérieur niais et emprunté, cachait de la finesse et de l'esprit, mais il l'avait dur, caustique et singulier. Il se ressentait de l'éducation négligée que sa légitimité tardive avait occasionnée. Fils d'un père connu dans la république des Lettres, mais trop galant pour un magistrat, il ne dut son état qu'à la faveur d'un mariage subséquent. Il se piqua d'imiter la conduite et la galanterie de son père et ne se résolut de légitimer son fils qu'à un âge fort avancé.

M. Lantin avait quelque goût pour les Lettres ; mais ses talents littéraires n'égalaient pas ceux de son père ni ceux de son frère mort jeune, qui cultiva la poésie française avec succès. Les discours qu'il a faits à l'Académie en qualité de président manquent de goût et d'éloquence. »

Il est question dans une note ultérieure du discours prononcé par M. Lantin, doyen du Parlement et premier directeur de la nouvelle académie, le jour de l'ouverture publique des conférences académiques (13 janvier 1741). Discours « dont il est resté copie sur le registre de l'Académie. Le style n'en est pas élégant et les pensées n'en sont pas brillantes ; mais il n'était pas orateur. Il parla de l'établissement nouveau et de l'utilité qu'on s'en promettait, justifia par des épigrammes le fondateur sur le choix des matières qu'il avait prises pour objet des conférences académiques et sur les autres parties de son plan, que le public avait blâmé d'avance.... » [1] (N. *75*).

10 (*13*)

Les autres directeurs de la première Académie.

« On aura occasion dans la suite de faire connaître M. Vitte...

... M. Thomas, troisième directeur, était un homme au-dessous du

1. Claude Lantin était fils de J.-B. Lantin (1620-1695), chez qui s'était assemblée au XVIIe siècle la première société littéraire (v. note 1 ; Petitot, p. 51 ; *Galerie bourg.*, II, p. 66-69), et père de Lantin de Damerey (v. p. 43). On remarquera la ressemblance des deux portraits tracés par R. ; mais ce n'est pas une raison pour confondre le père et le fils, comme l'a fait Milsand, qui, dans sa liste des académiciens de Dijon, fait Lantin de Damerey doyen du Parlement. — Conseiller en 1692 (Petitot, p. 148). — Le « frère mort jeune » dont parle Ruffey est Jean-Baptiste Lantin (1674-1709), auteur de poésies françaises et latines (v. *Galerie bourg.*, II, p. 69-70 ; Papillon, *Bibl. des auteurs de Bourgogne*, p. 380-4).

médiocre en tout genre ; il tenait de l'éducation autant que de la nature la bassesse de ses sentiments et l'ignorance des usages du monde. Incapable de cultiver les Sciences et les Lettres et de connaître leur utilité, il se plaisait à les mépriser et à les tourner en ridicule. On a mis en problème s'il avait de l'esprit, parce qu'il affectait de paraître en manquer et de cacher son insuffisance sous un air simple, timide et niais ; mais la plate naïveté de ses railleries et de ses propos n'en imposait qu'aux gens peu connaisseurs. Un orgueil bas et cynique, une méchanceté bourgeoise lui tenaient lieu d'esprit. Enfin, si on a pu le soupçonner d'en avoir, il l'avait si faible qu'il craignait les revenants, s'étant fait veiller assidument par des gardes depuis la mort de sa femme [1].

M. Quarré, procureur général du Parlement, quatrième directeur, avait quelques talents, du savoir et du mérite ; mais il était rusé, fourbe, hypocrite et impérieux [2].

M. Burteur, maire de Dijon, cinquième directeur, avait de la bonhomie ; il eût peut-être fait paraître du bon sens et de la capacité s'il n'eût pas toujours été abruti par le vin [3]. »

11 (15)

Conduite des premiers directeurs.

« ... Ils résolurent de cacher leur insuffisance sous la morgue de l'autorité.... M. Quarré prononça un jour ces paroles dignes de sortir de

1. Thomas Nicolas), d'abord maitre à la Chambre des Comptes, ce qui lui permit d'être reçu sans examen à une charge de conseiller (1710, Petitot, p. 185). Conseiller de 1710 à 1765 (*Mercure dij.*, p. 39, note ; mais Ruffey le fait mourir en 1762 (Extrait de la Table des Reg. F. Baudot 243, f. 25).

2. François Quarré, seigneur de Quintin, conseiller ; avocat général 1697, procureur général 1709 (Petitot, p. 263). Directeur en 1740 ; remplacé en cette qualité (1749, date de sa mort, F. Baudot 243), par Genreau, avocat général. — Il était le père de Louis Quarré de Quintin, qui avait reçu dès 1723 des lettres de provision pour le remplacer dans sa charge, qui sera à son tour directeur de l'Académie de 1762 à 1765 (V. Milsand, *Notes et documents*, liste des directeurs), et mourra en 1768. V. F. d'Harcourt 1, copie du catalogue de la bibliothèque de M. Quarré de Quintin.

3. Jean-Pierre Burteur, conseiller 1714 ; résigna sa charge en 1736 ; maire de Dijon de 1731 à 1750. Démêlés avec le Parlement, puis avec le premier président Fyot de la Marche (Claude Philibert), qui le fait destituer (*Mercure dij.*, p. 14-15, 37-38). — Son goût pour le vin est attesté notamment par l'art. 26 du pseudo-catalogue des *Ouvrages qu'ont déjà mis au jour Messieurs de l'Acad. de Dijon* (par le procureur Gouget) : « Remontrances à Mrs les Directeurs de l'Acad. sur l'impossibilité de parler longtemps sans boire un coup, par M. Burteur » (Milsand, *Notes et documents*, p. 302).

la bouche d'un bacha : « Messieurs, il nous faut moins de science et plus d'obéissance. »

12 (17)

Retraite de plusieurs « bons académiciens ».

« Mrs Michaut, Joly, Cocquard, Bodier, Jurain, Aublanc, pensionnaires, se retirèrent [1].

Mrs Loppin et Fabarel, honoraires, sans notifier leur retraite, ne sont jamais rentrés à l'Académie.

Mr Loppin, dont on n'aura plus occasion de parler, connu depuis sous le nom de Montmort, devint président au Parlement de Dijon. C'était un homme plein d'honneur et de principes : il déclamait hautement contre le vice et les vicieux ; mais, ne montrant qu'une vertu sauvage dépouillée de tous les agréments qui peuvent la faire aimer et pratiquer, on écoutait ses discours comme les rêves d'un citoyen atrabilaire. Il avait en effet beaucoup d'humeur et de singularité ; son esprit était petit et minutieux ; il traitait en grand les bagatelles, qui l'occupaient plus sérieusement que les affaires importantes. Il était moins ferme qu'opiniâtre. C'est avec cette opiniâtreté qu'il osa tenir tête à l'homme le plus accrédité et le plus impérieux (M. de Montigny, trésorier des États) et prépara, en l'humiliant, la catastrophe qui délivra la Bourgogne de ce tyran.

M. de Montmort s'appliqua aux mathématiques pendant plusieurs années ; c'est à ce titre qu'il fut reçu académicien ; mais ses affaires domestiques et les occupations de la magistrature lui firent abandonner cette science, qui exige dans ceux qui la cultivent une justesse et une précision dont son esprit n'était pas doué.

Il porta la singularité jusque dans ses amours. Il se moquait de sa taille et de sa figure, et, se jugeant peu propre à être galant, il se borna pendant sa jeunesse à des amours crapuleux. On attribue sa mort et l'imbécillité où il tomba à des excès qu'il fit pour guérir sa femme, qu'il estimait d'une jalousie trop bien fondée [2]. »

13 (18)

« Les sieurs Raudot, Fournier, Chaussier, Liébaut, Melot, pension-

1. Aublanc, vicaire de Notre-Dame de Dijon, P. 1741. — Bodier, prêtre, P. 13 janvier 1741 (Milsand). Il sera question plus loin des autres.

2. Germain-Anne Loppin de Montmort (1708-1767), conseiller 1731, président 1752 (Des Marches, p. 10). Il était parent de M. de Brosses, qui l'appelle « ami intime des lignes droites ». Il l'accompagna en Italie (Foisset, *Le président de Brosses*, p. 39), H. 1740 (Milsand).

naires, ne restèrent à l'Académie que pour jouir de la modique pension attachée à leur place, qui se trouvait doublée par la retraite de leurs confrères. L'ignorance et la paresse dans laquelle ils ont croupi ont prouvé qu'ils étaient indignes du nom d'académiciens. MM. Chaussier, Melot et Liébaut, s'il est permis de les justifier, sont moins condamnables : ils étaient ignorants de bonne foi, avaient de la bonhomie sans aucune prétention. Ce dernier enseignait aux étrangers les langues, le droit, les mathématiques, sans savoir aucune de ces sciences. Pour les sieurs Raudot et Fournier, ils joignaient l'insolence à l'ignorance [1]... »

14 (*19*)

Les premiers honoraires furent : « M. Loppin, M. Lantin, fils du doyen du Parlement, M. de Buffon, trop digne de cette place, mais qui, étant absent, ne pouvait la remplir suivant l'intention du fondateur, M. Taphinon, agrégé de l'Université, avocat et littérateur médiocre..., M. Fabarel, chantre de la cathédrale..., M. de Repas, mépartiste à Notre-Dame, directeur de dévotes et prédicateur médiocre, — et, depuis (1747), M. Léauté, curé de la paroisse St Jean. »

M. Taphinon [2] « avait été mis à la Bastille sous le prétexte d'une correspondance avec le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, lors de sa conjuration ; mais le véritable sujet de sa détention fut le crédit d'une famille puissante, qui craignit les suites d'une intrigue avec une femme de qualité, du fils de laquelle il était précepteur à Paris ». — [Une note ultérieure rend compte du discours qu'il prononça le jour de l'ouverture des conférences académiques (13 janvier 1741)] : « Il se perdit dans les nues avec la fumée de l'encens dont il parfuma les mânes du fondateur ; mais, à l'exemple de Pindare, qui chantait les

1. Chaussier (Denis), médecin, né au Val-Suzon en 1709, P. 1740 (Milsand). Mort en 1781 (F. Baudot 243, f. 47).

Melot, médecin, P. 1740 (Milsand).

Liébaut, vicaire de Saint-Nicolas, mort en 1763, P. 1740 (*ibid.*).

Raudot (Pierre), médecin, né à Avallon en 1712, P. 1740, V. (vétéran) 1791 (*ibid.*).

Fournier (Nicolas), médecin, né à Montpellier, mort en 1782 ; P. 13 avril 1741 (*ibid.*).

On reparlera d'eux dans la suite des notes.

2. Avocat au Parlement de Bourgogne, né à Montbard, mort à Dijon en 1746. Il a laissé plusieurs discours pour le prix d'éloquence de l'Académie française et une traduction des Lettres de Cicéron et Brutus (*Galerie bourguignonne*, III, p. 209-211).

louanges des dieux quand son héros ne lui fournissait plus de matière, il se jeta brusquement sur l'éloge de la ville de Montbard sa patrie, anciennement celle des plus fameux bardes, qui n'était pas alors connue comme elle l'a été depuis par la célébrité que lui a donnée M. de Buffon » (N. *75*).

— « M. l'abbé Fabarel[1] est l'homme le moins propre pour l'état ecclésiastique; sans mœurs et sans honneur, il a passé la plus grande partie de sa vie dans la débauche et dans l'intrigue. Son esprit ne peut rester tranquille : il n'est rien dont il ne cherche à se mêler; il oblige l'un et dessert l'autre, fait sa cour aux dépens d'autrui. Aussi dangereux ami qu'ennemi, il sait s'introduire par souplesse dans les familles; mais bientôt il y règne en tyran, y souffle le feu et la discorde, et finit par se faire chasser quand il a fait tout le mal dont il est capable... Il a fait un voyage en Italie avec M. le premier président de la Marche, qui le connaît et le méprise, mais qui ne peut s'en passer... »

M. de Repas[2] : « simple mépartiste d'une paroisse de Dijon ; il avait acquis quelque réputation dans la Chaire par les intrigues des dévotes qu'il dirigeait et le défaut d'orateurs sacrés qui pussent l'effacer. L'oraison funèbre de M. le Duc, qu'il prononça à la Ste Chapelle, dans laquelle il parla maladroitement des amours de ce prince, parut aux connaisseurs une déclamation peu digne du sujet. Un discours moralement bouffon sur le vin, prononcé à l'Académie et imprimé à sa honte, qui lui attira la censure de son évêque, détrompèrent (*sic*) le public sur ses prétendus talents... Les dévotes l'accablaient de présents qu'il avait la complaisance de recevoir. Sur le besoin qu'il témoigna un jour avoir d'une culotte, il en reçut douze de velours dans la semaine... Un mari, peu satisfait de la fréquence des pieuses libéralités de sa femme, qui avait commandé un calice ciselé pour lui en faire présent, eut l'adresse de substituer dans l'étui une seringue à la place du calice... » (N. *297*).

1. H. 6 août 1740 (Milsand). On a vu (note 15) que, sans notifier sa retraite, il avait cessé de venir à l'Académie. Il essaiera plus tard d'y rentrer (v. H. S. page 65), et y rentrera effectivement en 1775 (F. Baudot 243, f. 39). V. F. Baudot 9, la liste des lectures faites par lui à l'Académie.

2. (ou Derepas), chanoine de l'église Notre-Dame, mort en 1758 (Girault, *Essais sur Dijon*), p. 312; F. Baudot, 243. Il avait aussi prononcé l'oraison funèbre de Louis XIV (Bibl. Dijon, Fonds Juigné, n° 44, cité par Deberre, p. 220). A l'Académie de Dijon, il lut des discours sur les bienséances, les maladies de l'esprit, les chagrins de la vie, la critique, le plagiat, la cause des erreurs dans la recherche de la vérité... (Girault, p. 312-3).

« M. Maublanc de Martenet [1] se piqua d'avoir rendu un grand service à l'Académie en lui procurant M. Léauté [2], doyen de Saint-Jean, pour honoraire. Il devait sentir que cette place convenait moins à son état que celle d'académicien ordinaire. M. Léauté passait pour savoir les langues anciennes. Il s'adonna à la physique, mais, portant un esprit systématique dans l'étude qu'il en fit, il travailla peu à découvrir la vérité... Il avait de la douceur et de la politesse, mais aucune supériorité ni élévation dans l'esprit. Le sien se ressentait d'une éducation bourgeoise. Il mourut en 1761 [3] par la maladresse d'un chirurgien académicien [4] qui, dans l'opération de la taille, lui occasionna une hémorragie par la section d'une veine. L'Académie lui accorda des regrets et fit faire son éloge dans une de ses séances publiques par M. l'abbé Richard ».

15 (*20*)

« M. Fournier, étranger qui à ce titre était exclu par le fondateur, fut choisi à la recommandation de M. Vitte, dont il était devenu médecin [5] ».

16 (*21*)

« Le fonds des pensions n'était que de 630 livres, à partager entre les douze pensionnaires... Elles furent réglées par la délibération qui abolit le concours pour les prix. Ce fonds a plus que doublé au bout de vingt années. »

17 (*22*)

Aux abus dont il a été question plus haut (notes 2 et 8) on peut ajouter encore : « les querelles perpétuelles des médecins, nation inquiète, avide, curieuse et dominante, qui la plupart pour leur tâche académique lisaient les cahiers qu'ils avaient apportés des écoles ;

1. Directeur en 1747.
2. Ou Léaulté (1680-1759), licencié en droit civil et canon, doyen de la collégiale de la paroisse de Saint-Jean, H. 1747. Sur ses ouvrages, v. Papillon, éd. 1742, p. 387. Il avait lu à la Société litt. de M. de Ruffey, en 1752 un discours préliminaire à un ouvrage sur la Théogonie d'Hésiode, en 1753 un discours sur les Muses et la suite du discours sur la Théogonie (compte rendu dans le 1er registre de la Soc. lit., ms. 1628, p. 40, 85, 120). Pour ses lectures à l'Académie, v. F. Baudot 9.
3. Lire 1759 (table F. Baudot 243, f. 21.
4. M. Hoin.
5. V. notes 13 et 26.

l'ignorance, le mauvais goût et la mauvaise volonté des académiciens, le dégoût des bons sujets, qui se lassaient de parler à des sourds ;

le défaut de registre et de rédacteur, l'abus de ne laisser aucun mémoire à l'Académie ;

la variation de la présidence, qui tombait souvent sur le moins capable... »

18 (*23*)

Académiciens dignes d'un meilleur sort :

« MM. Hoin, Fromageot, Barberet, et, depuis, MM. Chardenon et Maret, dont on aura occasion de parler dans la suite. »

19 (*25*)

Directeurs en 1746 (*Vitte excepté*) :

MM. Thomas, Burteur (v. note 10), Darlay, Genreau. — « M. Darlay, mousquetaire avant d'être magistrat, avait conservé dans la robe le ton de son premier état. Il ne parlait que de ses camarades, de chevaux, de revues, de combats, de bravoure... Il dit en pleine assemblée que M. Pouffier aurait mieux fait de fonder une académie pour monter à cheval... » Avare ; prétentions nobiliaires [1].

« M. Genreau, avocat général du Parlement, successeur de M. Quarré dans la place de quatrième directeur, n'a rien fait pour l'Académie qui mérite qu'on en fasse mention... Caractère composé de tous les contrastes, haut et bas, humble et glorieux, poli et grossier, ferme et faible, complaisant et opiniâtre, juste et injuste [2]... »

— Portrait de M. Bouhier de Lantenay, qui ne fut doyen que durant quelques mois après la mort de M. Lantin. « Beaucoup d'esprit et de grands talents pour la magistrature, mais qui, n'étant pas guidés par des intentions pures, le faisaient plus craindre que respecter... Il fit ériger sa terre de Lantenay en marquisat sous le nom de Bouhier. » Prétentions à la vieille noblesse, bien que sa famille ne doive la sienne qu'à la magistrature, « comme toutes celles de Dijon » [3].

1. Louis-Marie-Nicolas d'Arlay (1713-1789), conseiller 1736 (Des Marches, p. 48).

2. Nicolas Genreau, avocat général 1719 (Petitot, p. 259), directeur en 1749 (F. Baudot 9).

3. Antoine Bernard Bouhier de Lantenay, conseiller 1693 (Petitot, p. 151). L'extrait des Registres de l'Acad., par R. (F. Baudot 243, f. 17), porte : « 10 décembre 1746. Mort de M. de Lantenay, doyen, qui n'est pas entré à l'Académie. »

20 (*28*)

L'Académie ... « a été logée indécemment pendant vingt ans. Les fauteuils des académiciens, aussi antiques qu'incommodes, étaient d'emprunt. Il (M. Vitte) a refusé de fournir un poèle, des écritoires, des latrines, et tout ce qui pouvait procurer la commodité et la décence de cette compagnie, dont M. de Ruffey a fait les avances... »

21 (*30*)

« Les vrais motifs des oppositions de M. Vitte étaient la crainte d'augmenter les dépenses qu'il était tenu de faire pour l'Académie... »

22 (*33*)

« Le fondateur... ne connaissait que les commis greffiers du Parlement et crut ne pouvoir rien faire de mieux que de leur assimiler le secrétaire de l'Académie, auquel il attribua des gages de 120 livres... M. Quarré, directeur, employa son crédit pour faire nommer secrétaire le procureur Goujet son parent [1], qui au bout de quelques mois, s'en étant dégoûté, fut remplacé par le s[r] Petit, commis greffier du Parlement, mais du consentement de M. Vitte en remit l'exercice au s[r] Morizot son gendre, qui l'a exercée jusqu'à la réforme.

Ces prétendus secrétaires n'avaient d'autre talent que de savoir copier... Les registres qu'ils ont tenus pendant leur exercice sont des chefs-d'œuvre d'ignorance et d'incapacité... »

23 (*38*)

Les mauvais académiciens briguaient et obtenaient la préférence...

« M. Gelot (v. note 28) y a lu un discours sur la Raison et un autre sur les différents génies du peuple français, vraies compilations sans méthode, sans style et sans goût.

M. Guyot (v. note 62) a lu des discours sur la modestie, le bonheur,

1. Maurice Goujet (ou Gouget) est l'auteur d'une *Table générale alphabétique et abrégée des édits, déclarations, lettres patentes, ordonnances, règlements et arrêts du Conseil, imprimés à Dijon de 1666 à 1735* (Dijon, Marteret, 1738; v. *Galerie bourg.*, I, p. 449-1). Il est aussi l'auteur de nombreuses pièces satiriques contre l'Académie de Dijon, écrites vers 1741-2. On en trouvera une partie dans les *Notes et documents* de Milsand, p. 280 et suiv.; d'autres dans le 2[e] vol. du ms. F. Baudot 144.

le pardon des injures, qui étaient de vraies homélies dignes d'un curé de village.

M. Chaussier (v. note 13) a fait la lecture d'une dissertation sur le changement du chyle en sang, qui finissait par ces mots : « Enfin bref il mourut », et une autre sur les hydatides, qu'on ne lui permit pas d'achever [1].

M. Melot (*ibid.*) y disserta sur la respiration des animaux et sur les préjugés favorables ou contraires à la médecine : ouvrages informes et sans raisonnement, dignes des tréteaux d'un opérateur.

M. Liébaut (*ibid.*) a discouru sur la chimie, dont il ne connaissait pas les premiers principes, qu'il remplaçait par des passages latins.

M. Raudot (*ibid.*) y a traité de la circulation du sang, de la nature de l'air et de ses effets sur le corps humain, du ressort des corps, et de la cause des fièvres putrides : ouvrages mal pillés dans de bons auteurs et si maladroitement présentés que le sieur Amiot son beau-père, chirurgien habile, ne put s'empêcher de s'écrier en l'écoutant : « Ce b... d'âne-là ne sait ce qu'il dit. »

M. Fournier enfin (*ibid.* et n. 26) a lu dans ces séances des dissertations sur la manière de traiter et de guérir les fièvres putrides, sur les différentes qualités des vins, sur les qualités et les inconvénients de l'opium : ouvrages sans méthode et sans goût, et d'un style bas, chargé de gasconismes [2]. »

24 (*29*)

« M. Hoin (v. note 39) a lu aux séances publiques de l'Académie plusieurs ouvrages bien vus, bien pensés, bien écrits, et remplis d'observations curieuses et intéressantes sur diverses matières relatives à l'art qu'il professe : sur les différents systèmes de la génération, sur l'art de conserver la santé réduit à un seul principe, sur l'utilité des passions par rapport à la santé, sur les cataractes secondaires, sur la rage, sur les maladies épidémiques.

M. Fromageot [3] brilla dans ces séances par des ouvrages philosophiques écrits avec méthode, éloquence et précision, pleins de grandes vues et du feu qui animait son génie, sur la politesse, sur l'éducation de la jeunesse, et sur les qualités du cœur qui font connaître et aimer la vérité [3].

1. Le 1er volume des Mém. de l'Acad. contient l'analyse d'un mémoire de lui sur les maladies épidémiques, p. XCVII. Sur les autres lectures, très nombreuses, faites par lui à l'Acad., v. F. Baudot 9, et les Mémoires de l'Acad.

2. V. F. Baudot 9, la liste des lectures faites par lui à l'Académie.

3. Il s'agit de Fromageot fils, v. note 38.

M. Chardenon (v. note 42) y a fait lecture d'excellents morceaux relatifs à l'art qu'il professait, qui annonçaient un esprit observateur, pénétrant et ami du vrai, sur les inconvénients des travaux précoces, sur la question si les simples lois de la nature appliquées aux qualités sensibles des remèdes peuvent suffire pour en expliquer l'effet. Il y fit aussi l'éloge de M. Fromageot.

MM. Perret et Maret, reçus plus tard à l'Académie, ont lu dans les séances publiques des ouvrages qui dénotaient de l'esprit et des talents, le premier sur la politesse, et le second sur l'inoculation de la petite vérole [1]. »

25 (*40*)

« M. Fromageot, originaire de Beaune, avant de s'adonner à la jurisprudence, avait été professeur dans l'Université de Paris. Il y avait pris cette morgue pédantesque qui déprisait ses autres bonnes qualités. Il était bon littérateur et bon critique ; mais il jugeait en vrai Zoïle et avait le malheur de n'être jamais content de rien. Son humeur sombre, chagrine et caustique le rendirent (*sic*) peu propre à la société et lui firent des ennemis. Sa critique, quoique savante et judicieuse, était amère. Il critiqua sans ménagement quelques ouvrages du président Bouhier (v. note 5) et s'écarta du respect qu'il devait à ce respectable magistrat, qui le fit menacer de punir son insolence. Il répondit à cette menace qu'il ne craignait rien, ne sortant jamais la nuit [2]. »

26 (*41*)

« M. Fournier, fils d'un maître d'école de Languedoc, après avoir pratiqué quelque temps la médecine à Montpellier, fut envoyé en Bour-

1. Sur Maret, v. note 81. — Perret (Claude), né à Verdun-s.-Doubs en 1720, mort à Dijon en 1788; avocat au Parlement de Dijon, secrétaire de l'Académie pour les Belles-Lettres (1772, F. Baudot 243, f. 37), auteur d'*Observations sur les usages des provinces de Bresse, Bugey, Valmorey et Gex* (Dijon, 1771, in-4), dont Voltaire le remercia (28 décembre 1771, éd. Beuchot, LXVII, p. 322), d'un éloge d'Alexis Piron (impr. 1775), d'un éloge de M. Fevret de Fontette, impr. dans le 4e vol. de *Bibliothèque historique de la France*, et de plusieurs discours prononcés à l'Académie de Dijon, sur les préjugés, la politesse, les avantages et les effets des passions, l'accent bourguignon, la parfaite amitié, la servitude (F. Baudot 9, *Galerie bourg.*, II, p. 422-3). — Une faute d'impression dans les *Notes et doc.* de Milsand (p. 323) lui attribue la qualité de médecin et le fait débuter dans les fonctions de secrétaire en 1664 (on a réimprimé la ligne précédente, qui concerne Maret).

2. Il remporta le prix de morale de 1743 sur le sujet suivant : « Si la loi naturelle peut porter la société à sa perfection sans le secours des lois

gogne pour traiter une maladie de Mme de Tavannes, femme du commandant de la province, qui, pour le fixer à Dijon, lui fit avoir une pension de la ville, de deux mille francs, et quatre cents francs pour son logement. Sa qualité d'étranger, sa hardiesse, son effronterie, sa charlatanerie lui tinrent lieu d'esprit et de mérite, lui donnèrent de la réputation et le mirent à la mode. Il aimait le faste, la bonne chère et la dépense, et, pour pouvoir y fournir, était peu délicat sur les moyens d'acquérir. Sitôt qu'il fut reçu à l'Académie, il songea à en tirer parti pour son intérêt. Par ses intrigues et ses manœuvres auprès des directeurs, il trouva moyen de faire adjuger le prix à des ouvrages qu'il envoyait sous le nom de ses amis, qui, se contentant de l'honneur, lui en remettaient la valeur réelle... » — [Détail des prix « escamotés » de cette façon de 1742 à 1753.] — « ...On découvrit pleinement sa fourberie en 1747. L'Académie, sur ses insinuations secrètes, avait donné pour sujet le même prix (*sic*) que l'Académie de Marseille avait précédemment donné sur les avantages que le mérite retire de l'envie. M. Fournier fit copier par un commis de l'intendance la pièce imprimée qui avait remporté ce prix et l'envoya au concours à l'Académie de Dijon sous le nom du sieur de Saint-André, ingénieur de la Bresse... » Mais l'Académie reconnut la supercherie, et M. Fournier eût été chassé sans la protection de M. Vitte, dont il était médecin et qui supprima les pièces à conviction [1].

27 (*42*)

« Le fameux Jean-Jacques Rousseau était inconnu quand il travailla pour le prix de l'Académie de Dijon, qu'il remporta en 1750. Ce prix fut l'époque de sa célébrité. Son esprit porté au singulier fut excité à se développer par la singularité du sujet proposé. Il employa de mauvaise foi, à soutenir le mensonge, une plume qu'il aurait dû consacrer à la vérité. Ses brillants paradoxes ont séduit les esprits faux et amis du merveilleux. Sa conduite fut un tissu d'inconséquences volontaires : il se piqua d'imiter Diogène et de renchérir sur son modèle. Son orgueil méprisa les secours de la société et l'estime de ses semblables ; il trouva

politiques. » Son discours est conservé à la Bibl. de Dijon sous la cote 20.845 [1]. — Il était, dit aussi Claude Micault, « connu par son esprit et son pédantisme » (*Merc. dij.*, éd. Dumay, p. 67). — De son fils, avec qui on l'a parfois confondu (v. note 5), il sera question plus loin (v. note 38).

1. V. notes 13 et 23.

des charmes à vivre malheureux et à se faire des ennemis; sa philosophie singulière le porta à fuir le bonheur parce qu'il vit les autres hommes le désirer et s'occuper à le chercher. Proscrit par arrêt du Parlement pour les maximes impies et dangereuses de ses ouvrages, il dédaigna de se soustraire à la rigueur des lois : il aurait été flatté de périr martyr de sa singularité. Le prince de Conti prit pitié de sa folie : il le fit enlever malgré lui pour le conduire hors du royaume. »

28 (*251*)

Un esprit faux de l'Académie...

M. Gelot, né à Pouilly, près Seurre, d'une famille rustico-bourgeoise. Éducation négligée : quelques années clerc de procureur, épouse la fille d'une revendeuse qui lui a procuré de l'argent pour se faire recevoir avocat. « Une veuve, propriétaire de l'office de procureur du roi au bureau des finances de Dijon, séduite par son bavardage, le choisit pour custodinos de cette charge, dont elle lui laissa le casuel pour la peine de l'exercer.

M. Gelot a de l'esprit et quelque apparence de talents et de sentiments, qui peuvent séduire ceux qui le voient rarement ou qui ne l'ont pas mis à l'épreuve. Mais il ne gagne pas à être connu à fond : on ne trouve plus en lui qu'un bavard insupportable, qui abuse de sa mémoire et encore plus de la vérité, un homme impérieux et grossier, qui manque de principes, ne respecte aucun rang et ne connaît aucun égard et d'autre loi que sa volonté. Il a toujours tout dit et tout fait, et veut se mêler de tout ; cependant il ne fait que du bruit et très peu de besogne... Il n'est bon que pour un coup de main ou pour dresser un mémoire. Il est encore plus ennemi du silence. Après avoir beaucoup parlé sur une matière, il fut prié par quelqu'un de l'écouter enfin ; il lui répondit : « Mais si je vous écoute, je ne parlerai pas ! »

M. Gelot avait déjà fait plusieurs sottises à l'Académie quand M. de Ruffey entra dans ce corps, celle entre autres d'avoir proposé le sujet du prix de 1750, remporté par Rousseau. Mais lui voyant du zèle et lui croyant des talents et de la bonne volonté, M. de Ruffey s'attacha à lui et le combla de politesses et d'amitié, à l'intention de s'en servir pour travailler à réformer l'Académie [1]. »

1. On verra plus loin comment cette confiance parut justifiée d'abord, et ensuite fut trompée. On lit dans une autre note de R. : « M. Gelot était hardi, bavard et brutal ; avec ces mauvaises qualités il en imposait à beaucoup de gens... Il avait souvent tenu tête à M. Vitte, qui avait la simplicité de le craindre et de le croire l'auteur de toutes les révolutions arri-

29 (*45*)

J.-J. Rousseau couronné par l'Académie de Dijon :

Ce jugement « révolta tous les gens de lettres de l'Europe. Une foule d'écrivains s'empressa de venger les Sciences prétendues outragées et de réfuter les paradoxes de leur redoutable ennemi. M. Le Cat, habile chirurgien de Rouen, fut un de ceux qui déclama (*sic*) avec le plus de chaleur. Le roi Stanislas même entra en lice et crut devoir employer sa plume à défendre les Lettres, qu'il s'était toujours fait gloire de protéger [1] ».

30 (*46*)

« M. l'abbé Gouget (*sic*), chanoine de St Jacques de l'Hôpital, auteur de la Bibliothèque française et de plusieurs autres ouvrages de

vées à l'Académie. Il le disait au moins par politesse à M. de Ruffey, qu'il en accusait quand il parlait à M. Gelot... » (N. *332*.)

Claude Gelot (1717-1779). Procureur du roi au bureau des Finances, d'abord par commission, puis en titre après la mort de son prédécesseur Jean Delandre (1747, *Armorial de la Chambre des Comptes*, p. 490). Il était en 1757 secrétaire d'un petit concert bourgeois, d'où les gens de qualité étaient exclus (*Merc. dij.*, p. 109-110). V. F. Baudot 9, la liste complète de ses lectures à l'Académie (P. 1744, Milsand); entre autres : un essai sur les différents génies du peuple français (1746); une « exposition de l'ordonnance militaire de Charles le Guerrier » (1762) ; une dissertation sur les canaux proposés en Bourgogne (1763) ; une exposition de la Charte de commune de Dijon, etc. (*Galerie bourg.*, I, p. 380-390). Le 1er vol. des *Mémoires* de l'Acad. contient de lui un mémoire « sur les avantages que l'on peut retirer de la culture de la soyeuse » (p. 367).

Comme il avait proposé à l'Académie le sujet du prix de 1750, ce fut lui aussi qui, le 23 août, fit l'analyse du discours couronné (v. *Mercure de France*, novembre 1750, p. 82-97). Il essaya — un peu tard — de réparer son « erreur » en lisant à l'Académie (1756) un mémoire intitulé : « La société vengée des attentats d'un misanthrope, ou réfutation du discours de M. Rousseau sur l'égalité des conditions » (F. Baudot 9).

1. On trouvera dans les *Notes et documents...* de Milsand (p. 51-52, note) la liste des pièces imprimées à l'occasion du discours de Rousseau et réunies en 1756 sous ce titre : « Les avantages et désavantages des Sciences et des Arts, considérés par rapport aux mœurs, où le pour et le contre de cette importante matière est débattu à fond. » (Londres, 2 vol. in-8.) V. aussi, Bibl. de Dijon 20.845 [1], des *Observations sur le désaveu de l'Académie de Dijon publié par* « le Mercure » *d'août, p. 90, par l'auteur de la Réfutation du discours du citoyen de Genève* (Le Cat, v. p. 13). Sur ces Observations, et sur le jugement de l'Acad. de Dijon, v. Maret, Histoire de l'Académie (*Mém. de l'Acad.* I). Sur le « duel littéraire » qui mit aux prises Rousseau et le roi Stanislas, v. Deberre, p. 243.

littérature, inséra dans le Dictionnaire de Moréri, à l'article Dijon, une sanglante satire contre l'Académie, remplie de faits faux ou faussement interprétés [1]. »

31 (47)

Mémoires « peu fidèles » fournis à l'abbé Goujet.

« Ces mémoires lui avaient été fournis par Mrs Joly et Cocquard, qui, s'étant retirés légèrement de l'Académie, furent bien aises de justifier leur retraite en rendant publics et en augmentant les ridicules de cette compagnie. Cette façon petite et basse de se venger ne fait pas l'éloge de leur cœur et de leur esprit.

L'abbé Joly était un compilateur dénué de génie et d'esprit : ou du moins le peu qu'il en avait était des plus mal faits. Ses sentiments et

1. Sur l'abbé Goujet (1697-1767), v. *Biogr. univers.* Michaud, t. XVII. Sa Bibliothèque Française fut entreprise en 1739 ; il en explique clairement l'objet dans la préface du 1er volume : « Conduire, en quelque sorte, comme par la main les lecteurs que j'ai dessein d'instruire, au milieu de nos richesses littéraires, leur faire connaître ce que nous avons sur chaque science, sur chaque partie de la littérature, sur chaque art, et leur indiquer ce qu'ils doivent ou choisir ou rejeter. » (I, p. IV.) L'ouvrage a 18 vol. in-12 (1740-1756). G. a fait plus de deux mille corrections au *Dictionnaire* de Moréri (éd. de 1732, 6 vol. in-fol.) et un Supplément au même (1735, 2 vol. in-fol.), réimprimé deux fois depuis, mais toujours sous la même date, pour éviter, dit G., de nouvelles chicanes (ce premier supplément avait déplu aux Jésuites, qui le trouvaient infecté de jansénisme). Un second supplément parut en 1749 (2 vol. in-fol.), dont les Jésuites furent plus satisfaits (Goujet, *Mémoires historiques et littéraires*, La Haye, 1767, p. 86, 99, 129). On trouvera la liste de ses autres ouvrages, divisée en six classes, dans les mêmes Mémoires, p. 137-220.

C'est dans le Supplément de 1749 que parut l'article de l'Académie de Dijon. Il est intéressant d'entendre l'abbé Goujet lui-même en donner les raisons :

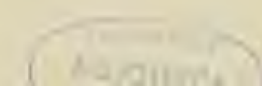
« Sur un mémoire manuscrit de M. Cocquard, qui s'était retiré des assemblées de cette compagnie, dont il faisait un des plus beaux ornements, et d'après plusieurs lettres que quelques littérateurs de la même ville, connus et estimés, m'avaient adressées, je m'étais expliqué avec une liberté que je croyais permise. J'avais blâmé, mais avec modération, quelques règlements de l'Académie, approuvé les motifs de la retraite de plusieurs de ceux qui en avaient d'abord été membres, et fait entendre que M. de Buffon n'avait pas jugé à propos qu'on lui donnât dans la Bibliothèque des auteurs de Bourgogne le titre d'académicien de Dijon... » : « Imputation, déclare Ruffey, désavouée par M. de Buffon, pour l'intention, et justifiée dans sa réponse à l'Académie sur un usage de l'Académie des Sciences de Paris, dont les membres n'ont coutume de prendre que les titres d'académiciens de Londres et de Berlin. » (N. 49.)

ses propos se ressentaient de sa mauvaise éducation. Né contrariant et désobligeant, il ne rachetait par aucune bonne qualité le désagrément et l'ennui de sa société. Livré aux excès d'une sordide avarice, il ne cultiva les Lettres que pour les faire servir à son intérêt et les rendre pour lui un objet de commerce dont la probité n'était pas la base. Il ruina le sieur Marteret, son libraire, autant par sa mauvaise foi que par le mauvais débit de l'ouvrage qu'il lui donna à imprimer. Cet ouvrage, qu'il intitula Critique de Bayle, était moins de lui que de l'abbé Papillon, dont il pilla les papiers qui étaient tombés entre ses mains.

L'abbé Joly trompa M. le chancelier Daguesseau en lui faisant entendre qu'il critiquerait Bayle dans la partie théologique comme il l'avait fait dans la partie littéraire, et en l'assurant qu'il était demandé à Rome par le cardinal Pallivaci pour être son bibliothécaire. Sous ces faux prétextes, il obtint une pension de 1.200 livres sur un bénéfice [1].

— M. Cocquard avait de la candeur et de la probité ; ses mœurs étaient douces et honnêtes, mais se ressentaient d'une éducation bourgeoise qui avait rétréci et rabaissé son esprit. Il eut quelque réputation au barreau, quoique ses plaidoyers fussent froids et verbeux. Il aima et cultiva les Lettres et surtout la poésie ; mais n'étant pas né poète, sa veine ne fut jamais animée que d'une fausse chaleur ; il ne put passer que pour un versificateur exact, poli et délicat. Il travaillait difficilement et croyait pouvoir suppléer par un travail opiniâtre à la stérilité de son imagination. Son amour-propre blessé, et encore plus les conseils de l'abbé Joly, dont il ne se défiait pas assez, l'engagèrent à écrire et à fournir à l'abbé Gouget des mémoires contre l'Académie. Il voulut depuis y rentrer après la réforme ; mais n'étant que simple

1. Joly (Philibert-Louis), chanoine de la Chapelle-aux-Riches de Dijon (1712-82). Ses principaux ouvrages : Eloge de Papillon (*Mercure* 1738, et en tête de la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*) ; *Éloges de quelques auteurs français*, Dijon, 1742 (neuf sont de lui, d'après la *Galerie bourg.*, I, p. 566 ; sept seulement, d'après une note manuscrite, signée Vallot, en tête de l'exemplaire de la Bibl. de Dijon) ; *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, Paris (Dijon), 1748, 2 vol. in-fol. ; *Traité de versification française*, dans l'éd. du *Dictionnaire* de Richelet de 1751 ; Édition de la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* de l'abbé Papillon (Dijon, Desventes, 1745, 2 vol. in-fol.) ; Édition des *Poésies nouvelles* de la Monnoye (Paris, Briasson, 1745, in-8), etc. Cf. Deberre, p. 117-125. La Bibliothèque de Dijon possède de lui des « Matériaux pour la seconde édition des auteurs de Bourgogne » (67 feuillets, F. Baudot 204), et des « Observations d'histoire naturelle, avec quelques particularités historiques et littéraires » (560 p., F. Baudot 222).



avocat, on ne put le recevoir dans une place d'honoraire qu'il s'obstina à demander.

M. Coequard a joué un rôle dans les fameuses querelles entre M. de la Marche et M. de Montigny. Comptant augmenter sa fortune par le crédit de ce dernier, il prostitua sa plume pour servir les passions de cet esprit violent et impérieux. Un exil de plusieurs mois à St Trivier fut le fruit de cette imprudente démarche [1]. »

32 (*49*)

« L'Académie écrivit à l'abbé Gouget pour se plaindre de son procédé et lui demanda satisfaction de cette injure. Il s'excusa d'abord sur les mémoires qui lui avaient été envoyés, fit des promesses de se rétracter dans quelque autre ouvrage ; mais n'en faisant rien et pressé plus vivement d'exécuter sa promesse, il refusa tout, abusa de la faiblesse de l'Académie et brava son impuissance. Elle fut réduite, pour tâcher de diminuer la mauvaise impression du public, de faire imprimer dans le Mercure de France l'état de sa situation actuelle, qui ne différait guère de son état primitif [2]. »

1. Coequard (Jacques-Bénigne), né en 1700, mort en 1771 d'après Milsand et la Biogr. univ. Michaud, en 1781 d'après l'éditeur du *Mercure dijonnais*, dont l'auteur le qualifiait de « médiocre avocat et plus médiocre poète » (p. 292-3). Avocat au Parlement de Dijon, auteur de « nombreuses bluettes sans intérêt aujourd'hui » (abbé Michaud, *Biogr. des hommes illustres de la Côte-d'Or*, Dijon, Lamarche, 2 vol. 1858 et 1865, II, p. 311-3), dont une nomenclature détaillée est donnée par la *Galerie bourg*. Cf. un long article dans la *Bibl. des auteurs de Bourgogne*, de Papillon. Réunies sous le titre de *Poésies diverses* (1754, 2 vol. in-12). L'abbé Goujet (Bibl. Fr., II, p. 108-111) dit qu'on lui attribue un écrit peu connu et rare dès 1740, imprimé à la fin de 1733, et qui consiste en « deux lettres ou dissertations, où l'on fait voir que la profession d'avocat est la plus belle de toutes les professions, et où l'on examine si les juges qui président aux audiences peuvent légitimement interrompre les avocats lorsqu'ils plaident ».

V. Deberre, p. 110-114. A la Société littéraire de Ruffey il fit de nombreuses lectures : on en trouve jusqu'à onze indiquées dans le registre de la première année. L'un de ses mémoires, sur l'anoblissement par les femmes, lu le 28 mars 1753, est conservé dans les *Œuvres acad. de la Société littéraire* (482 [1], f. 79-83).

2. Écoutons maintenant l'abbé Goujet : « Ma sincérité fut regardée par l'Académie comme un attentat qui ne pouvait être souffert. Elle jeta les hauts cris. Le sieur Petit, son secrétaire, m'en écrivit de sa part avec la plus grande amertume ; sa lettre péchait dans le fond, comme dans le style et l'orthographe... » (janvier 1750). Puis ce fut le fils de Petit qui, se substituant à son père, le prit sur le ton le plus haut, menaça, injuria, exigea une rétractation authentique. Le père rentra en scène, mais avec

33 (*56*)

Différence qu'il y a entre les pensionnaires des académies à Paris et en province, surtout à Dijon.

Là « le corps des pensionnaires est composé de gens qui soutiennent leur médiocre fortune par divers emplois lucratifs dans l'Église, dans le barreau et dans les arts ; en sorte qu'aucun d'eux n'a jamais pu faire son objet principal des travaux académiques, qui même, quand ils paraissent trop s'y livrer, leur font tort dans l'esprit du vulgaire ignorant relativement à l'exercice de leur profession....

Ici « presque tous ceux qui composent le corps des pensionnaires se ressentent plus ou moins de l'éducation négligée qu'ils ont reçue, n'ont ni élévation dans l'esprit, ni noblesse dans les sentiments. Ils manquent de politesse et de reconnaissance ; ceux qui se sentent quelques talents sont envieux, opiniâtres, impérieux, insolents et du plus mauvais commerce ; ils regardent avec humeur et envie la naissance, la fortune et le mérite des honoraires, et craignent toujours d'en être effacés et abaissés. Par ménagement pour eux il a fallu en restreindre et en fixer le nombre. Ils craignent l'élévation de l'Académie et tâchent de la maintenir au niveau de leur état... Abusant de la liberté qui doit régner dans une société littéraire, ils la font dégénérer en licence et en indépendance. Que de temps il faudra pour leur donner le vrai ton académique, et pour leur apprendre à penser !

« Rustica progenies nescit habere modum. »

34 (*61*)

« M. Fevret de Fontette, conseiller au Parlement, succéda à M. Darlay dans la place de troisième directeur, où il fut nommé par ce corps en qualité de 25e conseiller, suivant une clause du testament du fondateur. Ce magistrat était d'un esprit inquiet, remuant et tracassier. Il aimait à se mêler de tout, à dominer, à donner des conseils, très souvent dangereux et malhonnêtes ; enfin il voulait se rendre

décence, par une lettre du 5 février. La dispute s'en alla en fumée. « L'Académie se contenta de donner dans un des *Mercures* de la même année 1750 (août, p. 64) des éclaircissements sur l'article de mon Supplément qui la concernait. Je les trouvai sages et modestes ; je les adoptai volontairement dans une des additions que je fis quelque temps après à mon ouvrage. » *Mém. hist. et litt.*, p. 130-1. Sur cette querelle, v. Deberre (appendice), p. 381-9.

nécessaire et jouer un rôle, et plus d'une fois n'a pas joué le meilleur. La finesse qu'il s'est toujours piqué de mettre dans sa conduite et toutes ses actions le rendait suspect aux honnêtes gens, qui évitaient d'avoir affaire à lui et se contentaient de le craindre et de le mépriser. Il se plaisait dans le trouble, mettait le feu pour avoir le plaisir de le mal éteindre. Il a suscité les affaires les plus fâcheuses au Parlement dans la vue de se faire députer à Paris pour les solliciter. Ses voyages infructueux ont coûté à ce corps plus de quarante mille livres, dont il a essuyé sans rougir de sanglants reproches. Tel était le caractère de ce directeur de l'Académie, dont on aura occasion de parler plus amplement, étant devenu académicien après l'expiration de sa direction » (1757, v. note 58).

Plus loin (N. *121*) : « Son génie petit et tracassier, la bassesse de ses sentiments, son esprit porté à la ruse et à l'intrigue le rendaient capable de tout sacrifier à son intérêt et peu propre à l'exécution des grandes choses. L'envie qu'il conçut des succès de M. de Ruffey à relever l'Académie le fit devenir l'ennemi secret de cette compagnie : il lui a donné les marques les plus évidentes de sa mauvaise volonté... » [1].

1. Charles-Marie Fevret de Fontette (1710-1772), petit-fils de Charles Fevret, l'auteur du *Traité de l'Abus*, et fils de Pierre Fevret, le fondateur de la Bibliothèque publique de Dijon. Conseiller au Parlement de Bourgogne (1736), directeur de l'Académie de Dijon (1753, II. 1757; membre associé de l'Académie des Inscriptions (1771). V. Des Marches, p. 47; *Galerie bourg.*, I, p. 338-9. Un catalogue des livres de son riche cabinet d'Histoire de France fut imprimé dans l'année qui suivit sa mort (vente du 30 août 1773, Paris, Moutard; Bibl. Dijon 21.299). La Bibl. de Dijon possède aussi un inventaire alphab. des manuscrits et pièces non reliées de sa bibliothèque (F. Baudot 122). Enfin sa riche collection d'estampes fait partie aujourd'hui de la Bibl. Nat. (Fonds Fontette). Mais son principal titre est d'avoir revu, corrigé et considérablement augmenté la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, contenant le Catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits qui traitent de l'histoire de ce royaume (1e éd., Osmont, 1719). Il a « presque triplé » cet ouvrage (v. sa préface); il nomme d'ailleurs les savants qu'il a consultés, et en premier lieu l'abbé Goujet; il paraît avoir dû beaucoup aussi, et plus qu'il ne dit, à la collaboration de l'abbé Boullemier. Le premier vol. est de 1768, le second de 1769, le troisième de 1772 : il annonce la mort de M. de Fontette, survenue le 16 février; il est publié par un autre de ses collaborateurs, Barbeau de la Bruyère; le quatrième (1775) contient deux éloges de M. de F., l'un par Perret, l'autre par Dupuy (secrétaire de l'Acad. des Inscriptions); le cinquième, les Tables. La Bibl. de Dijon possède de lui une vaste correspondance relative à cet ouvrage, de 1758 à 1771 (F. de Juigné 62).

Il avait composé encore, dit Des Marches, plusieurs ouvrages (manuscrits) qui de la bibliothèque de M. Esmonin de Dampierre passèrent dans celle du marquis de Paulmy d'Argenson.

35 (*87*)

Un intrigant de l'Académie.

M. Gelot (v. note 28).

36 (*88*)

Un gentilhomme de Franche-Comté...

« M. du Champs d'Assaut, égoïste, menteur, et sans autre talent que celui d'ennuyer son monde, dont sa femme mourut [1]. »

37 (*90*)

« M. Barberet, docteur en médecine, avait les mœurs douces et honnêtes, de la probité, de la bonhomie et de la candeur. Une modestie trop timide, dénuée du ton incisif et imposant de la charlatanerie, fit tort à sa réputation dans sa patrie. Ce préjugé contribua à sa fortune et l'engagea à la chercher hors de la Bourgogne. » Médecin à Bourg, puis en Corse, puis médecin de la marine à Toulon. « Il était grand physicien et a remporté cinq prix dans diverses académies de

Il est intéressant de rapprocher du portrait peu flatteur qu'a tracé de lui Ruffey celui que lui a consacré M. de Brosses (Foisset, *Le président de Brosses*, p. 181, cité par Des Marches, p. 46) : « D'un caractère actif, d'un esprit prompt, ardent et précis, bon jurisconsulte, méthodique, assidu, expéditif dans son travail, né avec le goût et le talent des affaires, sachant se faire de ses occupations une espèce de plaisir, prompt à démêler le point de la difficulté, à l'exposer avec netteté, à le décider avec justesse, s'il ne cédait pas sans peine à l'avis d'autrui, s'il aimait à faire prévaloir le sien, c'est qu'il s'en était profondément pénétré d'avance. Il mettait plus de chaleur encore à prendre en mains les intérêts de sa compagnie : son empressement à la servir était extrême. Presque toujours choisi à cet effet par la grande confiance que lui méritaient ses lumières, il réussit plus d'une fois en des occasions majeures, sachant s'aviser des expédients et conduire les ressorts, mêler l'adresse à la patience et diriger sa marche sans la mettre à découvert. »

Délégué par le Parlement à Paris, à l'occasion de l'affaire Varenne (1762, v. *Mercure dij.*, p. 144), il fut l'année suivante un des trois conseillers-commissaires chargés de rendre compte au Parlement de la doctrine des Jésuites et de leurs établissements (*Mercure dij.*, p. 173; Foisset, p. 233). Maintenu par le chancelier Maupeou dans la commission de 1771, il ne survécut que de quelques mois à la réprobation presque unanime qui accueillit, à Dijon, ce « faux Parlement ». (Des Marches, p. 114.

1. Duchamp d'Assaut, à Dôle, II. 1750 (Milsand).

la France » (Bordeaux 1750, Besançon 1760, Lyon 1761, Rouen 1762, Société d'agriculture de Paris 1764).

Jalousie de ses confrères : ils publient qu'il néglige la médecine pour cultiver la physique et l'histoire naturelle [1].

38 (*91*)

Fromageot fils.

« Il était fils du professeur en droit dont il a été fait mention... (v. note 25). Destiné à la profession d'avocat, il aurait pu briller au barreau... ; mais il montra peu de goût pour cet état... et préféra celui de philosophe et d'homme de lettres, où il se serait fait un nom si la mort n'eût terminé trop promptement une carrière à peine commencée.

Il cachait ses talents sous l'extérieur le plus négligé... Un air gauche et singulier, fruit d'une éducation pédantesque, était fait pour éloigner de lui tous ceux qui ne s'attachent qu'à l'écorce. Son génie ardent, qui le portait au singulier et à l'extrême, lui fit adopter avec trop de chaleur les sentiments des jansénistes. Il les défendait en

1. Barberet (Denis), 1714-1780, né à Chandenay-le-Château (bailliage d'Arnay-le-Duc, v. abbé Michaud, *Biogr. des hommes illustres de la Côte-d'Or*, I, p. 38). A : 1745. « Docteur de la Faculté de Montpellier, agrégé au collège des médecins de Dijon, ancien premier médecin des armées, pensionné de la ville de Bourg-en-Bresse... Dissertation sur le rapport qu'il y a entre les phénomènes du tonnerre et ceux de l'électricité, couronnée à Bordeaux en 1750, imprimée la même année. Un mémoire, auquel l'Académie de Lyon a adjugé le prix en 1761 sur ce sujet : Quelles sont les causes qui font pousser le vin ? quels sont les moyens de prévenir cet accident et d'y remédier sans que la qualité du vin devienne nuisible à la santé ? La même année 1761 il remporta le prix des Arts de l'Académie de Besançon sur la meilleure manière de cultiver la vigne et de faire le vin... Il a partagé en 1763 avec M. Carro, curé de Charmentré, le prix double de la Société d'agriculture de Rouen, sur la meilleure manière d'amender les terres relativement à leurs différentes qualités. Il a remporté en 1765 le prix de la Société d'Agriculture de Paris, sur les maladies épidémiques des bestiaux, imprimé en 1766. Il a aussi travaillé à la Collection académique qui s'imprime à Dijon, a fait les Tables raisonnées des trois premiers volumes, et traduit plusieurs feuilles des Ephémérides des Curieux de la nature d'Allemagne. » (*La France littéraire*, 1769, I, p. 172-3.)

Le ms. des Œuvres acad. de la Soc. lit. (482 [1]) contient de lui une « Réponse aux observations de M. Lardillon sur les effets de la grêle » (11 avril et 2 mai 1753) et un mémoire intitulé : « Comment l'air, suivant ses différentes qualités, agit sur le corps humain » (11 mai 1753). Autres dissertations dans les Mémoires de l'Académie.

fanatique et, malgré les ordres du roi qui prescrivaient le silence sur ces matières peu propres et peu convenables à occuper un séculier, il eut la fureur de dogmatiser et de vouloir faire des prosélytes, ce qui le fit regarder comme un homme dangereux par l'archevêque de Besançon, qui était sur le point d'obtenir contre lui une lettre de cachet quand il mourut de la petite vérole dans cette ville... [1] »

39 (*92*)

« M. Hoin, maître en chirurgie, fils d'un chirurgien de Dijon qui fut auparavant laquais..., a de l'esprit et des connaissances; il est laborieux et bon académicien. Ses succès dans la théorie de son art lui ont procuré une place à l'Académie de chirurgie de Paris, qui a trouvé ses ouvrages écrits avec goût, précision et méthode. Il passe pour n'avoir pas le même avantage dans la pratique. » [MM. Léauté et Devosge ont été victimes de sa maladresse.] « Une vanité mal entendue et un amour-propre excessif dégradent ses bonnes qualités : on verra dans la suite de ces notes la conduite peu régulière qu'il a tenue à l'Académie, qu'il a voulu sacrifier à sa vengeance et à son amour-propre prétendu blessé [2] ».

1. J.-B. Fromageot (1724-1753), souvent confondu avec son père (Milsand, *Biogr. universelle*, *Galerie bourg.*), avocat, associé de la classe de physique le 10 janvier 1741 (à 17 ans) et, trois jours après, de la classe de morale; pensionnaire en 1744. La *Galerie bourg.* le fait couronner par l'Acad. de Montpellier en 1752 : double erreur, puisqu'il fut couronné par l'Acad. de Montauban,et deux années de suite (1752 et 53). Il a laissé, outre plusieurs dissertations, un ouvrage intitulé : *Les lois ecclésiastiques tirées des seuls Livres saints* (1753, in-12). V. son éloge, par Chardenon (lu le 14 déc. 1753) dans les *Mémoires de l'Acad.*, t. Ier, p. CXIII-CXXIX.

V. Deberre, p. 235-241. Il renvoie (p. 237) à un article de Léonce Pingaud : Un avocat dijonnais à Besançon de 1746 à 1748 (*Bulletin de l'Acad. de Besançon*, séance publ. du 29 janvier 1879).

« M. Fromageot, écrit Claude Micault, avait de l'esprit et de l'érudition; il venait de remporter deux fois de suite le prix de morale de l'Académie de Montauban. Il plaidait aussi assez bien; mais il n'avait pas fait fortune au barreau, quoiqu'il fût bon orateur... » (*Mercure dijonnais*, p. 67.)

2. Hoin (Jean-Jacques-Louis), né à Dijon 1722, mort en 1772. A : 1740; P : 1748 (Milsand). « Chirurgien-gradué, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi à Dijon, chirurgien externe du grand Hôpital, de l'Académie de la même ville et associé de l'Acad. royale de chirurgie de Paris... Discours sur l'utilité des passions par rapport à la santé, avec un éloge historique de M. Petit, médecin, 1752, in-8... (*La France littéraire*, 1769, I, p. 294; II, p. 212). La *Galerie bourg.* I, p. 503-4, mentionne quelques-uns des ouvrages qu'il a publiés dans les *Mémoires de l'Académie* sur les hernies, la taille, la cataracte, la vitalité des enfants. V. la liste

40 (*94*)

Le premier registre de l'Académie, de 1740 à 1759 :

« ...Monument de désordre, de paresse et d'ignorance ; les mots y sont la plupart estropiés ; il est écrit de toutes sortes de mains et de toutes sortes de styles. »

41 (*97*)

Fit fonction de secrétaire :

J.-B. Fromageot, mort en 1753 (v. note 38).

42 (*97*)

Son confrère...

M. Chardenon. — « Il avait de l'honneur, de la probité et de la bonhomie joints à de l'esprit, des talents et de la science. Il exerça la chirurgie avec succès dans les hôpitaux de Paris ; il s'appliqua en même temps avec ardeur à la chimie... ; mais quelques opérations chimiques opérées sans les précautions que sa vivacité lui fit négliger dérangèrent sa santé..., ce qui le détermina à se faire médecin et à revenir exercer cet art dans sa patrie.

Sa pénétration, lui faisant entrevoir le danger de ne douter de rien, le fit quelquefois tomber dans l'excès contraire. ...Son désintéressement... lui fit dédaigner les petites manœuvres de la charlatanerie pour s'attirer des pratiques : il trouva plus de gloire à secourir les

complète de ses lectures et communications à l'Académie. F. Baudot 9. Une épigramme composée à l'occasion de sa mort confirme que le praticien était moins estimé que le savant :

O Mort, quand tu frappas le suppôt de Saint-Cosme,
N'était-ce pas agir contre tes intérêts ?
Ce prompt exécuteur de tes cruels arrêts
De morts peuplait si bien ton immense royaume !

La Mort

De lui je n'avais point affaire
Pour exécuter les arrêts
Que Dieu dicte dans sa colère :
Il me suffit des trois Marets.

Recueil d'anecdotes, etc. Bibl. Dijon, F. Baudot 268, p. 58.

pauvres et à tenter la cure de ceux que ses confrères avaient abandonnés... Il était bon physicien et bon chimiste ; il aimait l'Académie et, malgré la modicité de sa fortune, il lui a donné des marques de son attachement et de sa libéralité [1]... »

43 (98)

Le successeur de M. Fromageot comme secrétaire de l'Académie : l'abbé Richard :

« Cet académicien avait été précepteur du fils de M. de Bourbonne, président au Parlement, qui, lui ayant connu quelque mérite, le chargea du soin de sa bibliothèque, une des plus fameuses de l'Europe, ayant été formée avec le plus grand soin et la plus grande dépense par le président Bouhier et ses ancêtres.

Cet emploi mit M. l'abbé Richard dans le goût et la nécessité d'acquérir des connaissances et d'en faire part à l'Académie dans plusieurs ouvrages historiques et philosophiques qui annonçaient des talents dignes d'être perfectionnés et qui le furent dans un voyage d'Italie où il accompagna son élève...

Malheureusement les bontés de ses protecteurs le gâtèrent et lui inspirèrent de la fatuité et de l'insolence, effet trop commun parmi tous les gens de basse naissance. Ses mœurs se corrompirent : il n'eut pas la prudence et l'adresse d'en voiler le scandale, qu'il voulut rejeter sur quelques ecclésiastiques ses confrères... Reconnu l'auteur de lettres scandaleuses et punissables, il dut se retirer à la campagne, où ses protecteurs lui procurèrent de quoi vivre.

L'éclat d'une pareille affaire ne permit pas à l'Académie de le conserver parmi ses membres, quoiqu'il eût sollicité vivement cette grâce, qu'elle lui refusa à regret... Il a donné dans sa retraite l'histoire de son voyage en Italie, en 8 vol. in-12, et l'Histoire de l'air, que le public a jugées dignes de ses suffrages [2]. »

1. A. : 1744 ; P. : 1747 (Milsand). Mort 1769 (F. Baudot 243). Le 1[er] vol. des *Mém. de l'Acad.* contient de lui un Éloge de Fromageot, p. CXIII, et un mémoire sur l'augmentation de poids des métaux calcinés, p. 303. *La France littéraire* (éd. 1769, II, p. 511) mentionne une « Réplique aux mémoires du sieur Fournier sur la petite vérole », 1757.

2. Richard (abbé Jérôme), né à Dijon, mort à Paris vers 1800, prêtre mépartiste de l'église S[t]-Michel, puis chapelain à Chanceaux, et chanoine du chapitre de Vézelay (v. *Galerie bourg.*, III, p. 52-54). A. : 1750 ; P. : 1753 (Milsand). On trouvera dans la *Galerie bourg.* la liste des discours et des mémoires qu'il lut à l'Académie de Dijon, et les titres de ses autres

44 (*101*)

M. de Ruffey peint par lui-même.

« L'Académie de Dijon lui doit sa naissance et sa réforme : il l'a tirée du néant où l'ignorance l'avait plongée et où elle serait éternellement demeurée sans lui. Les difficultés qu'il a éprouvées tant au dedans qu'au dehors de l'Académie auraient rebuté une âme moins ferme et un esprit moins patriotique ; elles sont la preuve qu'il était seul capable d'exécuter ce glorieux projet.

Il naquit à Dijon le 17 octobre 1706. Il fit ses premières études à Noyers et à Dijon, où, guidé par des maîtres peu habiles, il fit de médiocres progrès. M. Durand de St-Eugène, son oncle, maître d'hôtel ordinaire du roi, le demanda à sa famille et le fit élever à Paris au collège de Louis le Grand, où, malgré l'ignorance malhabile du précepteur qu'on lui avait donné, il fit d'excellentes études sous les Pères Griffet, Porée et La Sante. Il remporta plusieurs prix dans toutes ses classes, et surtout le premier prix de poésie en rhétorique, où le grand nombre de vétérans rendait cette victoire plus difficile.

Revenu à Dijon en 1724, quoique fort dissipé par le tumulte des plaisirs de son âge, il s'appliqua à la culture des Sciences et des Lettres et surtout de la poésie, qui avait pour lui un attrait singulier. Ses études n'eurent jamais aucun objet que celui de satisfaire son goût ; il n'eut d'autre maître que les bons livres en tout genre, dont la lecture faisait sa principale occupation.

Obligé de vivre sous la tutelle d'un père dur et difficile qui méprisait les Lettres et les Sciences, son goût pour leur culture, bien loin de lui procurer son estime et ses applaudissements, lui attirait des reproches et des duretés et lui servait de prétexte pour lui refuser le nécessaire. M. de Ruffey eut recours à la bonne volonté de ses amis, dont il emprunta des sommes considérables pour se procurer des livres qui faisaient toute sa ressource et la consolation de ses chagrins domestiques. Il fut pourvu en 1730 de la charge d'élu du roi aux États de Bourgogne,

œuvres. Les principales sont : *Hipparchia*, histoire galante traduite du grec, Lampsaque (Paris), 1748 ; *Tablettes historiques, topographiques et physiques de Bourgogne pour les années 1753-1760*, Dijon, 8 vol. ; *Description historique et critique de l'Italie*, Dijon, 1766, 6 vol. ; *Théorie des songes*, Paris, 1766 ; *Histoire naturelle de l'air et des météores*, Paris, 1770, 6 vol., et 1771, 4 vol., en tout 10 vol. ; *Histoire naturelle, civile et politique du Tonquin*, Paris, 1778, 2 vol. ; *Lettres grecques d'Alciphron* (traduction), Amsterdam et Paris, 1785, 3 vol. Il dut donner sa démission d'académicien de Dijon le 25 février 1763 (F. Baudot 9).

charge considérable possédée par ses ancêtres depuis plus d'un siècle et demi.

La mort de son père, arrivée en 1734, le força malgré lui à renoncer à l'étude. La charge de président à la Chambre des Comptes, qu'il possédait, dont il fut obligé de se faire pourvoir, la tutelle de ses frères et sœurs, l'embarras et le dérangement des affaires de sa famille, lui fournirent des occupations trop intéressantes pour les négliger. Il se maria en 1739, ce qui augmenta ses soins et ses affaires et le détourna encore plus de l'étude qui avait fait ses délices.

Sa scrupuleuse probité lui ayant attiré des tracasseries dans l'exercice de la charge d'élu du roi de la part de gens puissants et trop accrédités auprès du ministre, il se détermina à vendre une charge qu'il ne pouvait plus exercer avec honneur. Il l'aurait peut-être conservée plus longtemps s'il eût prévu la catastrophe qui termina, peu d'années après, la tyrannie du subalterne qui avait occasionné ses dégoûts.

L'insulte gratuite et nullement méritée qu'il essuya de la part d'un officier de la Chambre des Comptes, son mécontentement de la conduite de cette compagnie, qui se déshonora en lui refusant la justice qui lui était due et en aggravant l'injure, l'engagèrent à se défaire de sa charge en 1757, en conservant le titre de président honoraire. Rendu alors entièrement à lui-même, il chercha à se consoler de l'injustice des hommes en reprenant ses premières occupations et en consacrant ses loisirs à l'étude et à la philosophie, qui font tout l'agrément de sa vie et doivent faire le bonheur de sa vieillesse [1]. »

45 (*102*)

La bibliothèque de M. de Ruffey :

« M. de Ruffey forma le premier fond de cette bibliothèque de l'acquisition qu'il fit de celle de M. Soirot à Châtillon-sur-Seine, moyennant 1.700 livres. Elle était toute composée de livres anciens. Sa fortune lui ayant depuis permis de satisfaire son goût pour les livres, il en a acquis pendant quarante années de toutes sortes de genres, à l'exception de ceux de droit et de théologie. L'histoire, la littérature, la poésie, la physique et l'histoire naturelle sont les parties qui dominent dans cette bibliothèque. Le vaisseau en est bien éclairé ; il a 17 pieds de largeur sur 48 de longueur et se termine en rond-point ; il est partout

1. Cette note a été reproduite par l'abbé Deberre avec deux légères inexactitudes (p. 249, l. 5 et 11). Cf. notre Introduction, p. 12 et suiv.

rempli d'armoires grillées, ornées d'une architecture et d'une sculpture élégante. Le plafond est garni de morceaux curieux d'histoire naturelle, et les armoires du fond d'antiquités et d'instruments de physique et autres curiosités singulières. Les trumeaux sont couronnés de trois médaillons en marbre, deux de Louis XIV et le troisième du premier Dauphin, qui passent pour être de la main du fameux Coysevox. Un médaillier de plus de 1.000 médailles antiques et des meilleures médailles modernes complète la décoration de cette bibliothèque. Trois autres cabinets lui servent de supplément, dont un est rempli de pièces curieuses d'histoire naturelle en tous genres. Outre plusieurs grands morceaux tels que le Dictionnaire Encyclopédique, l'Antiquité du P. Monfaucon [1], Aldovrand [2], les Mémoires des Académies des Sciences et ceux des Belles-Lettres, on trouve dans cette Bibliothèque une collection de plus de 1.200 journaux et de plus de 2.600 pièces de théâtre, et plusieurs éditions princeps [3]. »

46 (*103*)

« M. de Ruffey a été en relation particulière avec MM. de Buffon, Daubenton, de Sainte-Palaye, d'Olivet [4], Barthélemy [5], Schœflin [6], et, à Dijon, avec les présidents Bouhier et de Brosses. »

1. L'*Antiquité expliquée et représentée en figures* (Paris, 1719-24, en 15 vol. in-fol.).

2. Ulysse Aldrovandi (1522-1605), auteur d'une grande *Histoire naturelle*, en 13 vol. in-fol. (v. *Journal des Savants*, nov. 1668).

3. Cette note a été copiée par l'abbé Deberre avec la plus fâcheuse négligence (p. 250, l. 20, 21, 31-32 ; p. 251, l. 7-8). L'hôtel du président de R. était l'ancien hôtel des comtes de Neufchâtel, situé rue Chapelote, aujourd'hui rue Berbisey, 33. C'est dans la bibliothèque décrite ci-dessus que R. réunit les membres de sa Société littéraire. La Bibl. de Dijon conserve (F. Baudot 107) un catalogue ms. d'une partie des livres qui composaient cette bibliothèque.

4. L'abbé d'Olivet (1682-1768), l'auteur de l'*Histoire de l'Académie Française*.

5. L'abbé Barthélemy (1716-1795), l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* (1788). En 1769 il n'avait guère écrit encore que ses *Réflexions sur l'alphabet et la langue de Palmyre* (1754) et son *Explication de la mosaïque de Palestrina* (1760).

6. Schœpflin (1694-1771), professeur d'histoire et belles-lettres à l'Université luthérienne de Strasbourg, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions ; auteur de l'*Alsatia illustrata* (Colmar, 1751-62, 2 vol.), des *Vindiciae celticae* (1754), des *Vindiciae typographicae* (1760), etc. V. *la France littéraire*, I, p. 401-2.

47 (104)

M. de Ruffey a accepté — non demandé — les places d'académicien de Besançon, Pau, Villefranche et Châlons-sur-Marne. ...Il estime que « toute demande directe d'une place d'académicien ne peut provenir d'un homme d'un véritable mérite et devrait être, dans une bonne académie, un titre d'exclusion. »

48 (105)

Sa place de président à la Chambre des Comptes était pour lui un motif d'exclusion « à cause des démêlés, de la rivalité et de l'antipathie qui ont toujours régné entre le Parlement et la Chambre des Comptes [1]. »

49 (107)

« M. de Ruffey, malgré les passions de la jeunesse, dont il n'a pas été exempt, a toujours eu un goût marqué pour l'étude et les sciences ; elles lui ont servi de consolation et de remède contre l'oisiveté. Comme il n'avait pas l'esprit et le jargon de la frivolité nécessaire pour paraitre agréable, réussir dans le monde et amuser les femmes qui y donnent le ton, ayant aussi peu de goût pour le jeu, qu'il regardait comme le passeport des sots, il a toujours préféré la retraite de son cabinet aux amusements des sociétés brillantes...

Forcé [d'ailleurs] par le dérangement des affaires de son père à les rétablir par une noble économie, il évitait volontiers les occasions de dépense que le commerce du grand monde rend nécessaires. Il s'était fait le système de ne se piquer de rien, en observant cependant les bienséances autorisées par l'usage.

Ami de la liberté et de la vérité, ennemi de toute contrainte et de toute bassesse, il souffrait impatiemment le commerce des sots et des gens peu spirituels ; il les fuyait et ne prenait aucun soin de leur cacher l'ennui qu'il en essuyait : sa franchise sur leur compte allait souvent jusqu'à l'indiscrétion. Sa probité peut-être trop austère lui faisait tenir la même conduite à l'égard des malhonnêtes gens, qu'il ne ménageait pas davantage, ce qui lui attirait des ennemis : mais il se croyait honoré de leur haine et s'applaudissait de leur avoir déplu.

Cette fermeté de caractère, l'honneur, le désintéressement, la

1. Sur ces démêlés, v. d'Arbaumont, *Armorial de la Ch. des Comptes*, p. XLVIII.

noblesse de sentiments dont il se piquait, vertus passées de mode dans ce siècle mercenaire, rendaient M. de Ruffey peu propre à la société actuelle, où le vice même est préféré et trop souvent accueilli, pourvu qu'il sache amuser et se rendre utile. Ces vertus antiques lui donnèrent du ridicule et la réputation d'un homme singulier, qui prétendait s'élever au-dessus des autres et les critiquer par sa conduite. Elles lui procurèrent quelque estime, mais ne le firent point aimer : il eut souvent lieu de s'en apercevoir, ce qui augmenta son goût pour la retraite et son amour pour les Sciences et les Lettres, qui ne lui offrirent que des agréments vrais et solides et une sûre ressource contre l'ennui [1] ».

50 (*108*)

Un homme de lettres...

M. Michaut (v. note 60).

51 (*109*)

La Société littéraire du président Bouhier :

« Il a tenu chaque semaine dans sa maison de doctes conférences pendant une quinzaine d'années ; elles n'ont cessé qu'à sa mort, arrivée le... 1746. Les gens de lettres qui formaient ces assemblées étaient M. Desforest ; M. Léauté, trésorier de la cathédrale, homme profond dans les langues orientales, mais singulièrement savant ; M. Bazin, conseiller au Parlement, bon littérateur ; son imagination peu réglée influa sur sa conduite et lui occasionna une mort cruelle causée par une chute de cheval ; les Pères Hennin et Oudin, jésuites ; ce dernier était un excellent homme et d'une admirable simplicité ; il était fort savant et bon poète latin, quoique ses vers fussent un peu durs et quelquefois obscurs. MM. Michaut, Cocquard et Joly, chanoine de la Chapelote, furent admis en 1738 dans cette docte société [2]. »

52 (*110*)

M. de Ruffey consulta MM. de Brosses, de la Cour, de Chamblanc, de Fontette, Bouillet et Cocquard.

1. Texte reproduit par l'abbé Deberre avec une grave erreur de ponctuation (p. 285, l. 26-29) et plusieurs inexactitudes (p. 286, l. 5, 17, 20, 27).
2. Cf. Deberre, 1re partie, ch. Ier. R. a laissé en blanc le jour et le mois de la mort de Bouhier (17 mars). L'hôtel de Bouhier était rue Saint-Fiacre (aujourd'hui rue Vauban, no 12).

53 (111)

« Outre les personnes nommées ci-dessus, on admit dans la Société littéraire M. Cœurderoy, président aux requêtes du Palais, MM. Jeannin et Espiard de la Borde, conseillers au Parlement, M. de Thésut, ci-devant chevalier d'honneur à la Chambre des Comptes, M. de Brosses de Tournay, frère du président et grand bailli de Gex, M. Léauté, doyen de Saint-Jean, M. l'abbé Joly, chanoine de la Chapelote, M. Lardillon, correspondant de l'Académie des Sciences. On a parlé ou on aura occasion de parler d'une partie de ceux qui composaient la Société littéraire de M. de Ruffey, comme ayant appartenu à l'Académie ; quelques traits caractéristiques feront connaître les autres. »

M. Espiard de la Cour : beaucoup d'esprit et une heureuse facilité. Une éducation trop négligée avait influé sur ses mœurs : il s'abandonna à des excès qui ternirent sa réputation et avancèrent le terme de ses jours [1].

« M. Jehannin, conseiller au Parlement, cultiva avec quelque avantage les Lettres et la poésie. Il avait de l'esprit et du goût ; quoique d'une humeur fort sérieuse, il aimait le commerce des gens enjoués et se laissa si fort dominer par la passion de l'amour que, par dépit amoureux, il fit la folie de se ruiner [2].

M. Jehannin de Chamblanc, conseiller au Parlement, neveu du précédent, possédait le germe de tous les talents, pour lesquels il avait les plus heureuses dispositions : il effleura toutes les sciences, mais, soit paresse ou inconstance, il n'en approfondit jamais aucune. Il avait la physionomie et l'humeur sombres et affectait en tout de la sin-

1. Pierre-Bernard-Philibert Espiard de la Cour (1715-1758). Conseiller en 1741. On a de lui un Recueil d'*œuvres mêlées et pensées philosophiques*, Amsterdam, 1749 (Des Marches, p. 57). A la Société littéraire il lut un Mémoire sur les Triomphes, un autre sur les Conquêtes du peuple romain (impr. dans *le Mercure de France*, 1753 et 54). Ruffey lut son éloge à la séance du 27 avril ; cet éloge est conservé dans les « Œuvres académiques de la Société littéraire » (ms. 482[1], f. 257-262).

2. Philibert Jehannin (1692-1756). Conseiller en 1717 (Petitot, p. 217). Il se démit de sa charge par la suite. On lui attribue une pièce en vers : « Le retour de Zéphire », divertissement mis en musique par J.-B. Capus et chanté le 7 mars 1728 ; Dijon, Ant. de Fay, 1728 (*Galerie bourg.*, I, p. 554). Il écrivit d'autre part des poésies légères, une tragédie : « Mustapha », tirée de l'Illustre Bassa (M[lle] de Scudéry), et une traduction en vers de l'opéra « Adrien » de Metastase (Éloge de M. Jehannin, par M. de Ruffey, dans les Œuvres acad. de la Soc. lit., ms. 482[1], p. 250-254). A la Soc. lit. il lut, le 7 février 1753, une traduction en vers du premier livre du *Paradis perdu* (ms. 1628, p. 103).

gularité, à l'intention de se faire plus remarquer... Cependant aimable quand il voulait, ayant l'esprit orné et beaucoup de mémoire, ce qui rendait sa conversation fort agréable ; il la tournait toujours sur des sujets singuliers et sur les choses les moins connues des pays les plus éloignés... Il composa une nombreuse bibliothèque de livres rares et singuliers et se refusait le nécessaire pour l'augmenter... Avec tous les talents pour briller dans une académie, il refusa constamment d'être de celle de Dijon, même après sa réforme, lui paraissant plus singulier de n'en pas être [1].

M. Espiard de la Borde, conseiller clerc au Parlement de Dijon, avait quelque apparence de talents : mais son esprit était aussi lourd que sa personne. Il était d'une abstraction et d'une gaucherie singulière et manquait absolument de goût. Il a composé un livre intitulé : « L'esprit des nations », où, à travers l'obscurité de la fumée, on découvre quelques étincelles de génie [2].

M. de Brosses de Tournay : ...son frère ne lui avait même pas laissé sa légitime dans l'esprit et les talents. Il avait quelque faible teinture des arts, particulièrement de l'architecture. Il ne fut reçu dans la Société qu'à la faveur des talents supérieurs de son frère [3].

1. Jean-Baptiste-François Jehannin de Chamblanc (1722-17..). Conseiller en 1741, résigna sa charge en 1761 (Des Marches, p. 59). « Doué, dit Foisset, de la sagacité la plus singulière pour les choses énigmatiques, il travailla plus ou moins sérieusement à une paléographie universelle qui n'a jamais paru » (*Le prés. de Brosses*, p. 129). C'est de lui que provient le Cabinet d'histoire naturelle, composé de plus de deux mille articles (Girault, *Essais sur Dijon*, p. 460). Membre de la Société lit. de R., qui l'appelle Jehannin puiné, il y lut, le 19 juillet 1752, une traduction du livre du comte de Shaftesbury intitulé « Avis à un auteur » (ms. 1628, p. 53).]

2. François-Ignace Espiard de la Borde, prêtre (1707-1775). Conseiller clerc en 1753 (Des Marches, p. 80). *Essai sur le génie des Nations* (1743, 2 vol.), réimprimé en 1753 sous le titre d'*Esprit des Nations* (*La France littéraire*, II, p. 251 et 259).

3. Claude-Charles de Tournay, mort le 21 janvier 1793, est l'un des auteurs de l'*Armorial de Bourgogne*. Il souffrait d'infirmités précoces rapportées des campagnes de Bohême. L'affection que son frère éprouvait pour lui se manifeste dans une lettre à lui adressée le 6 avril 1759 (Foisset, *Le prés. de Brosses*, p. 128, 560, 573). Il fit pour la Société littéraire de nombreux mémoires, lus en 1753 et 54, et conservés dans les Œuvres académiques de cette Société, ms. 482[1] ; Mémoire sur la poussée des terres (f. 56) ; Nouvelle méthode de construire les corps (de bâtiment) pour la conduite des eaux plates ou jaillissantes (f. 151) ; Extrait d'un mémoire sur les ouvrages en fer et en acier que l'on commence à fabriquer dans la nouvelle manufacture d'Essonne (f. 181) ; Notes et observations sur les armoiries (f. 225) ; Description d'une lampe de nouvelle construction... (f. 241).

M. Lardillon était rempli de candeur et de probité. La lenteur minutieuse de ses idées et de ses expressions le rendait insipide et ennuyeux ; il ne s'attachait qu'aux petites choses et aux petits détails... Il s'appliqua à l'étude de l'histoire naturelle, mais ne s'éleva jamais au-dessus du grade d'apprenti-naturaliste. Par le crédit d'un académicien de ses amis, il obtint un brevet de correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, dont il n'a jamais travaillé à se rendre digne par aucun bon ouvrage. Il faisait des vers sans poésie, mais toujours affectueux, polis et obligeants... [1] »

54 (*113*)

Secrétaire de la Société littéraire :

M. Michaut (v. note 60).

55 (*114*)

« Cette société étendit ses vues sur tous les objets qui pouvaient lui procurer de l'illustration et accélérer ses progrès et sa perfection. Elle admit dans son corps, sous le titre d'associés compatriotes, tous les illustres Bourguignons qui brillaient à Paris par leurs talents et, sous le titre d'associés correspondants, tous ceux qui cultivaient avec distinction les Lettres et les Sciences dans les diverses parties de la province.

Les associés compatriotes furent : MM. de Crébillon, de Buffon, de Courtivron, Rameau, Jurain, l'abbé Le Blanc, de Thésut.

Les associés correspondants furent : M. Nadault[2], ancien avocat général de la Chambre des Comptes, MM. Daubenton, MM. Le Tors (d'Avallon), Berriat (d'Auxerre), Gaudelan (de Beaune), du Molin (de Clugny). »

1. Le registre des Séances pour la première année de la Société littéraire (Bibl. de Dijon, ms. 1628) fait connaître et analyse les mémoires lus par ces membres de la Société au cours de cette année 1752-53. M. de la Cour a lu deux mémoires, l'un sur les triomphes (21 juin 1752), l'autre sur les conquêtes du peuple romain (19 déc. 1753) ; M. de Tournay un mémoire sur la poussée des terres (10 janvier 1753), et un autre sur André du Ryer (31 janvier) ; M. Lardillon plusieurs mémoires : sur les fourmis (14 juin 1752), sur les 12[e], 17[e], etc. pour servir de réponse au mémoire de Rameau sur l'identité des octaves (3 janvier 1753, conservé ms. 482[1], f. 30-31), sur les effets de la grêle (28 février 1753), sur la façon de faire former des racines aux rejetons des arbres (2 mai ; conservé ms. 482[1], f. 127-130), des observations sur le tonnerre et sur quelques matières inflammables (1[er] août, *ibid.*, f. 177-180).

2. Nadault (Jean), sur lequel Ruffey n'a point laissé de notice (il fut élu acad. N.R. en 1761), était né à Montbard en 1701 et fut avocat général à la Chambre

Notices sur ceux de ces personnages qui n'ont pas été agrégés à l'Académie après la dissolution de la Société.

M. Le Compasseur, seigneur de Courtivron : fils et petit-fils de deux présidents au Parlement, s'est donné le plus grand ridicule en s'étayant de faux titres pour se fabriquer une origine plus illustre. Il se dit issu de la famille de Créqui-Montfort, ayant recours à la mauvaise foi et à l'imposture pour supprimer les originaux qui le gènent... Des dispositions pour les mathématiques lui procurèrent une place à l'Académie des Sciences de Paris. Il en accepta une dans la nouvelle société littéraire de M. de Ruffey ; mais se contentant d'un vain titre, ne daigna jamais assister à ses assemblées [1].

M. Le Tors, lieutenant criminel à Avallon : quelques talents pour la littérature ; mais la Société littéraire a retiré peu de fruits de son association.

M. Berriat, médecin à Auxerre : bon physicien et bon naturaliste. A beaucoup contribué à l'établissement de la Société d'Auxerre et à la rédaction de la Collection académique, dont les premiers volumes ont été imprimés à Auxerre par ses soins. Ses travaux altérèrent sa santé et ont contribué à avancer ses jours [2].

M. Gaudelan, chanoine à Beaune : lourd compilateur sans goût et sans méthode. A passé sa vie à amasser des matériaux pour l'histoire de Beaune. A été peu utile à la Société littéraire.

M. du Molin, médecin à Clugny (sic) : s'occupait d'histoire naturelle [3].

des Comptes de 1730 à 1751, date à laquelle il résigna. Correspondant de l'Acad. des Sciences, il fut un des collaborateurs de Buffon et, sinon le fondateur de la *Collection académique* (comme l'écrit d'Arbaumont, p. 375-6), du moins un des meilleurs auxiliaires de Gueneau de Montbeillard dans cette vaste entreprise (v. Foisset, *Le prés. de Brosses*, p. 534-5). Son éloge par Nadault de Buffon (Dijon, 1881).

1. Gaspard Le Compasseur de Créqui-Montfort, marquis de Courtivron (1715-1785). Nombreux mémoires publiés dans la Collection de l'Acad. des Sciences. Parmi ses ouvrages on cite une méthode d'approximation pour la résolution des équations numériques (1744), un traité d'optique (1752), etc. Son éloge par Condorcet, Acad. des Sciences, 26 avril 1786 (Paris, Ve Hérissant), et par Amanton (Dijon, Frantin 1835).

2. Berryat. Son éloge par Michault (lu à la séance du 13 mai 1754) est conservé dans les Œuvres académiques de la Soc. lit., 182[1], f. 211-216. Les deux premiers volumes de la *Collection académique* parurent l'année de sa mort (1754), et le Discours préliminaire mis en tête du tome III lui attribue la première pensée de cette œuvre considérable, qui se continua ensuite à Semur sous la direction de Gueneau de Montbeillard (v. Foisset, *Le prés. de Brosses*, p. 534-6).

3. Benoît du Molin (1713-1798) possédait des collections précieuses de plantes, d'insectes et de médailles ; a laissé une histoire manuscrite de Cluny

On reçut dans la Société, dans l'espace de plusieurs années, M. de Belleville, M. l'abbé de Caumont, M. l'abbé Picardet, MM. d'Orgeux, Guénaud (sic) et Morel.

M. de Belleville : né à Mirebeau, près Dijon; rempli d'esprit, de talents et de bons principes, dont une éducation bourgeoise avait suspendu l'effet. Vie accidentée; mort en 1764 : ses maladies ne lui permirent pas de faire usage de sa science pour l'avantage de la Société qui l'avait adopté.

M. de Seistres de Caumont, comte de Lyon et grand vicaire de l'évêché de Dijon : avait profité des instructions de son père, homme de qualité d'Avignon et honoraire étranger de l'Académie des Belles-Lettres de Paris. Malheureusement il mourut jeune.

M. Bégin d'Orgeux, depuis conseiller au Parlement de Dijon : avait de l'esprit, du génie, de la science et des talents, qu'il ne put fixer. Un séjour de quelques mois à Paris le changea totalement : il devint petit-maître outré... Il avait ardemment désiré d'être de la Société littéraire; il y fut bien accueilli, mais s'en dégoûta bientôt sans raison [1].

M. Morel, avocat général à la Chambre des Comptes de Dijon. Résidait à Châtillon-sur-Seine. S'appliqua à l'astronomie pratique et communiqua à la Société quelques remarques sur cette science [2].

56 (//5)

Durée de la Société littéraire :

Du 19 avril 1752 au 21 juillet 1761.

et de son abbaye (*Galerie bourg.*, I, p. 312). Un discours de lui, pour servir d'introduction à l'étude de l'histoire naturelle, lu aux séances des 23 et 31 janvier et du 28 février 1753, est conservé dans les Œuvres acad. de la Soc. lit., 482[1], f. 65-77.

1. Jean-Marie Bégin d'Orgeux (1736-1803). Conseiller 1762, exilé en 1771 (Des Marches, p. 93).

2. Jean-François Morel, avocat général 1751, mort 1760. Son fils Jean-Gaspard, né en 1730, avocat général 1761 (Armorial de la Ch. des Comptes, p. 379).

Ruffey n'a pas consacré de notice à Gueneau de Montbeillard (1720-85), le collaborateur de Buffon pour l'Histoire naturelle des Oiseaux, le continuateur de la *Collection académique* commencée par Berryat. V. sa biographie (par sa femme) dans la *Correspondance de Buffon* (Hachette, 1860, I, p. 335-341). N. R. : 1761; H. N.-R. : 1773 (Milsand).

57 (*116*)

« M. Jehannin mourut le 30 mai 1756, M. de la Cour le 12 mars 1757, et M. Léauté en 1760. MM. de Brosses et Michaut faisaient de fréquents voyages à Paris; M. de Ruffey fit en 1754 un voyage en Allemagne et en Lorraine pour sa santé. »

58 (*117*)

Causes qui amenèrent la dissolution de la Société littéraire :

« La réception de M. de Fontette à l'Académie, dont il avait été directeur, arrivée en 1757, celle de M. de Ruffey en 1759, et la négligence des sociétaires à fréquenter les assemblées, qui furent presque abandonnées en 1761. »

59 (*124*)

« M. de Ruffey jugea qu'il n'était pas fait pour s'assujettir au mauvais usage introduit de ne faire aucun discours aux réceptions. Personne ne lui répondit : autre indécence qu'il se proposa d'abolir dans la suite... » [1].

60 (*126*)

« Le premier moyen propre à commencer la restauration de l'Académie était d'augmenter le corps des honoraires et de le remplir de gens de mérite et de talent et de personnes constituées en dignité, qui pussent attirer de la considération à cette compagnie et détruire la mauvaise opinion que le public en avait conçue depuis longtemps. Les premiers qui furent choisis furent MM. Michaut, Varenne de Beost et Bouillet.

Quoique M. Michaut ne fût pas d'un état à remplir cette place, il paraissait devoir racheter la bassesse de sa naissance par ses talents littéraires, son zèle et la bonne volonté qu'il avait fait paraître dans l'exercice de la place de secrétaire de la Société littéraire... »

Une note ultérieure (n. *174*) le fait mieux connaître. Fils d'un procureur de Dijon, échoue au barreau; un de ses parents lui procure la place de commis au greffe de l'intendance. Prostitue sa plume à

1. Il l'abolit en effet le jour où il répondit au discours de réception de l'ancien évêque de Troyes, Poncet de la Rivière (26 mars 1762). V. note 72.

décrier les Élégies de son ami l'abbé Le Blanc; mais sa brochure intitulée « Le vent de galerne » lui vaut l'admiration d'un vieux parent original qui lui laisse plus de 4.000 francs de rente. Reçu dans la charge de contrôleur des guerres, qui faisait partie de son héritage; fait, d'ailleurs, le commerce des livres. « Sa bibliothèque, qu'on pouvait appeler sa boutique, s'augmenta au point de remplir entièrement sa maison et de parvenir à plus de 20.000 volumes. » Admis aux conférences littéraires du président Bouhier; s'attache à recueillir tout ce qu'il lui entend dire, afin de publier un jour ces compilations.

Incapable de travailler en grand, n'a jamais choisi que de petits sujets qu'il a traités en petit, « tels que la vie du P. Oudin, savant jésuite, mais peu connu hors de Dijon, l'édition des Lettres de M. de la Rivière, remplies de puérilités minutieuses et de billets écrits à des bourgeoises. M. Michaut ne manquait cependant pas d'esprit ni même de goût; mais il manquait de génie et n'avait aucune élévation; tout était petit et bas en lui, jusqu'à sa mine et à sa taille. »... Reçu en 1740 pensionnaire de l'Académie, mais « n'ayant pu s'accommoder de sa constitution hétéroclite, il en sortit avec éclat avec plusieurs autres [1].

... Il fit quelques années après la connaissance de M. de Ruffey, qui, lui trouvant de l'esprit, de la douceur et de la politesse..., l'honora de sa familiarité et de son amitié. Ce fut lui qui persuada à ce magistrat de former une société de gens de lettres pour remplacer celle du feu président Bouhier. » M. de Ruffey, en récompense, le prit comme secrétaire de la société, l'admit souvent à sa table, où ses mauvaises plaisanteries amusaient M[me] de Ruffey, enfin réussit à le faire recevoir honoraire et secrétaire de l'Académie. « Il croyait mériter quelque reconnaissance de sa part; mais il eut le malheur de n'en éprouver que la plus noire ingratitude » [2].

1. V. note 12.

2. Jean-Bernard Michault, né à Dijon en 1707, mort en 1770. P. : 1740; H. : 1760 (Milsand). Liste de ses ouvrages dans la *Galerie bourg.*, II, p. 263-4; cf. *Biogr.* Didot et *France littéraire*, I, p. 337. Ce sont notamment : des pièces de vers insérées dans le *Mercure de France* ou dans les *Nouveaux amusements du cœur et de l'esprit*; la *Dissertation sur le vent de galerne*, Bâle (Genève) 1740; des *Mémoires historiques et philologiques*, Paris, 1754 (2 vol.); deux notices (sur le médecin Deleschamps ou Dalechamps, et sur le chevalier de Méré) dans les *Éloges de quelques auteurs français* publiés par l'abbé Joly (Dijon 1742), etc. Le 1[er] registre de la Soc. littéraire rend compte des lectures faites par lui de mai 1752 à avril 53 : notamment une dissertation sur l'étymologie des mots en « age » et différents articles de sa *Vie du P. Oudin*. V. d'autre part, sur les lectures faites par lui à l'Académie, F. Baudot 9. — Claude Micault (*Mercure dijonnais*, p. 216) dit qu'il

« M. Varenne de Beost était correspondant de l'Académie des Sciences. Il avait montré une si grande ardeur pour les sciences et les arts, et surtout l'histoire naturelle, pour les progrès de laquelle il avait fait des dépenses extraordinaires par la collection d'un riche cabinet, qu'il semblait devoir procurer de grands avantages à l'Académie, tant par ses correspondances que par son crédit au bureau des Élus de la province, où il était pourvu d'une place considérable. Les espérances de cette compagnie à son sujet auraient été pleinement remplies si le malheur des circonstances et la crainte de déplaire au Parlement, à qui son père était devenu odieux, n'avaient forcé, quelques années après, l'Académie à l'engager à donner sa démission [1]. »

« M. Bouillet était un homme d'esprit et bon littérateur, qui, par sa place d'avocat général de la Chambre des Comptes, ses talents, ses alliances et ses bonnes connaissances, pouvait devenir utile à l'Académie et concourir à son rétablissement. »

Une note ultérieure dit qu'il était fils d'un receveur des tailles du Bugey. Alors qu'il était substitut du procureur général de la Chambre, à Dijon, Mme de Fontette, femme d'un conseiller, le trouvant à son gré, lui ordonna de l'aimer, ce qu'il fit par faiblesse et par complaisance, quoiqu'elle fût laide et méchante; par la suite il l'épousa. « Il avait de l'esprit et du goût pour les Lettres; sa douceur le faisait aimer; mais cette douceur, qui dégénérait en fadeur, dégoûtait bientôt de son commerce. Il aimait à se faire valoir et se vantait de relations avec les ministres et les grands, dont il montrait avec affectation des lettres, qu'on a prétendu qu'il s'écrivait à lui-même...

On ne lui connaissait pas de caractère à lui : il en changeait pour chaque personne... M. de Ruffey, qui était parent de sa femme, connaissant ses talents littéraires, l'avait choisi pour être membre de la Société qu'il rassemblait chez lui, depuis l'avait fait nommer à une place d'académicien honoraire, et vivait avec lui avec assez d'intimité. » On mourut le 17 sept. 1770, laissant une belle et nombreuse bibliothèque, âgé de 62 ou 63 ans. « Il avait épousé depuis quelques mois demoiselle N. Bégin, qu'il avait entretenue depuis près de trente années. »

1. Claude-Marc-Antoine Varenne de Beost, secrétaire en chef des États de Bourgogne, H. : 1760 (Milsand). Né en 1722 (*Mercure dij.*, p. 140), fils de Jacques Varenne, dont le mémoire (1762) fut l'occasion d'une querelle fameuse entre le Parlement de Dijon et les Élus; R. en parlera plus loin. Lui-même prit à cette lutte une part active. Correspondant de l'Académie royale des Sciences. Auteur d'une *Instruction concernant les mûriers blancs*, 1759 (*La France littéraire*, II, p. 322). Il fonda à l'Argentière le premier jardin botanique qu'il y ait eu à Dijon (*Mercure dij.*, p. 140).

verra plus loin que « malgré cela il se laissa séduire par les flatteries des ennemis de M. de Ruffey : l'honneur d'être le chef d'un parti de sots et de méchants l'emporta dans son esprit sur celui d'être honnête homme et bon citoyen. »[1]

61 (*128*)

Commissaires qui travaillèrent avec M. de Ruffey aux nouveaux statuts :

MM. Michaut, Gelot et Chardenon.

62 (*129*)

« *Mauvais sujets académiques* » :

Les sieurs Raudot, Fournier et Guyot.

[Sur Fournier, v. note 26.]

Raudot, originaire d'Avallon, médecin à Dijon, où d'abord « une aventure comique manqua à le perdre : la nièce du fameux Rameau, dont il était médecin, l'accusa de lui avoir fait un enfant et le traduisit en justice pour le forcer à l'épouser... » Il s'en tira avec de l'argent et épousa la fille du chirurgien Amiot. « Il était souple et adroit; il en imposait aux femmes et aux personnes peu éclairées par un air mystérieux, un étalage de mots scientifiques et un faux désintéressement. Il cachait son insuffisance par un silence prudent devant ses confrères et les personnes capables de le juger et de l'apprécier. Le président Bouhier fut une des victimes de son ignorance...

La conduite qu'il tint à l'Académie mit en évidence son peu de talent... On y aurait même supporté sa médiocrité s'il n'y eût pas joint des prétentions, de la morgue et de l'insolence[2].

1. Guillaume-Élisabeth-Bénigne Bouillet, seigneur d'Aiserey et de la Bourlière, procureur-général à la Chambre des Comptes en 1727 (Armorial de la Ch. des Comptes, p. 395), mort à Dijon 1775 (*Galerie bourg.*, et F. Baudot 243). H. : 1760 (Milsand), chancelier de l'Acad. 1775, mort la même année et remplacé par l'intendant Dupleix de Bacquencourt (Mils. *Notes et doc.*, p. 321). Discours et mémoires cités dans la *Galerie bourg.*, I, p. 109-110. Le 1er registre de la Soc. litt. rend compte de son mémoire sur l'ancienne chevalerie (lu le 12 juillet 1752) et d'un autre mémoire sur le Luxe et les lois somptuaires (20 février 1753); il fait mention d'une « Ode sur la calomnie » (23 janvier 53). Le 1er vol. des Mémoires de l'Acad. rend compte de ses dissertations sur l'héroïsme des femmes et sur la grotte de la Balme. Pour la liste complète des lectures et communications faites par lui à l'Acad., v. F. Baudot 9.

2. Cf. notes 13 et 23.

M. Guyot, fils d'un mauvais procureur du Parlement, était un homme sans génie, sans esprit, sans savoir, sans mérite et sans talents... Organisé pour être sot, on peut dire qu'il personnifia la sottise. » Parvint à une fortune au-dessus de son état à force de manœuvres et de bassesses, grâce surtout à la protection du président de Grosbois, qui, étant créancier du procureur Guyot pour une somme de 6.000 francs, protégea son fils pour la recouvrer. Il le fit recevoir avocat, obtint pour lui une place d'agrégé à l'Université de Dijon et une place d'académicien. Mais M. Guyot ne réussit ni au Palais, ni à l'Académie. En dernier lieu le crédit de son protecteur lui valut la place de procureur général au Conseil de Corse. Bon débarras pour l'Académie [1].

63 (*132*)

Article 17 des Lettres patentes :

« Les statuts et délibérations qu'il conviendra de faire à l'avenir pour le bien et le gouvernement de l'Académie seront faits par les directeurs, par les deux plus anciens académiciens honoraires et par le plus ancien pensionnaire de chaque classe, à la pluralité des voix, et seront exécutés sans qu'il soit besoin de nouvelles lettres. » Ce statut a été le salut et la ressource de l'Académie ; elle en a l'obligation à M. Lantin.

64 (*133*)

Article 13 :

« Dans le cas où il deviendrait nécessaire d'établir d'autres officiers que le secrétaire, ils seront choisis suivant l'emploi dans le nombre des académiciens et nommés conjointement par les directeurs et par les académiciens. »

1. Cf. Hist. Secr., p. 79. Louis Guyot (1725-86), associé de l'Académie de D. en 1747, agrégé à l'Université 1751, procureur-général au Conseil supérieur de Corse 1769-82 (*Mercure dij.*, p. 53). A. : 1747 ; P. : 1748 ; H. N. R. : 1771 (Milsand). Discours à l'Académie sur le bonheur, le pardon des injures, la modestie, les avantages de l'adversité ; éloge de Charles Fevret (*Galerie bourg.*, I, p. 492-3). Cf. *Notice biographique sur Louis Guyot*. Dijon, Rabutot, 1868, in-8.

65 (*134*)

Les nouveaux statuts de l'Académie :

78 articles, imprimés à Dijon, in-4, en 1762, chez Causse, imprimeur de l'Académie. On en tira 150 exemplaires.

66 (*136-7*)

Qualités requises pour un bon président : « avoir de l'éducation, de la noblesse dans le cœur, de l'élévation dans l'esprit, et surtout une bonne tête. Il doit encore avoir du zèle, de la pénétration, de la fermeté, de la prudence, l'intelligence des affaires, un grand usage du monde et des bienséances. »

Qualités requises pour un bon secrétaire perpétuel : « de l'activité, de la bonne volonté, de la docilité, de l'exactitude, de l'ordre, une teinture des Lettres, des Arts et des Sciences, et une bonne plume... Il ne peut sans troubler l'ordre sortir de ses fonctions pour empiéter sur celles du président,.. Son intérêt et celui du corps entier est qu'il vive bien avec le président, qu'il ne se hasarde jamais à le contrarier.. Le président, de son côté, doit avoir pour le secrétaire des égards et de la considération. »

67 (*139*)

Autres Académies qui ont un chancelier et un vice-chancelier :

L'Académie française, celle des Jeux Floraux et celles des Sciences, de Toulouse ; mais les fonctions de ces places ne sont pas les mêmes dans tous ces corps.

68 (*141*)

Longue note sur l'affaire Varenne. — On rappelle l'origine de la mésintelligence des Élus et du Parlement : l'appel des ordonnances des Élus donné au Parlement, qui en conçut de la hauteur, puis, sur les instances des Élus, attribué au Conseil du roi. Les Élus appuyés de la protection de la maison de Condé, et en crédit au Conseil et dans le ministère. Un procès suspendu depuis 80 ans, au sujet de surtaux de taille, est le prétexte de la lutte : le Parlement reçoit l'appellation d'un particulier du Charolais, « qui se prétend vexé par les opérations tyranniques d'un commissaire des Élus, M. Varenne, qui, quoique

simple greffier, par la faiblesse et l'ignorance du chef et des membres de ce tribunal, le gouvernait despotiquement. » — Aigreur croissante. Les Élus travaillent à l'exécution d'un nouvel impôt avant l'enregistrement de l'Édit : le Parlement, par humeur, insère dans cet enregistrement des modifications et des termes dont les Élus sont vivement piqués ; mais M. Varenne fait casser par le Conseil les arrêts du Parlement (1760-1).

Irritation extrême dans le Parlement. M. de Fontette se fait députer à Paris pour y poursuivre le jugement définitif de l'ancien procès ; M. Varenne, de son côté, est député par les Élus avec le comte de Vienne, élu de la noblesse.

Publication du « Parlement outragé », écrit « rempli de vérités trop durement présentées, mêlées d'invectives méprisantes contre les Élus et d'injures atroces et grossières contre M. Varenne... Le Parlement même ne put s'empêcher de blâmer hautement cet ouvrage. » M. Joly de Bévy, conseiller au Parlement, s'en avoue l'auteur devant les chambres assemblées, et s'excuse de son faux zèle ; conduit quelques jours après à la Bastille, où il reste quatre mois. Indignation séditieuse, à Dijon, contre M. Varenne et ses adhérents, surtout M. de Blancey, secrétaire des États, qui dénonce et fait emprisonner quatre bourgeois pour avoir tenu des propos hasardés contre M. Varenne. Le Parlement jure la ruine de M. Varenne, fait au roi de vives remontrances sur la cassation de ses arrêts, et, sans attendre la réponse, cesse le service : il en est universellement blâmé.

M. Varenne triomphe, mais sa prospérité l'aveugle : il fait imprimer à Lyon et débiter à Dijon un livre historique sur les démêlés des Élus et du Parlement (1762). « Le Parlement crut apercevoir dans la préface des traits injurieux contre lui et une censure indécente de la magistrature : il fit informer contre l'auteur, décréta l'imprimeur, et, par l'avis adroit de M. de Fontette, remit la poursuite de l'affaire à la Cour des aides de Paris, qui, par sa juridiction dans une partie de la Bourgogne, la revendiqua comme une suite de l'affaire des Élus avec le Parlement pour fait de tailles. » M. Varenne, décrété par la Cour des Aides, fut obligé de comparaître, de répondre, et de subir devant ce tribunal ce qu'on peut essuyer de plus humiliant. La Cour des Aides rendit contre lui un arrêt flétrissant, qui fut d'ailleurs cassé au Conseil. Le roi, pour le dédommager et pour mortifier le Parlement de Dijon, le décora du cordon de Saint-Michel. Mais enfin, le Parlement chômant toujours, la Cour se décida à lui sacrifier M. Varenne, dont la place fut supprimée : il fut pourvu d'une charge de receveur général des finances en Bretagne. Quant au procès, l'arrêt en fut rédigé en

termes obscurs et équivoques, pour que chacun pût s'attribuer la victoire ; elle fut cependant presque entièrement aux Élus [1].

69 (*146*)

« On reçut honoraires MM. de Crébillon, de Sainte-Palaye, Rameau, Daubenton, médecin ; M. de la Lande et M. Daubenton, subdélégué à Montbard, furent reçus académiciens non-résidants.

M. de Crébillon faisait trop d'honneur à sa patrie pour que l'Académie ne s'empressât pas de le partager, surtout ce grand homme étant parvenu à un âge qui ne permettait pas d'espérer de le conserver longtemps. Il accepta avec une reconnaissance patriotique l'hommage que ses concitoyens rendaient à ses talents. Étant mort quelque temps après, l'Académie chargea M. Michaut, son secrétaire, de faire son éloge dans une séance publique.

La France, que sa constitution rend nécessairement moins patriote que l'Angleterre, où cette vertu est quelquefois portée jusqu'au fanatisme, sentit vivement la perte de ce grand poète... Le roi écouta avec bonté les vœux de la nation : il ordonna l'érection d'un mausolée à la mémoire de Crébillon dans l'église où son corps avait été inhumé... » Mais le clergé murmura : alors la Bibliothèque du roi fut destinée à recevoir ce monument, qui en fin de compte est resté sans exécution [2].

M. de la Curne de Sainte-Palaye, connu depuis longtemps par ses savantes recherches sur notre histoire et notre langue, qui lui ont mérité une place dans l'Académie des Belles-Lettres et depuis dans l'Académie française, fut flatté de joindre à ses titres littéraires celui d'académicien de la capitale de sa patrie, dont ses occupations multipliées l'ont empêché jusqu'ici de faire usage [3] ».

1. Claude Micault (*Mercure dij.*, p. 126 sq.) nous fait connaître également les phases de cette querelle ; on trouvera dans son Journal quelques détails que Ruffey ne donne pas. La rentrée du Parlement se fit le 23 février 1763 (*ibid.*, p. 152). Sur la nouvelle publication de Varenne : « Registre du Parlement de Dijon » et son succès en 1770, favorisé par le ministère Maupeou, v. *Galerie Bourg.*, III, p. 283. Cf. Foisset : *Le Président de Brosses*, p. 201 et suiv.

2. Jolyot de Crébillon, né à Dijon 1674, mort à Paris 1762; H. N. R., 22 mai 1761 (Milsand). V. abbé Michaud : *Biographie des hommes illustres du département de la Côte-d'Or*, II, p. 382-410, et Milsand, *Bibliogr. bourg.*, p. 123-4, et supplément, p. 27.

3. Né à Auxerre 1697, mort 1781; H. N. R. 1761 (Milsand). Ses principaux ouvrages : *Essai sur la vie d'Agathocle, tyran de Syracuse ; Remarques sur la vie de Romulus ; Mémoire sur la Chronique de Marigny et sur les*

Le fameux Rameau fut également sensible au souvenir de ses concitoyens. L'heureuse et subite révolution que la force de son génie a opérée dans la musique française l'immortalise à jamais. Il a fait don à l'Académie de plusieurs de ses ouvrages. Cette compagnie a honoré sa mémoire d'un éloge prononcé dans une séance publique par M. Maret, son secrétaire, et imprimé dans le temps par ses ordres [1].

M. Daubenton, docteur en médecine, de l'Académie des Sciences de Paris, des académies de Londres et de Berlin, avait des droits à l'Académie de Dijon : elle lui accorda une place d'honoraire. Quoiqu'il ait peu répondu à cette distinction, l'Académie n'en estime pas moins sa personne et ses talents. Il fut le collègue de M. de Buffon dans la vaste entreprise d'écrire l'Histoire Naturelle ; mais il fut totalement éclipsé par le génie de ce grand maître. Son ouvrage, dont la sécheresse minutieuse des détails anatomiques rend la lecture insupportable, a servi d'ombre à ce brillant tableau [2].

M. Daubenton son frère, maire de Montbard, fut aussi adopté par l'Académie. Il s'est fort adonné à la botanique forestière, dont il a

auteurs qui l'ont composée ; Mémoire sur deux ouvrages historiques concernant Louis VII ; Mém. sur la vie de Froissard, etc. (*Galerie bourg.*, II, p. 8-9). En 1769 la *France littéraire* cite de lui : La *Romance d'Aucassin et de Nicolette* (1752), les *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* (1754, in-4, 1758, 2 vol. in-12), le *Projet d'un glossaire français* (1756). Son éloge, par Dupuy, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, tome XLV (*Bibliogr. bourg.*).

1. Jean Philippe Rameau (1683-1764). Milsand ne donne pas l'année de sa mort et le qualifie de N. R., ignorant qu'il fut honoraire de l'Acad. Son éloge fut lu par Maret le 25 août 1765 et imprimé à Dijon en 1766 (v. Milsand, *Bibliogr. bourg.*, p. 150, et Supplément, p. 33 ; publications plus récentes : Lionel de la Laurencie : *Quelques documents sur Jean-Philippe Rameau et sa famille* (tirage à part, extrait du Mercure musical, 1907 ; Louis Laloy, *Rameau*, Paris, 1908).

Membre de la Société littéraire, il lui avait adressé deux mémoires, intitulés, l'un : « Réflexions sur la manière de former la voix et d'apprendre la musique, et sur nos facultés en général pour tous les arts d'exercice » ; cet ouvrage, lu le 27 juillet 1752, et conservé dans les Œuvres acad. de la Soc. littéraire (ms. 482 [1], f. 17-23), avait fait l'objet d'observations présentées à la Société par MM. Cœurderoy et de Brosses, le 10 août (*ibid.*, f. 25-28 ; et ms. 1628, p. 65-72) ; le second : « Extrait d'une réponse de M. Rameau à M. Euler sur l'identité des octaves et sur les erreurs des anciens dans leurs systèmes de musique », lu par MM. de Brosses et de Ruffey le 28 déc. 1753 (ms. 482 [1], f. 199-206 ; ms. 1628, p. 81-2).

2. Louis-Jean-Marie Daubenton, né à Montbard 1716, mort à Paris 1799 ; H.N.R. 1761 (Milsand). V. abbé Michaud, *Biogr. des hommes illustres du département de la Côte-d'Or*, II, p. 432-446 ; La *Galerie bourg.*, I, p. 259-261, renvoie aux éloges de D. par Lacépède, Cuvier, Moreau de la Sarthe, etc.

cultivé la théorie et la pratique. Quelques-uns de ses ouvrages sur ce sujet ont enrichi les portefeuilles de l'Académie, ainsi que le Dictionnaire Encyclopédique. Il se serait acquis plus d'estime, s'il n'eût pas fait un vil commerce du produit de ses travaux [1]...

M. de la Lande, de l'Académie des Sciences et de plusieurs célèbres académies étrangères, renommé pour l'immensité de ses travaux astronomiques, sollicita une place d'académicien, qui lui fut accordée. L'Académie s'attendait à profiter de sa correspondance ; mais ses occupations multipliées ne lui permirent pas de s'y prêter. Pour exciter sa bonne volonté, elle le plaça au rang de ses honoraires : cette distinction ne produisit pas l'effet qu'on avait lieu d'en attendre et ne l'engagea pas même à imiter la plupart de ses confrères, qui faisaient présent de leurs ouvrages à cette compagnie. Mais M. de la Lande ne se piquait ni de générosité ni de reconnaissance... [2] »

70 (*147*)

Voltaire académicien de Dijon :

« Quoique M. de Voltaire ne fût pas Bourguignon, mais seulement possesseur d'une terre dans le ressort du Parlement de Bourgogne, la célébrité de son nom détermina M. de Ruffey à procurer à l'Académie l'honneur de l'adopter ; il profita pour y réussir de la liaison et de la correspondance réciproque qu'il avait réussi d'établir avec lui. Leur connaissance se fit en 1754 à Colmar, où M. de Voltaire était venu à son retour de Prusse pour solliciter un procès contre le duc de Wurtemberg son débiteur : il était alors malade et témoigna des sentiments de piété, excités par la vue d'un grand crucifix de plâtre posé sur sa cheminée, lequel fut vendu après son départ environ deux louis, étant devenu précieux par l'hommage qu'il lui avait rendu.

M. de Ruffey cultiva cette connaissance par un commerce assidu de lettres et par deux voyages qu'il fit à Genève pour le voir, l'un avec

1. N.R. : 29 mai 1761 (Milsand). Le ms. des « Œuvres académiques de la Société littéraire » contient un mémoire de lui sur le Chêne, lu le 18 juillet 1753 (ms. 482 [1], f. 161-173).

2. Le Français de Lalande, astronome à Paris, né à Bourg 1732, mort à Paris 1807. C. 1760. H. N. R. : 1766 (Milsand). V. la Biogr. univ. Michaud, t. XXII, et, pour les œuvres imprimées jusqu'en 1769, la *France littéraire*, I, p. 308. Son éloge par la comtesse de Salm, Paris, 1810 (*Bibliogr. bourg.*). Par la suite, il envoya quelques mémoires à l'Acad. de Dijon (F. Baudot 9) ; l'un d'eux, sur le flux et le reflux de la mer, fut imprimé dans le tome II des *Mém. de l'Acad.* (15 nov. 1771, p. 290).

sa femme, l'autre avec M. de la Marche, premier président de Parlement. Ils se donnèrent depuis plusieurs marques d'amitié, d'estime et de considération : M. de Ruffey lui envoya en divers temps du vin de Bourgogne et des pièces de vers à sa louange; M. de Voltaire a fait présent à M. de Ruffey de son Histoire universelle et de la dernière édition de son Histoire du siècle de Louis XIV ; c'est à sa considération qu'il a donné à l'Académie de Dijon vingt-huit volumes de ses œuvres.

M. de Ruffey eut occasion dans ses voyages de Genève de connaître à fond le caractère de M. de Voltaire. Il lui trouva l'esprit ardent et inquiet, gâté par les applaudissements du public et par la familiarité des souverains avec lesquels il se fit gloire d'être brouillé. Il était difficile qu'il n'eût pas beaucoup d'humeur et d'inégalité et qu'il ne fût pas souvent tenté de faire sentir aux autres sa supériorité. Il négligeait les bienséances, ne se refusait rien et pensait tout haut sans prudence et sans discrétion, ce qui lui attirait beaucoup d'ennemis. M. de Ruffey fut témoin d'un propos qu'il tint à des Genevois, dans sa maison des Délices, sur la mort d'un de leurs ministres qui s'était noyé dans l'Arve : « C'est, leur dit-il, un cuistre de moins. » Quelqu'un lui demandant quel emploi occupait l'abbé de Prades à la cour du roi de Prusse : « C'est, répondit-il, l'athée du roi. »

M. de Voltaire a toujours passé pour avare, quoiqu'il ait fait plusieurs actes de noblesse et de générosité. Dans sa vieillesse il devint prodigue par faste et par désordre, au point que cent mille livres de rente qu'il possédait ne suffirent pas à sa dépense, qu'il fut forcé de réduire au plus petit pied pour rétablir le dérangement de ses affaires.

La vivacité de son esprit le rend incapable d'une conversation suivie et méthodique : son feu s'échappe en boutades, en saillies, en éclairs.

Son amour-propre et son avidité pour les louanges vont à l'excès. Il les cache souvent sous une humilité fausse et maladroite dégénérant quelquefois en bassesse. Jaloux du premier rang dans la république des Lettres, et du despotisme qu'il se croit en droit d'y exercer, il souffre impatiemment toute critique, toute contradiction et toute prétention à la rivalité. Négligeant les armes de la raison pour sa défense, il s'avilit à répandre sur ses adversaires un torrent d'injures grossières qui rejaillissent sur lui-même et le compromettent avec les plus vils insectes de la littérature, qu'il punirait et détruirait plus sûrement par le mépris et le silence.

Sur la fin de ses jours, il a terni l'éclat de sa réputation et de sa gloire par ses déclamations indécentes contre la religion. Aussi mauvais théologien que grand poète et grand littérateur, il s'est érigé en pré-

dicant et, loin de jouir du repos du sage, débite de mauvaise foi des sophismes et des impiétés pour séduire les faibles et les ignorants. Il sait que M. de Ruffey désapprouve sa conduite à ce sujet : il l'en estime peut-être davantage, mais lui écrit plus rarement : leur commerce de lettres ne roule à présent que sur des matières académiques.

Conservant toute l'admiration due aux talents supérieurs de M. de Voltaire, M. de Ruffey ne peut s'empêcher de déplorer avec tous les gens de bien le coupable abus qu'il ose en faire. Il est presque tenté de rougir des louanges qu'il en a reçues autrefois au sujet de la remise de la succession de M. Richard, conseiller au Parlement, son cousin, qu'il abandonna au frère du testateur. Ces vers furent insérés dans le premier volume (*sic*) de décembre de l'année 1754, page 18 :

Dans ce siècle de fer on ne voit plus paraître
Les nobles sentiments que tu nous as fait voir :
L'intérêt dans les cœurs règne en souverain maître.
Ce monstre sur le tien n'eut jamais de pouvoir.
Digne de l'âge d'or, Ruffey, tu le ramènes;
Astrée en ta faveur va descendre des cieux.
Dans les jours vertueux et de Rome et d'Athènes
On t'eût placé parmi les demi-dieux.
Favori des neuf sœurs, que faut-il à ta gloire ?
Leurs mains gravent ton nom au temple de mémoire.
Honneur de ta patrie et de l'humanité,
Ta généreuse probité
Vivra dans tous les cœurs de la race future.
Je goûte en l'admirant la douceur la plus pure ;
J'ose la célébrer : dans ce siècle pervers
Qu'il est beau de servir d'exemple à l'univers !

[Plaintes de M. de Ruffey contre ceux qui ont oublié cette action généreuse, ou en ont diminué le mérite, ou ont osé la blâmer et la tourner en ridicule [1].]

1. La plus grande partie de cette note a été publiée par l'abbé Deberre, non sans quelques graves erreurs de texte et de ponctuation (Deb., p. 268, l. 35-37 ; 268, l. 38 ; 268-9, l. 38-9 et 1 ; 269, l. 10 ; 269, l. 15). Sur les relations de V. et de R., v. notre Introduction, p. 14-15. *Le Mercure de France* de septembre 1757 publia des « vers de M. le président de Ruffey à Voltaire destinés à lui être récités à une assemblée de gens de lettres où il avait promis de se trouver à son passage à Dijon en 1754 » (p. 22). C'était la réponse de Ruffey aux vers de V. cités plus haut.

71 (178)

« M. de Cœurderoy, président aux requêtes du Palais, et M. Guyton de Morveau furent nommés académiciens honoraires. L'Académie avait besoin, pour la remettre en crédit, la vanter et la faire valoir, de quelques-uns de ces esprits vifs, hardis et enjoués que les sots et tous ceux qui redoutent la peine d'un examen réfléchi écoutent et croient comme des oracles, que le public goûte et recherche moins par estime que parce qu'ils savent l'art de l'amuser et l'intéresser par des saillies, des bons mots, des plaisanteries, et lui en imposer par un ton aisé et décisif.

Tel était M. Cœurderoy. Il avait donné quelques preuves de goût et d'amour pour les Lettres dans la Société de M. de Ruffey, ce qui le décida à le proposer pour l'Académie. Il a peu répondu aux vues qu'on avait sur lui [1]...

M. Guyton de Morveau, avocat général au Parlement, quoiqu'alors fort jeune, montrait déjà des talents décidés. Il joignait à beaucoup d'esprit du goût, de l'éloquence et une grande ardeur pour le travail. Un amour-propre sans expérience et trop de confiance en ses lumières lui firent commettre des imprudences fatales à sa fortune et à son repos, le privèrent de la bienveillance du Parlement, qu'il avait le plus grand intérêt de ménager.

Il aimait l'Académie et y brilla par plusieurs bons ouvrages en différents genres. Son « Traité de l'éducation publique » et son « Éloge du président Jeannin » furent estimés des connaisseurs; il cultiva aussi avec succès la poésie, la physique et la chimie. On aura occasion dans cet ouvrage d'en parler avec plus de détail [2]. »

1. François Cœurderoy. H. : 22 mai 1761 (Milsand). Mort en 1781 (F. Baudot 243, f. 48). Président aux requêtes du Palais, 1723 (Des Marches, p. 253). Il avait lu à la Société littéraire (4 août 1752) des Observations sur le mémoire de Rameau intitulé : « Réflexions sur la manière de former la voix... » (conservées ms. 482^{1}, f. 25-28).

2. Louis-Bernard Guyton de Morveau (1737-1816), avocat général 1762. H. 1764. Plus tard député à la Législative et à la Convention, membre des Comités de Salut public et de Sûreté générale ; membre du Conseil des Cinq-Cents ; administrateur général des monnaies et directeur de l'École Polytechnique ; baron de l'Empire ; membre de l'Institut, etc. Chancelier de l'Académie de Dijon en 1781. On a de lui trois volumes de *Plaidoyers et harangues* (1774). Des Marches, p. 176. Il obtint en 1773 des États de la province la fondation des cours publics de chimie, minéralogie et matière médicale, et occupa lui-même cette chaire pendant douze ans. En 1786, premier vol. du dictionnaire de chimie de l'*Encyclopédie méthodique*. Nombreux articles dans les *Annales de chimie*. Liste de ses principaux ouvrages, *Galerie bourg.*, I, 495-7.

72 (*149*)

« M. de Brosses, président à mortier au Parlement, joint beaucoup d'esprit à une profonde érudition. On a peine à concevoir comment, avec un esprit enjoué, badin, ami de la paresse, il a pu se plaire à des études aussi abstraites et aussi sèches que celle de l'histoire ancienne et de la science des étymologies. On ne peut attribuer ses succès qu'à sa grande facilité et à sa vive pénétration, qui remplacent la perte qu'il fait d'un temps nécessaire aux autres pour le même travail. Ses écrits sont pleins de feu et de génie, mais manquent souvent de goût et de précision. L'aisance qu'il veut donner à son style le fait quelquefois tomber dans la bassesse et l'incorrection.

L'agrément de son commerce et de sa conversation fait oublier les défauts de son corps et de son esprit : il a l'art de les tourner au profit de la société ; il plairait moins s'il en était exempt : son assurance, sa vanité, sa pétulance, son étourderie, son inconséquence amusent, intéressent et contribuent à le faire aimer et rechercher par tous ceux qui le connaissent. Son jugement n'égale pas, à beaucoup près, son esprit : il a manqué de tête en plusieurs occasions ; on l'a vu solliciter des récompenses de la Cour après avoir laissé échapper de prison les juges de Saint-Pierre-le-Moutiers, dont la garde était confiée à ses ordres, et s'exposer pour un vil intérêt à la colère dangereuse de Voltaire, qui l'aurait impunément persécuté et l'aurait chargé d'injures et de ridicules. Comme il n'était pas riche et voulait passer pour l'être, il était forcé de racheter par une lésine secrète la prodigalité que sa vanité, ses goûts et une mauvaise économie lui occasionnaient trop souvent.

M. de Brosses fit un voyage dispendieux d'Italie en 1740, d'où il rapporta des livres et des tableaux précieux. Il a fait de fréquents voyages à Paris, où il n'épargnait rien pour ses plaisirs. Le but de ses voyages de Paris était d'obtenir une place à l'Académie française, dont sa traduction de Salluste et son livre sur le mécanisme des langues le rendaient digne, mais que son habitation en province ne lui permettait pas d'espérer. Il avait été reçu honoraire à l'Académie des Belles-Lettres, qui accueillit avec distinction plusieurs de ses ouvrages qu'elle a fait imprimer dans ses Mémoires.

M. de Brosses brilla dans la Société de M. de Ruffey ainsi qu'à l'Académie de Dijon. C'est avec le plus grand regret qu'il n'y venait pas assidûment, préférant ses travaux à ceux de la magistrature, peu compatibles avec la vivacité de son esprit. Il n'avait pas la prudence de cacher l'ennui et le dégoût qu'ils lui causaient : ils influaient quel-

quefois sur ses fonctions, où il négligeait d'apporter toute la décence nécessaire à cet état respectable [1]. »

73 (150)

M. Poncet de la Rivière.

« Ce prélat réunissait en sa personne un bizarre mélange de bonnes et de mauvaises qualités. Sa vie fut un tissu d'inconséquences les plus singulières, occasionnées par la faiblesse de son caractère et de son jugement. La douceur de ses mœurs et les agréments de son esprit dans la société en auraient fait un homme du monde aimable et estimable : le défaut de qualités propres à son état en fit un prélat fort au-dessous du médiocre, qui, voulant jouer un personnage, s'est donné les plus grands ridicules, a rempli de troubles et de scandales l'évêché qu'il a été heureusement forcé de quitter.

... Il se laissa séduire par les Jésuites, eut l'imprudence de devenir l'instrument de leurs haines contre les Jansénistes dans une ville toute remplie de gens de ce parti ; il les persécuta sans ménagement dans le temps que ses mœurs et sa conduite peu régulière leur donnaient sur lui le plus grand avantage. Ils surent en profiter pour le faire exiler à Méry, puis à Murbach en Alsace, où il fut conduit par ordre du roi. Le détail de ces tracasseries épiscopales contient plus de dix pages dans la table raisonnée des Nouvelles ecclésiastiques, auxquelles ce prélat a fourni la plus grande matière pendant le temps qu'il a occupé le siège de l'église de Troyes.

Comme il était noyé de dettes et persécuté par ses créanciers, le roi lui donna de riches abbayes pour le dédommager de la perte de son évêché ; il en permuta une contre l'abbaye de S[t]-Bénigne de Dijon avec l'abbé Desmarets... Malgré ces bienfaits du roi, dont le revenu actuel monte à plus de 50.000 fr. de rente, il n'en vécut pas plus à son aise :

1. L'abbé Deberre a publié cette note en entier, avec quelques légères fautes de copie (p. 269, lignes 21, 36, 39 ; p. 270, l. 13). V. Foisset : *Le prés. de Brosses, Histoire des Lettres et des Parlements au XVIII[e] s.*, Paris, 1842 ; et Mamet : *Le prés. de Brosses, sa vie et ses ouvrages*, Lille, 1874. Sur sa querelle avec Voltaire, v. Foisset, *Volt. et le prés. de Brosses* (Corresp. inédite, 1858), et Cunisset : *Le prés. de Brosses, sa querelle avec V.* (Dijon, 1886). Le premier registre de la Société littéraire rend compte des lectures et communications faites par lui à cette compagnie d'avril 1752 à avril 1753 : la plupart des ouvrages qu'il lut à l'Acad. de Dijon ou qu'il publia postérieurement sont là déjà en germe (v. Foisset, *Le prés. de Brosses*, p. 577 et suiv.). Pour les lectures faites à l'Acad., v. F. Baudot 9.

ses créanciers... saisirent les revenus de ses bénéfices et ne lui en laissèrent que le quart, ce qui le réduisit à quitter Paris et à venir demeurer dans son abbaye de St-Bénigne de Dijon.

Ce prélat s'était acquis de la réputation par plusieurs oraisons funèbres de princesses, qu'il a prononcées à la Cour. Ces discours sont élégants et fleuris, mais manquent de cette éloquence vive et mâle qui caractérise les orateurs sacrés : il y parle à l'esprit plus qu'au cœur ; son style est énervé par les fleurs et les petites figures trop multipliées ; il prodigue, comme saint Augustin, l'antithèse, dont le bon goût a toujours proscrit l'excès. On a remarqué qu'il ne s'était jamais chargé que d'oraisons funèbres de femmes, comme plus analogues au caractère de son éloquence. »

Nous le retrouverons plus loin chancelier de l'Académie, faisant d'ailleurs mauvais accueil aux offres de service de Ruffey, qui écrit à ce propos :

« M. Poncet avait de l'esprit, mais il avait la tête la plus mauvaise et la plus inconséquente qu'il fût possible de trouver. Uniquement propre à composer et à débiter des discours fleuris et bien tournés, il a prouvé qu'il n'avait pas plus de capacité pour le gouvernement de l'Académie que pour celui du diocèse qu'il avait été forcé d'abandonner [1]... »

1. Né en 1708 (1707, d'après *la France littéraire*), mort en 1780 ; grand vicaire à Séez, puis (1742) évêque de Troyes jusqu'en 1758 (*Mercure dij.*, p. 135, note 1). Démission après ses démêlés avec ses diocésains. Nommé la même année abbé commendataire de St-Bénigne, conseiller d'honneur au Parlement de Dijon, aumônier du roi de Pologne, duc de Lorraine, et doyen de St-Marcel (Des Marches, p. 28). On verra dans la *Correspondance* de Voltaire comment, perdu de dettes et de réputation, il vint en 1750 à la cour de Lorraine comme aumônier du roi Stanislas : comment il y tomba amoureux de Mme de Boufflers, maîtresse de ce prince, et se fit chasser de Lunéville ; comment il revint à Troyes jouer un rôle dans la « ridicule affaire des billets de confession », et fut exilé en Alsace (1756) (éd. Beuchot, XXII, 335 ; XL, 83 ; XLVIII, 350 ; LVII, 120, 144).

H. : 1762 (Milsand). Le discours qu'il prononça à sa réception (26 mars) et la réponse du président de Ruffey furent imprimés par Causse (1762, in-4) ; v. Bibl. de Dijon 20845. Le 1er vol. des *Mémoires* de l'Acad. contient de lui des « Réflexions sur l'esprit académique » (p. 177 et suiv.). On a encore de lui : des Lettres pastorales, un Discours sur le goût, un Sermon pour la prise d'habit de Madame Louise, et plusieurs Oraisons funèbres (entre autres celles de la reine de Pologne, 1742 ; de Madame Anne-Henriette de France, 1752 ; de Madame Louise-Élisabeth, duchesse de Parme, 1760 ; de Marie Leczinska, reine de France, 1768 ; et (postérieurement à la note de R.) de Louis XV, 1774) (Des Marches, p. 28). *Recueil d'oraisons funèbres*, 1760 (*La France littéraire*, II, p. 495).

74 (*151*)

Nouveaux honoraires :

« M. Damas d'Anlezy... avait servi avec distinction... Il avait peu de génie et d'esprit ; mais une bonhomie grivoise peu commune à un homme qui avait vécu à la Cour le faisait aimer de ses inférieurs... On est étonné qu'on lui ait confié l'éducation du prince de Condé... : sa naissance influa probablement sur ce choix. » — Un mariage en secondes noces avec la veuve d'un conseiller au Parlement de Dijon lui promettait de vivre en bonne intelligence avec ce corps ; mais « des démêlés survenus entre la Cour et le Parlement occasionnèrent des circonstances délicates qui indisposèrent à son égard cette compagnie, déjà prévenue contre lui par sa franchise trop familière et par son peu de soin à observer l'étiquette magistrale... » — Il en conçut un chagrin qui hâta sa mort, la seconde année de son commandement [1].

M. du Four de Villeneuve, « homme de mérite et de probité », protégé par le chancelier Daguesseau et le prince de Condé. — « Il montra dans ses fonctions une intégrité scrupuleuse et un grand amour du bien public ; il s'attira l'estime des honnêtes gens par la douceur de son caractère et la noble simplicité de son ton et de ses manières ; il s'appliqua sérieusement à la réforme des abus et au soulagement du peuple. » — Mais il fut victime de son zèle. « Dans une imposition relative aux chemins de la ville de Beaune, ayant ordonné avec justice une imposition plus forte sur les riches commissionnaires, ils eurent l'insolence d'en porter leurs plaintes au Contrôleur général, qui, par le moyen de manœuvres secrètes appuyées de présents de vin de Bourgogne, les écouta favorablement et écrivit à M. de Villeneuve une lettre dure où il blâmait sa conduite et le menaçait de faire cesser son ordonnance. » — M. de Villeneuve, piqué, envoya sa démission et se retira dans ses terres d'Auvergne, d'où le roi, depuis, le rappela pour lui confier la place de lieutenant-civil au Châtelet de Paris [2].

75 (*151*)

« L'envie règne si fort à Dijon que les meilleures choses y trouvent toujours de l'opposition et des contradictions. Ce n'est qu'au moyen

1. Louis-François de Damas, marquis d'Anlezy (1698-1763), commandant pour le roi en Bourgogne. Le 1[er] vol. des *Mém.* de l'Acad. contient son éloge par Michault, lu le 14 août 1763 (p. cxxx et suiv.). H. 26 mars 1762.

2. Jean-François Dufour de Villeneuve, président du Grand Conseil en 1747, intendant de Bourgogne de 1761 à 1764 ; lieutenant-civil au Châtelet en 1766 (Milsand). H. 26 mars 1762.

du plus grand secret qu'on peut faire réussir un projet utile. L'Académie jusqu'ici n'avait excité que du mépris et de la pitié ; sitôt qu'elle voulut s'élever et se distinguer, elle excita l'envie et la jalousie. » Les sots publièrent que M. d'Anlezy avait avili la dignité de sa place par cette démarche. Leurs raisons spécieuses détournèrent M. de la Guiche, son successeur, de suivre son exemple.

76 (*156*)

Séance publique (1762) :

... « Il se présenta plus de cent personnes de distinction, dont plus de soixante ne purent trouver place..., la salle de l'Académie ne pouvant contenir au plus que cinquante à soixante étrangers. »

77 (*157*)

« *Un des directeurs offrit une salle de l'Hôtel de Ville...* » (*pour les séances publiques*).

« M. Marlot, maire de Dijon, homme de mérite et d'esprit. Quoiqu'il ne fût que le fils d'un tailleur, il avait montré des talents dans la place de substitut du procureur général. » A la mairie de Dijon, il répara par son activité le mal causé par la négligence de M. Burteur, son prédécesseur. « M. Marlot passa pour avoir de la vanité et trop d'amour-propre : il traitait quelquefois le peuple avec hauteur, ce qui lui attirait des brocards sur son origine. On l'a vu témoigner des mécontentements et des dégoûts de sa place et vouloir faussement persuader qu'il la quitterait avec plaisir ; cependant il mourut du chagrin de sa destitution, procurée par les intrigues de M. Varenne, avec qui il s'était brouillé à la Chambre des Élus. » S'intéressait à l'Académie [1].

78 (*161*)

« ... Il ne se tint à l'Hôtel de Ville que deux séances publiques. M. Fleutelot, étant parvenu au doyenné, crut plus convenable de les tenir dans la salle de l'Université, dont il était directeur ainsi que de l'Académie. Cette salle était d'ailleurs plus vaste et plus décorée [2]. »

1. Claude Marlot, doyen des substituts du procureur général, vicomte-maïeur de Dijon de 1750 à 1763 (date de sa mort, F. Baudot 243, f. 26). « Il a, dit Claude Micault, rempli cette place pendant treize ans avec distinction et passe pour le meilleur criminaliste de Dijon » (*Mercure dij.*, p. 39).

2. Les séances publiques eurent lieu dans la salle de l'Université de

79 (*170*)

« Il n'est aucune sorte de tracasserie, d'injustice, d'injure, d'insolence que M. de Ruffey n'ait essuyée tant de la part des académiciens que des personnes de la ville... Les académiciens... l'accusèrent de hauteur et de dureté, d'attenter à leur liberté, de vouloir faire un collège de l'Académie et les réduire au métier d'écoliers. Ces propos..., publiés par les médecins et autres ignorants, étaient crus par les sots, les caillettes et les petits esprits dont ils gouvernaient la santé.... »

Entre autres « Mlle Jeannin, connue autrefois sous le titre vulgaire de belle demoiselle, cousine de M. de Ruffey et de son nom, à qui il avait fait présent de dix mille francs de la succession de son frère, à laquelle il avait renoncé, eut l'insolence et l'ingratitude de le blâmer... Il saisit cette occasion de rompre tout commerce avec cette extravagante, qui méritait depuis longtemps, par l'excès de sa mauvaise conduite et de son mauvais cœur, le mépris d'un parent tel que lui. Elle soutenait effrontément que la pudeur n'était qu'un préjugé et poussa la débauche jusqu'à vouloir tâter d'un capucin ».

80 (*171*)

« M. Fyot de la Marche... a prouvé que l'esprit ne suffisait pas pour être aimable... Il ignorait l'usage du monde et ne cherchait pas à s'en instruire... Son humeur était des plus inégales... Il était colère et s'emportait jusqu'à la violence pour une bagatelle, surtout pour un ragoût manqué... Il n'était content de personne, pas même de lui-même... ; aussi ne communiquait-il jamais ses ouvrages, dans la crainte d'être sévèrement jugé par les autres. Quoique peu jaloux des qualités de cœur, il n'était ni méchant, ni dangereux ennemi ; il en fut redevable à la paresse, sa passion dominante... [1] »

1763 à 1774, puis dans l'hôtel du président Bouchin de Grandmont, près les Carmes (Courtépée, *Descr. de Bourgogne*, éd. 1847, II, p. 149).

1. Jean-Philippe Fyot de la Marche (1723-1772), fils de Claude-Philibert (1694-1768 ; v. Des Marches, p. 2), qu'il avait remplacé dans la charge de premier président en 1757. Le portrait que nous a laissé de lui le président de Brosses est singulièrement plus flatté que celui qu'on vient de lire. Le président de Brosses le dépeint comme « un homme d'un esprit infini et très orné joint à un goût délicat et tout à fait exquis, d'une grande justesse de pensées relevée par une pureté d'élocution, une force et une propriété dans les termes, une grâce particulière dans son éloquence, dans son débit et jusque dans le son de sa voix » (cité par Foisset, *Le president de Brosses*, p. 179). On a de lui, dit Des Marches, un petit roman dans le genre de

81 176

M. Maret secrétaire pendant l'absence de M. Michaut.

Fils d'un chirurgien. « Il avait de l'esprit, des talents et plusieurs bonnes qualités ; mais un amour-propre immodéré, un génie hardi, impérieux et intrigant, une opiniâtreté invincible en diminuaient le mérite.... M. Maret, quoiqu'avec beaucoup d'ambition et une grande envie de se faire connaître, était peu connu avant d'entrer à l'Académie ; il y trouva l'occasion de briller, d'y développer et d'y perfectionner ses divers talents. M. de Ruffey, lui reconnaissant beaucoup de zèle et de bonne volonté, un grand amour pour le travail, d'heureuses dispositions pour les sciences, le jugea propre à remplacer le secrétaire et à le seconder dans la réforme de l'Académie. La suite de ces notes le fera connaître plus particulièrement. »

Une note ultérieure le qualifie « homme d'un génie ardent et inquiet, dont les démarches sont rarement réglées par la prudence... [1] ».

l'abbé Prévost : *Mémoires de M. Berval* (Amsterdam, 1752). Maintenu, comme premier président, dans la Commission de 1771, il se vit repoussé par son oncle M. Fyot de la Marche de Neuilly, l'ancien plénipotentiaire à Gênes, résigna ses fonctions dès 1772 et, comme Fevret de Fontette, ne survécut que de quelques mois aux avanies que sa soumission lui avait fait essuyer (Des Marches, p. 114).

Quant à son père, Claude-Philibert (1694-1768), avec qui il eut, dit Ruffey, « de grands différends » et dont « il paya les bienfaits par le mépris », il avait été à Louis-le-Grand le condisciple de Voltaire et resta son ami jusqu'à sa mort. Depuis sa retraite (1757) il habitait son château de Chalon-sur-Saône. C'est avec lui que R. fit, en 1761, le voyage de Ferney. Le ms. 1627 de la Bibl. de Dijon contient une lettre (même année, 11 avril) à lui adressée par R., et sa réponse (f° 112-116). R. ne manque pas de citer le quatrain suivant composé par M. Le Jolivet à l'occasion de la réception de M. de Brosses.

« O vous qui travaillez pour la postérité,
Partagez ma reconnaissance :
A Pouffier je dois ma naissance,
A Ruffey l'immortalité. »

Ces vers, inscrits au registre II de l'Acad., en furent effacés « à la réquisition de M. de Ruffey » Reg. II, f. 10

1. Hugues Maret (1726-1785, *Galerie bourg.* ; 1786, Milsand), neveu de Jean-Philibert (1705-1780), chirurgien, P. : 1742, V. : 1775, dont il écrivit l'éloge (Dijon, Causse, 1781), et père de Hugues Bernard, duc de Bassano. Praticien distingué, partisan déclaré de l'inoculation ; contribua à la suppression des cimetières dans l'enceinte des villes. Censeur royal, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, secrétaire perpétuel de l'A-

82 (180)

Académiciens scandalisés par le bruit et les disputes que M. Hoin excitait dans les assemblées :

Mrs de Chamblanc (v. note 53), d'Orgeux (n. 55) et Larcher. Celui-ci, « ayant été reçu à l'Académie, fut si scandalisé de l'indécence de ces disputes, arrivées aux deux séances où il assista, qu'il n'y a plus voulu retourner pendant plusieurs mois de séjour à Dijon ». Fils d'un trésorier de France à Dijon, élevé par une mère dévote que dirigeaient les Jésuites, enfermé et réduit à sa légitime pour avoir composé contre eux une farce satirique, sitôt qu'il le put il vint à Paris, où il se consola dans l'étude de la littérature et de la philosophie. « Il y vécut dans la retraite, que son esprit naturellement mélancolique, aigri par la mauvaise fortune, préférait aux agréments de la société, et y acquit des connaissances qu'il résolut d'aller perfectionner en Angleterre. Pendant un séjour de plusieurs années, il s'appliqua à l'étude de la constitution politique, des mœurs et de la langue de ce pays. De retour à Paris, il enrichit la littérature par la traduction de plusieurs ouvrages des meilleurs auteurs anglais.... Étant venu à Dijon recueillir sa portion dans la succession de sa mère, il y vécut en philosophe et se concentra entièrement dans sa famille. M. de Ruffey, qui connaissait depuis longtemps son mérite littéraire, l'engagea à grand'peine à s'associer à l'Académie.

M. Larcher avait de l'esprit et des talents, mais manquait entièrement de l'usage du monde, qu'il aurait pu acquérir dans la société, s'il n'eût poussé la misanthropie à l'excès. Il s'avisa indiscrètement d'écrire contre Voltaire et de réfuter ses paradoxes historiques et théologiques dans un livre intitulé « Supplément à la philosophie de l'Histoire », imprimé en 1767. Voltaire dédaigna de lui répondre par des raisons, se contenta de le confondre avec ses plus vils ennemis et de l'accabler d'injures [1]. »

cadémie de Dijon ; donna à cette société une impulsion scientifique toute nouvelle (*Galerie bourg.*, II, p. 205-209). V. *ibid.*, la liste de ses mémoires académiques, publiés dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon* (t. I-VI) et de ses autres ouvrages scientifiques. Il a écrit aussi les éloges de Rameau (1766, in-8, v. *France littéraire*, II, p. 242), Legouz de Gerland, Durey de Noinville. Son propre éloge par M. Mailly. A. : 1756, P. : 1763 (Milsand).

Nous avons parlé dans notre Introduction (p. xxx) de son *Histoire de l'Académie*, publiée dans les *Mém. de l'Académie*, en deux fois (1769, p. i-xii, et 1774, p. i-viii). V. la liste de ses lectures et communications à l'Academie, (F. Baudot 9).

1. Pierre-Henri Larcher (1726-1812), fils de Henri Larcher, tresorier

83 (*187*)

« M. de Fontette, pendant les trois années de son exercice, n'avait pas même paru à l'Académie. » Aussi ne songea-t-on même pas à le continuer.

84 (*188*)

M. de Ruffey réélu vice-chancelier (1764).

« ... Les mécontents même étaient forcés de lui rendre la justice qu'il méritait : on aurait tout détruit en ne le continuant pas dans les fonctions de la place de vice-chancelier. »

85 (*190*)

M. Fleutelot de Béneuvre, directeur à la place de M. Thomas.

«... Issu d'une famille qui a fourni un maire à la ville de Dijon en 1595... Il a fait voir qu'avec un esprit et un génie médiocre on peut devenir un grand magistrat... M. Fleutelot, né peu riche, ne trouva pas à se marier avantageusement ; quand sa fortune s'augmenta, il était trop âgé pour y penser. Il avait vécu dans le monde, dont il avait goûté les plaisirs, quoiqu'il y fût peu propre, ayant un air gauche et embarrassé, le ton pédant, la conversation peu amusante, l'esprit sans élévation et sans culture. La mort subite d'un de ses amis le détermina à se mettre dans la dévotion ; il y porta son caractère petit et minu-

général en 1713 (*Armorial de la Ch. des Comptes*, p. 478). N. R. : 11 février 1763 ; H. N. R. : 15 nov. 1781 (Milsand). Savant helléniste, membre de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres (1778) ; auteur de nombreux ouvrages dont on trouvera la liste dans la *Galerie bourg.*, II, p. 71-74. Cf. son Eloge par Dacier (*Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, nouv. série, tome V). A notamment traduit de l'anglais : le Discours de Pope sur la pastorale ; le Martinus Scriblerus de Pope et un discours de Swift (1755) ; les Observations du médecin Pringle sur les maladies des armées (1755, réimpr. 1779) ; l'essai de Home sur le blanchiment des toiles (1762) ; l'essai de Chapman sur le Sénat romain... Le *Supplément à la Philosophie de l'Histoire*, dont parle Ruffey, est une réfutation de la *Philosophie de l'Histoire* de Voltaire ; paru en 1765. Voltaire riposta par un pamphlet intitulé : *Défense de mon oncle* : d'où la *Réponse à la défense de mon oncle* (1767). V. *Biogr. univ.*, Michaud, tome XXIII, et, pour les « injures » de Voltaire, v. éd. Beuchot, XV, 2 ; XXX, 70 ; XLIII, 311, 314, 322, 331 ; XLVII, 562 et suiv. ; LXIV, 266, 271.

tieux.... Était sujet à la prévention... En parvenant au doyenné du Parlement il devint le chef de l'Académie : la suite de ces notes apprendra la conduite qu'il y a tenue [1]. »

86 (*193*)

M. de Ruffey avait écrit à M. Hoin « une lettre où il lui reprochait ses écarts et sa mauvaise conduite.... Que pouvait-on juger dans pareille affaire ? on ne juge pas des faits, on ne peut que les vérifier... ».

87 (*194*)

M. de Ruffey fait présent à l'Académie d'un médaillier.

« Il cultivait depuis longtemps la science des médailles. Il acheta en 1732, à Paris, le médaillier du fameux Pont-Lucas, composé d'environ quinze cents médailles impériales de bronze de tous les modules, qui lui coûta dix louis. Il a depuis ce temps fait plusieurs acquisitions de médailles d'or et d'argent, d'une collection de médailles des papes, provenant du cabinet de M. le maréchal d'Estrées, de divers médaillons modernes en argent et en bronze, d'une nombreuse collection de jetons, où la suite des maires de Dijon et celle des jetons de la province de Bourgogne est presque complète. M. de Ruffey a joint à son médaillier une collection de monnaies de divers souverains de l'Europe. Ses médailles impériales en or proviennent en plus grande partie du cabinet de M. de Chevannes, fameux jurisconsulte de Bourgogne ; M. Dislan les lui vendit la somme de trois cents livres [2]. » Le médaillier offert à l'Académie est composé des médailles qu'il avait en double.

88 (*195*)

« M[me] la comtesse de Rochechouart joint la noblesse des sentiments aux avantages d'une haute naissance... Elle a montré un goût dominant pour les arts et les sciences, qu'elle se plaît à cultiver ; elle s'est principalement attachée à la physique et à l'histoire naturelle, dont

1. Claude Fleutelot de Béneuvre, conseiller au Parlement de Dijon en 1746, mort doyen en 1785 (*Mercure dij.*, p. 170. Cf. Petitot, p. 214). Une note manuscrite de M. de Juigné (Bibl. Dijon, F. Juigné 19) ajoute qu'il fit partie de la commission instituée en 1771 (Parlement Maupeou) avec le titre de président à bonnet). Directeur de l'Acad. en 1762. (F. Baudot 243, f. 25).

2. Il y en avait environ 1.600 (F. Baudot 9, art. médailles).

elle a formé à grands frais un magnifique cabinet qui renferme des morceaux curieux dans tous les genres. Ayant fixé son séjour dans sa terre d'Agey, située à quatre lieues de Dijon, elle y a planté des jardins qui font l'admiration des connaisseurs [1].

... M. de Ruffey aurait désiré associer Mme de Rochechouart à l'Académie, où elle aurait brillé par son goût et ses talents, et encore plus par sa générosité ; mais M. l'évêque de Troyes, qui n'a jamais su rien faire à propos, fit le tort à cette compagnie de s'opposer à la réception de cette dame, disant qu'il ne convenait pas que son nom parût sur la liste des académiciens avec celui d'une femme : ce qui fit dire avec raison qu'il ne craignait les femmes qu'à l'Académie. Il avait l'exemple de l'évêque de Béziers, prélat de mœurs régulières, qui n'a pas eu les mêmes scrupules pour la réception de Mme Le Paute à l'Académie de Béziers [2]. »

89 (196)

Personnes dont M. de Ruffey sut exciter la générosité...

Il obtint des Élus de Bourgogne l'Armorial des gentilshommes de cette province qui sont entrés aux États (imprimé à Dijon par Defay, gravé par Durand ; rédigé par Mrs de Courtivron, de Thésut et de Tournay, avec une préface du président de Brosses). Critique sévère de cet ouvrage : il est mal exécuté ; les listes qu'il contient sont informes et peu fidèles...

Il a été question plus haut de Mrs de Courtivron (n. 55) et de Tournay (n. 53).

1. Marie-Gabrielle de Pons-Praslin, veuve de Henri-Anne de Fuligny-Damas-Rochechouart. Elle avait rassemblé dans sa propriété d'Agey (diocèse de Dijon, bailliage d'Arnay-le-Duc), dont elle avait elle-même dessiné les jardins, un cabinet d'histoire naturelle, le plus riche de la province. Morte en 1779 (Courtépée, éd. 1848, IV, p. 49-50 ; *Mercure dij.*, p. 287). Sa libéralité à l'égard de l'Académie (environ 600 médailles) fut célébrée par François de Neufchâteau, son jeune protégé, dans les vers lus à l'Acad. le 15 décembre 1765 (*Mém. de l'Acad.*, I, p. 357).

2. Nicole-Reine La Brière Le Paute (1723-88), femme de Jean-André Le Paute (1707-89), horloger du roi à Paris et auteur du *Traité d'Horlogerie* (1755, suppl. 1760). *La France Littéraire* cite d'elle en 1769 une Carte de l'éclipse annulaire du 1er Avril 1764, avec l'explication (lue à l'Acad. de Dijon le 20 mai 1764, Reg. II, f. 114) ; divers mémoires lus à l'Académie de Béziers, et dont les extraits ont paru dans les *Mercures* ; une Table des longueurs des pendules, dans le *Traité d'Horlogerie* de M. Le Paute (p. 64 et 314).

L'évêque de Béziers, membre de l'Académie de cette ville, était M. de Roquefort (*ibid.*, p. 62).

« M. de Thésut... a de l'esprit, de la politesse et de l'usage du monde ; dans sa jeunesse son air et son ton étaient un peu trop maniérés, mais l'âge a corrigé ce défaut. Il a cultivé les Lettres avec succès et fait plusieurs traductions d'ouvrages anglais utiles et agréables ; on lui doit une traduction de lettres anglaises sur la minéralogie et la métallurgie pratique, de Diederic Eric, imprimées à Paris in-12 chez Durand en 1752. M. de Thésut a été de la Société de M. de Ruffey, où il a lu quelques ouvrages. Fait pour être de l'Académie de Dijon, on s'empressa de l'admettre dans ce corps en qualité d'honoraire ; comme il fait son séjour ordinaire à la campagne, il a peu assisté aux séances académiques et n'a pas même envoyé d'ouvrages... Longtemps amoureux de Mlle de Clugny, chanoinesse d'Alix [1], il a eu la constance de l'épouser, malgré de fréquentes infidélités et la perte de sa beauté ; il a fallu faire casser les vœux qu'elle a prétendu avoir été forcée par ses parents de prononcer.... [2] »

M. de Ruffey obtint encore des Élus « la grande carte de la Bourgogne en quinze feuilles, faisant partie de la carte générale du royaume de France dressée par M. de Cassini et autres astronomes et géomètres de l'Académie des Sciences..... », et des magistrats municipaux « le nouveau plan de leur ville, dressé par..... et gravé à Paris par Latré », ornements de M. Le Jolivet ; carte de Dijon dressée par De Noinville, gravée par Inselin [3].

90 (197

« M. Le Goux avait les qualités les plus grandes et les plus essentielles : il était bon citoyen, bon ami, bon parent et bon maître. Il avait de la vivacité et de l'agrément dans l'esprit et de la noblesse dans les sentiments : son bon cœur, peut-être l'envie de briller et de mieux faire que les autres, le rendait généreux jusqu'à la prodigalité... » Mais, « né naturellement gâté et volontaire, le commerce des femmes avait achevé de le gâter entièrement : accoutumé à les dominer avec tyrannie, il voulait étendre son empire sur tous ceux qui l'approchaient

1. — Alise.

2. De Thésut, en son château de Verrey, H. N. R. 1762 (Milsand), chevalier d'honneur 1721 ; résigna en 1748 (*Armorial de la Ch. des Comptes*, p. 95). Le titre complet de l'Armorial auquel il collabora est : « Catalogue et armoiries des gentilshommes qui ont assisté à la tenue des États généraux du duché de Bourgogne de 1548 à 1682 », Dijon 1760, in-fol. *Galerie bourg.*, III, p. 218).

3. Le nom laissé en blanc par Ruffey est celui de Miquel. Quant à la carte du duché de Bourgogne, elle avait été dressée et exécutée 1763 par Seguin.

et souffrait impatiemment la plus légère contradiction..... Trop léger pour rien approfondir, il n'avait de toutes choses que des idées superficielles et souvent relatives à son humeur et à sa façon de penser... On a remarqué... qu'il ne choisissait pour amis et pour amies que des personnes extrêmement bornées, trouvant en elles plus de complaisance, plus de disposition à lui applaudir et à croire aveuglément aux paradoxes qu'il se plaisait à débiter. M. de Ruffey s'était déterminé à ne le contredire en rien. Pénétrant toute le parti qu'on pouvait tirer d'un aussi bon patriote pour l'avantage de l'Académie, il réussit à lui faire accepter une place d'honoraire.... »

Et plus loin : « M. Le Goux a toujours aimé les arts... Il a manié le pinceau avec avantage... Il a bâti plusieurs maisons agréables dont il a fait les plans et les dessins ; mais son inconstance naturelle les lui faisait vendre aussitôt qu'elles étaient achevées. Elle influait aussi sur ses études et sur ses occupations. Il a cultivé la littérature, fait des recherches sur l'Histoire de Bourgogne, composé des dissertations sur plusieurs sujets ; mais la vivacité de son esprit ne lui permettait pas de rien faire de correct ni de méthodique. On a de lui un roman agréablement écrit, intitulé « Histoire de Laïs », imprimé à Paris en 1756. Ce roman est son meilleur ouvrage : on y trouve du feu, de l'imagination et de la délicatesse ; quelques tableaux sont bien dessinés, mais respirent trop la volupté et présentent des images trop lascives. Aussi l'auteur avait le défaut d'être peu réservé dans ses propos, surtout devant les femmes ; il en avait encore un plus grand, celui de parler trop librement de la religion [1]. » (N. *199*.)

1. Legouz de Gerland, grand bailli du Dijonnais, né à Dijon 1695, mort 1774. H. : 1762 (Milsand). Élevé au collège de Clermont, à Paris, compléta ses études par des voyages en Italie et en Angleterre. Fonda le Jardin botanique de Dijon, donna à l'Académie son cabinet d'histoire naturelle et les bustes en marbre des grands hommes de la province, contribua à l'institution de l'Ecole des Beaux-Arts... (v. H. S., p. 66 et 73). Il a écrit : *Histoire de Laïs*. Paris, 1756, in-12. *Essai sur l'histoire des premiers rois de Bourgogne et sur l'origine des Bourguignons*, lu à l'Acad. le 26 nov. 1669. Dijon (Frantin), 1770, in-4. *Dissertation sur l'origine de la ville de Dijon et sur les antiquités découvertes sous les murs bâtis par Aurélien*. Dijon, 1771, in-4. *Dissertation sur la cause physique du déluge*, 1er août 1766 (extrait dans le tome I des *Mémoires de l'Acad. de Dijon*, p. LIV et suiv.). *Essai sur l'Histoire naturelle* (30 janv. 1764, *ibid.*, t. II, p. 41). Et plusieurs manuscrits inédits, v. *Galerie bourg.*, II, p. 132-3. Son éloge par Maret (Dijon, Causse, 1774). Le don du cabinet d'histoire naturelle est de 1664, celui du Jardin botanique, de 1770 ; le prix de dessin fut fondé en 1768 (F. Baudot 243, f. 27, 33, 35).

91 (*198*)

Cabinet d'histoire naturelle donné par M. Le Goux.

Description de ce cabinet. Le règne animal et le minéral y dominent, et, dans le premier, la classe des poissons. Abondante collection de coquilles, coraux, cristaux et pétrifications diverses. Le tout dans dix armoires grillées, faites par les soins de M. de Ruffey (il a fait les avances du prix qu'elles ont coûté, et prépare un catalogue raisonné).

92 (*200*).

Remerciement fait par M. de Ruffey à M. Le Goux au nom de l'Académie.

« Ce remerciement fut court, noble, digne du sujet et applaudi des connaisseurs. M. Hoin lui-même fut forcé intérieurement de le trouver bon, mais, dans un accès d'envie, eut l'insolence de dire que ce qu'il y trouvait de mieux était la partie typographique... [1] »

93 (*201*)

Sur la proposition de M. de Ruffey, l'Académie accorda à M. Le Goux le titre de bienfaiteur, qui lui fut donné pendant plusieurs années sur les listes des académiciens, jusqu'à ce que, « soit par une vraie modestie, soit par un raffinement délicat d'amour-propre », il en exigea la suppression.

94 (*205*)

Éloge de M. d'Anlezy, par M. Michaut.

Imprimé dans le tome I des Mémoires de l'Académie, 1769, mais « élagué, corrigé et retouché par M. Maret. »

95 (*213*)

« Les réceptions se faisaient dans l'ancienne Académie de la manière la plus indécente : celui qui était reçu se contentait de prendre la

1. Le discours de R. avait été imprimé par Causse, in-8, sous ce titre : « Discours de remerciement fait le 30 juin 1764 par M. le président de Ruffey, vice-chancelier de l'Académie de Dijon, à M. Legoux, au sujet du présent de son cabinet d'histoire naturelle qu'il a fait à l'Académie. » Il est à la Bibl. de Dijon, 20.845.

place qu'on lui indiquait..... M. de Ruffey fit à sa réception le premier discours de remerciement ; mais, comme les anciens et les nouveaux statuts n'avaient rien réglé sur la forme des réceptions, il jugea qu'il était nécessaire de fixer la forme de cet acte académique... »

96 (215)

« Déclamation » de M. Michaut.

« Il accusa M. de Ruffey de vouloir détruire la liberté académique, de tenter d'introduire le pédantisme dans l'Académie, et par des traits d'une éloquence poissarde s'efforça de le prouver... »

97 (218)

« *Quelques cuistres étrangers....* »

L'abbé Joly (v. note 31) et l'abbé Jurain. Celui-ci « était plus honnête homme que M. l'abbé Joly, mais aussi ennuyeux. Il était d'un caractère dur et grossier, fruit d'une éducation négligée et d'un manque d'usage du monde. Il s'adonna aux mathématiques, sciences où les esprits lourds et épais réussissent mieux que les esprits vifs et délicats. Il les enseigna à Dijon et dans ce temps devint pensionnaire de l'Académie ; mais, ennuyé des tracasseries qui troublèrent ses commencements, il donna la démission de cette place. »

Correspondant de l'Académie des Sciences, professeur de mathématiques à l'Université de Reims, puis au collège de Dijon, il rentra à l'Académie sous le titre de pensionnaire vétéran, après avoir vainement demandé qu'on lui accordât, comme à M. Michaut, une place d'honoraire.

« M. Jurain a fait imprimer plusieurs ouvrages : une traduction française d'un livre anglais d'Hartley sur les idées, une Logique, peu faite pour apprendre à raisonner juste et clairement. Il a toujours été fort lié avec M. l'abbé Joly ; on est étonné comment sa probité a pu s'accommoder d'un tel commerce [1]. »

1. P. : 1741 ; V. : 1769 (Milsand, F. Baudot 243). Mort en 1773 (F. Baudot 9). Les titres exacts de ses ouvrages sont : 1° (traduit de Hartley) *Explication physique des sens, des idées*, etc. 2 vol. in-12, Reims 1755 ; 2° *La Logique, ou l'Art de penser dégagé de la servitude de la dialectique* (Paris = Dijon ? Desventes 1765, in-8). La *France littéraire* cite encore de lui : *Avis sur le nouvel ordre que M. l'abbé Jurain se propose de garder dans les leçons de mathématiques* (1753, in-4), et *Discours sur la vraie manière de philosopher* (1754, in-12). V. *France littéraire*, II, p. 152 et 209.

98 (219)

« *Une amie du maître de la maison...* » (*M. Bouillet*.

« Mme d'Enneval, femme singulière dont la vie est un vrai roman. On n'a jamais su sa véritable origine : on la disait fille d'un musicien nommé Anquetil... ; mais plusieurs raisons pouvaient la faire croire fille de M. de Mongey, conseiller au Parlement de Dijon, qui l'amena de Paris en cette ville, où elle a vécu plus de vingt ans avec lui sur un assez mauvais ton. » Ayant un talent décidé pour la musique et jouant supérieurement du clavecin, c'est par là sans doute qu'elle charma le gentilhomme de Normandie qui l'épousa, mais l'abandonna bientôt pour aller jouer le rôle d'aventurier en Portugal...

« Si Mme d'Enneval... eut de l'esprit, ce fut aux dépens du sens commun... Son étourderie et son bavardage lui faisaient dire et faire des sottises qu'elle s'efforçait de réparer par de plus grandes. Complimenteuse jusqu'à la bassesse, ses politesses et ses louanges trop banales ne flattaient personne : c'était recevoir de l'encensoir par le nez... Forcée de vivre de manège et d'industrie, elle imagina de donner à jouer après la mort de M. de Mongey : sa bonté et sa facilité rassembla bientôt mauvaise compagnie..... » (Suivent quelques anecdotes à son sujet.

99 (221)

« *Réponse apologétique* » *de M. de Ruffey au* « *libelle* » *de M. Michaut.*

« Le texte de cette réponse était ce passage de l'Écriture : *Cum his qui oderunt pacem eram pacificus ; cum loquebar illis, impugnabant me gratis*. M. de Ruffey foudroyait dans cet écrit les calomnies et les paradoxes de M. Michaut et faisait sentir l'indécence et la ridiculité de son insolente démarche... Boileau a dit :

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

M. Michaut trouva cet admirateur dans la personne de M. Dislan l'aîné... » (Portrait de M. Dislan : l'inconséquence même ; une girouette avait plus de stabilité que son esprit. Indiscret et bavard. Il avait formé une bibliothèque de pièces de théâtre et s'était mis en tête d'en faire une lui-même, qu'il se donna le ridicule de faire représenter à Dijon... « On lui offrit une place à l'Académie s'il voulait en devenir bienfaiteur : il ne fut pas assez généreux pour l'accepter et sut mau-

vais gré à M. de Ruffey du peu d'estime qu'il faisait de ses prétendus talents littéraires.... [1] »

100 (*222*)

Commissaires nommés pour examiner les mémoires de M. de Ruffey et de M. Michaut.

« ... M. de Ruffey choisit M. Gelot, qui pensait bien alors et paraissait attaché à ses intérêts et à ceux de l'Académie ; M. Michaut choisit M. Guyot... » Celui-ci en voulait à M. de Ruffey d'avoir revu et corrigé avec une juste sévérité un discours sur les avantages de l'adversité, que M. Guyot avait promis de lire à une séance publique de l'Académie et qu'il avait bâclé en huit jours.

101 (*223*)

« Après de grandes discussions, où le sieur Guyot dit beaucoup d'impertinences, il fut décidé que le projet de M. de Ruffey était bon, mais réformable en quelques articles, et qu'il serait nommé un plus grand nombre de commissaires à dessein de former un règlement fixe à ce sujet ; ce qui fut exécuté. Ce règlement roula aussi sur les disputes entre académiciens. »

102 (*227*)

Lettre « détaillée » à M. Hoin.

« M. de Ruffey faisait dans cette lettre l'histoire véridique de toutes les sottises de M. Hoin à l'Académie, lui reprochait son ingratitude et son orgueil, lui conseillait de prendre du moins sa légitime dans la modestie de son père, lui faisait entrevoir les inconvénients de l'orgueil, qui avait perdu Lucifer et M. Varenne... »

1. François Thomas d'Islan, né en 1717, fils de Nicolas Thomas, le directeur de l'Académie, petit-fils de François Thomas, conseiller, qui en 1690 avait hérité de la bibliothèque de M. Chevanes, avocat et secrétaire du roi en la chancellerie de Dijon. En 1752 M. d'Islan fit vendre à Paris 77 manuscrits de cette bibliothèque, dont la plupart furent achetés par M. de Migieu (Omont, *Un bibliophile bourguignon au XVIIIe siècle*, Paris, 1902, p. 3-4). Quant à la pièce de théâtre dont parle ci-dessus Ruffey, c'était une pièce en un acte : *Les Illusions de l'amitié*. Elle fut jouée à Dijon le 2 mars 1758, mais, quoique bien jouée, dit Claude Micault, ne réussit pas (*Mercure dij.*, p. 113).

103 (*229*)

« *Le plus grand sot de l'Académie.* »

M. Guyot. « Voici ce qui le regarde dans la lettre de M. de Ruffey à M. Hoin : « Pour le sieur Guyot, vous avez été témoin de ses insolences à mon égard dans l'affaire de M. du Terrail et en plusieurs autres occasions. C'est un des plus petits ennemis de l'Académie ; le chagrin d'avoir échoué dans la conjuration Michaut vient d'augmenter sa pulmonie et, suivant l'avis de la classe de médecine, nous délivrera bientôt de sa fadeur et de ses platitudes. » M. Hoin avait perdu la tête, de montrer à M. Guyot la lettre en question...

104 (*235*)

« ...*Une véritable conjuration...* »

Elle était composée de Mrs Hoin, Michaut, Baudot, Fournier et Guyot. M. Hoin en était le chef.

105 (*236*)

« ...*Des femmes même...* »

« Mme d'Auxilly, quoiqu'autrefois amie de M. de Ruffey, dont même il avait été très amoureux dans sa jeunesse, protégea les conjurés en faveur de M. Michaut pour qui elle s'intéressait ; elle séduisit M. Rousselot son gendre, un des directeurs, et le força d'embrasser leur parti.

Cette femme, autrefois fort jolie et encore plus coquette, tira parti de sa beauté pour faire des dupes qui pussent fournir à son goût pour la dépense et les ajustements... Sa table était des plus délicates ; elle tâchait d'y attirer bonne compagnie. Son mari fermait les yeux et s'était fait une habitude d'être commode, ce rôle lui devenant utile dans la modicité de sa fortune.

Mme d'Auxilly passait pour avoir peu d'esprit ; elle n'en manquait cependant pas dans le tête à tête, où elle s'était fait un jargon séduisant. M. de Ruffey fit connaissance avec elle, la trouva aimable et l'aima sans prétention : il était trop jeune et trop novice pour en avoir. Mme d'Auxilly se servit de lui pour rallumer l'amour d'un financier libéral et exciter sa jalousie. M. de Ruffey se lassa de jouer ce rôle et se détacha de cette femme, qu'il avait aimée de trop bonne foi. Elle

quitta cet amant, qu'on nommait M. de Baugé, après l'avoir à demi ruiné... Ayant augmenté et assuré sa fortune, elle épura ses sentiments et visa au bel esprit. Le président Bouhier, quoique déjà fort âgé, conçut pour elle une belle passion qui dura plusieurs années. L'âge lui ayant enlevé ses agréments, elle s'attacha M. Michaut en qualité de complaisant et de bel esprit ; elle le fixa par l'espérance d'un dîner quotidien.....

Mme de Montaugé s'intrigua beaucoup aussi pour nuire à l'Académie et contrarier les projets patriotiques de M. de Ruffey, quoique sa proche parente et qu'elle lui eût l'obligation de la remise d'une succession de cent mille francs qu'il avait faite à son mari. Mais l'amour de sa santé l'emporta sur la reconnaissance : M. Raudot, un des conjurés, était son médecin ; il la sollicita vivement d'employer son crédit auprès de M. de Fontette, vieux galant de cette dame, pour faire réussir la conjuration. [Celui-ci, à son tour, essaya d'y gagner M. Fleutelot.]

Mme de Montaugé avait l'esprit d'une hauteur et d'une aigreur insupportable... Elle était la plus ennuyeuse de toutes les femmes par l'usage où elle était de parler toujours d'elle-même et de dire les choses les plus triviales et les moins intéressantes avec un ton d'emphase et d'importance.... Aux défauts de son caractère elle joignait une bassesse d'âme et un intérêt sordide qui influaient sur toutes ses actions : elle refusait le nécessaire à ses enfants et se montrait si mauvaise joueuse qu'on eût dit qu'elle jouait pour gagner sa vie....

Pour ne pas rester fille, elle fut obligée de se rabattre sur un cadet de famille.... Malgré les obligations qu'il lui avait de sa fortune, il fut forcé de recourir à des moyens violents pour dompter et corriger son humeur trop impérieuse. La jalousie de son mari, qui n'était pas sans fondement, eut grande part à leur mauvais ménage et à la satisfaction qu'elle eut de devenir veuve. »

106 (*240*)

« *La plus indiscrète des femmes...* »

Mme d'Enneval (v. note 98). Elle mourut peu après, en regrettant d'être entrée dans la conjuration contre l'Académie.

107 (*241*)

« *Un académicien lui rendit visite....* »

M. Trullard, arpenteur de la maîtrise de Dijon. Il s'était aliéné M. de Champrenaut, maître particulier de Dijon, pour n'avoir pas

voulu se prêter à certains arrangements (« la probité n'est pas la vertu ordinaire des officiers des maîtrises »), et M. de Marisy, grand maître des eaux et forêts en Bourgogne, « probablement de part avec lui dans toutes les friponneries qui se faisaient ». Interdit par ce dernier, il en appela au Parlement, qui cassa l'ordonnance ; et M. de Champrenaut dut vendre sa place [1].

108 (*245*)

« Si le projet des conjurés avait pu réussir, l'Académie serait retombée dans le néant. Tous les gens de distinction l'auraient abandonnée pour n'être pas présidés par un polisson... M. de Ruffey sauva l'Académie comme Cicéron avait sauvé Rome en découvrant la conjuration de Catilina. »

109 (*246*)

« *M. de Ruffey alla voir... un des directeurs...* »

L'abbé Bureau de Livron, conseiller clerc au Parlement, directeur triennal de l'Académie, « honnête homme et de bonnes mœurs, mais d'un esprit des plus bornés. Il était grivois et gros plaisant et grand faiseur de mauvaises pointes dont il amusait la société, n'ayant rien de mieux à lui offrir... Il avait pris le parti de se conduire par les lumières de M. Fleutelot [2]... »

110 (*247*)

« *Un des séducteurs de celui-ci.* »

M. Bouillet (v. note 60).

1. Trullard, (A. 1761 ; V. 1779. Mort 1780 (Milsand, F. Baudot 243, f. 46). Le 1er vol. des *Mém. de l'Acad.* contient de lui une « Dissertation sur une nouvelle manière de faire les aimants artificiels » (p. 66). M. Champrenaut (l'auteur du *Mercure dijonnais* écrit Chanrenaut) passa aux Iles vers 1777, devint procureur du roi d'une sénéchaussée et de l'amirauté de St-Domingue, et mourut vers 1785 (*Mercure dij.*, p. 107, note).

2. Jean Léonard Bureau de Livron, né en 1705, chanoine de l'église cathédrale de Chalon-sur-Saône. Conseiller clerc 1745 (Des Marches, p. 64). Mort, sans doute, en 1765 (et non 1745, comme l'imprime Des Marches) ; directeur de l'Acad. en 1763 (F. Baudot 243, f. 26 ; et non 1764, comme le dit Milsand), remplacé en 1766 par Gauthier (Milsand, *Notes et documents*, liste des directeurs).

111 (*249*)

« *Un académicien dont il connaissait la faiblesse.* »

M. Chardenon. « M. Hoin l'avait séduit autant par de beaux mensonges que par son ton important et impérieux. »

112 (*251*)

« *Un des plus zélés...* »

M. Gelot (v. note 28).

113 (*253*)

« M. de Ruffey... avait eu quelque dessein de faire élire M. de Brosses chancelier, parce qu'il avait remarqué qu'il avait envie de l'être... Mais l'absence de M. de Brosses l'obligea de prendre un autre parti [1]... »

114 (*254*)

Quatre directeurs présents à l'assemblée :

M. Fleutelot, l'abbé de Livron, M. Colas et M. Rousselot.

M. Colas, avocat général, était « un homme froid, plat, fade et peu spirituel, qui passait une partie de son temps à faire de la tapisserie et du filet chez des bourgeoises... » Médiocre orateur, « il ne craint pas de piller M. Daguesseau et les autres écrits des grands maîtres ». ...Assidu aux séances de l'Académie pendant la première année qu'il y fut directeur, « il s'ennuya de n'y rien comprendre et cessa d'assister aux assemblées ordinaires [2] ».

M. Rousselot, maire de Dijon et en cette qualité cinquième directeur, avait succédé à M. Marlot. Fils d'un bourgeois gentilhomme, qu'on appelait le marquis Rousselot, et mari d'une femme chez qui l'art gâtait les dons de la nature, « M. Rousselot fit peu parler de lui tant qu'il ne fut que maître des comptes ; mais le crédit de M. le

1. Le président de Brosses deviendra vice-chancelier de l'Acad. en 1770, à la place de Ruffey, et chancelier en 1772, à la place de Poncet de la Rivière.

2. Étienne-Henri Colas (1732-1799). Avocat général, 1753. Entra dans les ordres en 1784 et devint doyen de Vézelay (Des Marches, p. 175). Il avait succédé, comme directeur, à Quarré de Quintin.

comte de Vienne, amoureux de sa femme, lui ayant procuré la place de maire de Dijon, il eut l'occasion de développer ses talents, d'avoir des vues utiles et de les remplir à la satisfaction du public ». Estimé du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, « il obtint la place utile de secrétaire des États de Bourgogne [1]».

115 (255)

Réclamation des directeurs contre les nouveaux statuts.

L'Académie s'en trouva bien. « En abolissant les nouveaux statuts, ils mirent l'Académie dans l'heureuse nécessité d'en refaire d'autres, beaucoup plus avantageux à cette compagnie et presque destructifs de l'autorité des directeurs... »

116 (258)

Proposition partiale et captieuse décidée en faveur de la cabale.

Il s'agissait de diminuer le nombre des voix contraires à M. Michaut. C'est ainsi que les voix de MM. Picardet frères [2], et celles de MM. Maret, oncle et neveu, ne furent comptées que pour deux voix...

1. Nicolas-Claude Rousselot, maître ordinaire à la Chambre des Comptes depuis 1745, vicomte-mayeur de 1763 à 1770 ; secrétaire en chef des États de Bourgogne en 1770. (*Mercure dij.*, p. 170, note ; cf. *Armorial de la Ch. des Comptes*, p. 277.)

2. Claude Picardet, né à Is-sur-Tille en 1727, conseiller à la Table de marbre à Dijon ; A. : 1756 ; P. : 1764 (Milsand). C'est lui que Voltaire voulut faire passer pour l'auteur du *Droit du Seigneur*, quand il eut renoncé à faire endosser à Legouz la paternité de cette comédie (v. les lettres à Damilaville, 24 août 1761, et à d'Argental, 7 septembre ; il écrit dans cette dernière : « J'ai demandé à M. de la Marche » (le président Fyot de la Marche, dont Legouz était parent) « le nom de quelques académiciens de Dijon mes confrères ; il m'a nommé un Picardet. Picardet me paraît mon affaire. Je veux que Picardet soit l'auteur du *Droit du Seigneur*. Picardet est mon homme ! Voici donc la préface de Picardet ; puisse-t-elle amuser mes anges ! » (éd. Beuchot, LIX, p. 591). A l'Académie de Dijon il lut notamment un Poème géorgique, en six chants, sur les Fleurs, et un mémoire, imprimé dans les *Mém.* de l'Acad., t. II, p. 130 : *Considérations sur les écoles où l'on enseigne l'art du dessin* (30 juillet 1767). Enfin en 1784 il fut nommé directeur du Jardin botanique (F. Baudot 243, f. 51).

Henri-Claude Picardet, né à Dijon en 1728, chanoine de l'église Saint-Jean ; A. : 1756 ; P. : 1763 ; V. : 1786 (Milsand). Écrivit plusieurs ouvrages sur l'éducation (Dijon, 1756 et 1763) ; son *Histoire des deux Abdalonymes* est un roman moral destiné à l'instruction de la jeunesse. Avait entrepris *la*

117 (*261*)

Un directeur, ami de M. Michaut :

M. Rousselot.

118 (*264*)

Il y eut six voix pour M. Michaut :

MM. Rousselot, Bouillet, Hoin, Guyot, Raudot et Fournier.

119 (*267*)

« M. Michaut n'osa se montrer pendant plusieurs jours : son aventure... fit l'amusement de toute la ville : on ne l'appela plus que le président Michaut... On le chansonna malignement... » (Suivent trois chansons, qui plurent, dit R., par leur naïveté et leur vérité, et qu'il commente avec complaisance : nous n'avons pas les mêmes raisons de leur être si indulgents.) « Il parut une autre plaisanterie ingénieuse au sujet des troubles de l'Académie, qui caractérisait parfaitement ceux qui les avaient excités. Elle était intitulée : Extrait des observations météorologiques faites par l'Académie de Dijon en l'année 1764 :

Vents qui ont soufflé contre l'Académie :

L'Aquilon..................	M. Hoin.
Le vent de traverse..........	M. Raudot.
Le vent de galerne..........	M. Michaut.
Le vent du ponent..........	M. Guyot.
Le vent coulis..............	M. Fournier.
Le zéphire.................	M. Bouillet. »

120 (*271*)

M. le marquis de la Tour du Pin, commandant en Bourgogne.

« Il est d'une maison qui prétend descendre des anciens dauphins du Viennois, dont elle porte les armes écartelées avec celles de La

Grande apologétique, ou réfutation de toutes les hérésies ; mais sa mauvaise santé lui fit abandonner cet ouvrage. Prieur du village de Neuilly (les-Dijon), y avait fondé un prix de vertu, « institution qui, pour un autre sexe, rivalisait avec la cérémonie de la rosière ». (Girault, *Essais sur Dijon*, p. 506.

Tour. Le Parlement de Dauphiné a refusé d'autoriser cette prétention... Son père, qui portait le nom de La Charce, avait épousé une Choiseul et demeurait en Bourgogne dans sa terre de Fontaine-Française... » Ayant peu d'ordre et de conduite, il laissa à ses enfants la fortune la plus médiocre. L'aîné, dont il est ici question, « était d'une belle figure et, joignant à un nom distingué des talents et du mérite, épousa Mlle Bertin, dont la dot a monté à plus de soixante mille livres de rente... » Le prince de Condé, qui l'aimait, « lui a écrit des lettres où il développe ses connaissances dans l'art militaire et la bonté de son cœur, qualité rare dans les princes... M. de la Tour du Pin a beaucoup d'esprit naturel, qu'il cultive par l'étude et la lecture des bons livres [1]... »

121 (*273*)

... « M. Amelot (intendant), quoique fils d'un ministre d'État, n'avait rien que de médiocre dans l'esprit et la figure. Il aimait les plaisirs et avait peu d'acquis et d'expérience : un bon secrétaire et un bon cuisinier lui étaient plus nécessaires qu'à un autre intendant pour le faire passer : aussi avait-il su se pourvoir de ces deux passeports [2]. »

122 (*273*)

« *L'éloquence de leurs discours...* »

... Celui de M. Amelot « fut trouvé si bon qu'on jugea qu'il n'était pas de lui, mais d'un de ses secrétaires... »

123 (*275*)

« Il eût été absurde de proposer à quelqu'un de donner gratuitement à l'Académie une somme quelconque : il fallait attacher à cette libéralité un objet de gloire qui flattât délicatement l'amour-propre du donateur... M. de Ruffey s'adressa à M. le marquis du Terrail, son parent, homme riche et généreux, dont il connaissait le goût pour les Lettres et les Sciences, qu'il cultivait avec distinction. Il lui proposa, à l'exemple des La Force, des Villars, des Tallard, des Belle-Isle et

1. H. : 1765 (Milsand). Maréchal des camps et armées du roi, commandant en chef en Bourgogne de 1765 à 1789. Sa femme était la fille de Bertin le riche trésorier des parties casuelles. (*Mercure dij.*, p. 186.)

2. Amelot de Chaillou, intendant des provinces de Bourgogne, Bresse et Bugey, H. : 9 août 1765 (Milsand).

autres, de fonder dans l'Académie de Dijon, patrie de son père, un prix à perpétuité, dont la distribution annuelle renouvellerait à jamais aux yeux de la postérité la générosité du fondateur et la reconnaissance de l'Académie. M. du Terrail goûta ce projet, mais en remit l'exécution... »

Il était fils de M. Durey de Sauroy, trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui d'un mariage secret, puis déclaré, avec M[lle] d'Estaing, avait eu deux enfants : une fille, qui épousa le duc de Brissac, depuis maréchal de France, et un fils, le marquis du Terrail. Celui-ci, « après avoir servi avec distinction en qualité de capitaine, fut fait colonel du régiment de la reine et par son mérite est parvenu au grade de maréchal de camp. Il avait épousé M[lle] de Guébriant, dont il a eu plusieurs enfants morts en bas âge ; il épousa en secondes noces M[lle] de Crussol Montausier, dont il n'a pas encore de postérité ».

Beaucoup d'agrément et de délicatesse dans l'esprit. A fait de la poésie et même des pièces de théâtre. M. de Ruffey craignait que l'abbé Le Blanc, fort lié avec M. du Terrail, pour se venger du refus qu'on lui avait fait du titre d'honoraire, ne travaillât à ralentir son zèle et sa bonne volonté. M. du Terrail fut flatté de recevoir ce même titre : il envoya à l'Académie plusieurs de ses ouvrages qui y furent applaudis et entama avec elle une correspondance. Un lot de 80.000 francs, qu'il gagna à la loterie de la Compagnie des Indes, acheva de le décider. Agréable surprise faite à l'Académie par M. de Ruffey, lorsqu'il porta à sa connaissance la libéralité de M. du Terrail ; seul M. Michaut ne sut que balbutier et donna les marques du plus vif saisissement.

« L'acte de fondation d'un prix annuel de 400 fr., faite par M. le marquis du Terrail et dame de Crussol d'Uzès Montausier son épouse, fut passé à Paris le 9 avril 1766. En reconnaissance de cette donation, l'Académie délibéra d'accorder à l'aîné de la famille de M. du Terrail une place d'honoraire, tant que la branche des descendants de Pierre Durey, son aïeul, subsisterait [1]... »

1. Durey, marquis du Terrail, maréchal des camps et armées du roi, et son lieutenant général dans le Verdunois (*France litt.*, I, p. 86 (B. N. R. : 23 avril 1762 Milsand). Mort en juin 1770 (F. Baudot 243, f. 35). Le 1[er] vol. des *Mém.* de l'Acad. contient (p. 361) les « vers adressés à M. le marquis du Terrail sur le lot considérable qu'il a gagné à la C[ie] des Indes, par M. de Ruffey. » La Table des registres, F. Baudot 9, donne les titres de ses ouvrages. Citons : *Le masque*, roman (1750, v. *France littéraire*, II, p. 382), *La princesse de Gonzague*, roman (1756, *ibid.*, II, p. 476), *Lagus*, tragédie (imprimée et non représentée, 1754, *ibid.*, I, p. 413), *Projet relatif à la noblesse de France* (Paris, in-4). En 1763 il envoya à l'Académie un ballet héroïque en trois actes, avec prologue : *Les effets de l'amour et de l'amitié*. Maret lut son éloge à la séance du 18 août 1771.

124 (277)

M. de Ruffey proposa, lors du choix des sujets de prix, de choisir trois sujets et de laisser à M. du Terrail le choix définitif. M. Guyot l'accusa de vouloir se rendre maître du prix. Il proposa encore d'envoyer une lettre circulaire à toutes les académies du royaume pour leur faire part de cet événement : cette proposition passa de si mauvaise grâce qu'il dédaigna d'en profiter. Enfin M. Maret « témoigna la plus grande répugnance à publier le bienfait de M. du Terrail dans la première séance publique, ainsi que dans les journaux. Il en agit de même en publiant l'Histoire de l'Académie : il fallut que M. de Ruffey lui parlât et lui écrivît avec la plus grande vivacité et fit agir l'Académie pour l'obliger à faire part au public de la reconnaissance de ce corps envers M. du Terrail [1]... »

125 (280)

« *Les femmes même voulurent s'en mêler...* »

« M[me] de Montmort, femme respectable, mais plus opiniâtre que spirituelle, embouchée par M. de Fontette, déclama contre l'abolition de l'ancien prix sous prétexte de sa parenté avec le fondateur, qu'elle n'avait jamais vu ni connu. »

126 (281)

Un magistrat qui en jugeait sur le rapport de M. Fleutelot...

M. Fyot de la Marche Neuilly, d'abord garde des sceaux de la chancellerie de Dijon, puis ministre plénipotentiaire vers la république de Gênes. Il avait « des mœurs, de la probité, de l'esprit et des connaissances ; mais son esprit scrupuleusement minutieux le rendait peu propre aux affaires. » Affable et poli, mais cérémonieux à l'excès ; d'ailleurs d'une humeur sauvage qui le dérobait souvent au commerce de ses amis pendant plusieurs semaines. Une sévérité pédantesque le faisait plus craindre qu'aimer de sa femme et de ses enfants [2].

1. Voici en quels termes Maret, dans son *Histoire de l'Académie*, parle du legs de M. du Terrail : « M. Durey, marquis du Terrail, philosophe généreux et patriote éclairé, non content de cultiver les lettres avec succès, a voulu contribuer encore à leur perfection. Il connait les bons effets que peut produire l'émulation et s'est associé à la gloire du fondateur de cette académie en fondant, de concert avec M[me] de Crussol d'Uzès de Montausier, son épouse, un prix de 400 livres » (*Mém.* de l'Acad., I, p. xxxviii).

2. Jacques-Philippe Fyot de la Marche, seigneur de Neuilly et autres

127 (*284*)

Un parent de M. de Fontette...

M. de Brosses, cousin de M. de Fontette. Il « voulut du moins lui sauver la honte du jugement que l'Académie allait prononcer... ».

128 (*286*)

« On n'aurait jamais pensé que l'Académie dût être exposée à l'avidité des fermiers généraux : la protection dont le roi honore les Sciences devrait les mettre à l'abri de leurs poursuites ; mais le besoin qu'on a de leur argent leur donne un crédit auprès des ministres, dont ils ne craignent point d'abuser. Ils savent donner une extension aux lois les plus positives : des interprétations forcées en leur faveur favorisent leurs exactions tyranniques, qu'ils font autoriser par des décisions du Conseil dictées par les commis des intendants des Finances, qui sont communément à leurs gages. Ils prétendent vous faire grâce de ne vous écorcher qu'à demi en réduisant à moitié la plus injuste demande[1]... »

lieux), 1702-1774 (Foisset, *Le prés. de Brosses*, p. 527), conseiller, garde des sceaux de la chancellerie de Dijon 1722 (Petitot, p. 233). Nommé ministre plénipotentiaire à Gênes en 1753 (*Mercure dij.*, p. 63). Quand son neveu Jean-Philibert fut maintenu par Maupeou à la tête du Parlement (1771), il lui ferma sa maison (Des Marches, p. 114).

1. Citons quelques lignes d'une amusante lettre écrite par Ruffey à Lebault et conservée par la Bibl. de Dijon (ms. 1627, f° 93) : « Le sort de l'Académie de Bourgogne est d'être attaquée par tous les vices. Elle a déjà triomphé par mon secours de six vices capitaux ; elle implore le vôtre contre le septième, avec lequel elle est actuellement aux prises. Ce dernier ennemi n'est pas le moins dangereux : vous en conviendrez quand vous saurez que c'est l'avarice. Un de ses suppôts, dit Bonard, aucunement parent de celui dont la mémoire est encore révérée parmi nous pour son attachement au beau sexe, nous a régalés d'une semonce anti-académique où le traître, avec une barbare politesse, nous invite à lui laisser lever double dîme sur le pécule des Muses et sur les lauriers d'Apollon. Cette injure intéresse toute la république des Lettres. Vous êtes devenu un de ses plus zélés citoyens : ce titre doit vous engager à nous prêter main-forte contre les attaques sacrilèges de Plutus.

Vous êtes en liaison avec M. de Propiac qui, quoiqu'un de ses ministres, pense souvent au-dessus de son état. Je vous prie de le voir... »

Suivent une lettre au prince de Condé et plusieurs lettres à M. du Terrail sur le même sujet.

129 (*287*)

M. le marquis de Paulmy.

« Malgré les occupations du ministère où il a été employé et ses ambassades de Suisse, de Pologne et de Venise, dont il a même profité pour augmenter ses connaissances et la bibliothèque immense qu'il a formée lui-même, il est membre de l'Académie Française et honoraire de celle des Belles-Lettres et de celle des Sciences. L'Académie de Berlin s'est fait honneur de l'associer à ses travaux...

M. de Paulmy, ayant épousé Mlle de la Marche, fille du premier président au Parlement de Dijon, fut pour ainsi dire naturalisé bourguignon par ce mariage, qui autorisa l'Académie de Dijon à lui offrir une place d'honoraire qu'il accepta avec reconnaissance [1]. »

130 (*290*)

« M. l'abbé Le Blanc est né à Dijon. Sa famille était au-dessous du médiocre : son père, après avoir exercé quelque temps l'office de commis dans un greffe du Parlement, manquant de fortune, prit l'emploi de geôlier de la Conciergerie. Ce père, très borné et pensant bassement, était incapable de lui donner aucun principe d'éducation. Il gourmanda la jeunesse de son fils avec une sévérité mal entendue, qui contribua à augmenter la dureté naturelle de son caractère.

M. l'abbé Le Blanc fut désigné à l'état ecclésiastique par un oncle qui lui résigna un canonicat du revenu le plus modique. Quoiqu'il eût fait des études médiocres, l'exemple de quelques amis qui cultivaient la poésie l'engageait à s'y appliquer : il préluda dans cet art par des essais qui annonçaient quelque talent. Après la mort de son oncle, se voyant sans ressource, il prit le parti d'aller à Paris, où il vécut pendant plusieurs années presque dans la misère ou aux dépens de quelque femme âgée qui payait à bon marché ses jeunes talents.

1. Marc-Antoine-René de Paulmy (1722-1787), maître des requêtes, fils de M. d'Argenson, ministre des Affaires étrangères, et neveu du ministre de la guerre. Adjoint à son oncle à partir de 1751 et ministre lui-même de 1757 à 1758 (*Mercure dij.*, p. 25, note). H. N. R. : 1766 (Mils.). Il est surtout célèbre par sa magnifique bibliothèque, qu'il vendit au comte d'Artois et qui est aujourd'hui la Bibliothèque de l'Arsenal. Il avait épousé Mlle de la Marche, fille du président Claude Philibert. Le *Mercure dij.* parle des fêtes données à Dijon en son honneur en 1752 (p. 56-58) et 1755 (p. 88). L'extrait de la Table des Reg. (F. Baudot 243) mentionne, à la date de 1767, la « proposition de M. de Paulmy au sujet du droit d'amortissement » et l'offre faite par M. de Ruffey d'un contrat sur l'Hôtel de Ville en échange des contrats sur la Bourgogne. Cette offre fut « acceptée avec reconnaissance ».

M. l'abbé Le Blanc s'étant procuré quelque connaissance tant de gens de lettres que d'amateurs opulents, il en reçut quelques secours qui l'aidèrent à subsister. Il leur faisait présent aux étrennes de bijoux de la valeur de deux ou trois louis chacun : ils lui en rendaient d'autres valant le double ou le triple de son présent. Un d'entre eux lui légua par son testament une somme de mille écus avec cette clause en latin : « ob probitatem in inopia. » Cette nouvelle façon de donner révolta son amour-propre : malgré son extrême besoin il ne se résolut qu'avec peine à accepter ce legs sur la parole de ses amis, qui l'assurèrent que cette clause lui faisait honneur.

M. l'abbé Le Blanc se fit connaître avantageusement par un recueil d'élégies, qui furent vivement critiquées par M. Michaut, qu'il avait cru son ami. Quelques années après, il donna au Théâtre français sa tragédie d'Abensaïd, qui lui procura de la réputation. Ses ennemis ont prétendu que cette pièce n'était pas de lui, mais de M. le comte de Nocé, qui le logeait ; d'autres ont dit qu'il n'en avait fait que les vers. Ces bruits ont été autorisés par sa conduite, n'ayant fait depuis aucune autre pièce de théâtre, et même rien qui valût cet ouvrage.

M. l'abbé Le Blanc, à titre d'auteur, fut reçu dans plusieurs bonnes maisons de Paris et s'introduisit chez quelques gens de la Cour et chez les étrangers distingués où il trouvait des dîners habituels en bonne compagnie, quoiqu'il n'en eût aucunement le ton, s'étant toujours piqué d'une franchise dure et grossière qui lui a fait beaucoup d'ennemis.

On lui a proposé plus d'une fois de se charger de l'éducation de quelque jeune seigneur dont la maison lui aurait procuré un sort honnête et utile et aurait travaillé à sa fortune ; mais il a toujours obstinément refusé ce parti, tant par amour de l'indépendance que par vanité, prétendant que dans cet état il serait devenu mauvaise compagnie et se serait exclu des honneurs littéraires auxquels il a toujours aspiré. Il poussait l'indépendance si loin qu'un jour, en présence de M. de Ruffey et peut-être pour qu'il en fût le témoin, il se refusa à une invitation que Madame du Maine lui envoya faire de venir à Sceaux. Il avait été introduit chez cette princesse par Mme la duchesse de Brissac, sœur de M. du Terrail, qui, en qualité de bourguignon et d'homme de lettres, le protège depuis longtemps. Il trouva un plus illustre protecteur dans la personne du comte de Clermont, prince qui lui donna une place dans la Société des arts qui s'assemblait chez lui. La réception de ce prince à l'Académie Française fut célébrée en 1753 par M. l'abbé Le Blanc dans une lettre pesante et diffuse adressée à M. le président de Ruffey, qui lui répondit avec plus de précision et de justesse.

M. l'abbé Le Blanc a fait une étude particulière de la connaissance des tableaux. Il composa deux brochures sur l'exposition au Louvre de ceux de nos peintres en 1747 et en 1753, où il parle en homme instruit. La réputation de ses talents en ce genre lui devint utile : il fut consulté et chargé par des amateurs opulents de l'achat de tableaux d'un grand prix dans les ventes qui s'en faisaient. Outre les présents qu'il en reçut, cela lui donna occasion de brocanter incognito. Il composa un cabinet précieux de tableaux et autres meubles de goût, que M. de Ruffey, au bout de douze ans, trouva entièrement changé et renouvelé.

M. de Marigny, surintendant des bâtiments du roi, le jugea digne de l'accompagner dans son voyage d'Italie. Il répondit mal à cet honneur : dès la troisième journée M. de Marigny fut dégoûté de sa familiarité et de ses contrariétés et fut forcé de le haïr et de le mépriser. Pour s'en venger et s'amuser à ses dépens, il fit déguiser en Pantalon un de ses laquais, qui avait de l'esprit et de l'intelligence et savait l'italien : ce masque aborda M. l'abbé Le Blanc au milieu d'une rue de Venise, lui prodigua les louanges les plus outrées, les témoignages du plus grand respect et de la plus grande estime de la part de sa nation. L'abbé enthousiasmé s'enivra à longs traits de la fumée de cet encens grossier et ne manqua pas de publier sa bonne fortune au souper de M. de Marigny ; mais les ris du laquais qui avait fait le personnage de Pantalon découvrirent à toute l'assemblée la vérité humiliante de cette comique aventure.

Son amour-propre essuya quelques autres mortifications qui décelèrent son ignorance, qu'il croyait cacher par un ton décisif et hardi qui en imposait à ceux qui ne le connaissaient pas. Il prit en Italie pour le tableau précieux d'un grand maître un tableau peint sur le battant d'une armoire où il était conservé. Raisonnant à Dijon sur l'architecture du portail de l'église de St-Michel, il jugea cet édifice bâti en 1635, quoiqu'il fût de cent ans plus ancien, se laissant tromper par un milliaire qu'il découvrit dans une des pièces de ce portail bâti à plusieurs reprises.

Le goût manquait à M. l'abbé Le Blanc ; il était trop opiniâtre et trop glorieux pour en acquérir en consultant les autres. Il avait de l'esprit et un gros bon sens qu'il qualifiait de philosophie ; mais l'excès de son orgueil grossier et exclusif révoltait tout le monde et altérait l'estime que ses bonnes qualités pouvaient inspirer pour lui.

M. l'abbé Le Blanc a cependant eu des amis d'un mérite distingué : M. du Terrail, M. de la Chaussée, M. de Buffon, qui lui ont rendu de grands services. Ce dernier lui procura la connaissance de milord Kington, qui à sa recommandation l'emmena en Angleterre, où il

séjourna un an chez ce milord. Ce voyage lui a fourni le sujet de ses Lettres sur les Anglais, ouvrage qui lui a fait honneur, mais dans lequel on lui a reproché avec raison de s'occuper souvent plus de lui-même que de son objet.

Les défauts de M. l'abbé Le Blanc étaient des défauts de son caractère plutôt que de son cœur. Il était serviable, bon ami et honnête homme ; mais sa maladresse à parler à tout propos de sa probité faisait douter de la réalité d'une vertu qu'il voulait rendre exclusive à sa personne. Il s'attira par sa dureté et son insolence la haine de tous lés auteurs. MM. Robé, Bret, l'abbé Desfontaines, Fréron l'accablèrent de traits satiriques. Il eut le crédit de faire enfermer ce dernier à Vincennes, ce qui l'humilia sans le faire taire. Piron fit sur lui une plaisanterie qui amusa tout Paris : il répondit à quelqu'un qui lui demandait son adresse qu'il logeait toujours dans la rue des Bons-Enfants chez son cordonnier, qui se trouvait être un maréchal. M. de Ruffey fut un jour témoin de la férocité de son caractère. Se promenant avec lui au Palais Royal, l'abbé Desfontaines le salua en passant et lui dit qu'il était son serviteur ; l'abbé Le Blanc lui répondit : « Et moi, je ne suis pas le serviteur d'un coquin comme vous. »

C'est cette dureté qui lui a fermé depuis vingt ans la porte de l'Académie Française, les académiciens craignant les ruades d'un tel confrère. Il a remué ciel et terre pour cet objet : le crédit de M. de Buffon, de M. de Cossé, de Mme de Pompadour même n'ont pu lui obtenir ce qu'il désire si ardemment. Il ne se rebute pas cependant : il compte sur son mérite et sur sa persévérance. Ses fréquentes tentatives ont fait le sujet d'une fable allégorique qui paraît faite de bonne main, mais dont on ignore l'auteur. Cette fable est intitulée : le Dogue.

Un prince avait une meute d'élite
De chiens égaux, hardis et bons veneurs,
De tout gibier connaissant le mérite,
Bref réputés pour les plus beaux hurleurs.
Chaque semaine avaient trois fois curée,
Et n'était chien dans toute la contrée
Qui n'estimât une insigne faveur
D'être compté dans la meute royale.

Un certain dogue à voix rauque et brutale
Depuis vingt ans briguait un tel honneur,
A tous venants vantait avec scandale
Ses grands exploits, sa force et sa vigueur.
« Écoutez-moi ! je suis un philosophe,
Ami des grands, des petits protecteur.

En Germanie on connaît mon étoffe :
J'y fus prisé par plus d'un Électeur.
En Albion parmi mes camarades
J'ai su briller à force de bravades :
Sur ma parole on m'y croit un docteur.
Delà les monts j'eus moins de réussite :
Ces Pantalons savent-ils au mérite
Donner le prix ? je suis un dogue enfin,
Et pour leur plaire il faut être un doguin.
Mon ferme esprit dédaigne les bassesses
Que le vulgaire appelle politesses.
Il me suffit d'être de moi content.
Qu'on m'applaudisse, ou qu'on craigne ma dent ! »

Ainsi Mouflard aboyait son mérite ;
Mais pour la meute en vain il sollicite.
Un lévrier d'esprit et de bon sens
Lui dit : « Ami, vous perdez votre temps.
Un vain espoir vous trouble ; être à sa place
Est à mon gré le premier des talents.
Quoi ! pourriez-vous avec si lourde masse
Suivre la meute et fournir à la chasse ?
Vous n'y feriez que des pas chancelants.
Je sais courir, et le barbet rapporte :
Le dogue est fait pour garder une porte. »

Maître Mouflard, les yeux étincelants
A ce propos, gronde et montre les dents.
Le lévrier, craignant peu sa poursuite,
Trouve à l'instant son salut dans la fuite [1].

1. L'abbé Deberre a donné des extraits de cette notice, avec une grave faute de copie, p. 272, l. 15-16. Il a publié aussi une lettre inédite de Ruffey à M. du Terrail, qui faisait de sa libéralité la condition de l'élection de l'abbé Le Blanc à l'Académie de Dijon (p. 273-4).

Jean-Bernard Le Blanc (abbé), 1707-1781, membre des académies Della Crusca et des Arcades de Rome, de l'Institut de Bologne, de l'Acad. de Dijon et de la Société académique des arts de Paris. Liste de ses œuvres dans la *Galerie bourguignonne* (II, p. 114-115) ; notamment : *Élégies* 1731 ; la critique de Michaut imprimée en 1734, avec des *Réflexions sur l'élégie en général et en particulier* ; v. Goujet, Bibliothèque française, III, p. 278-285 ; *Aben-Saïd, empereur des Mogols*, trag. en vers, 1735 ; *Lettres d'un Français sur les Anglais*, 3 vol., 1743 (réimpr. en 1749, 51 et 58) ; *Lettre sur les tableaux exposés au Louvre*, 1747 ; *Observations sur les ouvrages de l'Académie de peinture et de sculpture*, 1753 ; *Le Patriote anglais*, 1756. La lettre dont parle Ruffey sur l'élection du comte de Clermont à l'Acad. Française est conservée, avec la réponse de Ruffey,

131 (*291*)

L'abbé Le Blanc voulait être honoraire...

Comme M. Michaut. Mais la « place qu'occupe M. Michaut est un abus à réformer à sa mort, pour qu'il ne puisse jamais servir d'exemple ».

132 (*293*)

Ont « indiscrètement ambitionné » le titre d'honoraire : un professeur de mathématiques...

L'abbé Jurain (v. note 97).

133 (*294*)

Un garde du corps :

M. Thomassin de Juilly. A servi avec distinction dans les gardes du roi, où il a obtenu quelques grades. Bourgeois gentilhomme, se fabriqua une généalogie et parvint à obtenir des lettres de confirmation d'une noblesse qui n'a jamais existé. « L'orgueil a nouvellement inventé cette supercherie favorable à l'amour-propre, sur laquelle le ministère ferme abusivement les yeux... »

Faisait des vers qu'il adressait aux dames et aux seigneurs de la Cour. Demanda et obtint des places dans les académies d'Angers et de Montauban, puis de Dijon. Sa lettre était d'une fatuité ridicule. Mécontent d'une place d'académicien non résidant, il écrivit à l'Aca-

à la Bibliothèque de Dijon (20.830). Le ms. des Œuvres académiques de la Société littéraire contient de lui une *Imitation d'Anacréon*, traduite (en vers) de l'anglais de Prior (lecture du 4 juillet 1753, ms. 482[1], f. 149). La même Bibliothèque possède encore de lui une « épître à M. le président Bouhier sur la nécessité d'établir à Dijon une Académie des belles Lettres » (Anc. Fonds 496, f. 232). L'abbé Deberre lui a consacré quelques pages (p. 101-106) et renvoie aux Goncourt : *Portraits intimes du XVIII*e s., p. 57-71 ; à Lanson : *Nivelle de la Chaussée, pass.*, et aux *Portefeuilles du prés. Bouhier*, publ. par Emm. de Broglie. V. aussi, sur ses protections, Foisset, *Le prés. de Brosses*, p. 528-9 ; Voltaire, *pass.*, notamment la lettre à d'Alembert, du 27 février 1761, où il dit qu'il voudrait voir l'abbé Le Blanc portier de l'Académie Française : « personne ne voudra plus entrer... » Les vers cités par R., et dont il ignore l'auteur, sont de Piron (lettre inédite de Rigoley de Juvigny, 8 juin 1774, Bibl. de Dijon, ms. 1627, f° 157) ; mais Rigoley, les trouvant trop satiriques, ne les a pas publiés dans son édition de Piron (7 vol., Paris, Lambert, 1776).

démie pour s'en plaindre : elle lui répondit que la place d'honoraire était réservée aux officiers de son corps, les places de gardes du roi, si honorables qu'elles fussent, étant cependant subalternes. Cette réponse mortifia sa vanité : il finit par donner sa démission [1].

134 (*295*)

Un avocat :

M. Cocquard, pensionnaire dans l'ancienne académie. Quand on voulut lui rendre cette place dans la nouvelle, il tergiversa et tira en longueur. On apprit qu'il voulait être honoraire : sa profession d'avocat s'y opposait.

135 (*296*)

De simples ecclésiastiques...

M. Colas. « Il avait quelques talents pour la Chaire, dont la disette d'orateurs sacrés augmentait le prix en province... Quelques années après, il se combla de ridicule en prèchant aux Ursulines de Dijon la béatification de la mère Angél... (*sic*)... Il alla cacher sa honte à Paris, où il a prêché pour se faire connaître... »

136 (*297*)

Un honoraire de l'ancienne Académie....

L'abbé Fabarel (v. note 14).

137 (*298*)

« Si M. l'abbé Fabarel avait repris son rang à l'Académie, il aurait été le plus ancien des honoraires, qu'il aurait prétendu présider, ce qui paraissait peu convenable... »

1. Thomassin de Juilly (le chevalier), à Arc en Barrois, N. R. : 12 décembre 1766 ; H. N. R. : 26 février 1773 (Milsand). Le ms. 1627 de la Bibl. de Dijon contient (f. 140 et suiv.) son discours de réception : *Que les Sciences, loin de corrompre les mœurs, ne tendent qu'à les perfectionner.*

138 (*299*)

Ancienne tour, dont l'abbé Fabarel s'était démis en faveur de l'Académie.

La tour carrée, « un des rares vestiges de l'ancien palais des ducs de Bourgogne, appelé depuis vulgairement le Logis du roi... M. l'abbé Fabarel n'était pas astronome ; il se servit de ce prétexte pour obtenir la concession de cette tour, où la chronique médisante a prétendu qu'il menait habituellement des filles. »

139 (*303*)

Le prince de Condé harangué à Dijon.

A son arrivée par la voix de l'ancien évêque de Troyes (Poncet de la Rivière), chancelier ; à son départ par celle de M. de Ruffey, vice-chancelier.

140 (*306*)

L'auteur du mémoire couronné en 1766 :

M. Roze, prêtre du diocèse de Besançon. Le sujet de ce prix « était de donner un traité élémentaire de morale, dans lequel les devoirs de la vie civile seraient expliqués et mis à portée de la jeunesse des collèges ». (Ouvrage fort augmenté depuis et imprimé en 2 vol. in-12, Paris, 1767.)

141 (*307*)

Le buste du prince...

Don de M. Legoux, qui « employa le ciseau du sieur Attiret [1]... pour sculpter le buste des grands hommes de la Bourgogne, dont il orna la salle de l'Académie. Celui du prince de Condé fut le premier. »

142 (*308*)

Louanges données au prince par le secrétaire (Maret), par l'ancien

1. 1728-1804. Auteur d'une statue de Voltaire, autrefois au foyer de la Comédie Française (Girault, *Essais sur Dijon*, p. 475).

évêque de Troyes, qui fit un discours sur la vraie gloire, par M. de Ruffey, qui le loua sous le voile de l'allégorie en récitant sa fable : La Vigne et le Laurier[1], par M. Picardet l'aîné, qui lut un chant de son poème sur les Fleurs (il y avait cousu quelques louanges pour le prince)[2].

143 (*309*)

Le prince de Condé « promit à l'Académie de faire porter à son suisse la livrée de la maison de Condé... »

Ce qui fut trouvé mauvais par les directeurs. Quant à M. de Ruffey, il s'en félicite, mais observe que « l'habillement de ce suisse coûta plus de 25 pistoles. Le prince, s'il eût été généreux.... en eût gratifié l'Académie... »

Ici R. entonne un dithyrambe sur le degré de gloire et d'honneur qui avait succédé à la bassesse et à l'avilissement de cette compagnie. Désormais « elle peut baisser, mais ne pourra jamais tomber et s'élèvera toujours aisément toutes les fois qu'il se trouvera à sa tête quelqu'un qui sache penser et agir. L'Académie se purgera insensiblement du mauvais levain de son ancienne constitution. L'ignorance et la paresse disparaîtront avec ceux qui s'en étaient fait une habitude méprisable : personne n'osera désormais s'y introduire sans y apporter l'amour du travail, quelques talents, ou au moins l'envie d'en acquérir et de les perfectionner. Le fondateur même, s'il revoyait la lumière, méconnaîtrait son ouvrage et serait agréablement surpris de voir changée en palais la chaumière qu'il avait édifiée ».

144 (*310*)

Le prince de Condé promit... son portrait.

Cette promesse n'a pas été tenue. Ruffey en donne pour raison les grandes dépenses du prince de Condé.

145 (*311*)

« Un fameux peintre en miniature... »

M. Venevaut, né à Dijon. Fut enfant de chœur de la Ste Chapelle

1. V. *Mém. de l'Acad.*, I, p. 365 ; Deberre, p. 277-8.
2. Date de cette solennité : 18 juillet 1766 (v. Milsand, *Notes et doc.*, p. 247 ; *Mercure de France*, novembre 1766, p. 135-152).

de cette ville. Ses talents supérieurs dans la miniature « l'ont fait connaître avantageusement tant à Paris qu'à la cour de Lorraine et lui ont procuré une place dans l'Académie de peinture. Ses portraits auraient été d'un plus grand prix s'il eût joint à la délicatesse du pinceau la perfection de la ressemblance ». Il fut reconnaissant à l'Académie de Dijon de se l'être associé sur la proposition de M. de Ruffey [1].

146 (*314*)

Piron « refusa l'honneur qu'on voulait lui faire de placer son buste à l'Académie ; mais M. Le Goux imagina d'escamoter sa physionomie par le moyen de deux dessinateurs qui l'allèrent voir de sa part : la mauvaise vue de M. Piron contribua à faire réussir cette innocente supercherie. On pourrait attribuer à un excès de modestie le refus du poète bourguignon, si l'on ignorait que son buste sculpté par Caffieri se trouvait placé dans son antichambre bien auparavant son refus... » [2].

147 (*316*)

« M. de Bourbonne, président au Parlement de Bourgogne, est d'un [manque un mot : caractère ?] doux, aimable et poli ; il a de l'esprit, beaucoup d'aménité et d'usage du monde. Sa mauvaise santé et ses fréquentes attaques de goutte peuvent contribuer à l'indolence qu'on lui reproche, dont le gros jeu peut seul le faire sortir.

Possesseur de la bibliothèque du président Bouhier, son grand père, une des plus belles du royaume pour un particulier, il y a puisé des connaissances utiles et agréables, qu'il a perfectionnées par les voyages d'Angleterre et d'Italie et par de fréquents séjours à Paris... » Riche cabinet de tableaux ; grande fortune. « Quoique fort dissipé par le

1. Milsand écrit, à tort, Vénevant. N. R. : 21 janvier 1763. Nicolas Venevault, mort à Paris 1775 (*Galerie bourg.*, III, p. 299). Le tableau dont parle Ruffey (miniature allégorique de la bataille de Friedberg) est décrit au tome I des *Mém. de l'Acad. de Dijon*, p. LIX.

2. Piron (Alexis), né à Dijon 1689, mort à Paris 1773 ; H. N. R. 1762 (Milsand). Son éloge, par Perret, lu le 23 déc. 1773 (Dijon, Frantin, 1774). V. Milsand, Bibliogr. bourg., p. 148, et Suppl[t], p. 21.

L'abbé Deberre signale une lettre du président de Brosses à R. (27 mai 1762) annonçant que « notre bon Piron, malgré sa répugnance connue pour toute place académique, a accepté celle que je lui offrais à Dijon » (Deberre, p. 271). D'après la Table des registres (F. Baudot 9) il aurait écrit lui-même à l'Acad. de Dijon pour solliciter une place d'honoraire (11 juin 1762). Il envoya à l'Acad. en 1768 une ode : *Orgies et bacchanales*, en 1772 une autre pièce de vers : *Épitaphe du genre humain* (*ibid.*).

commerce des femmes, M. de Bourbonne consacre cependant des moments à l'étude... Des chagrins domestiques... l'ont empêché jusques ici de venir à l'Académie et même de confirmer par sa réception le titre d'académicien qui lui a été donné [1]. »

148 (*317*)

«... M. Le Goux, conduit presque par hasard dans le cabinet d'histoire naturelle, fut du plus grand étonnement d'y trouver son buste ; il se plaignit de cette surprise et sortit pour se dérober aux compliments. Mais quelques jours après sa modestie devint moins austère : il s'accoutuma insensiblement aux témoignages de la reconnaissance de l'Académie... »

149 (*318*)

Poète que l'Académie « reçut presque malgré elle ».

« M. Poinsinet le jeune, connu à Paris par plusieurs ouvrages, mais encore plus par ses ridicules. Il avait fait connaissance avec M. de Ruffey chez M. de Voltaire qui, au retour d'un voyage d'Italie, l'avait reçu chez lui par bonté et lui donnait depuis cinq mois un asile contre l'indigence... »

Cinq ans après, il fit jouer à Dijon un divertissement en l'honneur du prince de Condé (1766)... « Il avait précédemment fait des tentatives pour entrer à l'Académie de Dijon, à laquelle il avait envoyé son poème sur l'Inoculation... M. de Frazans avança cette imposture que le prince désirait son élection, et il fut élu en l'absence de M. de Ruffey.

M. Poinsinet ne manquait pas d'esprit et de talents : il a fait quelques bons ouvrages, entre autres la petite pièce du Cercle, qui a fait dire de lui qu'il avait écouté aux portes de la bonne compagnie ; mais il était sot et organisé pour faire des sottises. Sa crédulité n'avait pas d'égale.... » Ruffey en cite plusieurs exemples.

« ....Ayant eu à Paris un procès malhonnête contre une fille publique à qui il refusa de rendre une montre qu'il avait pris (*sic*) d'elle en gage,

1. Marie-Antoine-Bernard-Claude Chartraire de Bourbonne (1737-1781), conseiller 1756, président à mortier 1758 sur la résignation de son père Jean-François-Gabriel-Bénigne (1713-1760) (Des Marches, p. 7 et 12). II. : 14 août 1767 (Milsand). Sur la bibliothèque du president Bouhier, dont il avait hérité (son père était le gendre de B.), v. Des Guerrois, *Le président Bouhier, sa vie, ses ouvrages, sa bibliothèque*, Paris, 1855 ; Emm. de Broglie, *Les portefeuilles du président Bouhier*, Paris, 1896.

quoiqu'il eût gagné ce procès par la forme, le public et l'Académie ne le crurent pas justifié. A la réquisition de M. l'ancien évêque de Troyes, son nom fut rayé des listes de l'Académie [1]. »

150 (320)

Académiciens de Dijon qui se sont rendus indignes de ce nom :

« De trois personnes de ce genre deux ont été réellement chassées (Bernard Piron et l'abbé Richard), l'autre se retira parce qu'il s'aperçut qu'on était peu content de lui. » C'était M. Briois, fils d'un avocat au Parlement de Dijon ; il était « fort disgrâcié de la nature, tant pour le corps que pour l'esprit... Il fit (à l'Académie) un discours sur le mariage, si mauvais et si plein d'obscénités qu'il scandalisa toute l'assemblée.... Ce petit homme s'attendait à des applaudissements : il sortit en colère de l'Académie, où il n'est plus rentré [2]. »

Il a été question plus haut de l'abbé Richard (v. note 43).

« M. Piron, fils d'un apothicaire de Dijon et neveu du poète Piron, avait quelques prémices de talents pour la poésie et la littérature, qu'il n'a pas cultivés, tant par le conseil de son oncle que par son goût pour la débauche. Ayant commis, avec des libertins de ses amis,

1. Antoine-Alexandre-Henri Poinsinet (1735-69). Poèmes, épîtres, tragédies, héroïdes, comédies (*le Faux Dervis*, 1757 ; *Sancho-Pança*, 1762 ; *le Cercle*, 1764 ; *le Sorcier*, 1764 ; *Tom Jones*, 1765 ; *La Réconciliation villageoise*, 1765 ; *le Choix des Dieux*, ou *les Fêtes de Bourgogne*, divertissement pour S. A. S. Mgr le Prince de Condé, 1766 (*La France littéraire*, I, p. 367-8).

Voir Voltaire, éd. Beuchot, LVI, p. 777, et LIX, p. 455.

C : 18 juillet 1766. Ruffey ne dit pas qu'il avait lui-même répondu au discours de réception de Poinsinet : « Il parlait de ses ouvrages, des suffrages dont l'avaient honoré Mgr le Duc et Mme la Duchesse d'Orléans, M. de Voltaire et l'Académie des Arcades, puis s'était arrêté sur le drame ingénieux dans lequel M. Poinsinet avait délicatement tracé l'éloge du héros protecteur de l'Académie.... M. de Ruffey lui exposa ensuite l'étendue des obligations qu'il contractait et lui fit sentir que, membre d'un corps respectable et respecté, il devait se faire gloire d'honorer une place qu'il avait désirée avec le plus vif empressement. » (Registres de l'Acad., III, f. 159.

Poinsinet fut expulsé de l'Académie (1768) pour avoir pris la qualité d'académicien de Dijon « dans un mémoire contentieux qu'il avait fait imprimer dans un procès qu'un homme délicat n'aurait jamais soutenu ». (*Ibid.*, IV, f. 177 et suiv.)

La note de Ruffey a été publiée par l'abbé Deberre, mais inexactement (p. 275-6) : il en a écourté et arrangé la fin.

2. Briois, avocat à Dijon, P. : 1744 (Milsand). Il fut élu le 9 janvier, lut son Discours sur le mariage les 31 janvier et 7 février, et démissionna deux ans après, le 18 février 1746 (F. Baudot 9).

des impiétés scandaleuses qui pouvaient lui faire redouter la sévérité des lois, si les égards que méritait sa famille n'en avaient arrêté l'effet, on lui fit dire de ne plus rentrer à l'Académie [1]. »

151 (322)

Divers protégés de M. Maret qui, impérieux et intrigant, voulait profiter de sa place pour se faire des amis et des partisans :

« François, jeune homme de Lorraine que Mme la comtesse de Rochechouart honorait de ses bontés et qui, à quatorze ans, montrait les plus heureuses dispositions pour la poésie. M. de Ruffey, pour l'encourager, le fit recevoir à l'Académie malgré les obstacles de son âge : mais là M. Maret voulut le protéger à son tour, s'empara de son esprit, et cette protection subalterne n'a servi qu'à le gâter : il n'a fait aucun progrès... [2]

1. Bernard Piron, né à Dijon 1718, mort 1812. A : 1740, P : 1746 (Milsand). Avocat au Parlement de Dijon ; habile, comme son oncle, à aiguiser l'épigramme et passionné pour la poésie (*Galerie bourg.*, II, p. 453-4). Reçu associé pour la classe de médecine en 1740, il avait passé à la classe de morale en 1744. Il lut à l'Académie : en 1744 un *discours sur la Calomnie* ; en 1746 une *ode sur la Mort*, une *ode sur les Femmes*, et une *ode sur les Psaumes*. Il donna sa démission le 9 août 1748 (F. Baudot 9, f. 220).

2. Nicolas-Louis-François de Neufchâteau (1752-1828). C'est le futur président de l'Assemblée Législative, membre du Directoire, ministre de l'intérieur, comte de l'Empire, président du Sénat, etc., membre de l'Institut en 1797, l'auteur de *Paméla* (1793) et autres ouvrages dont on trouvera les titres dans la *Biogr. univ.*, tome XIV. Notice dans la *France Littéraire* (1769) : « Associé des académies de Dijon, Marseille, Lyon et de la Société royale de Nancy. *Poésies diverses* (1765) ; *Vers sur l'Enfance*, dans le *Mercure* de juin 1765 et dans l'*Almanach des Muses* ; *Remerciement à M^rs de l'Académie de Dijon*, pièce insérée aussi dans *le Mercure* et le *Journal encyclopédique* ; *Pièces fugitives* (1766) ; *Vers à M. de Voltaire* placés dans tous les papiers publics ; *Poésies diverses de deux amis* (François et Mally, 1768) ». *Fr. litt.*, I, p. 270 ; II, p. 464, 469.

Les Registres de l'Académie (III, f. 42) mentionnent que François de Neufchâteau, fils d'un pauvre maître d'école de village, a été reçu à treize ans associé correspondant de l'Académie de Dijon (28 juin 1765). L'Acad. « espère de la sensibilité de cœur de M. François qu'appliqué à mériter toujours les bontés de ses protecteurs... il veillera sur lui-même avec précaution, surtout à l'âge dangereux où le cœur devient souvent le jouet et la victime des passions... »

Son discours de remerciement, en vers, lu à l'Acad. le 15 déc. 1765, est imprimé dans le 1er vol. des *Mémoires* de l'Académie (p. 355). Nous avons trouvé dans quelques papiers provenant de la vente des livres et mss. ayant appartenu à Ruffey, que M. Damidot, libraire à Dijon, a bien voulu nous permettre de consulter, trois rédactions successives de ce discours

Sauvade, minime, secrétaire de la Société littéraire de Clermont, à qui M. Maret avait demandé les anecdotes nécessaires pour composer l'éloge de M. de Féligonde [1]. M. Maret le fit recevoir à l'Académie de Dijon : le moine lui rendit le même service à Clermont [2]. »

Buchoz, « charlatan botaniste de Nancy... M. Maret le fit recevoir académicien de Dijon pour qu'il lui rendît le même service au collège des médecins de Nancy, collège où l'on reçoit tous les médecins qui se présentent... [3] »

L'abbé de Vienne, ci-devant conseiller au Parlement de Paris et chanoine de Notre-Dame, retiré à Clermont où il vivait splendidement. Il faisait quelques vers et avait été reçu membre de la Société littéraire de Clermont. M. Maret s'intrigua en sa faveur, jusqu'à ce que l'on découvrît qu'il n'y avait jamais eu de lettre ni de demande de la part de l'abbé de Vienne...

152 (*323*)

M. de Ruffey cherchait à affranchir l'Académie de la persécution de la médiocrité.

Persécution qui augmente en raison de la célébrité des académies. C'est ce qui arrive à l'Académie Française : à plus forte raison dans celles où le nombre des académiciens n'est pas irrévocablement fixé. Aussi M. de Ruffey a-t-il de tout temps désiré cette fixation ; il l'espère encore du temps, des circonstances, de la bonne volonté.

avec les corrections de Ruffey. Il est amusant de constater que l'éloge de Ruffey, qui figure dans la rédaction définitive après celui de Mme de Rochechouart, ne faisait pas partie de la première rédaction. Il en est de même de l'éloge de Piron.

Une ode de François de Neufchâteau, intitulée *La Mort du tyran*, fut lue à l'Acad. le 16 août 1767. Pour ses autres communications à l'Acad., v. F. Baudot 9. V. aussi l'épître de Voltaire à François de Neufchâteau (éd. Beuchot, XIII, p. 248).

1. Secrétaire de cette Société, gendre de M. de Villeneuve ; H.N.R. 1762.

2. Le R. P. Sauvade, professeur de mathématiques à Clermont ; N. R : 10 juillet 1767 (Milsand).

3. Pierre-Joseph Buchoz, né à Metz en 1731, mort en 1807. « Avocat au Parlement de Metz, docteur en philosophie et en médecine, agrégé du collège royal des médecins de Nancy, des académies de Metz, Rouen et Bordeaux (*France litt.*, I, p. 202 ; mais *ibid.*, p. 88 : de Dijon, Rouen, Caen et Angers). *Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine et les trois évêchés* (1762, 7 vol. in-8, v. *France litt.*, II, p. 561) ; *Discours sur la Botanique* (1760, in-12, *ibid.*, p. 207) ; *Catalogue des plantes qui croissent dans la Lorraine* (1766, in-12, *ibid.*, p. 163) ; *Médecine rurale et pratique* (2 vol. in-12, 1768, *ibid.*, p. 384). L'ensemble de ses compilations, hâtives et pleines d'erreurs, forme plus de 300 volumes. C : 1766 (Milsand).

153 (*325*)

« Gens médiocres et incapables de faire des ouvrages dignes d'être lus dans les séances publiques », dont M. de Ruffey eut l'adresse d'éluder les tentatives : les abbés Joly et de la Borde, M[rs] de Tournay, Lardillon, Gaudelan, du Molin, d'Islan, Canabelin...

Courts portraits de M. Canabelin, « plat sujet et d'une singularité outrée », — de M. de Lacoste, avocat au Parlement, railleur et mordant, mais « le médiocre et quelquefois le mauvais dominent dans ses ouvrages », — de M. Béguillet, notaire de la province de Bourgogne, qui, « à force de vouloir raffiner et de s'alambiquer l'esprit, parvient à embrouiller et à obscurcir les choses les plus simples et les plus claires... [1] »

154 (*326*)

« Au bout des trois années fixées par le règlement, on fit une enquête de ceux qui y avaient contrevenu. Il s'en trouva plusieurs dont le mérite reconnu porta l'Académie à user d'indulgence en leur faveur ; mais étant nécessaire, pour affermir le règlement, de faire un exemple in anima vili, on choisit M. Pinot, médecin de Bourbon-Lancy, dont le nom fut supprimé de la liste. Il n'avait jamais envoyé que de mauvais ouvrages... Au reste..., il avait lâchement prêté son nom à M. Fournier pour escamoter le prix dont il avait eu tout l'honneur, s'étant introduit à l'Académie par cette fourberie [2]... »

155 (*327*)

M[rs] Liébaut et Melot. Le premier « était un ecclésiastique plein de candeur et de probité, mais sans esprit, sans génie et sans goût. Il avait beaucoup lu et retenu beaucoup de choses, mais n'en avait appris aucune... » Bref « le savant le plus ignorant de son siècle [3]... »

L'autre : « médecin en dépit d'Esculape. Sa bonhomie et son désintéressement lui attirèrent des pratiques dans le peuple et chez les

1. Sur leurs communications à l'Acad., v. F. Baudot 9.

2. C. : 24 août 1749 (Milsand). Rayé de la liste en 1767 (F. Baudot 243, f. 30). Le ms. 1627 de la Bibl. de Dijon contient (p. 22 et suiv.) une lettre adressée par Ruffey à Pinot pour l'engager à « envoyer à l'Académie des ouvrages qui entrent plus essentiellement dans le plan de ses études ». Pinot y est tancé d'importance.

3. Liébault, vicaire de Saint-Nicolas à Dijon, mort à Dijon, 1763. P. 1740 (Milsand). A lu à l'Académie des dissertations sur la lumière, la grêle, les comètes et les années climatériques (Girault, *Essais sur Dijon*, p. 251).

moines. La nature et le hasard guérissaient plusieurs de ses malades ; il tuait les autres de si bonne foi qu'on ne s'en prenait jamais à lui, mais à la violence de la maladie.... Il se donna pour mathématicien et, selon l'usage de tous les ignorants, prétendit avoir trouvé la quadrature du cercle ; mais il n'était pas plus habile en cette science qu'en médecine [1]... »

156 (*328*)

« *Illustres Bourguignons* » *que M. de Ruffey procura à l'Académie :*

M. de la Tour du Pin, M. Amelot, M. l'évêque de Toul, M. de Paulmy, M. Chiflet, M. de Grosbois, M. de Clugny, M. Bret et M. Cazotte. Notices sur ceux de ces personnages qu'on n'a pas encore fait connaître :

M. Drouas de Boussey, évêque de Toul, membre de l'Académie de Nancy. « Ses mandements, supposé qu'ils soient de lui, annoncent des talents pour l'éloquence sacrée. » Mécontent de l'Académie, parce qu'elle a dû, à regret, lui refuser sa médaille dont, pour raisons d'économie, elle a borné le don aux académiciens résidant à Dijon. Observations sur cette médaille : les coins du dessin de Girardon sont gravés par Duvivier et coûtent plus de 1.400 fr. Mais la légende *Certat tergeminis tollere honoribus* (Minerve entourée des symboles des arts et présentant trois couronnes) « n'offre qu'une pensée fausse, tergemini voulant dire six ou un nombre indéterminé [2]... »

M. Chifflet, premier président du Parlement de Besançon, issu d'une vieille famille qui a produit plusieurs savants hommes, entre autres le P. Chifflet, jésuite, historien et littérateur. Possesseur d'une belle bibliothèque et de bons tableaux, membre de l'Académie de Besançon... « Ayant épousé Melle Berbis de Rancy, fille d'un gentilhomme de Bourgogne, il avait des droits à l'Académie de Dijon. » Ami de M. de Ruffey, qui jugea avantageux de le recevoir pour établir une correspondance étroite entre les académies des deux Bourgognes [3].

M. Bret, pensionnaire dans l'ancienne académie, « travailla pour le théâtre avec quelque succès ; ses ouvrages ont de l'agrément et de la délicatesse, mais ils manquent du feu du génie qui caractérise les bons auteurs [4]...

1. Melot, médecin à Dijon, P : 1740 (Milsand).
2. H.N.R. 1766 (Milsand).
3. Chifflet, président à mortier au Parlement de Besançon, H.N.R. 15 nov. 1765 (Milsand). Mort 1782 (F. Baudot 243, f. 49).
4. Antoine Bret, avocat, né à Dijon 1717, mort à Paris 1792. A : 1741 ;

M. Cazotte, fils d'un notaire de Dijon, a fait voir dans des ouvrages de pure imagination qu'il était doué d'un génie fécond, vif et agréable, soutenu par beaucoup d'esprit. Son roman d'Olivier mérite l'estime et l'approbation des connaisseurs et des gens de goût. Né peu riche, il chercha à faire fortune : ayant obtenu un emploi de commissaire de marine dans les colonies, il s'en acquitta d'une manière faite pour lui mériter l'estime et la confiance de ses supérieurs... » Marié en Amérique, il rentre en France, après avoir eu le malheur de confier ses fonds (130.000 fr.) au P. Lavalette, jésuite, qui au nom de sa Société exerçait en Amérique le métier de banquier et de commerçant. Celui-ci lui refuse le paiement du dépôt en prétextant qu'il a été enlevé par les Anglais et lui offrant pour paiement les prières de la Société. Procès devant le Parlement de Paris, « qui saisit avidement un prétexte pour travailler efficacement à la ruine de cette société.... La mauvaise foi des Jésuites fut mise dans son plus grand jour... Il en résulta un incendie qu'ils n'eurent pas le pouvoir d'éteindre ; on peut dire de cette société : *Incidit in foveam quam fecit*. Les gens les plus impartiaux les plaignent, mais conviennent en même temps qu'ils avaient trop d'ambition, que, puisque leur Société était une pierre d'achoppement qui excitait des troubles dans la France depuis soixante ans, il était à propos de la détruire pour rétablir la paix de l'Église [1]. »

157 (*329*)

« *Un d'entre eux.... le compromit avec le chancelier...* »

M. le comte de Bissy. Sa famille, du nom de Thyard, tire son

P : 1743 ; N.R. 1768 (Milsand). V. *Galerie bourg.*, I, p. 127-128 ; abbé Michaud, II, p. 20-23, *La France littéraire* mentionne de lui en 1769 : *Cythéride* (1743), *Lycoris, Le ***, histoire bavarde* (1749), *Vie de Ninon, Stances sur la maladie de Mr le Dauphin, La belle Allemande* (1745), *Essai de Contes moraux et dramatiques* (1765), *Œuvres de Théâtre* (1765).

1. Jacques Cazotte (1720-1792), contrôleur des Iles du Vent en 1747. Sur l'affaire des Jésuites, qui aboutit à la suppression de leur ordre, v. Foisset, *Le président de Brosses*, p. 227 et suiv. ; *Mercure dij.*, p. 124, 173, 256. Le roman d'*Olivier* est de 1763 (v. *Œuvres badines et morales, historiques et philosophiques*, 4 vol. 1817). V. *Biogr. univ.*, tome VII, *La France Littéraire*, I, p. 211. — N.R.: 3 juin 1768. Les Registres de l'Académie nous ont conservé sa lettre de remerciement : «... Ce n'est point à l'éditeur de quelques petits ouvrages éphémères, dignes à peine de servir d'amusement à un homme sensé, ce n'est pas proprement à l'auteur d'Olivier, c'est à votre compatriote à qui vous venez de donner place parmi vous : je suis le choix de votre cœur ; c'est lui qui vous a fait cette illusion aimable; il m'adopte sans vous laisser libres de balancer ni d'élire... Un sentiment exquis fait pour des âmes franches comme les nôtres a tout décidé ; il est le garant de ma reconnaissance, de mon attachement et de mon respect pour la Compagnie. » (Reg. IV, f. 159).

origine du Mâconnais ; elle est cependant parvenue en moins d'un siècle et demi aux plus grandes dignités de l'Église et de l'armée... Lieutenant général des armées du roi... « Son esprit abstrait détermina son goût du côté de la métaphysique. Il a fait plusieurs ouvrages dans ce genre, qui seraient plus estimables s'ils n'étaient pas empreints d'une teinte de matérialisme d'autant plus dangereux et parsemé plus ingénieusement. Son Histoire de l'âme est de ce genre. Comme il ne s'en est pas avoué l'auteur, ils ne l'ont pas empêché d'être reçu à l'Académie Française.... Il se proposait de venir présider (à l'Académie de Dijon) en qualité de membre de l'Académie Française, qui prétendent (*sic*) avoir ce droit dans les académies de province. M. de Ruffey jugea qu'il valait mieux le prévenir en lui offrant une place d'académicien honoraire, qu'il accepta avec plaisir... » Mais M. de Bissy négligea d'écrire au chancelier. M. de Ruffey fit semblant d'ignorer cet oubli et, pour ne pas perdre un sujet d'un tel mérite, fit procéder à sa réception en l'absence de l'ancien évêque de Troyes, qui parut dans la suite lui en savoir mauvais gré.

« M. de Bissy fit tort à sa réputation en s'intriguant dans la cabale qui éleva Mme du Barry au titre de la maîtresse du roi. Ce manège ambitieux et intéressé avilit la philosophie dont il s'était toujours piqué [1]. »

158 (*334*)

Note sur les plus importantes modifications introduites dans les statuts :

« Le premier et le plus grand abus qu'on avait laissé subsister était

1. Claude VIII de Thyard, comte de Bissy (et non marquis, comme l'écrit Milsand), 1726-1810, lieutenant général des armées du roi en 1762, commandant du Languedoc en 1771, plus tard gouverneur du palais des Tuileries et des ville et château d'Auxonne. De l'Académie Française en 1750. Œuvres principales : *Histoire d'Emma*, ou de l'Ame (dont Emma est l'anagramme), Paris, 1752 ; *Lettres sur l'esprit de patriotisme*, etc. traduites de l'anglais de Bolingbroke, 1750 (*Galerie bourg.* III, p. 221-2. *Biogr. universelle*). H.N.R. 1765.

Milsand l'a, par mégarde, mentionné deux fois dans sa liste générale des membres de l'Académie de Dijon, la première fois sous le nom de Bissy (marquis de), la seconde sous celui de Thiard, comte de Bissy. Il n'en mentionne pas moins le marquis de Thyard (Gaspard-Ponthus), à Semur, H.N.R : 1769. Celui-ci (1723-86) est l'auteur de différents ouvrages dont on trouvera l'énumération dans la *Galerie bourg.* III, p. 223-4 ; cf. Notice par Amanton, dans les *Mém.* de l'Acad. de Dijon, 1831, 2e pie, p. 128. Le tome II des *Mém.* de l'Académie contient de lui un mémoire sur un *Mercure* 30 déc. 1768, p. 171), et un autre sur « la bonne chère des anciens » (1771, p. 237).

l'abandon de tous les fonds aux pensionnaires. Par les nouveaux statuts on trouva le moyen d'en réserver une partie pour l'Académie.

Les élections furent enlevées aux directeurs au moyen du choix des sujets par la pluralité des voix, ainsi que la décision de toutes les affaires et le jugement des prix, ne pouvant jamais opposer que leurs cinq voix à l'Académie entière. Il ne leur resta que le droit de nommer les pensionnaires, droit fort indifférent à l'Académie, puisqu'ils étaient naturellement choisis dans le nombre des associés qu'elle avait élus....

... On abolit les trois classes ridiculement établies par le fondateur et dont l'usage, quoique non observé, ne faisait que gêner l'Académie.

Le droit de parler au nom de la Compagnie dans les séances particulières et de faire les propositions de sa part fut attribué au chancelier.

On établit à la séance publique de rentrée la lecture de l'histoire des travaux de l'Académie pendant l'année précédente, usage bien propre à exciter l'émulation.

Aux statuts généraux il en fut ajouté de particuliers pour fixer et régler les fonctions de tous les officiers de l'Académie. »

159 (*337*)

Mrs Fleutelot et Fontette affectèrent de ne consulter que M. Maret, dans l'intention d'humilier M. de Ruffey. « Un ton de hauteur et de dédain, un rire insolent, des propos impertinents, de plates plaisanteries furent les armes qu'ils employèrent contre lui... »

160 (*338*)

M. Guyot... « s'échauffa dans son harnois au point de faire craindre pour sa santé... Il dit beaucoup de sottises : cela était de l'essence de son caractère et n'étonna personne ; mais il révolta l'esprit des honnêtes gens en proposant de payer les dettes de l'Académie par le moyen d'une banqueroute... »

161 (*340*)

Le plus ancien des pensionnaires :

M. Raudot (v. n. 13 et 23).

162 (*341*)

« Après beaucoup de tatonage (*sic*)... M. Raudot dit que les pensionnaires se plaignaient de la bougie qui se donnait aux honoraires sur des fonds qui leur appartenaient... M. de Ruffey fit sentir l'in-

justice et la fausseté de ce reproche injurieux et dit qu'il abandonnait sa part de bougie au profit de l'Académie. Les autres honoraires se piquèrent de générosité et en firent autant. M. de Fontette n'osa reculer... Les pensionnaires, outrés d'être démasqués et si honteusement compromis, désavouèrent leur orateur.... »

163 (*342*)

« *Un académicien qui avait toujours montré du zèle...* »

M. Gelot. « Sa bonhomie, sa probité, son désintéressement s'évanouirent... Il désapprouva les nouveaux statuts parce qu'ils n'étaient pas son ouvrage... » M. de Ruffey rompit dès lors tout commerce avec lui, et l'hostilité de M. Gelot n'a plus cessé de se manifester. « Il s'est ligué avec M. Maret pour s'emparer du gouvernement de l'Académie, afin d'y faire dominer le ton bourgeois... »

164 (*344*)

Articles « sacrifiés à la paix et à l'importunité » :

« On décida d'accorder indistinctement des éloges à tous les académiciens, ce qui en diminue le prix..., plusieurs académiciens actuels n'étant susceptibles d'aucun éloge. Il fut délibéré que l'Académie serait tenue de recevoir tous les ouvrages qui lui seraient présentés par les pensionnaires pour fournir leur tâche annuelle, quelque mauvais et quelque imparfaits qu'ils fussent, pour lesquels ils toucheraient leurs pensions, que les pensionnaires soi-disant malades seraient tenus présents par un simple avertissement de leur part au secrétaire. »

165 (*347*)

Nouveaux statuts : imprimés en 1767 (in-4, Causse).

166 (*350*)

Livre rare et précieux offert à l'Académie.

« Les Antiquités trouvées à Herculane, que le roi des Deux-Siciles a fait graver à ses frais avec le plus grand soin, dont les planches avec les explications en italien formaient alors cinq volumes in-folio carta magna... Le sixième volume a paru en 1769 [1]... »

1. Il s'agit du très bel ouvrage intitulé : *Antichità di Ercolano...*, da Ottav.-Ant. Bajardi. Napoli, regia stamp. 1757-1792, 9 vol. in-fol. max. fig. (Brunet, *Manuel du Libraire*). Les deux premiers vol. furent donnés à l'Acad.

167 (*351*)

Académicien pensionnaire qui fait don à l'Académie de 50 volumes :

M. Chardenon.

168 (*353*)

Après avoir été longtemps entre les mains de M. Morisot, qui n'avait aucune connaissance de la librairie, la bibliothèque de l'Académie fut confiée à M. Gelot, qui fit regretter M. Morisot... « Il est à désirer qu'il soit bientôt remplacé... L'Académie a des vues pour nommer à sa place M. Boullemier, bibliothécaire du collège, capable de remplir cette place avec intelligence, douceur et politesse... »

169 (*359[1]*)

« *Un particulier riche...* »

M. Bouhier-Bernardon. Il était « le cadet d'une des meilleures familles de robe de Bourgogne... M. Bouhier de Versailieu son frère ayant quitté la robe sous le prétexte d'infirmités, son cadet le remplaça au Parlement et se dégoûta de la magistrature avant d'être parvenu à la vétérance... » Il ne partageait pas le goût des Bouhier pour le faste et la dépense ; tout au contraire il aima vivre dans l'obscurité et la solitude [1].

170 (*359[2]*)

Porte principale de la maison décanale :

Située rue du Verbois (*sic*).

M. de Ruffey, plein de bonne foi, « accepta l'entrée de l'Académie par la porte située rue S[t]-Nicolas, convenant qu'elle serait ouverte les vendredis et les autres jours d'entrée de l'Académie, et en tout temps au secrétaire et au chancelier... Il jugeait le vice-chancelier compris sous cette réserve : la mauvaise foi de celui avec lequel il traitait lui

en 1768 (F. Baudot 243, f. 31). Les volumes parus avant cette date comprenaient le catalogue des monuments antiques exhumés à Herculanum (1754 ou 1755), quatre vol. sur la peinture et le sixième vol. sur les bronzes, paru en 1767 et non 69, comme l'écrit Ruffey ; on trouvera dans Brunet l'indication des autres, et leur date.

1. Jean-Marie Bouhier Bernardon (1723-1798). Conseiller 1742, en remplacement de son frère Philippe-Bénigne Bouhier de Versailleux, conseiller depuis 1733 (Des Marches, p. 60 et 37).

fit abuser de cette omission pour interdire au vice-chancelier l'entrée journalière de l'Académie [1]... »

171 (*361*)

Un officier général...

M. de La Rochefoucaut-Surgères, maréchal de camp. « Il séjourna à Dijon, revenant des eaux de Plombières, qu'on lui avait ordonnées pour des coliques causées par le vin de Poitou dont il avait fait usage dans ses terres. ...M. Jehannin de Chamblanc, qui se trouva chez M. de La Tour du Pin, l'accompagna à l'Académie avec M. de Ruffey. M. de La Rochefoucaut était un homme poli, sérieux, et incapable d'une mauvaise plaisanterie. »

172 (*363*)

Un médecin indiscret :

M. Hoin. Il raconta l'histoire à Mme de Longecourt, dont il faisait la partie de jeu.

173 (*369*)

Nouvelles plaintes de M. de Ruffey contre l'ancien évêque de Troyes, qu'il avait introduit à l'Académie et à qui il avait toujours rendu « les honneurs et les politesses que sa dignité et sa personne semblaient exiger... Mais, reconnaissant son incapacité pour le gouvernement de cette compagnie, il fut forcé de profiter de ses longues absences pour agir par lui-même sans lui communiquer ses projets... »

Mauvais accueil fait par M. Poncet aux offres de service de M. de Ruffey. « M. de Morveau, son collègue dans la négociation, ne se comporta guère mieux... »

174 (*370*)

Admirateurs de la « sottise » de M. Bernardon.

Entre autres, M. Joly de la Borde, mari d'une proche parente de M. de Ruffey, « fort bête, fort plat, fort mesquin », et Mme de Malan, de la famille des Berbis, veuve d'un gentilhomme comtois « qui tenait plus de la brute que de l'homme ».

1. La rue du Vertbois s'appelle aujourd'hui rue Pouffier, la rue St-Nicolas, rue Auguste-Comte.

175 (*371*)

« M. de Boufflers, élevé par sa mère à la cour du roi Stanislas, fut destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de bénéfices considérables. La vivacité de son imagination et la délicatesse de son esprit le firent bientôt connaître avec la plus grande distinction ; il les développa dans des poésies charmantes, pleines de grâces, de goût, d'images et de sentiments, dont il orna la littérature française. Il plaisait sans prétention : l'art avait peu ajouté à la culture de ses talents et de son esprit ; la nature en avait fait tous les frais. Il prit Voltaire pour son maître, entretint avec lui un commerce de littérature et de poésie ; mais l'élève surpassa le maître dans le genre badin, naturel et délicat. Il ne travailla jamais en grand, où il n'aurait peut-être pas réussi ; mais ses miniatures valent des tableaux, ou du moins plaisent davantage : c'est remplir le principal objet de la poésie.

L'état ecclésiastique étant peu du goût de M. de Boufflers, il conserva ses bénéfices en entrant dans l'ordre de Malte et dans le service de la France, où son mérite et son nom l'élevèrent bientôt au grade de colonel de hussards. Le hasard l'ayant fait passer à Dijon, il désira d'être reçu à l'Académie de cette ville, qui, connaissant son mérite et ses talents littéraires, se fit un honneur de l'adopter [1]. »

176 (*372*)

« M. Greuze est né à Tournus, ville du Mâconnais, où son père, exerçant le métier de vitrier, l'occupait dans sa jeunesse à broyer des couleurs et à peindre des fenêtres et des boiseries. Son génie se développa dans ce vil emploi et le porta à employer les couleurs avec plus d'art et d'agrément. La nature fut son premier et son meilleur maître. Il vint à Paris, travailla avec les élèves de l'École de peinture, fit des progrès qui étonnèrent les professeurs qui le dirigeaient et lui méritèrent l'avantage d'être envoyé à Rome. Ses talents perfectionnés par ce voyage lui acquirent la plus grande réputation. Les connaisseurs s'empressèrent de posséder quelque tableaux de sa main et les portèrent à un prix fort au-dessus de ses espérances. Personne, en effet, ne saisissait mieux la simplicité et la vérité de la nature, ce qui faisait le

1. Stanislas, chevalier de Boufflers (1738-1815), l'aimable fils de la marquise de Boufflers, qui donnait le ton à la petite cour de Lunéville, l'auteur d'*Aline, reine de Golconde* (1761), et de tant de spirituels badinages. H. N. R. : 26 déc. 1766 (Milsand). De l'Acad. Française en 1788. V. *Voltaire*, éd. Beuchot, *pass.*, et notamment, à propos de son séjour à Ferney (1764 et 65), t. LXII, p. 130, 182, 187.

grand mérite de ses tableaux. Il les multiplia par la gravure et s'en fit une nouvelle source de profit. Sa fortune devint des plus considérables. Il ne négligeait rien pour l'augmenter : son amour excessif pour l'argent et la trop haute opinion qu'il conçut de ses talents diminuèrent pour lui l'estime des honnêtes gens et lui attirèrent des ennemis. Non content des grands succès qu'il avait eus dans son genre, il eut l'ambition d'en vouloir sortir pour s'élever à l'Histoire ; mais il échoua dans cette tentative. Son tableau péche par le défaut de hardiesse et de noblesse dans la composition, par la sécheresse de l'ensemble et la nudité du local, qui n'offre rien de varié et d'agréable ; il était fait pour lui servir de chef-d'œuvre de réception à l'Académie de Peinture ; mais on l'en jugea digne sur le mérite de ses précédents ouvrages plutôt que sur le tableau qu'il présentait.

M. Greuze étant Bourguignon et faisant honneur à cette province par la supériorité de ses talents, M. de Ruffey lui offrit une place dans l'Académie de Dijon, qu'il fut fort flatté d'accepter. Il lui écrivit secrètement pour l'engager à faire présent à cette compagnie des gravures de ses principaux tableaux : il n'en eut point de réponse ; l'avarice fut probablement la cause de son silence. L'ayant été voir à Paris, il en a tiré la promesse d'un grand dessin allégorique à l'état et aux occupations de cette compagnie [1]. »

177 (*373*)

M. de Clugny.

D'une famille originaire d'Autun, où elle a occupé les charges les plus honorables de la bourgeoisie. Recueillit la place d'un oncle, conseiller-clerc au Parlement ; épousa à Paris une fille de la famille du lieutenant criminel Tardieu, « tant célébré par Boileau pour son avarice. » Intendant de Saint-Domingue, sa mauvaise santé l'en fit revenir six ans après pour remplir une charge de maître des requêtes et celle d'intendant de marine à Brest. « Il se comporta dans toutes ces places avec esprit et intelligence ; il eut l'adresse de découvrir une conjuration faite par un jeune anglais nommé Gordon, qui eut la tête tranchée pour avoir formé le projet de brûler la ville et le port de Brest. »

1. J.-B. Greuze (1725-1805). N. R. : 1766 (Milsand). V. *Galerie bourg.*, I, p. 450-2. Le tableau d'histoire dont parle Ruffey est celui qui avait pour sujet « Septime Sévère et Caracalla ». Paru récemment : *Catalogue raisonné de l'œuvre peint et dessiné de Jean-Baptiste Greuze...*, par J. Martin, conservateur du musée Greuze, à Tournus (description de plus de 1.800 tableaux et dessins. Paris, 1908, gr. in-4).

...A son retour d'Amérique il vint à Dijon et s'intéressa vivement aux progrès de l'Académie, au point d'y désirer une place. Son discours de réception et la réponse de M. de Ruffey imprimés à Brest et dans le *Mercure de France*. Don fait par lui à l'Académie de deux caisses remplies de morceaux curieux d'Histoire naturelle provenant d'Amérique (entre autres un requin de huit pieds de long). Bons avis à lui donnés par M. de Ruffey sur les statuts de l'Académie de marine, dont la guerre avait interrompu les travaux et qu'il a rétablie [1].

178 (*376*)

« *Un homme qui... aurait été refusé s'il n'avait pas été reçu dans l'ancienne académie...* »

M. Guyot (v. n. 62, 102, 159).

179 (*376*)

Mathématicien d'Auxerre proposé par M. Guyot :

M. Pazumot, professeur de mathématiques à Auxerre.

« L'ouvrage envoyé était un nouveau projet pour le canal de Bourgogne, où l'auteur, s'écartant des principes reçus, proposait de se servir pour la navigation du lit de la rivière de Cure. Ce mémoire, péchant contre la possibilité et la vraisemblance, fut rejeté malgré la protection de M. Gelot... Ayant depuis présenté un très bon ouvrage sur les anciens volcans de l'Auvergne et sur les matières qu'ils ont produites, l'Académie prit de lui une opinion plus favorable et répara, en le recevant associé, le désagrément du refus qu'il avait essuyé [2]. »

180 (*377*)

Nouvelles plaintes de M. de Ruffey contre M. Gelot, « un bavard qui ne voulait que jouer un rôle », et M. Maret, « plus dangereux et plus intraitable : il voulait dominer. »

1. Jean-Étienne-Bernard de Clugny (1729-1776), conseiller, 1748 ; intendant de St-Domingue, 1760 ; intendant de la marine à Brest, 1764, puis à Perpignan et à Bordeaux. Intendant général de la marine et des colonies, 1770 ; contrôleur général des finances, 1776 (Des Marches, p. 71). H. N. R. : 1767 (Milsand).

2. François Pasumot, à Auxerre. N. R : 23 juin 1769 (Milsand). V. F. Baudot 9, les lectures qu'il fit à l'Académie, et, pour les notices à lui consacrées, *Bibliogr. bourg.*, p. 146-7. *La France littéraire* mentionne de lui en 1769 des *Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule* (1765).

181 (*377*), (*377* [2])

Le prix de 1763 adjugé à

M. Thomas du Morey, fils d'un tailleur de pierres du Languedoc qui s'était enrichi en faisant des entreprises d'ouvrages pour la province de Bourgogne. Oubliant son origine, se croit un homme d'importance, donne dans le faste...

« Il crut qu'il perdrait sa réputation s'il ne remportait le prix de l'Académie sur un sous-ingénieur. » Sa femme engagea M. de Pons, homme de qualité, fort riche, mais encore plus mauvais sujet, qui en était passionnément amoureux, à s'intriguer en faveur de son mari avec M. Perret, un des académiciens. « Ils avaient un intérêt particulier au succès de son ouvrage, qui proposait l'entrée du canal à Verdun [1], dont l'un était seigneur et l'autre possesseur d'un gros domaine. »

182 (*377* [2])

Accessit à

M. Le Jolivet, sous-ingénieur de la province de Bourgogne. « Il passe pour fils du comte de Tavannes, qui avait entretenu sa mère » ; son père, d'abord bateleur, était devenu, par la protection du comte, architecte de la ville de Dijon et de la province de Bourgogne... Lui-même succéda à son père dans cette place et devint ensuite sous-ingénieur de la province. « Il a de l'esprit et de l'intelligence et dessine supérieurement ; mais il manque de goût et de légèreté dans les ouvrages qu'il fait exécuter. »

Il y avait de bonnes choses dans le mémoire de M. du Morey, mais celui de M. Le Jolivet était « plus solide, plus méthodique, écrit avec plus de précision et rempli de plus de recherches ». Ils ont été imprimés, mais « fort corrigés et fort différents de ce qu'ils étaient quand ils furent présentés à l'Académie [2]. »

183 (*378*)

Sujet du prix de 1769 : l'éloge du chevalier Bayard.

Attention délicate de M. de Ruffey pour M. du Terrail, qui avait l'honneur de compter le chevalier Bayard parmi les parents de ses ancêtres maternels.

1. Verdun-sur-Doubs, patrie de Perret.

2. Le mémoire de Du Morey fut imprimé en 1764 à Paris (Deprez, in-8), celui de Le Jolivet, la même année, à Dijon (Causse, in-4). Sur Le Jolivet, v. la monographie de M. Oursel (Dijon, 1908, in-4).

184 (*378*)

Un oratorien... lauréat du concours de 1769, au détriment de M. Gaillard.

M. Combes, auparavant précepteur de M. Thiroux, cousin de M. de Sainte-Palaye, qui l'avait recommandé à M. de Fontette. Celui-ci forma une cabale où entrèrent l'abbé Boullemier, qui lui devait sa place de bibliothécaire du collège, le président de Brosses, qui n'avait pas lu les ouvrages, M. Fleutelot, puis M. Maret et ses adhérents. Quand M. de Brosses eut lu les ouvrages, il comprit, trop tard, son erreur. M. Gaillard se plaignit dans une lettre chagrine et vive : M. Maret, pour l'apaiser, lui offrit une place d'honoraire [1]... Il « est connu pour un grand littérateur ; il a remporté des prix aux académies de Rouen et de La Rochelle par l'éloge qu'il a fait de Corneille et de Henri IV ; il a aussi donné au public une histoire fort estimée de François Ier, qui lui a mérité une place à l'Académie des Belles-Lettres [2]. »

Quant à M. Combes, il « a, depuis, quitté l'Oratoire et vit à Paris, aux dépens de M. Thiroux son protecteur, dans l'espérance de quelque petite commission dans les fermes. »

Notice sur M. Boullemier, « ecclésiastique de mœurs fort douces, qui, avec un esprit médiocre, ne manquait pas de connaissances... » Employé par M. de Fontette au travail de la nouvelle édition du catalogue des historiens de France (ou Bibl. historique du P. Lelong). « M. de Ruffey, jugea que l'association de M. Boullemier pouvait être très avantageuse à l'Académie, tant à cause de ses connaissances particulières que par la communication des livres de la Bibliothèque publique, qu'il serait en état de faire aux académiciens travailleurs [3].... »

1. La proclamation du prix fut faite à la séance du 26 novembre 1769 (Milsand, *Notes et documents*, p. 250) ; l'Académie avait déjà réparé son erreur en nommant Gaillard honoraire (13 novembre 1769, Milsand).

2. Gabriel-Henri Gaillard (1726-1806), de l'Acad. des Inscriptions en 1761, de l'Acad. française en 1771. Principaux ouvrages : *Histoire de Marie de Bourgogne* (1757) ; *Histoire de François Ier* (7 vol., 1766-69) ; *Histoire de Charlemagne* (3 vol. 1782) ; *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre* (11 vol., 1771-77) ; *Mélanges académiques*, etc. (4 vol., 1806). V. *Recueil* de l'Acad. des Inscriptions, XXX, XXXII ; *Biogr. univ.*, tome XV.

3. Charles Boullemier (abbé), 1725-1803. A : 1767 ; P. 1772 (Milsand). Son éloge par Baudot (Dijon, an XII), impr. dans les *Mém.* de l'Acad., de 1813. Le tome I des *Mém.* de l'Acad. contient de lui (p. 403) des remarques sur le formica-leo, le tome II, une Dissertation sur le nom et l'ancienneté de la

185 (*379*)

« Le goût des arts était presque nul en Bourgogne : les administrateurs de la province ne s'étaient jamais occupés à le faire fleurir... » Efforts peu fructueux de deux intendants, M. de Fleury et M. de Villeneuve, qui avait établi des filatures de coton dans plusieurs villes de la province, et de M. Varenne, secrétaire des États, qui fit voter par eux une somme annuelle de 30.000 fr. pour favoriser et protéger les arts. Utilité de cette fondation. « En effet, depuis plusieurs années, la province donne des encouragements aux manufactures d'indiennes et de mousseline, à celles de glaces, de papiers, de bas de soie, et distribue des prix d'agriculture. Mais l'emploi le plus utile de ces deniers est l'établissement d'une école gratuite de dessin, à l'imitation de celle de Paris et de plusieurs autres villes, dans laquelle M. Devosge, habile professeur, enseigne le dessin à deux cents élèves... »

Efforts de M. Legoux pour faire agréer cet établissement. Projet qu'il forme de fonder des prix dont l'Académie serait juge. Difficultés que rencontre ce projet : l'inimitié toujours subsistante entre les Élus et le Parlement ; la question de la présidence dans les assemblées pour le jugement et la distribution des prix ; la procédure du jugement... L'Académie, mal conseillée, demande et obtient, en dehors des Élus, l'agrément du prince de Condé pour cette fondation. Assemblée solennelle de la distribution des prix, et colère des Élus, qui regardent tout cet appareil comme une bravade.

186 (*381*)

Maladresse de M. Legoux.

Il avait trouvé le moyen d'exclure des assemblées de l'École de dessin les directeurs de l'Académie en proposant qu'ils n'y assisteraient jamais en corps, mais toujours par députation. Conférences qu'il eut avec l'abbé de la Mare, président des Élus : le résultat fut qu'on s'en rapporterait à la décision du prince de Condé. Mais les Élus n'étaient pas de bonne foi : ils tâchèrent de tirer en longueur ; de son côté M. Legoux, impatient, décida de donner les prix et augmenta encore

ville de Dijon. Pour ses autres communications à l'Acad., v. F. Baudot 9 ; *Galerie bourg.*, I, p. 111-2, etc. Sur la part qu'il eut à la nouv. éd. de la *Bibl. historique*, v. Foisset, *Le président de Brosses*, p. 509-512 ; Deberre, p. 186-8. La Bibl. de Dijon possède de lui un ms. inédit : *Généalogies de Bourgogne* (2 vol. F. d'Harcourt 140).

la colère des Élus en faisant publier dans le *Mercure* (contrairement à l'avis de M. de Ruffey) le compte rendu de la distribution solennelle [1].

187 (*382*)

M. de Voges (sic)

Né à Dôle, fils d'un sculpteur et destiné lui-même à cet état ; mais la délicatesse de sa santé lui fit préférer le dessin et la peinture. Mal soigné de la cataracte par M. Hoin, qui lui fit perdre un œil ; l'autre fut guéri à Paris par M. Daviel. Ramené à Dijon par M. de la Marche, premier président du Parlement, il peignit pour lui « un grand tableau où ce magistrat est représenté embrassant son fils et se démettant en sa faveur de la place de premier président. » Mais, « ne pouvant s'accoutumer à l'humeur inquiète et à la trop grande vivacité de ce protecteur, il le quitta pour se marier. » Protégé ensuite par M. Legoux, qui lui a fait obtenir la place de professeur de l'École de Dessin et une place d'associé à l'Académie. « M. Devosge joint à ses talents des mœurs douces et honnêtes qui lui méritent l'estime de l'Académie [2]. »

188 (*383*)

M. Bernard de Blancey, d'une famille de robe de Dijon, gendre et successeur de M. Julien, greffier des États de Bourgogne (le nom de cet officier a été changé depuis en celui de secrétaire en chef des États, et cette fonction très subalterne est tombée entre les mains de gens hardis, ambitieux et accrédités qui, sous le nom des Élus, gouvernent toutes les affaires de la province).

Portrait de M. de Blancey : « du bon sens, beaucoup de gaité et d'esprit naturel ; mais il est dur, grossier et opiniâtre... Il est honnête homme et bon ami, a de la franchise et aime à rendre service... ; mais il a prouvé en plus d'une occasion qu'il avait la tête mauvaise, l'esprit faible et inconséquent [3]. M. de Ruffey, dont il était voisin et ami depuis quarante ans, s'accommodait de son commerce... et le ménageait, autant par amitié que pour faire réussir des vues pour le bien de l'Aca-

1. Cette distribution eut lieu le 7 août 1768 dans la salle des gardes du Logis du roi. Ruffey y prononça un discours (Milsand, *Notes et doc.*, p. 249).

2. François Devosge, professeur de dessin à Dijon, 1732-1811. A.L. 1768 ; V. 1779 (Milsand, qui le fait naître à Gray). Son éloge par Frémiet-Monnier (Dijon, Frantin, 1813).

3. Dans une lettre de Rigoley de Juvigny conservée par la Bibl. de Dijon (ms. 1627, f. 158), il est question d'une « brouillerie » qu'on a suscitée à M. de Ruffey avec M. de Blancey.

démie relatives aux Élus : par son moyen il obtint pour elle la grande carte de Bourgogne : mais l'antipathie qu'il avait pour le Parlement, dont quelques officiers étaient directeurs, influait sur ses sentiments... »

189 (*386*)

M. Legoux empêché de faire une seconde distribution des prix à l'École de Dijon.

« M. de Ruffey avait prévu tous ces événements : son expérience et ses connaissances particulières lui fournissaient des lumières dont M. Legoux aurait dû profiter ; mais il était incapable de prendre des conseils.... »

190 (*387*)

Les coins des médailles des prix avaient été gravés

par le sieur Monnier, graveur de l'Académie. Ces coins coûtèrent à M. Legoux plus de 800 fr.

« Toutes ces tracasseries furent cause qu'il ne se distribua point de prix en 1769 dans l'École de dessin ; mais Messieurs les Élus ont délibéré d'en donner annuellement dans la suite. » Au reste, « le jugement de ces prix abandonné à des subalternes du Bureau des Élus ne peut se faire avec justice et avec discernement. Il est à craindre qu'ils ne se donnent à la faveur plutôt qu'au mérite. C'était le seul but des mouvements que se donna M. de Ruffey dans le commencement de cette affaire. Il ne voulait que procurer à l'Académie l'honneur de juger ces prix et l'avantage d'être en relation avec Messieurs les Élus, qui lui auraient été plus utiles que le Parlement. Les circonstances et la prudence le forcèrent de cesser de se mêler d'une affaire dont le succès devenait moralement impossible [1]. »

1. Ici finissent les *Notes pour servir à l'Histoire Secrète*. Les 39 dernières pages du manuscrit de l'*Histoire Secrète* (v. *suprà*, p. 64-79) ne sont pas annotées.

ABRÉVIATIONS

A = associé de l'Académie.
C = correspondant.
H = honoraire.
H.N.R. = honoraire non résidant.
N.R. = non résidant.
P = pensionnaire
V = vétéran

INDEX ALPHABÉTIQUE

Contenant les noms de tous les personnages mentionnés dans les extraits de l'Histoire Secrète et des Notes pour servir à l'Histoire Secrète, et ceux des auteurs dont on a consulté les ouvrages.

Les chiffres en caractères gras renvoient, pour les personnages dont parle Richard de Ruffey, aux passages où il fait leur portrait.

J

K

L

M

N

O

Vu, le 15 mars 1909 :

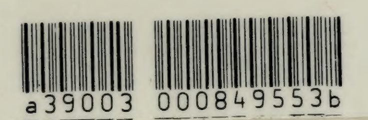
Le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,
A. CROISET.

Vu et permis d'imprimer :

Le vice-recteur de l'Académie de Paris,
L. LIARD.

TABLE DES MATIÈRES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.


a39003 008495536


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 14 02 07 19 3